

# Projet de diagnostic social du Conseil de Prévention du Brabant Wallon

29 juin 2020

RION Marc-Antoine  
Chargé de prévention

# Préface

Ce diagnostic social relatif au Brabant wallon tente de mettre en lumière les problématiques spécifiques à un territoire souvent qualifié de « Wallifornie ». Au-delà de la caricature très souvent réductrice, il apparaît clairement que les disparités sociales, les différences de revenus et les différences d'accès aux biens entre les familles les plus riches et les familles les plus pauvres y sont plus grandes que dans la moyenne régionale. Si la situation socio-économique moyenne de la population du Brabant wallon est plus favorable que celle de la région wallonne, il apparaît aussi clairement, pour le dire crûment, qu'il est plus difficile d'y être pauvre qu'ailleurs en Wallonie.

A cet égard, l'effet des nouvelles politiques socio-économiques liées notamment à la logique du nouvel état social et à ses dimensions de responsabilisation individuelle et d'exclusion, la précarité grandissante (dans ses dimensions socio-économiques mais aussi familiales, culturelles, relationnelles,...), l'élargissement des inégalités et des injustices sociales, la vulnérabilité<sup>1</sup> grandissante des enfants, des jeunes et de leur famille avec un risque certain de désaffiliation sociale, sont des éléments qui doivent retenir notre attention, mobiliser nos énergies et nos actions et focaliser nos recommandations et interpellations politiques. A cet égard, le dernier rapport du Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE) de 2019 sur les conséquences et les incidences de la pauvreté sur les enfants et les familles montre, de manière encore plus criante qu'en 2009, que les droits des enfants ne résistent pas à l'épreuve de la pauvreté.

Dans ce contexte, les enjeux de ce nouveau paradigme de la politique de la prévention sont plus que jamais transversaux et intersectoriels. De nombreux projets, actions et initiatives existent un peu partout sur les différents territoires et dans les différents secteurs sociaux. Ces projets doivent être mieux connus, plus partagés et coordonnés afin de leur donner une réelle valeur ajoutée permettant par leur diffusion voire leur généralisation d'influer sur les législations ou réglementations en matière de lutte contre les inégalités sociales. Le Conseil de Prévention doit absolument se faire connaître, trouver sa place, sa légitimité et sa crédibilité dans le paysage social de son territoire. Au-delà des intérêts distincts, il doit rassembler autour de projets communs et coordonnés, il doit constituer un « aiguillon » pertinent auprès des décideurs politiques mettant en valeur les initiatives positives et dénonçant les décisions, réglementations et législations aux effets discriminatoires et donc, il mettra tout en œuvre pour devenir un acteur important du changement social.

Il faut ici évoquer la crise sanitaire causée par la pandémie du Covid-19 qui se mue en crise socio-économique grave qui a, dès maintenant, de lourdes répercussions sur une population déjà fragilisée et sur les conditions de vie des familles et donc des enfants. Tous les intervenants de terrain s'alarment quant à l'impact de cette crise sur cette population. La sortie de crise sanitaire risque fort de dévoiler cette crise sociale dont on ne mesure pas encore la réelle ampleur.

Il semble essentiel, alors que nous réfléchissons à l'analyse des problématiques touchant ces familles et ces enfants vulnérables, d'intégrer cette nouvelle dimension à notre analyse afin, si nécessaire, d'orienter les priorités qui seront fixées pour définir notre plan d'actions de prévention.

Que l'ensemble des professionnels et des services, membres du Conseil ou non, qui ont apporté leur expertise et leur expérience de terrain, qui se sont impliqués dans cet ambitieux travail et qui ont accordé du temps au Chargé de prévention et à son équipe pour répondre à leurs nombreuses sollicitations et permettre ainsi de croiser les regards soient ici remerciés chaleureusement.

---

<sup>1</sup> Nous avons tenu compte de l'avis n° 50 du Conseil communautaire faisant référence à Pierre Bourdieu « Loi de reproduction des violences » et à Robert Castel « Désaffiliation sociale » pour définir la vulnérabilité.

# Table des matières

Préface.....	1
Introduction.....	5
Partie 1 : Carte d'identité du territoire .....	7
I.    Données générales : .....	8
a.    Le territoire.....	8
b.    La population.....	9
c.    La mobilité .....	10
d.    Le logement.....	12
II.    Contexte socio-économique .....	14
III.    Services, plateformes et projets intersectoriels liés aux jeunes et aux familles (notamment les plus vulnérables).....	16
a.    Le secteur de l'aide à la jeunesse .....	16
b.    Le secteur de l'enseignement .....	18
c.    Le secteur de l'O.N.E. (Office de la naissance et de l'enfance) .....	21
d.    Le secteur de la jeunesse et de la culture .....	24
e.    Le secteur de la santé et de la santé mentale .....	25
f.    Le secteur de l'aide sociale générale.....	27
g.    Le secteur de l'AVIQ .....	30
h.    Les plateformes et les projets intersectoriels .....	32
Partie 2 : Bilan des actions menées et évaluation de la prévention .....	35
I.    Remarque préliminaire.....	36
II.    Les priorités des diagnostics sociaux et des plans d'actions précédents.....	36
III.    Ensemble des projets de prévention générale repris et acceptés dans le plan d'actions 2018-2020 du CAAJ de Nivelles. ....	37
IV.    Résumé des effets produits.....	41
V.    Questions qui restent en suspens .....	44
Partie 3 : Diagnostic social des AMO .....	45
I.    Constats des AMO .....	46
II.    Recensement des actions proposées .....	61
III.    Actions à faire remonter au Conseil de Prévention .....	67
IV.    Synthèse des diagnostics sociaux des AMO .....	71
Partie 4 : Constats des autres secteurs représentés au Conseil.....	77
	2

Constats des services agréés non mandatés.....	78
Constats du Service d’accompagnement du parrainage (SAPA) « Parrain Ami » .....	78
Constats du Projet Educatif Particulier (PEP) « Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté » ....	81
Constats des Services Agréés résidentiels mandatés.....	90
Constats des Services Agréés non résidentiels mandatés.....	93
Le Service d’Accompagnement psycho-socio-éducatif (SApse) « Espace » :.....	93
Le Service d’Actions Réparatrices et Educatives (SARE) « Star » .....	95
Constats des Services de l’Aide à la Jeunesse et de la Protection de la Jeunesse .....	96
Analyses des données de l’A.G.A.J. ....	96
Constats de l’équipe du service d’aide à la jeunesse .....	99
Constats de l’équipe du service de protection de la jeunesse .....	102
Synthèse des constats des équipes du SAJ et du SPJ liés à l’analyse des données de l’AGAJ.....	106
Constats de l’Enseignement .....	109
Constats des Maisons de Jeunes .....	114
Constats de l’Office de la Naissance et de l’Enfance (ONE) .....	115
Constats des Centres Publics d’Action Sociale (C.P.A.S.) .....	118
Constats des Dispositifs Communaux de Cohésion Sociale .....	133
Constats de la Santé Mentale.....	141
Constats de la Justice .....	145
Constats du Parquet Jeunesse et Famille.....	145
Constats des Juges de la Jeunesse.....	148
Constats des avocats spécialisés .....	150
Constats du Délégué Général aux Droits de l’Enfant .....	151
Partie 5 : Constats des secteurs non représentés au Conseil.....	157
Constats de l’Agence pour une Vie de Qualité.....	158
Constats du Centre Local de la Promotion à la Santé .....	162
Constats du Service d’Accrochage Scolaire .....	167
Partie 6 : Priorités du Conseil de Prévention.....	170
I.    Priorités pour 2021-2023 .....	171
Les priorités liées à la scolarité.....	171
Les priorités liées à l’exercice de la parentalité .....	173
Les priorités liées aux difficultés des jeunes .....	176
Les priorités liées à la précarité.....	179

Les priorités liées à la violence institutionnelle .....	182
II. Suggestions au Collège de Prévention .....	187
Conclusion .....	189
Bibliographie.....	194
Annexes .....	195

# Introduction

Ce premier diagnostic social du Conseil de Prévention du Brabant Wallon réalisé après l'entrée en vigueur du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, intègre les éléments constitutifs du nouveau paradigme dans lequel s'inscrit désormais la politique de prévention en aide à la jeunesse.

Dorénavant, cette prévention spécialisée se présente comme une priorité, s'appuyant sur une définition plus précise de ce qu'elle doit être et sur des structures distinctes la faisant vivre dans tous les territoires et d'abord ceux les plus proches de ses premiers bénéficiaires : les jeunes vulnérables, leur famille et leurs familiers. C'est une construction locale qui s'inscrit dans un territoire où elle est articulée avec les autres actions sociales existantes. Elle se veut donc intersectorielle et intégrée aux politiques menées en faveur des jeunes sur une même zone d'action. Elle peut se décliner en actions éducatives individuelles ou collectives (accompagnement individuel, animation collective,...) mais vise également une dimension sociale concernant l'environnement, le milieu de vie et les institutions que les jeunes fréquentent (actions, interpellations des autorités compétentes,...). Toutes ces actions de prévention s'inscrivent dans le respect des principes suivants : absence de mandat, libre adhésion des bénéficiaires et garantie du respect de l'anonymat. Afin de pouvoir accompagner les jeunes dans la période de transition les conduisant à l'âge adulte et ainsi lutter contre les risques accrus de pauvreté et de reproduction des inégalités liés à cette période de la vie, ces actions pourront se faire avec des jeunes jusqu'à la veille de leur 22 ans (formation, insertion socio-professionnelle, recherche d'un logement, accompagnement vers les services sociaux compétents,...).

Toute cette politique concrétisée par l'ensemble de ces actions de prévention se fonde sur une analyse des problématiques, des phénomènes, des faits sociaux qui traversent le territoire dans lequel elle s'inscrit. Si cette analyse doit devenir une préoccupation et une démarche constantes, elle est formalisée tous les trois ans par un diagnostic social des AMO et du Conseil de Prévention qui pour ce dernier, est élaboré sur base d'un projet préparé par le Chargé de prévention de la zone. La particularité de ces diagnostics sociaux « nouvelle mouture » est d'y intégrer une proposition de plan d'actions. Pour les AMO, ce plan précise les actions qu'elles entendent mener en propre et celles qu'elles comptent, éventuellement, proposer au Conseil de Prévention. Pour le Conseil de Prévention, le diagnostic social précise les priorités qui vont fonder l'appel à projets et dans une deuxième phase, sa proposition de plan d'actions. Il précise aussi les problématiques transversales que le Conseil compte relayer au Collège de Prévention.

Depuis le 01.06.2019, les Chargés de prévention et leur(s) service(s) ont été mis en place dans les différents arrondissements en application du nouveau Décret du 18 janvier 2018. Durant les mois d'été, un travail important de prise de contacts avec les partenaires sociaux de différents secteurs de l'arrondissement a été effectué afin de présenter la nouvelle architecture et les nouveaux enjeux liés à la prévention tels que rappelés ci-dessus. Sur cette base, dès le mois de septembre 2019, le Conseil de Prévention du Brabant Wallon a été constitué et s'est mis au travail comme dans les autres divisions (ou arrondissements non composés de divisions). Eu égard à ce moment fondateur unique et en respect des membres des différents secteurs le composant, les premiers mois de la vie de ce nouvel organe de la prévention ont été consacrés à la co-construction de la vision, des valeurs, des rôles, des missions et du cadre dans lesquels ses membres se reconnaissent et ont envie, ensemble, de se mettre en projet.

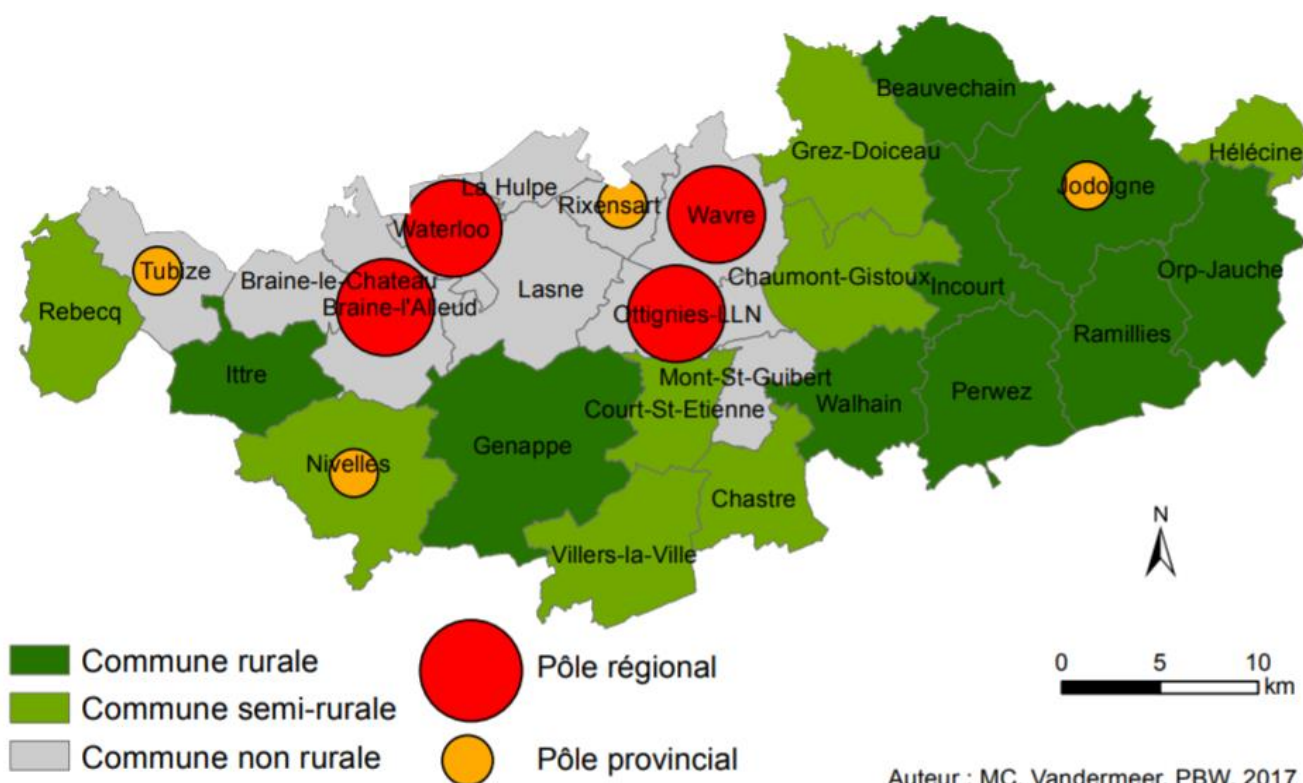
Le diagnostic qui est présenté ici, est le résultat de ce travail de co-construction. Il présente, au travers de quelques éléments statistiques signifiants, une « carte d'identité » du territoire. Il tente de faire une première évaluation des actions de prévention passées ou en cours, sachant qu'elles

s'inscrivaient dans l'ancien paradigme de la prévention. Il synthétise les éléments essentiels (problématiques et actions) présentés dans les diagnostics sociaux des AMO qui restent les acteurs de la prévention les plus proches des bénéficiaires et donc de la parole des jeunes et de leur famille. Il reprend également les constats relevés par les autres secteurs associés au Conseil de Prévention et ceux transmis également par d'autres secteurs (notamment par l'AViQ).

La structure générale de ce premier diagnostic social a été harmonisée au niveau du service général de la prévention entre les différents chargés de prévention. Il présente un chapitrage commun mais, au sein de cette structure générale, il permet un développement des éléments en fonction des différentes réalités locales.

Il est une première ébauche, non aboutie, de ce que l'analyse du nouveau paradigme de la prévention devrait être, sachant que les dimensions liées à l'évaluation triennale de la prévention et à l'analyse permanente des faits sociaux relatifs à la jeunesse sont en cours de construction notamment au niveau méthodologique. Il est une première étape d'un processus circulaire où chaque phase intégrée permettra d'enrichir la suivante.

# Partie 1 : Carte d'identité du territoire



Définition de la ruralité (FRW, 2015):

Commune rurale: densité de population < 200 hab/km<sup>2</sup>

Commune semi-rurale: densité de population > 200 hab/km<sup>2</sup> mais superficie artificialisée < 20 %

Auteur : MC, Vandermeer, PBW, 2017  
Source : IWEPS, 2016



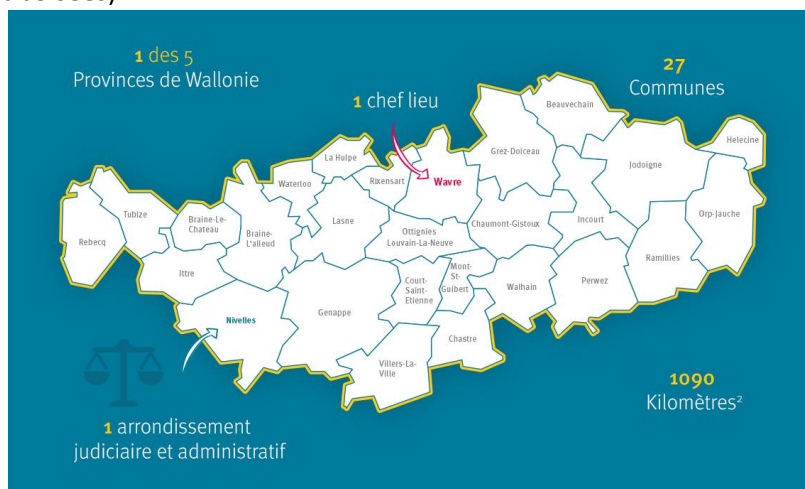
## I. Données générales :

### a. Le territoire

La province du Brabant wallon est l'une des cinq provinces de Wallonie et ne compte qu'un arrondissement judiciaire et administratif. Elle couvre une superficie de 1.097 km<sup>2</sup>, soit +/- 3,6 % du territoire national et +/- 6,5 % du territoire wallon. Elle constitue un territoire très cohérent puisque tous les découpages administratifs (province, arrondissements judiciaire et administratif, administration subrégionale de l'ONE, bureau régional de l'AViQ, plateforme enseignement-aide à la jeunesse,...) recouvrent la même réalité territoriale ce qui facilite les concertations intersectorielles. L'arrondissement est limitrophe des arrondissements flamands de « Hal-Vilvoorde » et de « Leuven » et des arrondissements wallons du « Hainaut » (divisions de Charleroi et de Mons) de « Namur » (division de Namur) et de « Liège » (division de Huy). Il est distant de quelques kilomètres seulement de la région bruxelloise qui partage le même ressort de Cour d'Appel.



Le Brabant wallon regroupe 27 communes. Wavre en est le chef-lieu administratif et Nivelles, le chef-lieu judiciaire. Il est subdivisé en 10 zones de police pluri-communales. Ces communes sont des entités constituées de plusieurs villages et hameaux qui ont été regroupés suite à la fusion des communes de 1977. Certaines communes comme Tubize, Genval et Court-Saint-Etienne ont un passé industriel encore relativement récent et sont encore en période de mutation urbaine. Les communes de Nivelles, Jodoigne ou Wavre sont des centres historiques. Le nord de la province, proche de la périphérie bruxelloise est plus densément peuplé. La grande partie du reste du territoire a une histoire et un profil qui ont conservé un caractère rural (73,9 % du territoire sont composés de terres agricoles et boisées).



## b. La population

Au 01.01.2019, la **population** du Brabant wallon s'élevait à 403.599 personnes soit +/- 11,1 % de la population wallonne et +/- 3,5 % de la population belge.

Le **taux de croissance** de cette population entre 2009 et 2019 a été de 7,44 % pour une moyenne régionale de 4,55%. C'est le taux de croissance le plus élevé de tous les arrondissements de Wallonie.

La **population des enfants/jeunes de 0 à 22 ans** était de 103.845, soit +/- 25.73 % de la population globale de l'arrondissement (moyenne wallonne : +/- 25,07 %) ce qui place le Brabant wallon en 4<sup>ème</sup> position derrière les divisions (ou arrondissement) de Bruxelles, Charleroi et Liège<sup>2</sup>.

La **densité de population**<sup>3</sup> était de 367,9 habitants au km<sup>2</sup> (densité de population moyenne en Wallonie : 215 habitants au km<sup>2</sup>) soit la densité de population la plus élevée des différents arrondissements wallons. Les communes à la densité de population la plus forte se concentrent dans le nord de l'arrondissement, tandis que l'est et le sud de l'arrondissement présentent une densité moins importante et conservent un caractère rural.

### Densité de population

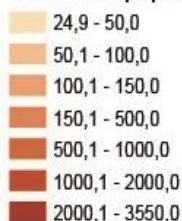
Wallonie : 214,4 habitants/km<sup>2</sup>



Source : IWEPS

Province

Densité de population au 01/01/2018 (habitants/km<sup>2</sup>)

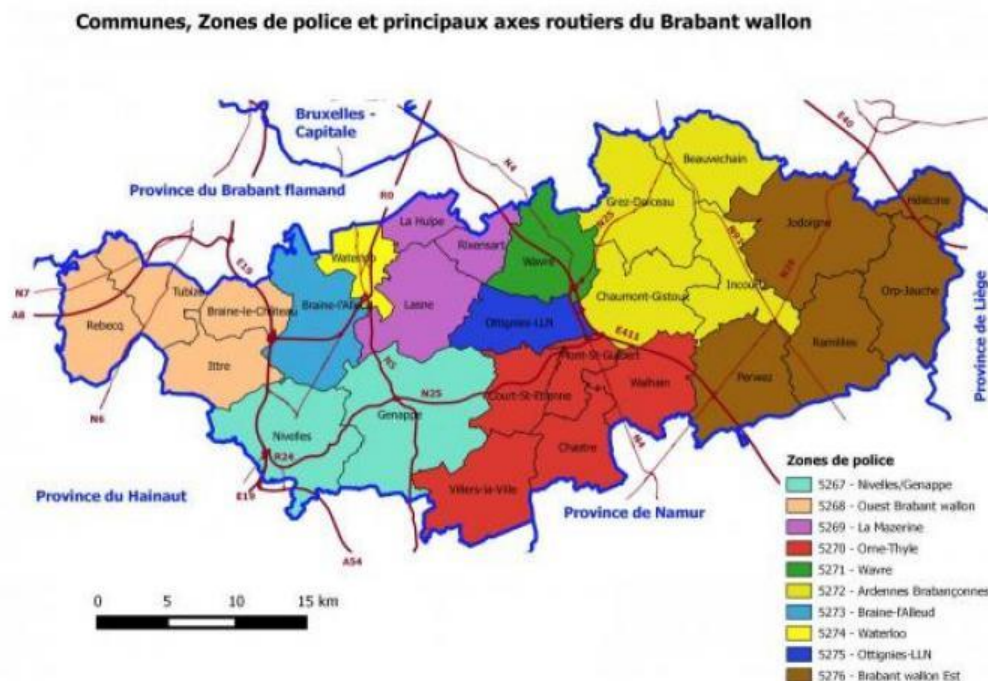


<sup>2</sup> STATBEL, <https://statbel.fgov.be/fr/commune/>)

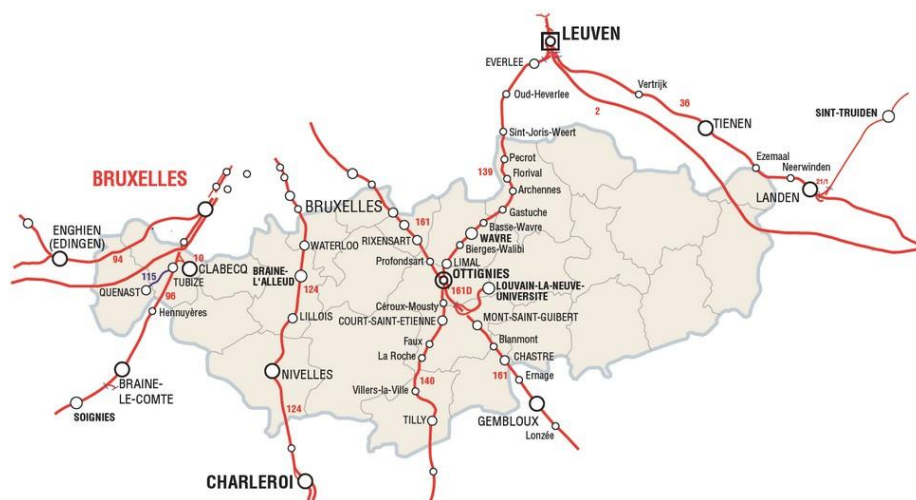
<sup>3</sup> IWEPS, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/densite-de-population/>

### c. La mobilité

En Brabant wallon, le réseau routier est très bien développé dans l'axe « Nord-Sud » qui relie les grandes villes wallonnes et Bruxelles avec : l'A8 en provenance de Tournai, l'E19 en provenance de Mons, l'A54 et la N5 en provenance de Charleroi, l'E411 en provenance de Namur et l'E40 en provenance de Liège. D'Ouest en Est, un seul grand axe traverse latéralement l'arrondissement, il s'agit de la N25. Toute la partie Est du territoire est particulièrement peu équipée en axes routiers.



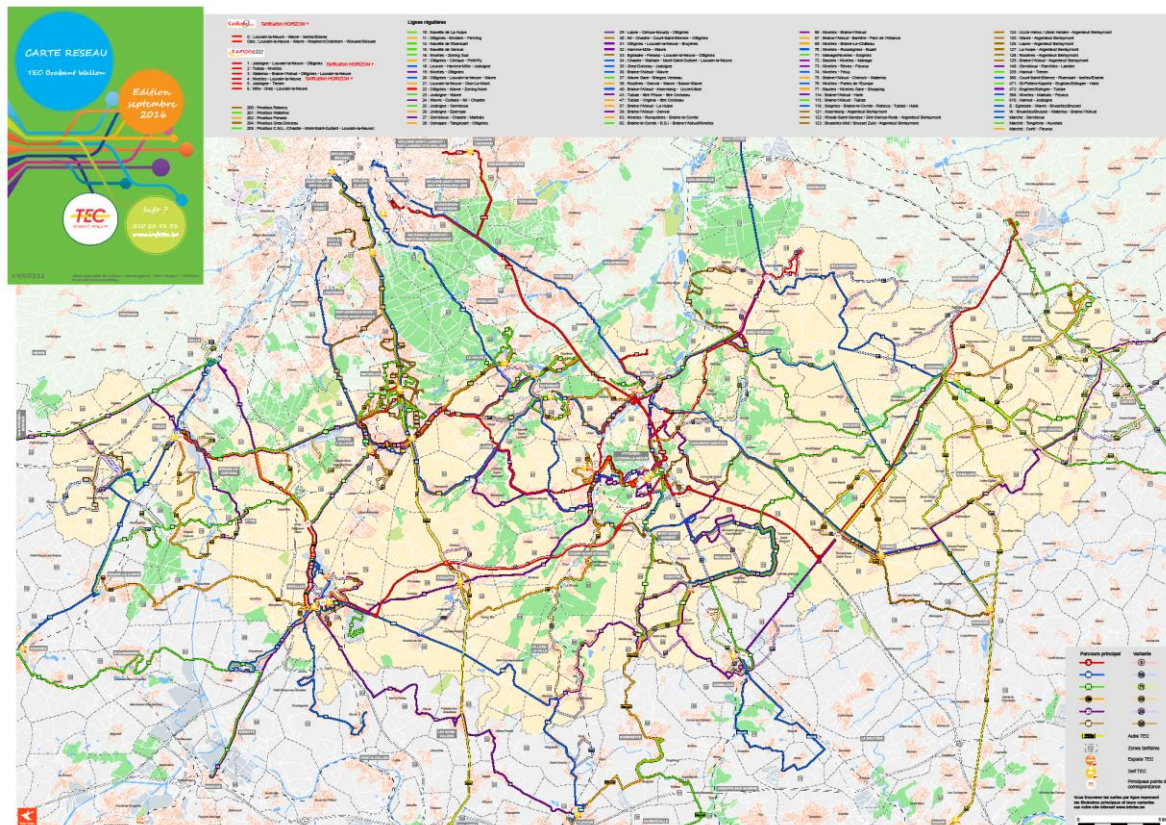
Les mêmes constats peuvent être dressés en matière de mobilité liée au rail. Les grandes villes wallonnes sont reliées à Bruxelles dans l'axe « Nord-Sud » via les grandes lignes ferroviaires : ligne 96 en provenance de Mons via Tubize ; ligne 124 en provenance de Charleroi via Nivelles, Braine-l'Alleud, Waterloo et ligne 140 via Ottignies ; ligne 161 en provenance de Namur via Ottignies et la ligne 36 en provenance de Liège qui affleure l'arrondissement entre Landen et Tienen. Aucune ligne ne permet de relier l'Ouest à l'Est du Brabant wallon et l'Est du territoire est de nouveau très mal desservi.



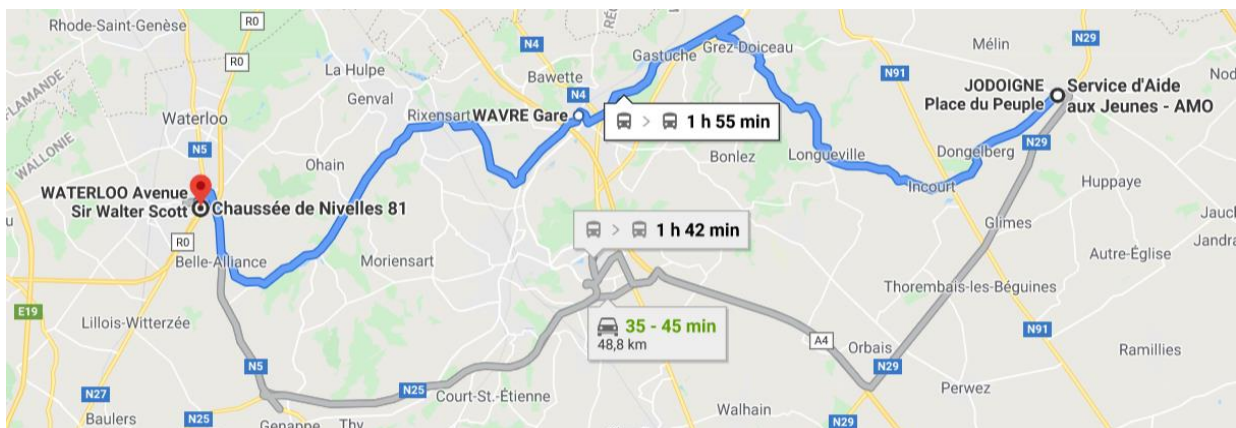
En ce qui concerne le réseau TEC, si le constat est plus nuancé, on remarque tout de même que le réseau est particulièrement dense autour, au départ et entre les grandes gares ferroviaires



d'Ottignies, Nivelles et Braine-l'Alleud. Le « grand Ouest », le « grand Est » et le Sud de la Province sont beaucoup moins bien desservis, particulièrement à l'Est au-delà de l'E411. Certains villages, hameaux ou même quartiers de plus grandes communes se retrouvent enclavés et isolés du reste du territoire avec souvent, comme seule liaison, un bus qui passe une fois en début et fin de journée.



Exemple du trajet que doit parcourir une famille n'ayant pas de voiture habitant près de l'AMO de Jodoigne pour aller à un rendez-vous au SAJ situé actuellement à Braine-l'Alleud :



La famille sera amenée à prendre un premier bus (n°23) de Jodoigne à la gare de Wavre pendant 49 minutes et un autre bus (n°36) de cette même gare jusqu'à l'arrêt le plus proche du SAJ situé à Waterloo (450 m à pied du SAJ) pendant 44 min. Elle partira à 11h30 pour arriver à 13h25 au SAJ. L'autre trajet d'1h42 comprend un parcours à pied de 650m au départ et 750m à l'arrivée en prenant 2 bus via Louvain-la-Neuve. Il part à 12h13 et arrive à 13h55 au SAJ. Cet exemple est assez parlant. Mais outre le problème de temps, il y a aussi les difficultés liées au coût des transports en commun ainsi que le problème de leur fréquence, particulièrement durant les week-ends et les congés scolaires. Cela a un impact sur beaucoup de situations et notamment sur les visites des familles aux enfants placés en institutions et aussi sur le maintien du lien entre enfants et parents hospitalisés,

séjournant en institutions psychiatriques ou incarcérés. Cette problématique spécifique mérite que le Conseil de Prévention du Brabant Wallon interpelle les autorités compétentes en la matière.

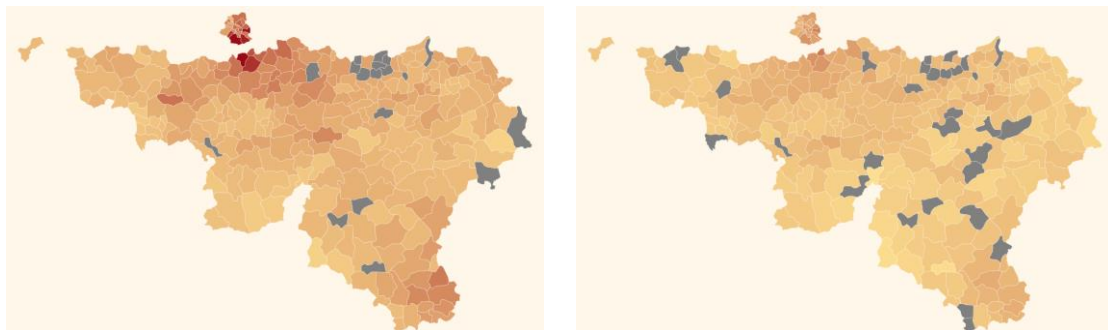
#### d. Le logement

Au troisième trimestre de 2019 en Région wallonne, le Brabant wallon était la province la plus chère pour **l'acquisition d'un logement** : les maisons de type fermé ou demi-fermé y coûtaient 283.500 euros. Pour les maisons de type ouvert, le prix médian était de 385.000 euros. Les appartements atteignaient un prix de 215.000 euros. Le Hainaut était la province la moins chère pour les maisons de type fermé ou demi-fermé (134.000 euros) et les appartements (131.000 euros). La province de Luxembourg était la moins chère pour les maisons de type ouvert (200.000 euros).

A ce propos<sup>4</sup>, les 16 communes les plus chères de Wallonie (prix médian des maisons, tous types confondus) sont situées en Brabant wallon, notamment avec Lasne (559.500€) et La Hulpe (510.000€).

En ce qui concerne **les loyers**, dans son cahier « Regards statistiques n°2 : le marché locatif sous la loupe »<sup>5</sup> l'IWEPS conclut que : « Les loyers sont plus importants pour les logements plus grands, plus on se rapproche de centres (principalement Bruxelles, mais aussi le Luxembourg et Anvers) et dans les communes les plus riches. La taille des logements s'explique aussi par le type de commune (les grands logements étant plus fréquents dans les communes riches du centre du pays, les petits appartements dans les centres villes et les petites maisons dans les zones rurales plus pauvres). Quand on prend en compte l'effet des types de logements, on a l'impression que l'axe centre-périphérie a plus d'influence sur les prix que celui du niveau de richesse de la population. Les loyers sont plus importants dans les communes pauvres centrales que dans les communes riches périphériques. ».

Le Brabant wallon cumulant les deux critères de région riche et limitrophe d'un centre, il n'est donc pas étonnant que les prix moyens de location de logements (tous types confondus) y soient plus élevés que partout ailleurs en Wallonie, comme l'illustrent les deux cartes ci-dessous :



Moyenne des loyers des maisons

Moyenne des loyers des appartements

Sources : L'Echo<sup>6</sup> qui s'est basé sur des chiffres du SPF Finances.

En ce qui concerne **l'accès aux logements publics**<sup>7</sup> (via une SLSP ou une AIS), seuls 3,80 % des ménages de l'arrondissement vivent dans un logement public (SLSP) pour une moyenne régionale de 6.10 % et 518 logements sont loués via une AIS (ce qui est le nombre le plus faible sur les 5 arrondissements wallons). Par contre, il y a 4274 candidatures (soit un pourcentage de 1.059% de la population totale du BW) pour un logement public SLSP ; ce qui fait plus de demandes pour le

<sup>4</sup> Site de STATBEL la Belgique en chiffres, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/prix-de-limmobilier>.

<sup>5</sup> L'IWEPS, [https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2018/12/RS\\_2\\_Loyers.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2018/12/RS_2_Loyers.pdf).

<sup>6</sup> Lecho.be, <https://multimedia.lecho.be/monargent/loyers/>.

<sup>7</sup> WALSTAT, Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie, <https://walstat.iweps.be/>.

Brabant wallon que pour les arrondissements de Namur (2614, soit 0.53% de la population totale) et du Luxembourg (1436, soit 0.50% de la population totale) cumulés.

Il y a **4 sociétés de logements publics (SLSP)** qui œuvrent sur le territoire et qui couvrent 22 communes (l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon, la société coopératives des habitations sociales du Roman Païs, Le Foyer Wavrien, et Notre Maison).

Il y a **1 Agence Immobilière Sociale (l' AISbw)**.

Il y a **2 Associations de Promotion du Logement (APL)** : Habitat et Participation ASBL (sur Court-Saint-Etienne et Ottignies-LLN) et Droits Quotidiens (sur Jodoigne, Nivelles, Ottignies-LLN et Wavre).

Il y a également **4 Régies de Quartiers** œuvrant sur 7 communes (Braine-le-Château/Tubize, Braine-l'Alleud, Chastre/Rixensart et Court-Saint-Etienne/Ottignies-LLN).

L'arrondissement comptait 3 plans « Habitats Permanents » de la Région wallonne relatifs à 7 campings situés sur trois communes (Genappe, Incourt et Ramillies) comptant +/- 270 résidents permanents. Ces plans ont pris fin et une très grande majorité des résidents ont été orientés vers d'autres logements.

**En conclusion**, comme l'ensemble de ces informations le montrent, le Brabant wallon est un arrondissement où l'accès à un logement décent à un prix modéré n'est pas chose aisée. Les 27 communes de l'arrondissement présentent à cet égard un ISADF<sup>8</sup> (indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux) insuffisant dont 3 communes avec un indice critique (La Hulpe, Lasne et Waterloo) et 14 communes avec un indice problématique (Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Incourt, Ittre, Perwez, Rebecq, Rixensart, Wavre).

De plus, il apparaît que la demande de logements publics dépasse largement l'offre présente sur le territoire. Cette offre insuffisante se concentre principalement dans des « cités sociales » relativement anciennes et isolées ce qui peut encore accentuer le sentiment de « ghettoïsation » de ces quartiers.

Aujourd'hui, il s'avère très compliqué pour les jeunes issus de familles aux ressources socio-économiques modestes de prendre leur indépendance et de s'installer dans un logement décent et accessible financièrement en Brabant wallon.

---

<sup>8</sup> IWEPS, [https://isadf.iweeps.be/isadf.php?select=1&indicateur\\_id=2000700](https://isadf.iweeps.be/isadf.php?select=1&indicateur_id=2000700)

## II. Contexte socio-économique

Que ce soit au niveau du revenu moyen ou médian (nets imposables), la situation socio-économique du Brabant wallon apparaît comme la plus favorable de toutes les provinces wallonnes. Mais, on voit aussi que la différence entre revenu moyen et revenu médian y est la plus importante. Ce qui veut donc dire que plus de personnes qu'ailleurs y perçoivent un salaire en-dessous du salaire moyen. Cette situation s'explique par le fait qu'une partie de la population perçoit un salaire très élevé faisant ainsi grimper le salaire moyen.

Territoire	Revenu moyen par déclaration (2017- source : IWEPS) en euro	Revenu médian par déclaration (2017- source : IWEPS) en euro
Wallonie (R)	30 671	22 849
Brabant Wallon (P)	37 908	25 811
Hainaut (P)	28 338	21 682
Liège (P)	29 978	22 631
Luxembourg (P)	33 021	25 038
Namur (P)	31 501	23 656

A y regarder de plus près, il apparaît également que c'est en Brabant wallon que l'on retrouve les plus grandes disparités sociales. Le coefficient interquartile y est le plus élevé, attestant d'un plus grand degré d'inégalité de revenus.

Territoire	Coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration (plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé) (2017- source : IWEPS)
Wallonie (R)	102
Brabant Wallon (P)	122
Hainaut (P)	94
Liège (P)	100
Luxembourg (P)	109
Namur (P)	106

De même, ce qui apparaît cohérent par rapport à un coefficient interquartile élevé, c'est au sein de cette population que l'on retrouve le plus fort pourcentage de revenus très bas (en-dessous de 10.000 € par déclaration) et le plus fort pourcentage de revenus très élevés (au-delà de 50.000 € par déclaration).



Territoire	Part des déclarations de revenu de moins de 10.000 EUR (2017- source : IWEPS)	Part des déclarations de revenu de plus de 50.000 EUR (2017- source : IWEPS)
Wallonie (R)	13,9 %	15,4 %
Brabant Wallon (P)	15,6 %	22,5 %
Hainaut (P)	13,3 %	12,7 %
Liège (P)	14,1 %	14,7 %
Luxembourg (P)	13,9 %	18,8 %
Namur (P)	13,7 %	16,8 %

D'autres indicateurs de vulnérabilité socio-économique montrent que moins de familles sont en situation précaire en Brabant wallon que dans tout le reste de la Wallonie (chiffres au 31.12.2017)

- ❖ Mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail ou du chômage (BW : 3,7 % - moyenne RW : 8,6 %) ;
- ❖ Part de bénéficiaires d'un (E)RIS pour les 18-24 ans ( BW : 2,99 % - moyenne RW : 7,64 %)
- ❖ Part de compteurs à budget actifs en électricité (BW : 1,47 % - moyenne RW : 4,33 %)

De même, l'approche globale de l'ISADF (indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux) montre que la plupart des communes du Brabant wallon ont un indice global au-dessus de la moyenne wallonne (0,64). Seules deux communes, Tubize (0,51) et Jodoigne (0,59) sont en-dessous de cette moyenne. Par contre, certaines communes sont très privilégiées à cet égard comme Walhain (0,96), Braine-l'Alleud (0,88) ou Villers-la-Ville (0,87).

Cette première analyse de l'ISADF global<sup>9</sup> ne montre cependant pas que l'accès à certains droits fondamentaux (tels que ceux liés au logement ou la mobilité) reste critique (de 0 à 0,25) ou problématique (de 0,25 à 0,50) pour la moitié des communes de l'arrondissement (cfr. les radars des indices par droit dans les fiches de présentation des 27 communes).

<sup>9</sup> WALSTAT, [https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?theme\\_id=9](https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=9)



### III. Services, plateformes et projets intersectoriels liés aux jeunes et aux familles (notamment les plus vulnérables)

*Vous retrouverez dans cette partie une vue globale des services, plateformes et projets intersectoriels liés aux jeunes et aux familles. Par ailleurs, en annexe II, vous pourrez également compléter cette information par plus de détails et les coordonnées de ces services et plateformes du Brabant Wallon.*

#### a. Le secteur de l'aide à la jeunesse

##### ▪ Les services publics :

Comme dans toutes les divisions (ou arrondissements non composés de divisions), sont présents dans le Brabant wallon :

- un **SAJ** (Chaussée de Nivelles 81 à 1420 Braine-l'Alleud, Tél.: +32 (0)67 89.59.60, Fax: +32 (0)67 84.18.16, courriel : [saj.nivelles@cfwb.be](mailto:saj.nivelles@cfwb.be), conseillère : Mme Thérèse Binczyk) ;
- un **SPJ** (Chaussée de Nivelles 83 à 1420 Braine-l'Alleud, Tél.: +32 (0)67 64.46.42, Fax: +32 (0)67 64.47.38, courriel : [spj.nivelles@cfwb.be](mailto:spj.nivelles@cfwb.be), directrice : Mme Bénédicte Renaux) ;
- un service de prévention (**SPBW** : rue Altiero Spinelli, 2 à 1401 Nivelles, Tél. : 067/644603, courriel : [prevention-brabantwallon@cfwb.be](mailto:prevention-brabantwallon@cfwb.be), directeur : M. Marc-Antoine Rion).

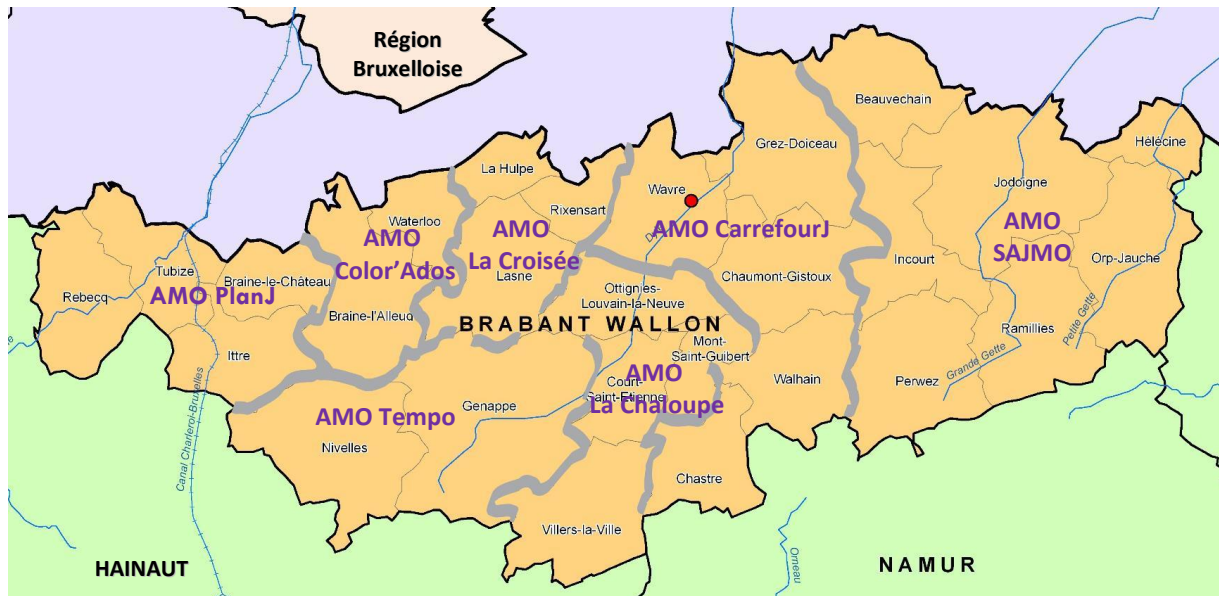
Sont également présents deux IPPJ (Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse) et une EMA (Equipe Mobile d'Accompagnement) :

- l'**IPPJ de Wauthier-Braine** à régimes éducatifs ouvert et fermé (Avenue des Boignées, 13 à 1440 Wauthier-Braine, Tél. : 02/367.85.00, courriel : [ippj.wauthier-braine@cfwb.be](mailto:ippj.wauthier-braine@cfwb.be), directeur : M. Didier DELBART) ;
- l'**IPPJ de Braine-le-Château** à régimes éducatifs fermés (Chemin Saint-Joseph, 3 à 1440 Braine-le-Château, Tél. : 02/367.11.20, courriel : [ippj.braine-le-chateau@cfwb.be](mailto:ippj.braine-le-chateau@cfwb.be), directeur : M. Joël PONSEELE) ;
- l'**EMA de Nivelles-Charleroi** (Tél. de permanence : 0473/18.34.38, Fax : 02/600.08.30, courriel : [ema.nivelles-charleroi@cfwb.be](mailto:ema.nivelles-charleroi@cfwb.be), coordinateur : Pierre DELVAUX).

- **Les services agréés :**

- Les services agréés non mandatés :

- ◆ Les 7 **AMO** (services d'Actions en Milieu Ouvert) du Brabant wallon couvrent le territoire des 27 communes de l'arrondissement :



- ◆ 1 SAPA (Service d'Accompagnement du Parrainage): « **Parrain-Ami** »
    - ◆ Il n'y a pas de **PEP** non mandaté (Projet Educatif Particulier) ou de **MADO** (Maison des Adolescents) présent sur le territoire du Brabant wallon. Cependant le P.E.P. « **RWLP** » dont le siège social est à Namur couvre l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc aussi le Brabant wallon. A ce titre, il a un représentant siégeant au Conseil de Prévention de chaque arrondissement.

- Les services agréés mandatés non résidentiels :

- ◆ 1 Sase+mi (Service d'Accompagnement socio-éducatif avec mission intensive) : « Le Traversier » de Lillois
    - ◆ 1 Sase (Service d'Accompagnement socio-éducatif) : « La Mandoline » de Genval
    - ◆ 1 SAPse (Service d'Accompagnement psycho-socio-éducatif) : « Espace » de Wavre
    - ◆ 1 SAAF (Service d'Accompagnement en Accueil Familial) : « Alternatives Familiales » de Braine-l'Alleud (avec une antenne à Ottignies-LLN pour des rencontres médiatisées et une unité décentralisée à Charleroi)
    - ◆ 1 SAAFu (Service d'Accompagnement en Accueil Familial d'urgence) : « AAFU » de Nivelles (avec une antenne Bruxelles-B.W. et une antenne Hainaut à La Louvière)
    - ◆ 1 SARE (Service d'Actions Restauratrices et Educatives) : « STAR »

Remarque : Il n'y a pas de SAP (Service d'Accompagnement des Protutelles) en Brabant wallon. La Conseillère du SAJ de Nivelles travaille principalement avec le SAP de Bruxelles « **Soutien à la Jeunesse** ».

- Les services agréés mandatés résidentiels :
  - ◆ 1 PEP (Projet Educatif Particulier) : « L'Amarrage » (siège social : Ottignies-LLN) organisant trois structures d'hébergement (3-18 ans) et de semi-autonomie (15-18 ans) : « Le Cabestan », « L'Estacade » à Braine-l'Alleud et « La Baïne » à Houtain-le-Val ; un service mobile intensif intervenant dans le milieu de vie : « Le Chenal » (12-18 ans) ; un service organisant des séjours éducatifs de rupture (en Belgique, France, Roumanie, Moldavie, Bénin et Sénégal) : « Cap Solidarité » (15-18 ans).
  - ◆ 5 SRG (Services Résidentiels Généraux) : « Les Petits Sapins » à Waterloo, « Le Logis » à Genval, « Les Sentiers de la Colline » à Rixensart, « La Châtaigneraie » à Ottignies-LLN, « L'Hacienda » à Autre-Eglise.
  - ◆ 1 SRU (Service Résidentiel d'Urgence) : « L'Atalante » à Nivelles (SRU organisé par l'Amarrage)

Remarque : Il n'y a pas de SROO (Service Résidentiel d'Observation et d'Orientation) en Brabant wallon, cependant le SROO « **Centre Van Durme** » de Rhode-Saint-Genèse, travaille régulièrement avec les autorités mandantes du Brabant wallon et fait partie de l'ADRBW (Association des Directeurs des services Résidentiels du Brabant Wallon). Il n'y a pas non plus de SRS (Service Résidentiel Spécialisé) situé sur le territoire de l'arrondissement.

## b. Le secteur de l'enseignement

### ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

- Enseignement fondamental ordinaire : La couverture de l'arrondissement en écoles fondamentales ordinaires est assez dense et relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire. Il n'y a pas moins de 153 écoles fondamentales ordinaires dont : 12 organisées par la C.F. (souvent en lien avec une école secondaire), 6 écoles libres non confessionnelles (proposant souvent des pédagogies alternatives), 65 écoles libres confessionnelles et 70 écoles communales. Les réseaux communal et libre sont particulièrement bien représentés à cet égard (voir en annexe II).

- Enseignement fondamental spécialisé :

Au niveau de l'enseignement fondamental spécialisé, c'est principalement le centre de l'arrondissement qui est pourvu d'écoles fondamentales spécialisées. Une seule école de ce type est présente dans l'Est de l'arrondissement et aucune à l'Ouest. Ce sont principalement les enseignements de type 1, 2, 3 et 8 qui sont dispensés dans ces écoles (voir en annexe II).

- Enseignement fondamental **DASPA** (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés) et dispositif **FLA** (Français langue d'apprentissage)

ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE N°1 DE JODOIGNE	Chaussée de Tirlemont 81 1370 JODOIGNE	010/47.53.53
ECOLE COMMUNALE PRIMAIRE DE BLOCRY	Rue de l'Invasion, 119A 1340 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	010/48.34.30

Ces deux écoles « DASPA » sont situées à proximité des centres FEDASIL de Jodoigne et Rixensart.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### - Enseignement secondaire ordinaire :

Il y a 37 écoles secondaires ordinaires dans l'arrondissement dont : 6 organisées par la C.F., 6 organisées par la province et 25 écoles libres. Ces écoles secondaires sont réparties sur 12 communes de l'arrondissement et principalement dans 6 gros pôles scolaires : Nivelles (6 écoles), Wavre (6), Braine-l'Alleud (5), Waterloo (4), Ottignies-LLN (3) et Jodoigne (3) (voir en annexe II).

### - Enseignement en alternance :

#### ➤ **CEFA** :

- CEFA de Court-Saint-Etienne – Institut Technique Saint Jean de Wavre  
Coordinatrice : Mme F. Tinant  
Coordonnées : Rue Belotte, 7 à 1490 Court-Saint-Etienne  
Tél. : 010/61.41.68 – Fax : 010/61.41.84  
Courriel : [cefacse@ctsjw.be](mailto:cefacse@ctsjw.be)
- CEFA de Tubize (anciennement Quenast) – IPES de Tubize  
Coordinatrice : Mme I. Plétinckx  
Coordonnées : Route Provinciale, 11bte1 à 1480 Clabecq  
Tél. : 02/355.03.77 – Fax : 02/512.76.63  
Courriel : [cefa@brabantwallon.be](mailto:cefa@brabantwallon.be)

#### ➤ **IFAPME** : Centre IFAPME Namur/Brabant wallon (4 implantations dont 2 en BW)

- Centre de Wavre (Limal) :  
Coordonnées : Rue Charles Jaumotte, 7 à 1300 Wavre (Limal)  
Tél. : 010/45.95.82 – Fax : 010/41.95.73  
Courriel : [centre.wavre@ifapme.be](mailto:centre.wavre@ifapme.be)
- Centre de Perwez :  
Coordonnées : Rue des Dizeaux, 6  
Tél. : 081/39.15.00  
Courriel : [centre.perwez@ifapme.be](mailto:centre.perwez@ifapme.be)

- Enseignement secondaire **DASPA** (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés) et dispositif **FLA** (Français langue d'apprentissage).

A.R. DE RIXENSART	Rue Albert Croy, 3 1330 RIXENSART	02/634.04.70
C.E.P.E.S. CENTRE PROV. D'ENS. PRIM., SEC. ET PEDAGOG.	Chaussée de Tirlemont, 85 1370 JODOIGNE	010/81.88.01

### - Enseignement secondaire spécialisé :

Il y a 12 écoles secondaires spécialisées sur l'arrondissement dont 10 organisées par le libre et dont 5 sont situées sur le territoire d'Ottignies-LLN. Aucun établissement n'est situé dans l'est de l'arrondissement (voir en annexe II).

### - Les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) :

Tous les réseaux d'enseignement ont des CPMS présents sur le territoire. Il y a 2 CPMS de la Communauté Française (Wavre et Nivelles), 3 CPMS provinciaux (Wavre, Jodoigne et Nivelles) et 8 CPMS libres (3 à Wavre, 2 à Nivelles, Braine-l'Alleud, Ottignies et Jodoigne) (voir en annexe II).

- Les Services de Promotion de la Santé à l'École (PSE) :

Il y a deux services PSE dans la province : le service PSE provincial qui compte 5 antennes (Tubize, Nivelles, Ottignies-LLN, Wavre et Jodoigne) et le service PSE libre du Brabant wallon qui compte 3 antennes (Braine-l'Alleud, La Hulpe et Nivelles) (voir en annexe II).

- Les Internats Scolaires :

Il y a 9 internats scolaires sur l'arrondissement. Cinq sont liés aux différents athénées royaux et trois à des écoles provinciales (dont un internat spécialisé à Nivelles). Il n'y a aucun Home d'Accueil Permanent (HAP) permettant d'accueillir les jeunes en-dehors des périodes scolaires sur le territoire (voir en annexe II).

- Les Académies :

Il y a 12 académies des arts en Brabant wallon. Elles sont toutes organisées par les pouvoirs communaux et sont relativement bien réparties sur le territoire avec cependant, une concentration plus importante dans les grosses communes du centre de l'arrondissement (voir en annexe II).

### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :**

Les établissements d'enseignements supérieur et universitaire se concentrent quasi exclusivement sur le site de Louvain-la-Neuve mis à part les deux établissements d'enseignement supérieur de Jodoigne et Nivelles :

- Les Hautes Ecoles :

- « Haute Ecole P.H. SPAAK » (section normale secondaire) de Nivelles
- « Institut Supérieur Pédagogique et Economique – ISPE » (sections assistants de direction, éducateurs spécialisés et normale primaire) de Jodoigne (implantation locale de la Haute Ecole Lucia De Brouckère de Bruxelles)
- « Ecole Pratique des Hautes Etudes Commerciales – EPHEC » de Louvain-la-Neuve
- « Ecole Normale Catholique du Brabant Wallon – ENCBW » (sections normales maternelle, primaire et secondaire) et « Le Parnasse » (section soins infirmiers) de Louvain-la-Neuve (toutes deux étant des implantations de la Haute Ecole Léonard De Vinci de Woluwé- Saint-Lambert)

- Les Hautes Ecoles Artistiques :

- « L'Institut des Arts de la Diffusion – IAD » (sections réalisation, théâtre, son, image,...) de Louvain-la-Neuve

- Les Universités :

- « Université Catholique de Louvain – UCL » de Louvain-la-Neuve

- L'Enseignement de Promotion Sociale :

Les cinq écoles de promotion sociale sont principalement organisées par le réseau officiel (2 écoles de la C.F., 1 école provinciale et 1 école communale). Elles sont toutes situées dans les grandes communes du centre de l'arrondissement (voir en annexe II).

c. Le secteur de l'O.N.E. (Office de la naissance et de l'enfance)<sup>10</sup>

- **Les T.M.S.** (travailleurs médico-sociaux) appelés à présent, les **PEPs** (Partenaires Enfants Parents)

Chiffres 2018	Enfants inscrits dans les structures médico-sociales	Pourcentage par rapport au nombre total d'enfants inscrits en FWB	E.T.P. de travailleurs médico-sociaux	Pourcentage par rapport au total FWB
Bruxelles	54.138	34,1	213,97	29,47
Brabant wallon	10.161	6,4	34,38	4,73
Hainaut	37.859	23,9	230,52	31,75
Liège	35.789	22,6	145,07	19,97
Luxembourg	9.365	5,9	43,42	5,98
Namur	11.313	7,1	58,82	8,10
Total FWB	158.625	100	726,17	100

Le nombre de PEPs en Brabant wallon est de 34,38 ETP (répartis sur 45 travailleurs) et les chiffres 2019 font état d'une diminution (27 ETP pour 40 travailleurs). Ce nombre de PEPs n'est pas très élevé en comparaison du nombre d'enfants inscrits dans les structures médico-sociales à la même période.

- **Les consultations ONE en Brabant wallon :**

Il existe 34 lieux de consultation ONE sur la province répartis sur l'ensemble de son territoire (dont 10 consultations périodiques et 3 antennes) (voir en annexe II).

<sup>10</sup> Site de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports\\_d\\_activite/2018/rapport-activite-2018-chiffres.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_activite/2018/rapport-activite-2018-chiffres.pdf)

- **La couverture d'accueil**

Chiffres au 31.12.2018	Taux de couverture en pourcentage		Nombre de places				Nombre de structures					
	Subventionné	Non subventionné	Subventionnées		Non subventionnées		Subventionnées			Non subventionnées		
			Accueil collectif	Accueil familial	Accueil collectif	Accueil familial	Crèches	Milieus d'accueil collectif	Accueillants conventionnés	Maisons d'accueil	Autres accueils collectifs	Accueillants autonomes
Bruxelles	21,2	10,7	7.802	304	3.992	100	156	9	70	141	38	25
Brabant wallon	30,8	22,5	2.127	862	1.707	480	43	27	206	67	28	120
Hainaut	26,7	4,7	5.217	3.918	1.210	392	117	24	913	69	10	99
Liège	24,0	10,5	4.067	2.432	1.967	889	86	43	573	97	24	224
Luxembourg	33,9	14,2	1.393	1.130	621	266	35	25	261	29	9	68
Namur	30,1	14,2	2.099	1.589	1.256	491	30	50	381	47	40	124
Total FWB	25,5	10,4	22.705	10.235	10.757	2.618	467	178	2.404	450	149	660

Les taux de couverture en pourcentage d'enfants pris en charge et en nombre de places disponibles sont très favorables en Brabant wallon. Cependant, on constate que le secteur privé (non-subventionné) est très développé dans l'arrondissement (2/5 du taux de couverture) ; ce qui est nettement supérieur à la moyenne communautaire et rend un grand nombre de places inaccessibles aux familles aux revenus les plus modestes vu le coût journalier de prise en charge dans ces structures d'accueil.

- **Les S.A.S.P.E. (Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance)**

L'arrondissement ne compte qu'un SASPE, le « Home Reine Astrid » à La Hulpe qui est une grosse structure, avec une capacité d'accueil de 56 places.

Chiffres 2018	Nombre de services	Nombres de places disponibles
Bruxelles	4	92
Brabant wallon	1	56
Hainaut	4	114
Liège	3	128
Luxembourg	2	52
Namur	2	29
Total FWB	16	471

- **Equipe « SOS Enfants » :**

L'arrondissement compte une équipe « SOS Enfants » qui s'est dotée d'une équipe « Bébé Accueil » qui offre un soutien à la parentalité en Brabant wallon dès la grossesse et qui accompagne l'enfant dans son processus de développement.

- Equipe « Enfants–Familles »

Chaussée de Charleroi, 4  
1471 Loupoigne (Genappe)  
Belgique  
Téléphone: +32 67 77 26 47 (répondeur le jeudi de 11 h à 16h)  
Fax: + 32 67 77 26 52  
Email : [enfantsfamilles.bw@skynet.be](mailto:enfantsfamilles.bw@skynet.be)

- Equipe « Bébé Accueil »

Chaussée de Charleroi, 4  
1471 Loupoigne (Genappe)  
Tél : +32 67 77 32 59 (répondeur le jeudi de 11 h à 16h)  
Fax: + 32 67 77 26 52  
Email : [bbaccueil.bw@skynet.be](mailto:bbaccueil.bw@skynet.be)

- **Ecoles des devoirs en Brabant wallon :**

Il y a 33 écoles des devoirs réparties sur 15 communes du Brabant wallon de manière relativement équilibrée sur tout le territoire. 12 d'entre elles sont organisées par des pouvoirs communaux ; 5 par une AMO et le reste par différentes ASBL (voir en annexe II).

- **Accueil Temps Libre (ATL) en Brabant wallon :**

Accueils extrascolaires :

- a. Organisés par l'ISBW (Intercommunale Sociale du Brabant Wallon) : l'accueil est organisé dans les locaux de 24 écoles, grâce au partenariat avec les 8 communes conventionnées (Tubize, Braine-le-Château, Nivelles, Genappe, Ottignies-LLN, La Hulpe, Beauvechain, Incourt).
- b. En outre, 15 administrations communales (Genappe, Ittre, Walhain, Chastre, Rebecq, Braine-l'Alleud, Grez-Doiceau, Jodoigne, Perwez, Hélécinne, Orp-Jauche, Ottignies-LLN, Rixensart, Chaumont-Gistoux et Wavre) organisent un « ATL » sur différents lieux de leur territoire, différentes écoles (ou ASBL liées à une école) l'organisent également ainsi qu'une série d'ASBL spécifiques.

Plaines de vacances :

- a. Organisées par l'ISBW : les plaines de vacances sont organisées dans 10 lieux, grâce au partenariat avec les communes conventionnées (Tubize, Braine-le-Château, Nivelles, Genappe, Ottignies-LLN, La Hulpe, Beauvechain, Incourt, Jodoigne, Hélécinne).
- b. En outre, différentes administrations communales et ASBL organisent également des plaines de vacances agréées par l'ONE dans 22 communes du Brabant wallon.



#### d. Le secteur de la jeunesse et de la culture

- **Les Maisons de Jeunes :**

Une « Maison de jeunes » est un lieu d'accueil, de créativité, d'expression, de participation, de rencontres pour les jeunes de 12 à 26 ans. Elle développe une citoyenneté critique, active et responsable, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique et culturelle (voir en annexe II).

- Maison des jeunes « Le Prisme » – Braine-l'Alleud
- Le Centre Nerveux – Céroux-Mousty
- Maison des jeunes « le Cerceau » – Genval
- Maison des jeunes « Chez elle » – Louvain-la-Neuve
- Maison des jeunes d'Orp-Jauche
- Maison des jeunes « Le point de rencontre » – Rebecq
- Maisons des jeunes et de la culture de Rixensart
- Maison des jeunes « L'Antistatic » – Tubize
- Maison des jeunes de Waterloo
- Maison des jeunes « Vitamine Z » – Wavre

- **Mouvements de Jeunesse en Brabant wallon :**

- a. Les Faucons Rouges : 2 unités (Nivelles et Tubize),
- b. Le Patro : 12 unités (Virginal, Ittre ; Braine-le-Château, Rixensart, 2 à Braine-l'Alleud, Nivelles, Marbais, Rixensart, Ottignies, LLN, Glimes)
- c. Les Guides : 14 unités (Hamme-Mille, Grez-Doiceau, Bierges, 2 à LLN, Mont-Saint-Guibert, Genappe, Court-Saint-Etienne, Nivelles, Braine-l'Alleud, La Hulpe, 2 à Waterloo, Ohain)
- d. Les Scouts catholiques : 45 unités sur tout le territoire du BW
- e. Les Scouts pluralistes : 9 unités (Braine-le-Château, Braine-l'Alleud, Lillois, Lasne, Gentinnes, LLN, Profonsart, Rixensart, Dion-Valmont).

- **Les Centres Culturels du Brabant wallon :**

On peut appeler "Centre culturel" des associations privées regroupant des populations particulières désireuses de se retrouver autour d'activités à caractère culturel ou de loisir : par exemple, un Centre culturel de quartier, ou un Centre culturel créé par des immigrés d'une origine spécifique. On peut aussi appeler "Centre culturel" un bâtiment, affecté par un pouvoir public à l'exercice d'activités de loisirs et éventuellement à la présentation de spectacles. De nombreuses villes ou communes, des Provinces aussi, gèrent un "Centre culturel" sous leur seule responsabilité et à partir de leurs moyens propres. En Brabant wallon, il y a 12 centres culturels dont plusieurs sont gérés par une commune et 1 par la Province (voir en annexe II).

- **Les C.E.C. (les Centres d'Expression et de Créativité)**

Ce sont des structures permanentes proposant de nombreux ateliers dans de multiples disciplines. Ils s'adressent à tous les publics et à tous les âges et développent leur activité en lien avec le contexte social, économique et culturel des populations concernées. Par le biais de démarches créatives et une articulation à leur environnement, ils réalisent des projets socio-artistiques et d'expression citoyenne. Il y en a 18 dans l'arrondissement répartis sur l'ensemble du territoire (voir en annexe II).

- e. **Le secteur de la santé et de la santé mentale**

**Santé :**

- Les maisons médicales :

Il y a 6 maisons médicales en Brabant wallon principalement situées au centre de la province<sup>11</sup> (voir en annexe II) :

- Maison médicale Atout Santé
- Maison médicale de Ottignies Espace Santé
- Maison médicale Grez-Doiceau
- Maison médicale de Mont-Saint-Guibert
- Maison médicale Passerelle Santé LLN
- Maison médicale de la Thyle

- Les hôpitaux, les cliniques et les centres hospitaliers :

Il y a 4 sites hospitaliers principaux en Brabant wallon : l'hôpital de Braine-l'Alleud - Waterloo (CHIREC), les hôpitaux de Nivelles et Tubize (pôle hospitalier Jolimont) et la Clinique St-Pierre d'Ottignies. Comme on le voit, l'est du Brabant wallon n'est pas du tout équipé en structures hospitalières de proximité (voir en annexe II).

- Le Centre Local de Promotion de la Santé :

Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon-ASBL

Parc des Collines

Avenue Einstein, 3 - 1300 Wavre

Tel : 010 / 62 17 62 - E-mail : info@clps-bw.be

**Santé mentale<sup>12</sup> :**

- Les Services de Santé Mentale (SSM) et les Centres de Guidance :

Il y a 8 Services de Santé Mentale (et Centres de Guidance) en Brabant wallon répartis sur les grandes entités du territoire : le Service de santé mentale « Safrans » ASBL à Braine-l'Alleud, le Service de santé mentale provincial de Jodoigne, le Centre de Guidance de Louvain-la-Neuve, le Centre de Guidance du CPAS de Nivelles « Tandem », le Service de Santé Mentale provincial de Nivelles, le Service de Santé Mentale « Entre Mots » à Ottignies, le Service de Santé Mentale provincial de Tubize et le Service de Santé Mentale de Wavre. Il semble important qu'une politique de décentralisation et donc de plus grande accessibilité à ce type de services soit mise en place rapidement. A cet égard, des collaborations pourraient être envisagées entre ces services et des services ou associations d'autres secteurs en vue, par exemple, d'une mise à disposition de locaux.

---

<sup>11</sup> Fédération maisons médicales santé et solidarité, <https://www.maisonmedicale.org/-Trouver-une-maison-medicale-en-Belgique-.html>.

<sup>12</sup> PLATE-FORME de CONCERTATION en SANTE MENTALE du BRABANT WALLON, <https://www.pfsmbw.be/index.php/nos-membres>

Cet élément relève du droit à la santé et est d'autant plus important en cette période de crise sanitaire (COVID-19) au vu de son impact sur la santé mentale de la population.

- Les services hospitaliers :

En Brabant wallon, il existe 6 structures hospitalières de santé mentale dont cinq peuvent accueillir des enfants ou des adolescents (voir en annexe II) :

- SILVA médical - Clinique de la Forêt de Soignes ASBL
- Association Le Domaine. ULB (Erasme)
- La Petite Maison ACIS (hôpital psychiatrique pour enfants, adolescents et jeunes adultes et centre de réadaptation fonctionnelle)
- Service de Psychiatrie de la Clinique Saint-Pierre
- Centre Hospitalier Neurologique William Lennox
- Centre Médical Pédiatrique Clairs Vallons

- Les structures intermédiaires :

Il y a également 3 centres de jour, 5 Initiatives d'Habitation protégée (I.H.P.) et différentes autres structures intermédiaires en soins de santé mentale (voir en annexe II).

- Pass@do, centre de jour pour adolescents
- Antenne 110 : elle a une convention particulière avec le service des soins de santé de l'I.N.A.M.I. pour accueillir 16 enfants de 3 à 12 ans (internes et externes) dont les difficultés nécessitent une prise en charge intensive.
- La Courtille, Initiative d'Habitation Protégée (I.H.P.), émane du service de psychiatrie de la Clinique St-Pierre et du centre médico-psychothérapeutique d'Ottignies.
- Notre Domaine. Initiative d'Habitation Protégée (I.H.P.)
- Le Solier, Initiative d'Habitation Protégée (I.H.P.), liée au S.S.M. « Safrans »
- La Traversière : communauté psychothérapeutique résidentielle
- Le Chat Botté : centre de rééducation fonctionnelle conventionné par l'INAMI.
- ASARBW ASBL : concertation d'Aide et de Soins en Assuétudes Réseau Brabant Wallon
- La Fabrique du Pré : centre de jour (A.S.B.L. de La Traversière).

- Les services à domicile :

Enfin, l'arrondissement compte 4 équipes d'intervention à domicile dont deux sont issues du réseau (nouvelle politique en Santé Mentale pour enfants et adolescents) « Archipel » (voir en annexe II).

- SOS-ENFANTS - Equipe Enfants-Familles Brabant Wallon
- Service d'aide aux étudiants : service de l'Université Catholique de Louvain (ADAE/UCL)
- Wei-Ji : Equipe mobile de crise, soins intensifs de courte durée du réseau « Archipel »
- EMOsa : Equipe mobile de soins assertifs du réseau « Archipel »

- Les centres de planning et de consultation familiale et conjugale :

Il y a 10 centres de planning et de consultation familiale et conjugale relativement bien répartis sur le territoire de l'arrondissement : 2 à Tubize, Braine-l'Alleud, Waterloo, Genval, Nivelles, L.L.N., 2 à Wavre et Perwez.

## f. Le secteur de l'aide sociale générale<sup>13</sup>

### Les CPAS (Centres Publics d'Action Sociale)<sup>14</sup>

En Belgique, il existe un **Centre Public d'Action Sociale (CPAS)** dans chaque commune belge, soit 589 centres au total. Notre arrondissement étant composé de 27 communes, il y a 27 CPAS en Brabant wallon.

Les Centres Publics d'Action Sociale sont des organismes publics qui ont pour mission « de permettre à chacun d'être en mesure de mener une existence conforme à la dignité humaine ». Leur travail et les missions qui leurs sont dévolues sont articulés autour de 3 lois, à savoir :

- La loi du 08.07.1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale qui décrit notamment les missions dévolues aux CPAS ;
- La loi du 26.05.2002 concernant le droit à l'intégration sociale et l'arrêté royal du 11.07.2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale
- La loi du 02.04.1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les Centres Publics d'Action Sociale et qui règle essentiellement les questions de compétence territoriale dans le cadre de l'intervention des CPAS.

Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Les CPAS ont pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative mais également préventive en encourageant notamment la participation sociale des usagers. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Le CPAS peut créer des établissements ou services à caractère social, curatif ou préventif, les étendre et les gérer et peut recourir à la collaboration de personnes, d'établissements ou de services et peut proposer aux institutions et services déployant dans le ressort du centre une activité sociale ou des activités spécifiques. Il peut créer avec eux un ou plusieurs comités où le centre et ces institutions ou services pourraient coordonner leur action et se concerter sur les besoins individuels et collectifs et les moyens d'y répondre. Plus spécifiquement, le CPAS peut créer et gérer des structures d'accueil pour la petite enfance, des haltes garderie, des écoles de devoirs et des espaces dédiés à l'accueil extrascolaire. Il peut enfin octroyer aux familles avec enfants des aides sociales spécifiques permettant aux parents précarisés de subvenir aux besoins de leurs enfants (frais scolaires, frais médicaux, avances sur pension alimentaire, parts contributives pour les enfants placés, ...).

La loi du 26.05.2002 concernant le droit à l'intégration sociale a été instaurée pour remplacer le volet « minimex » devenu obsolète. Toute personne a droit à l'intégration sociale. Ce droit peut prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration, assortis ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale. Les CPAS ont pour mission d'assurer ce droit.

La loi du 26.05.2002 fait une distinction entre les personnes âgées de moins de 25 ans et les personnes âgées de plus de 25 ans.

En effet, le législateur a, par-là, décidé d'investir dans l'activation et la mise à l'emploi des jeunes de moins de 25 ans par une prise en charge et un accompagnement plus soutenu à travers la mise en œuvre d'un projet individualisé d'intégration sociale. En novembre 2016, ces projets individualisés d'intégration sociale (PIIS) ont été généralisés et sont devenus obligatoires pour tous les nouveaux bénéficiaires d'un RIS qui doivent signer ce contrat. Celui-ci doit être élaboré dans les trois mois de l'octroi du RIS par le CPAS. Cette disposition introduit une « conditionnalisation » supplémentaire. Le RWLP précise que : « *c'est d'autant plus inquiétant que dans la pratique, l'accompagnement soutenu*

---

<sup>13</sup> Voir annexe II

<sup>14</sup> Belgium.be informations et services officiels, [https://www.belgium.be/fr/famille/aide\\_sociale/cpas](https://www.belgium.be/fr/famille/aide_sociale/cpas)

*mis en place par les CPAS au lieu d'être aidant pour le jeune se réduit le plus souvent à un contrôle des conditions débouchant sur des refus d'aide sociale à des jeunes qui vivent l'appauvrissement ou la pauvreté de manière durable. »*

En Brabant wallon, il existe trois organes de concertation au niveau des CPAS : l'Inter-CPAS regroupant les travailleurs sociaux des 27 CPAS de la province, la Fédération des Directeurs généraux des CPAS du Brabant wallon et la réunion des Présidents de CPAS.

Plus spécifiquement lié à notre domaine d'action, le CPAS a la mission de tutelle des enfants. En effet, tout mineur d'âge à l'égard duquel personne n'est investi de l'autorité parentale ou n'exerce la tutelle ou la garde matérielle, est confié au centre public d'aide sociale de la commune où il se trouve. Le tribunal de la jeunesse ou le comité de protection de la jeunesse peuvent confier au centre public d'aide sociale les enfants dont le centre assure déjà la garde matérielle et dont les parents sont déchus en tout ou en partie de l'autorité parentale (Loi du 08.07.1976 organique des CPAS).

### **Les P.C.S. (Plans communaux de Cohésion Sociale)<sup>15</sup>**

La cohésion sociale est définie comme l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

**Le PCS poursuit deux objectifs**, à savoir réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Pour ce faire, le **PCS se décline en actions coordonnées** visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux **15 droits fondamentaux répartis en 7 axes** :

- Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
- Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
- Le droit à la santé
- Le droit à l'alimentation
- Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
- Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
- Le droit à la mobilité.

En Brabant wallon, 19 des 27 communes (en vert sur la carte) disposent d'un PCS pour la période 2020-2025.



<sup>15</sup> Le portail de la cohésion sociale du service public de la Wallonie, <http://cohesionsociale.wallonie.be/actions/PCS>

## Les Maisons d'accueil et aide aux sans-abris<sup>16</sup> :

- Les Maisons d'accueil :

Il y a 5 maisons d'accueil en Brabant wallon :

- Les Quatre vents – Maison d'accueil pour tous (59 places à Nivelles)  
**Modalité** : Accueil 24h/24 (si place disponible) - Entretien préalable - Présence 24h/24  
**Hébergement** : Chambres collectives - Chambres familiales - Chambres individuelles  
**Services proposés** : Accompagnement social et éducatif - Ateliers collectifs – Post-hébergement (à la demande)
- Le Goéland – Maison d'accueil pour femmes avec ou sans enfants (23 places à Nivelles)  
**Hébergement** : Chambres familiales - Chambres individuelles  
**Services proposés** : Accompagnement social et éducatif - Activités pour enfants - Ateliers collectifs Post-hébergement (à la demande)
- L'églantier – Maison d'accueil pour avec ou sans enfants (20 places à Braine-l'Alleud)  
**Hébergement** : Chambres collectives - Chambres individuelles  
**Services proposés** : Accompagnement psychologique - Accompagnement social et éducatif - Activités pour enfants - Ateliers collectifs - Post-hébergement (à la demande)
- La Maison'Elle – Maison d'accueil pour femmes avec enfants (20 places à Rixensart)  
**Hébergement** : Chambres individuelles  
**Services proposés** : Accompagnement social et éducatif - Activités pour enfants - Ateliers collectifs - Groupes de paroles - Post-hébergement (à la demande)
- Maison Maternelle Paul Henricot – Maison d'accueil (18 places à Court-Saint-Etienne)  
**Hébergement** : Chambres individuelles  
**Services proposés** : Accompagnement psychologique - Accompagnement social et éducatif - Activités pour enfants - Ateliers collectifs - Groupes de paroles - Post-hébergement (à la demande)

- Les maisons de vie communautaire :

Il y a une maison de vie communautaire en Brabant wallon :

- Maison Maternelle du Brabant wallon (10 places à Ottignies)  
**Hébergement** : Chambres individuelles  
**Services proposés** : Accompagnement psychologique - Accompagnement social et éducatif - Activités pour enfants - Ateliers collectifs - Groupes de paroles - Post-hébergement (à la demande)

- Les Centres d'accueil de jour :

Il y a une seule structure d'accueil de jour en Brabant wallon et aucune structure d'accueil de nuit)

- Un Toit Un Cœur (UTUC) – Service d'accueil de jour (Louvain-la-Neuve)

---

<sup>16</sup> Fédération des maisons d'accueil et services d'aide aux sans-abris, <https://www.ama.be/les-membres/>.

## g. Le secteur de l'AVIQ<sup>17</sup>

### • Services d'aide précoce :

Les services d'aide précoce répartis sur le territoire wallon sont organisés en équipes de professionnels dont la mission est d'aider l'enfant et sa famille à vivre au mieux la période périnatale jusqu'à l'âge de huit ans et cela sur les plans éducatif, social et psychologique. Il y a trois services d'aide précoce en Brabant wallon dont deux sont des services liés à des déficiences spécifiques (auditives et visuelles).

- SERVICE D'AIDE PRECOCE DU BRABANT WALLON (Wavre)
- SERVICE D'AIDE PRECOCE POUR ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS "TRIANGLE WALLONIE" (La Hulpe)
- SERVICE D'AIDE PRECOCE POUR ENFANTS DEFICIENTS VISUELS "TRIANGLE WALLONIE" (La Hulpe)

### • Services d'Aide à l'Intégration (SAI) :

Si les parents et le jeune le souhaitent, les services d'aide à l'intégration sont là pour prendre le relais des services d'aide précoce, entre l'âge de six et vingt ans. Il y a 4 services d'aide à l'intégration en Brabant wallon.

- TRIANGLE-WALLONIE- SAI (La Hulpe)
- L'ENTRE-TEMPS (Genval)
- LE CHEMIN (IMP PROV BRAB) (Nivelles)
- LE CERF VOLANT (Braine-l'Alleud)

### • Services d'Accueil Spécialisé pour Jeunes (SAS'J) :

Ces services accueillent des jeunes non scolarisés (de manière temporaire ou plus prolongée) qui en raison de la gravité de leur handicap ne fréquentent pas un établissement d'enseignement ordinaire ou spécial. Ils les accueillent le plus souvent en journée pendant la semaine, à des degrés d'intensité variables selon les besoins du jeune à un moment donné. Il y a 4 services de cet ordre en Brabant wallon

- LES GODILLOTS (Rixensart)
- LES LUCIOLES (Lasne)
- LES GLYCINES - LA MAISON FAMILIALE (Braine-l'Alleud)
- ASBL LES JACINTHES (Braine-le-Château)

---

<sup>17</sup> Portail Wallonie.be Wallonie Santé handicap AVIQ, <https://www.aviq.be/handicap/>

- **Services Résidentiels pour Jeunes (S.R.J.) :**

Enfants et adolescents ont besoin d'un milieu propice pour pouvoir progresser. Si en raison du handicap, le milieu familial ne peut plus assurer cet encadrement, les SRJ (Services Résidentiels pour Jeunes) offrent aux jeunes de 3 à 18 ans un accueil permanent de jour comme de nuit dans un environnement adapté. Il y a 7 SRJ sur le territoire du Brabant wallon qui collaborent régulièrement avec les mandants des SAJ et SPJ.

- LA SOURCE VIVE (Lasne)
- LES ANEMONES (Grez-Doiceau)
- INST. PROVIN. DU BRABANT (Nivelles)
- LA CLE DES CHAMPS (Waterloo)
- MOSAÏX-LA MAISON FAMILIALE (Braine-l'Alleud)
- LE REFUGE - LES SALANGANES (Lillois)
- LES TILLEULS (Hévillers)

- **Services d'accompagnement :**

Comment être autonome lorsqu'on a plus de 18 ans, beaucoup de volonté mais aussi certaines difficultés causées par un handicap ?

Les services d'accompagnement sont là pour aider les personnes adultes à mener à bien des projets qui leur apporteront une plus grande autonomie. Il y a trois services de ce type en Brabant wallon.

- I.S.B.W. (Wavre)
- L'EXCEPTION (Nivelles)
- LA CORDEE (Nivelles)



## h. Les plateformes et les projets intersectoriels

Certains conseils, commissions, plateformes et réseaux ont été institués et sont régis par des textes légaux et réglementaires qui en définissent les missions spécifiques. D'autres organes de concertation ont été créés à l'initiative de travailleurs sociaux provenant de différents services qui en ont défini les objectifs et les missions propres. Ils sont avant tout des lieux d'échange et de concertation qui permettent de travailler au mieux dans l'intérêt des jeunes et des familles. Ils permettent aussi, pour certains, d'analyser les besoins des jeunes et de leur famille et d'en informer les administrations centrales et les autorités publiques compétentes. La zone d'action de ces organes peut aller d'une école, à une commune, ou à l'ensemble de notre province et certains sont à l'origine de projets ambitieux pouvant atteindre de nombreux bénéficiaires et professionnels de ces différents « territoires », voire au-delà. Grâce aux acteurs de terrain, la parole des bénéficiaires est relayée, via ces organes, vers les administrations et les acteurs politiques. Au fil des années, plusieurs secteurs se sont ainsi dotés de conseils, commissions et réseaux intersectoriels pouvant les aider à améliorer les missions qu'ils mènent auprès de leurs bénéficiaires.

### • L'aide à la jeunesse

- Le Décret du 18/01/2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse institue le Conseil de Prévention (art. 6 à 9) et le Conseil de Concertation Intra Sectorielle (art.129 à 131) pour chaque division.
  - Le Conseil de Prévention du Brabant Wallon (CPBW) est co-présidé d'une part par le Chargé de prévention et d'autre part par un membre du conseil élu par ses pairs. Le Conseil a pour mission d'établir un diagnostic social, d'élaborer une proposition de plan d'actions triennal, de favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs en matière de prévention, d'informer et d'interpeller les autorités publiques au sujet de toute condition défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale. Il est constitué des AMO, de représentants du secteur de l'aide à la jeunesse et de plusieurs secteurs en lien avec l'aide à la jeunesse.
  - Le Conseil de Concertation Intra Sectorielle (CCIS) est présidé par le conseiller de l'aide à la jeunesse de l'arrondissement/de la division. Il est constitué de l'ensemble des services de l'aide à la jeunesse et des représentants de la Justice. Le Conseil a pour mission de favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs de la prévention, de l'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse en vue d'améliorer leurs pratiques, de remettre au ministre un avis sur les besoins de l'arrondissement en matière de services et de répondre aux demandes d'avis de la commission d'agrément.
- Plusieurs intervenants de l'aide à la jeunesse ont créé en 1996 la coordination spontanée afin de permettre aux différents services de l'aide à la jeunesse (et services associés à l'enfance et l'adolescence) de la province de se rencontrer. Trois projets principaux y sont menés :
  - la vitrine de l'aide à la jeunesse (journée de colloques, d'ateliers et de stands de présentation des services organisées tous les deux ans à l'Institut « Cardijn » de L.L.N.) ;
  - la journée d'échange (rassemblant tous les deux ans à l'IPPJ de Wauthier-Braine, l'ensemble des services partenaires pour une journée de rencontre et d'activités conviviales) ;
  - les conférences et les visites institutionnelles (permettant aux services d'apprendre à mieux se connaître ou à échanger sur des thématiques spécifiques).
- Les midis sociaux de Wavre organisés par l'AMO Carrefour J 3 à 4 fois par an. Ce lieu de rencontre et de partage se déroule le vendredi midi. Il a pour objectifs d'améliorer le travail en réseau et les connaissances mutuelles entre les services sociaux de la Ville.

- **L'enseignement et l'aide à la jeunesse**

- La Plateforme de concertation Enseignement - Aide à la Jeunesse est instituée par le Décret du 21.11.2013 organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation. Elle a un président et un vice-président élus par ses membres. Cette plateforme soutient la collaboration et l'articulation des acteurs des deux secteurs sur le Brabant Wallon. Différents organes de concertation locale ont été également créés à l'initiative des acteurs locaux. Ils réunissent les acteurs de terrain sur un territoire plus restreint avec les mêmes points d'attention. Par ailleurs, les cellules de concertation locale réunissent les acteurs en lien avec une école.
- L'organe de concertation de Nivelles est mis en place depuis 2 ans et est coordonné par l'AMO Tempo en collaboration avec l'ensemble des écoles secondaires de la Ville.
- Il y a déjà depuis quelques années 3 plateformes scolaires au sein du Collège de Notre-Dame des Anges (Genval), de l'Athénée de Rixensart et du Collège Alix Le Clerc (La Hulpe). Elles réunissent l'AMO La Croisée, les directions, des éducateurs, des professeurs et le CPMS. Les 2 premières plateformes ont pu créer des actions communes au sein des établissements scolaires : la « Cellule M » comme Motivation et la « Cellule R » comme relais en vue de prévenir le harcèlement à l'école. Le projet « Jump'Jeune » est né de la première plateforme et est aussi proposé aux jeunes en-dehors de l'école. Il propose aux jeunes des moments d'arrêt pour se pencher sur leur travail scolaire mais également des possibilités de contacts avec d'autres jeunes et des moments de partages conviviaux, culturels ou encore sportifs.
- Un organe de concertation est en construction sur Wavre.
- Le groupe 19 a été créé en 2007 par les acteurs de différents secteurs en lien avec les écoles de la zone ouest du Brabant wallon. C'est avant tout un lieu d'échange et de concertation. Les partenaires concentrent leurs travaux sur les violences en milieu scolaire depuis 5 ans.
- Toutes les AMO collaborent avec des écoles de leur territoire pour mettre en place des actions auprès des enfants et des jeunes pendant les cours. Ces projets, ces actions et ces animations ont des objectifs particuliers, choisis en fonction des demandes et des besoins des écoles ou des enfants. Cela peut concerner la lutte contre le harcèlement, la prévention aux assuétudes, le raccrochage scolaire, la motivation, la lutte contre la désaffiliation,...

- **L'Office de la Naissance et de l'Enfance et l'Aide à la Jeunesse**

- La Commission de Coopération d'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance du Brabant Wallon (CCAEMV) est instituée par le Décret du 12.05.2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance. Elle veille à l'amélioration des procédures de prise en charge des situations de maltraitance à l'égard d'enfants.

- **L'Office de la Naissance et de l'Enfance**

- L'inter-Espace parents dans la séparation est un lieu de partage d'expériences, de constats et de formulation de recommandations communes relatives à l'action de l'espace parents dans la séparation afin de garantir dans l'intérêt des bénéficiaires une offre de services de qualité.

- **La santé mentale**

- La Plate-Forme de Concertation en Santé Mentale du Brabant Wallon (PFSMBW) développe la concertation entre les services de notre Province afin de mieux répondre aux besoins de la population et d'améliorer la qualité des soins en santé mentale. Elle est instituée par l'Arrêté Royal du 10/07/1990 (modifié par l'Arrêté Royal du 8/07/2003) fixant les normes d'agrément applicables aux associations d'institutions et de services psychiatriques.

- Le réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant Wallon - Archipel BW a été institué suite à la mise en place de la nouvelle politique en santé mentale pour les enfants et les adolescents. Le réseau répond aux 5 fonctions prévues : la détection précoce, le screening et l'orientation ; le diagnostic ; le traitement ; l'inclusion dans tous les domaines de vie ; l'échange et la valorisation de l'expertise et ce, en concrétisant différents programmes d'activités. Le réseau organise des conférences et essaie de développer des actions avec l'ensemble de ses partenaires.
  - **L'aide sociale générale**
- En Brabant wallon, il existe trois organes de concertation au niveau des CPAS : l'Inter-CPAS regroupant les travailleurs sociaux des 27 CPAS de la province, la Fédération des Directeurs généraux des CPAS du Brabant wallon et la réunion des Présidents de CPAS.
- Le CPAS de Genappe a mis en place et pilote la table ronde de lutte contre la pauvreté infantile de Genappe qui regroupe 39 partenaires et 23 institutions agissant dans le secteur de l'enfance. Plusieurs actions et services ont été mis en œuvre suite aux travaux de la table ronde.
- Le CPAS de Jodoigne organise des réunions de concertation et de rencontre entre les différents organismes sociaux de Jodoigne ou des environs via la table ronde sociale de Jodoigne.
  - **L'Agence pour une Vie de Qualité**
- La Commission subrégionale de l'AViQ du Brabant Wallon est instituée par le Décret du 03/12/2015 relatif à l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles (art. 59-60). La commission détecte les besoins des personnes en situation de handicap, identifie les ressources, active et facilite la concertation et réfléchit et relaye les informations récoltées. Les trois thématiques prioritaires actuelles sont le logement, les solutions alternatives pour les jeunes sans emploi et le déploiement d'une offre de soutien à domicile.
  - **Autres secteurs**
- La Plateforme de concertation « violences entre partenaires » est organisée par la section égalité des chances de la Province du Brabant Wallon. Elle existe depuis 2005 mais a été officiellement instituée par la Région wallonne en 2009 par le biais du dispositif coordonné sur les violences conjugales. La plateforme est un lieu de rencontre entre institutions, associations et services situés dans notre arrondissement et concernés par la problématique des violences entre partenaires.

# Partie 2 : Bilan des actions menées et évaluation de la prévention

## I. Remarque préliminaire

A l'analyse, il apparaît que peu d'outils sont disponibles pour évaluer les actions menées dans le contexte qui prévalait jusqu'ici en matière de prévention. Seuls des éléments épars contenus dans les diagnostics sociaux précédents, dans certains rapports annuels des AMO et dans les évaluations annuelles liées au renouvellement des projets contenus dans les anciens plans d'actions triennaux peuvent nous donner quelques indications. A l'avenir, il importera à cet égard d'élaborer une réelle méthodologie et de construire des outils spécifiques afin que l'évaluation du dispositif de la prévention fasse partie inhérente du processus circulaire tel qu'opérationnalisé : analyse (diagnostic social), actions (plan d'actions) et évaluation triennale. Il convient également de préciser que les plans d'actions triennaux n'englobent pas l'ensemble des actions de prévention menées sur le terrain par les AMO ; afin de donner une vision globale de ces actions, nous avons joint en annexe IV un tableau reprenant l'ensemble de leurs actions menées en faveur des enfants, des adolescents et des familles.

Considérant cette réserve méthodologique, la présente analyse ne sera donc qu'une première ébauche partielle, qu'un premier brouillon de ce qu'elle devrait être à l'avenir. Dans ce contexte, nous n'avons repris et évalué avec les « outils du bord » que les projets faisant partie des plans triennaux 2015-2017 et 2018-2020.

## II. Les priorités des diagnostics sociaux et des plans d'actions précédents

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21/02/2013 relatif à la mise en œuvre de la prévention générale par les conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse avait prévu que les CAAJ élaborent un diagnostic social et un plan d'actions triennal (2014 et 2017).

En 2014<sup>18</sup>, les membres du CAAJ se sont basés sur les diagnostics des AMO et sur un questionnaire envoyé à d'autres services de l'aide à la jeunesse et à d'autres secteurs en lien avec l'aide à la jeunesse pour établir une liste de phénomènes auxquels les enfants et les jeunes étaient confrontés. Sur base de ceux-ci, les membres avaient mis en évidence 17 priorités.

Au niveau des thématiques parentales et familiales, les phénomènes mis en exergue étaient : les familles monoparentales, les séparations parentales conflictuelles, les consommations problématiques d'un ou des parents, l'éducation et la pratique de la parentalité (tout particulièrement la problématique des limites en lien avec le développement des enfants « roi » ou « tyran ») et la problématique globale de paupérisation d'une partie des familles de l'arrondissement (difficulté d'accès au logement, logements insalubres, difficulté d'accès à divers biens et services,...).

Au niveau des thématiques centrées sur les jeunes et leurs consommations apparaissaient : l'utilisation abusive des écrans et des jeux vidéo, la consommation des produits psychotropes licites et illicites, les réseaux sociaux (violences, publications...) et l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur la sexualité, l'hyper-sexualisation ou la violence chez les jeunes.

Au niveau des thématiques scolaires : le phénomène du décrochage actif et passif, l'absence de projet d'avenir, le manque d'estime de soi et les violences dans le parcours scolaire, tant entre pairs qu'entre les établissements et les jeunes.

Au niveau des thématiques sociétales : le passage à la majorité, la paupérisation des familles et la désaffiliation qui en découle, le logement et la mobilité.

---

<sup>18</sup> Diagnostic social du CAAJ du Brabant Wallon, 2014.

En **2017**, les membres du CAAJ ont réactualisé le diagnostic social de 2014 en effectuant notamment la même enquête auprès d'autres services que ceux des AMO et en comparant les différents éléments constatés précédemment. Les membres n'ont pas constaté de grands changements et ont repris la majorité des priorités mises en évidence dans le diagnostic précédent. Cependant, trois nouveaux phénomènes sont devenus prépondérants : la ghettoïsation des quartiers sociaux et l'isolement social, l'absence de projet d'avenir et le manque d'estime de soi et enfin le manque d'esprit critique des jeunes par rapport aux médias. Un des phénomènes précédents est apparu moins important et n'a plus été repris, c'était celui des familles monoparentales.

Sur cette base, un éventail assez large de priorités a été proposé aux promoteurs (principalement les AMO). Ces promoteurs devaient répondre à plusieurs critères pour que leur projet soit accepté. En 2014 et 2017, les membres du CAAJ ont instauré un plafond annuel de 5000 euros par projet afin de permettre une certaine équité entre promoteur et afin de garder un budget minimum pour que le CAAJ puisse lui-même développer un projet sur l'ensemble de l'arrondissement. Les services publics et privés issus d'autres secteurs devaient présenter un projet en partenariat avec un service agréé (de préférence avec une AMO) ou avec un service public de l'aide à la jeunesse ou encore avec le C.A.A.J. pour que celui-ci soit recevable. L'arrêté du gouvernement prévoyait aussi que « toute action de prévention générale privilégie, en améliorant l'environnement social des jeunes et des familles, une réponse globale à des problèmes individuels et collectifs et s'inscrit dans une dynamique de réseau et de partenariat. Toute action de prévention générale garantit la participation des bénéficiaires dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action <sup>19</sup>».

### III. Ensemble des projets de prévention générale repris et acceptés dans le plan d'actions 2018-2020 du CAAJ de Nivelles.

L'AMO « **Color'Ados** » a mené 3 projets intitulés : « Micro-Violences », « Marcel pas » et « Estime-toi ! ».

Le projet « **Micro-Violences** » est un projet qui vise à mieux comprendre le concept de micro-violences dans ses différents modes opératoires et de voir comment les jeunes y sont soumis. L'AMO se base notamment sur l'ouvrage de Simon Lemoine « Micro-violences : le régime du pouvoir au quotidien » (CNRS Edition, 2017). Les membres de l'AMO vont d'abord élucider le concept et effectuer une enquête auprès des jeunes de 16 à 18 ans. Sur cette base, l'AMO a prévu un colloque et des propositions de pistes d'actions au premier trimestre 2020. Les actions ayant pour but de lutter contre ces micro-violences seront menées dès les vacances d'été 2020.

*Phénomènes directement touchés : le projet aborde la notion de micro-violences de manière générale et non un phénomène en particulier.*

Le projet « **Marcel pas** » est un projet de prévention du harcèlement en milieu scolaire (actuellement pour toutes les deuxièmes années du secondaire). Il poursuit un autre projet intitulé « Désaffiliation et scolarité ». Il comporte une animation générale où certains supports sont distribués pour que chacun des élèves soit sensibilisé et s'engage personnellement. Les élèves ont l'opportunité d'écrire et de mettre en place un spectacle sur ce thème avec l'ASBL « Artizik ». De plus, pour les élèves qui le souhaitent, une formation à la médiation par les pairs organisée par l'ASBL « Le Souffle » est proposée. L'AMO accompagne ces jeunes et anime une cellule relais de manière à permettre à l'école de s'approprier le projet. Actuellement, les élèves de l'Institut de la Vallée Bailly de Braine-l'Alleud bénéficient de ce projet mais d'autres écoles sont maintenant intéressées. Les élèves participent activement aux animations et co-construisent le spectacle. Les partenaires forment les élèves à devenir « médiateur » par les pairs et les accompagnent sous forme de supervisions

---

<sup>19</sup> L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21/02/2013 relatif à la mise en œuvre de la prévention générale par les conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse, article 8.

collectives et éventuellement individuelles. Une cellule a été constituée par toutes les personnes concernées par le projet et pilotant le projet.

*Phénomènes directement touchés : [Les violences dans le parcours scolaire, tant entre pairs qu'entre les établissements et les jeunes.](#)*

Le projet « **Estime-toi !** » vise à stimuler la créativité du jeune quant à la formulation d'un projet d'avenir quel qu'il soit (études, voyage, emploi, sport...) en favorisant la confiance en soi et l'estime de soi. Au terme de ce projet, les jeunes posséderont des outils concrets pour mener à bien un projet personnel. Les intervenants vont organiser des animations/ateliers durant les périodes de congés scolaires qui cibleront des outils favorisant l'estime de soi, la confiance en soi et les étapes à réaliser afin d'aboutir à un projet personnel, réfléchi et concret. Il s'agit également d'aborder les notions de gestion d'un budget et de s'interroger quant aux croyances limitantes et aux prophéties auto-réalisatrices. Il s'agira pour chacun de ces jeunes de 12 à 18 ans de construire tout au long des ateliers leurs propres projets, ainsi qu'un projet collectif afin de garder une trace de leur cheminement et d'en diffuser les résultats. Après une première année de travail sur ce thème et la difficulté à travailler cette problématique sans médiation (outils), l'AMO évolue maintenant vers la création d'un jeu-vidéo. Elle travaille avec une ASBL spécialisée dans le domaine.

*Phénomènes directement touchés : [Le manque de projet d'avenir, manque d'estime de soi \(L'absence de projet d'avenir, le manque d'estime de soi\)](#)*

*Phénomènes indirectement touchés : [décrochage scolaire \(Le phénomène de décrochage passif et actif\).](#)*

L'AMO « **La Croisée** » a mené le projet intitulé « **Prévention des assuétudes** ». Il a pour finalité d'apporter une réponse globale, de première ligne, à la problématique des assuétudes et aux questions de consommation en général. Il permet la réflexion et l'expression autour de la consommation dans le milieu de vie. Le projet propose des outils et des espaces de dialogue, d'information et de sensibilisation. Basé sur une approche préventive et de réduction des risques, le projet aide les jeunes à adopter des comportements et des attitudes favorisant une consommation responsable, tout en prévenant des dangers liés à celle-ci. Leur prévention se veut multiple, elle s'appuie sur un rappel de la législation, une information claire, des espaces d'échanges, et enfin une réflexion sur la consommation personnelle, les choix et les responsabilités. L'AMO cherche à ouvrir une réflexion critique auprès du public. Par l'usage de différents outils (jeux, mises en situation, débats, témoignages,...), l'équipe mène les participants à se questionner quant à leur consommation et à leur manière de la gérer. Les membres du groupe font connaître leur projet dans tout l'arrondissement et échangent avec les différents acteurs par rapport aux assuétudes.

*Phénomènes directement touchés : [assuétude, hyperstimulation, surconsommation, consommation d'écran, d'internet, de réseaux sociaux \(toutes les thématiques centrées sur les jeunes et leurs consommations\).](#)*

*Phénomènes indirectement touchés : [isolement, décrochage scolaire et comportement de délinquance \(le phénomène de décrochage passif et actif\).](#)*

L'AMO « **Carrefour J** » a mené et poursuivi le projet intitulé : « **Jalons vers l'autonomie et la responsabilité** ». Il vise à préparer les jeunes à devenir autonomes et responsables. Il se décline en plusieurs actions collectives et communautaires visant l'égalité des chances, la réflexion, l'acquisition de compétences avec, en ligne de mire, l'accès à l'autonomie et à la responsabilité.

Les actions suivantes sont menées : un camp à Chevetogne (jeunes de 13 à 17 ans), la mise en place de la semaine numérique avec une série d'actions de sensibilisation (jeunes de 10 à 17 ans), des activités diverses visant les jeunes des quartiers sociaux plus vulnérables de Chastre avec des sorties thématiques telles que du théâtre, de la culture,... (jeunes de 12 à 17 ans). Ce projet comprend notamment la consolidation d'actions spécifiques dans le cadre du projet « Co-toit », projet de logements autonomes pour jeunes de 17 à 25 ans. L'AMO accompagne les jeunes de 17 à 21 ans et collabore avec le CPAS et le PCS pour les plus âgés.

*Phénomènes directement touchés : capacité d'être autonome et responsable, le logement (l'absence de projet d'avenir, le manque d'estime de soi et le logement)*

*Phénomènes indirectement touchés : un peu l'ensemble des phénomènes (la problématique globale de paupérisation d'une partie des familles de l'arrondissement {accès aux logements, logements insalubres, accès divers...})*

L'AMO « **Tempo** » a mené le projet intitulé : « **Espace Entre-Deux** » qui consiste en une action de soutien à la parentalité. L'AMO propose de l'aide aux bénéficiaires dans un espace accueillant les enfants (de 0 à 6 ans), accompagnés du ou des parents. L'objectif de cet espace est de créer et de soutenir le lien entre les parents et les enfants. Les intervenants offrent aussi un accompagnement vers l'extérieur (le réseau) via l'accès aux loisirs, à la culture,...

*Phénomènes directement touchés : soutien à la parentalité, séparations parentales conflictuelles, logement, paupérisation des familles et isolement social.*

L'AMO « **La Chaloupe** » a mené et poursuivi le projet intitulé : « **travail de proximité** » en vue d'établir une relation de confiance avec les intervenants de l'AMO. L'AMO assure une présence dans les lieux de vie des jeunes, principalement dans les quartiers sociaux afin d'établir un contact de proximité et de travailler à la pédagogie du projet sur les problématiques de paupérisation, de ghettoïsation, d'isolement et d'absence de perspective. Un travail plus particulier sur l'aide scolaire et le déficit de formation est mis en œuvre. Dans les faits, cela se traduit par une présence dans les quartiers sociaux (du lundi au vendredi de 16h à 19h), l'organisation d'un week-end d'activités une fois par mois, l'été solidaire, 12 camps par an, des aménagements d'espace public, le projet valise à outils, le soutien scolaire, relais « Infor-Jeunes »,...

*Phénomènes directement touchés : Difficulté d'ouverture du quartier vers l'extérieur, difficulté d'accès à l'information et aux services, augmentation de la précarité, manque d'hygiène, mal bouffe, difficulté à demander de l'aide, honte qui s'installe, répétition des violences visibles et invisibles, répétition des croyances « ça marchera pas pour moi » et le déficit d'image positive (ghettoïsation et isolement social, la problématique globale de paupérisation d'une partie des familles de l'arrondissement {difficulté d'accès au logement, logements insalubres, accès à divers biens et services...}, l'absence de projet d'avenir, le manque d'estime de soi).*

L'AMO « **Plan J** » a mené et poursuivi le projet intitulé : « **Développement et entretien de l'estime de soi comme vecteur d'accrochage et d'investissement dans la scolarité ; renforcement de cette valeur auprès des élèves en décrochage actif et passif avéré** ». En collaboration avec plusieurs écoles, un centre de planning familial et 2 C.P.M.S., des animations sont prévues à différents moments de la scolarité des élèves : 3<sup>ème</sup> maternelle, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> secondaires et les élèves du 3<sup>ème</sup> cycle secondaire. Les partenaires aident aussi ces élèves du 3<sup>ème</sup> cycle secondaire en décrochage scolaire en vue de leur permettre un rattrapage scolaire ou de développer d'autres perspectives. Par ces animations, ils visent à faciliter l'intégration des enfants et des jeunes dans leur école, à appuyer l'insertion des jeunes dans l'école lors de leur entrée dans le secondaire de façon à prévenir le décrochage scolaire, à entretenir et à renforcer les liens avec les équipes éducatives des écoles de l'Ouest du Brabant Wallon. Ce projet apporte une réelle réponse aux besoins des élèves et des demandes des écoles. Les intervenants considèrent qu'il a un réel impact sur les élèves et souhaitent commencer à effectuer des animations en classes maternelles.

*Phénomènes directement touchés : Le phénomène de décrochage passif et actif ; la déscolarisation ; l'insertion scolaire et le processus de socialisation ; la réussite et l'orientation scolaire des élèves et les liens directs avec leur origine sociale ; la présence de comportements violents à l'école avec des sources et des effets multiples ; l'intégration et l'investissement scolaires, (l'absence de projet d'avenir, le manque d'estime de soi).*

*Phénomène indirectement touché : l'isolement social.*



L'AMO « SAJMO » a mené le projet intitulé : « **Grandir aujourd'hui avec les autres** » afin d'organiser des animations scolaires en classes primaires et maternelles visant la lutte contre la violence entre pairs. Ces animations sont constituées de cycles de 5 à 6 animations par classe, réparties sur minimum un trimestre, à raison d'une animation toutes les 2 à 3 semaines. Un classeur "Grandir aujourd'hui avec les autres" est proposé aux enseignants comme support afin de pouvoir garder en mémoire ce qui a été vécu lors des animations et afin d'encourager la réappropriation de l'outil par les enseignants eux-mêmes une fois le cycle terminé. Les thèmes peuvent être adaptés et personnalisés en fonction des problématiques rencontrées dans les différentes classes. Ce projet vise à lutter contre la violence entre pairs, initier les enfants à la connaissance de soi et des autres par l'expression et l'identification des sentiments et des ressentis, le renforcement de la confiance en soi ainsi que la gestion des conflits. Une participation importante des enseignants est requise lors des animations et une réunion générale est également prévue avec les parents pour leur présenter les outils reçus par leurs enfants.

*Phénomènes directement touchés : La violence entre pairs, (les violences dans le parcours scolaire, tant entre pairs qu'entre les établissements et les jeunes et l'absence de projet d'avenir, le manque d'estime de soi).*

Le **C.A.A.J.** a mené 2 projets intitulés : « vecteur de prévention » et « Le travail de prévention et d'aide en AMO en pleine mouvance »

Le projet « **vecteur de prévention** » vise à promouvoir depuis 2015 les différentes campagnes préventives descendantes venant de Yapaka, de la Province, du CLPS, de l'ONE, de la promotion des services de placement familial,... via des panneaux installés dans les salles d'attente des médecins généralistes partenaires. L'objectif du projet est de mieux promouvoir ces campagnes de prévention via deux axes de travail ; l'axe relais de campagne : en veillant à mieux s'articuler avec les promoteurs et à mieux diffuser leurs campagnes et l'axe valorisation : en veillant à mieux cibler les endroits de diffusion afin de mieux toucher les publics cibles. Les membres du CAAJ et actuellement du Conseil de Prévention collaborent avec le CLPS pour accompagner et évaluer ce projet. Des panneaux originaux et attractifs en plexiglass ont été installés chez plusieurs médecins, dans quelques maisons médicales et d'autres services clés de l'aide à la jeunesse. Les affiches et les folders sont renouvelés au moins tous les trimestres. Cependant, tous les panneaux n'ont pas pu être installés car il a été compliqué d'atteindre et de convaincre les médecins d'installer les panneaux dans leur cabinet médical privé. Il faut, dès lors, envisager la possibilité d'installer des panneaux dans d'autres lieux. Le projet a été soutenu parce qu'il permet d'atteindre une population qui est moins habituée au secteur de l'aide à la jeunesse et donc moins touchée par ces différentes campagnes de prévention.

*Phénomènes directement touchés : Beaucoup de campagnes centrées sur les problématiques familiales destinées aux familles et aux jeunes dites descendantes sont mal véhiculées et promotionnées par les acteurs-relais de terrain. Certaines campagnes ne sortent même pas des enveloppes, au mieux, certaines affiches sont apposées sans se préoccuper de l'endroit et de l'impact du public cible.*

Le projet « **le travail de prévention et d'aide en AMO en pleine mouvance** » vise à donner les moyens au CAAJ/CPBW et à l'ensemble des AMO mettant en avant le travail de prévention et d'aide effectué sur le Brabant Wallon et ainsi de toucher davantage d'enfants en bas-âges, d'enfants, de jeunes et de familles sur l'ensemble du territoire de notre arrondissement. Le décret portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse du 18/01/2018 modifie le paysage institutionnel, réforme les pratiques des services et vise une meilleure réponse apportée aux difficultés des bénéficiaires en veillant, notamment, à un meilleur respect de leurs droits. La volonté des partenaires est avant tout de mettre en lumière le travail d'aide et de prévention auprès des jeunes et de leur famille. Une attention plus particulière sera portée à la mise en évidence des actions des AMO auprès des enfants, des jeunes et de leur famille. En 2018, les partenaires ont créé,

imprimé et distribué des cartes de visite communes à l'ensemble des AMO mettant en évidence différents éléments clés (la gratuité, la confidentialité, l'augmentation de l'âge à 22 ans,...). En 2019, les partenaires ont créé, avec l'aide de RTA ASBL, une capsule vidéo présentant l'ensemble des AMO en vue d'une diffusion large auprès des jeunes et de leur famille. A partir de cette capsule commune, 6 AMO ont personnalisé les choses en y ajoutant notamment leurs coordonnées et leurs permanences. La dernière AMO souhaite créer une autre capsule. En 2020, les partenaires souhaitent axer leur action sur la mise en valeur de la parole des jeunes via un projet commun à l'échelle de l'arrondissement.

*Phénomènes directement touchés : Le nouveau décret met l'accent sur la prévention et adapte certaines missions des AMO et des autres services de l'aide à la jeunesse. Les jeunes, les familles et les autres professionnels des autres secteurs doivent être informés de ces changements de manière cohérente dans l'arrondissement (droit des jeunes et des familles, mise en avant de la parole des jeunes, prévention éducative et sociale).*

Le CAAJ et l'AMO « Tempo » avaient prévu de renouveler leurs projets relatifs aux séparations parentales conflictuelles mais ceux-ci ont été rejetés par le ministre et ont dû être retirés du plan d'actions. Via son projet intitulé « Rester parents tout en étant séparés », l'AMO Tempo souhaitait apporter un soutien et un accompagnement aux parents et aux enfants vivant une situation de séparation conflictuelle. Le projet se présentait sous différentes formes : réalisation d'un carnet de bord, formation, travail de réseau... Via son projet « Les difficultés liées aux séparations parentales conflictuelles : l'impact sur les enfants », le CAAJ souhaitait poursuivre le travail entamé depuis 2015 avec les séminaires et les séances de sensibilisation. Par ces actions, le CAAJ avait pour but de mettre en évidence certaines recommandations, d'élaborer des partenariats, d'envisager des actions plus précises et de poursuivre les séances de sensibilisation en cas d'évaluation positive de celles-ci.

#### IV. Résumé des effets produits

La majorité des projets touchent directement ou indirectement les phénomènes liés aux thématiques scolaires même si, en pratique, ces projets abordent aussi plus largement l'ensemble des priorités données par le plan d'actions.

Deux AMO axent directement leur projet sur les violences présentes dans le cadre scolaire, tant entre pairs qu'au niveau des violences institutionnelles dont ils peuvent être les victimes. Une AMO axe directement son projet sur le décrochage scolaire actif et passif (et 2 autres le font indirectement). Trois AMO ont choisi d'effectuer des animations au sein des écoles et l'AMO « La Croisée » a prévu des animations sur les thématiques centrées sur les consommations des jeunes qui peuvent s'effectuer à l'école comme dans d'autres lieux. L'AMO « Carrefour J » invite les élèves de toutes les écoles environnantes à participer à la semaine numérique. Toutes les AMO ont ainsi construit des liens étroits avec les écoles de leur territoire et travaillent en collaboration avec celles-ci pour mettre en place leurs actions de prévention avec les élèves de maternelle, de primaire et de secondaire. Les phénomènes en lien avec la scolarité et l'environnement scolaire semblent réunir toute une série d'actions intéressantes qui ont certainement des effets directs positifs sur l'ambiance générale en classe et pour chacun des élèves qui ont participé aux animations. Chacun des élèves a pu acquérir de nouvelles compétences lors de celles-ci. Dès lors, ces élèves présentent moins de risques de décrochage scolaire ; ils sauront mieux réagir s'ils sont confrontés à des situations de harcèlement ; ils pourront mieux faire face et de manière plus adéquate aux violences auxquelles ils pourraient être confrontés dans leur parcours scolaire (voir même en-dehors de l'école). Certaines AMO font état de l'importance d'intervenir le plus tôt possible au sein des écoles et de suivre les enfants tout au long de leur scolarité. Des collaborations à plus long terme sont aussi édifiées avec les directions et les équipes éducatives des différentes écoles du Brabant Wallon. En cas de difficultés par rapport à une classe ou un élève, ces écoles font plus facilement appel aux AMO ou orientent les élèves concernés vers celles-ci ; ce qui leur permet d'intervenir plus rapidement et de faire diminuer

les risques d'une dégradation de la situation pouvant mener à une situation de danger. *A l'avenir, il faudra être attentif à ce que les enfants, les jeunes, les parents et les écoles puissent devenir de réels acteurs des actions qui seront menées. Lors des animations effectuées en classe, les enfants sont amenés à réfléchir sur les situations de violence survenant dans leur parcours scolaire, à identifier les sources de leur motivation. Cela peut prévenir le décrochage scolaire, les violences en classe, le harcèlement et l'ambiance générale d'une école. Cependant, il importe que les écoles puissent également s'appropriier ces outils afin d'assurer leur continuité et ainsi devenir les garants d'un cadre scolaire moins violent et les acteurs du changement. Les actions proposées pour le prochain triennat s'inscriront encore certainement pour partie dans les thématiques scolaires. Il faudra être attentif à cet impact sur les écoles et sur l'environnement des jeunes à l'école. De même, la parole et le droit des jeunes et des familles devront être prises en compte et mis en avant via les actions menées sur le terrain par différents acteurs (les AMO, les écoles, les CPMS, les CPF,...) mais aussi par différentes recommandations voire interpellations portées par l'ensemble des acteurs de la prévention au niveau des autorités administratives et politiques compétentes.*

Quatre AMO ont directement focalisé leurs projets sur les phénomènes liés aux thématiques parentales et familiales. Le projet « Espace entre deux » de l'AMO Tempo est particulier car il est le seul à toucher des enfants de 0 à 6 ans et leurs parents. Il vise à soutenir le lien enfants-parents lors de cette période cruciale du développement de l'enfant. Pour travailler ce lien, ils aident les familles par rapport à différentes situations spécifiques (séparations parentales conflictuelles, difficultés liées au logement, paupérisation et isolement social) qui impactent l'environnement de l'enfant et qui ont des conséquences sur le développement de celui-ci. D'autres projets impliquent également les familles afin d'offrir aux enfants et aux jeunes un environnement plus sain pour grandir en famille et avec les autres.

Trois AMO se sont plus spécifiquement attachées à des phénomènes liés directement aux jeunes en manque de projet d'avenir et d'estime de soi. Ces AMO organisent leurs actions de manière à aider les adolescents à retrouver une estime d'eux-mêmes et leur montrer qu'ils peuvent devenir plus autonomes et responsables. Cela se décline en diverses actions telles que des camps, des animations, l'organisation d'une pièce de théâtre, la conception d'un jeu vidéo et des activités plus ponctuelles. Au fil de ces actions, un lien de confiance peut se créer avec ces jeunes. L'AMO et ses partenaires peuvent dans ce contexte devenir un réel soutien sur lequel le jeune peut s'appuyer en cas de coup dur. *A l'avenir, au-delà de ces actions de prévention éducative, il serait important de développer des actions de prévention sociale qui agissent davantage sur les éléments présents dans l'environnement social et institutionnel de ces enfants et de ces familles et qui peuvent être vecteur de violences renforçant certaines situations de vulnérabilité. Dans cette perspective, les différents acteurs de la prévention pourront également faire des recommandations, peser sur les réglementations et interpellier les autorités administratives et politiques compétentes via le Conseil de Prévention.*

L'AMO « La Chaloupe », l'AMO « Color'Ados » et l'AMO « SAJMO » font partie des AMO qui organisent le projet « Solidarité ». Ce projet met en place un accompagnement pour de grands adolescents en situation de décrochage scolaire et social. Il vise à leur donner différents outils pour les aider à redéfinir un projet personnel mobilisateur. Ce projet ne fait pas partie du plan d'actions mais montre l'importance de poursuivre le travail sur les phénomènes liés aux difficultés scolaires et personnelles des jeunes en lien avec leur situation familiale.

L'AMO « La Croisée » axe son projet sur les phénomènes liés aux jeunes et à leurs consommations. Ce projet de prévention se veut attractif pour les adolescents. L'AMO et ses partenaires sont prêts à collaborer avec d'autres services intéressés pour que leurs animations connues sous le nom de « consomme sans stress » puissent se développer sur la totalité du territoire du Brabant Wallon. Ces animations visent à sensibiliser les adolescents à une consommation responsable dans une approche non culpabilisante. Elles visent également à informer et à outiller les parents et les professionnels des secteurs social et de l'éducation qui sont souvent démunis face à cette problématique chez les

jeunes consommateurs. L'utilisation abusive et inadéquate des écrans, des jeux vidéo et des réseaux sociaux, l'impact des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur la sexualité, l'hyper-sexualisation ou la violence chez les jeunes et le manque d'esprit critique des jeunes par rapport aux médias sont aussi une forme de consommation chez les jeunes devenue si importante que depuis quelques années l'AMO « Carrefour J » organise un projet spécifique intitulé « la semaine numérique » en collaboration avec la commune, les écoles et d'autres services pour sensibiliser les adolescents, les jeunes, les familles et les professionnels. Ces phénomènes de consommation (de produits ou d'écran au sens large) semblent encore s'accroître et évoluer très vite avec des effets dévastateurs pour les jeunes qui y sont exposés. Ces phénomènes exposent les jeunes consommateurs à des risques accrus de débordements en contradiction avec la loi mais aussi à des situations où ils peuvent rapidement se mettre eux-mêmes en danger par rapport, notamment, à leur santé mentale. *Ces phénomènes de consommation sont le reflet de l'évolution de nos sociétés et du rapport que nous entretenons avec elle. Il conviendra de rester attentif à ce que les actions de prévention accompagnent les jeunes dans une volonté d'éducation, d'émancipation et d'épanouissement personnel visant à les aider à devenir des citoyens informés, actifs et responsables plutôt que des consommateurs passifs, consentants et aliénés. A cet égard, toutes les actions de prévention sociale agissant en ce sens seront à soutenir.*

L'AMO « Carrefour J » collabore avec différents partenaires dans le cadre du projet de logement autonome « Co-toit ». Ce projet donne l'opportunité à des jeunes à partir de 17 ans d'intégrer un logement avec toutes les opportunités que cela offre mais aussi toutes les responsabilités que cela incombe (paiement du loyer, entretien de l'appartement, régulation de sa consommation en électricité, gaz,...). L'AMO « Tempo » tient compte aussi dans son projet des difficultés des familles en lien avec le logement.

Le phénomène lié aux difficultés de mobilité dans certaines sous-régions du Brabant wallon n'a été travaillé spécifiquement dans aucun projet d'une AMO, même si ces difficultés sont souvent inhérentes à toute activité familiale, sociale, scolaire ou de loisirs. Souvent, les jeunes et les familles n'ont pas accès à une série de biens ou de services par manque de moyens liés à leur mobilité (physique ou virtuelle). Notamment concernant les loisirs, si les enfants, les jeunes et les familles n'ont pas accès aux activités offertes par les AMO, ils n'ont souvent accès à rien. Dans ce cadre-là, l'AMO « SAJMO » a développé le projet BUS4YOU qui offre un espace itinérant (un bus) dans les zones moins bien desservies par les transports en commun. *Les projets de logements de transition (comme le « Co-toit ») sont une réponse intéressante pour les jeunes adultes fragilisés qui cherchent à prendre leur autonomie et qui sont notamment confrontés à des difficultés de pouvoir se loger dignement. Il serait intéressant à l'avenir de soutenir la multiplication de ces projets sur la totalité du territoire de l'arrondissement. Concernant les difficultés de mobilité, il importe de pouvoir sensibiliser les différents niveaux de pouvoir afin de rendre plus accessibles les services à la population avec, par exemple, une certaine décentralisation des services et une accessibilité accrue.*

L'AMO « Carrefour J » et l'AMO « La Chaloupe » ont décidé de développer plusieurs activités déjà prévues par leurs services tels que des camps, des activités ponctuelles, des activités dans les quartiers sociaux, du soutien scolaire,... Par ces activités, ils accentuent leur action sur certains problèmes liés à l'absence de projet d'avenir, le manque d'estime de soi,...en lien avec les thématiques personnelles des jeunes. *Dans ce genre de projets, cela reste important d'évaluer la participation des jeunes de la conception à la réalisation des activités.*

L'AMO « Color'Ados » est le seul promoteur à avoir mis en œuvre un projet comprenant une première phase d'étude et d'analyse du concept de micro-violences. La phase suivante se consacrera à une enquête directe sur le quotidien des jeunes de 16 à 18 ans. Ensuite, un colloque permettra un échange large autour de ce thème des micro-violences et enfin, la dernière phase du projet devrait collecter l'ensemble des données acquises en 2 ans et répondre de manière plus précise au questionnement lié à toutes ces micro-violences qui peuvent parsemer le parcours de vie des jeunes.

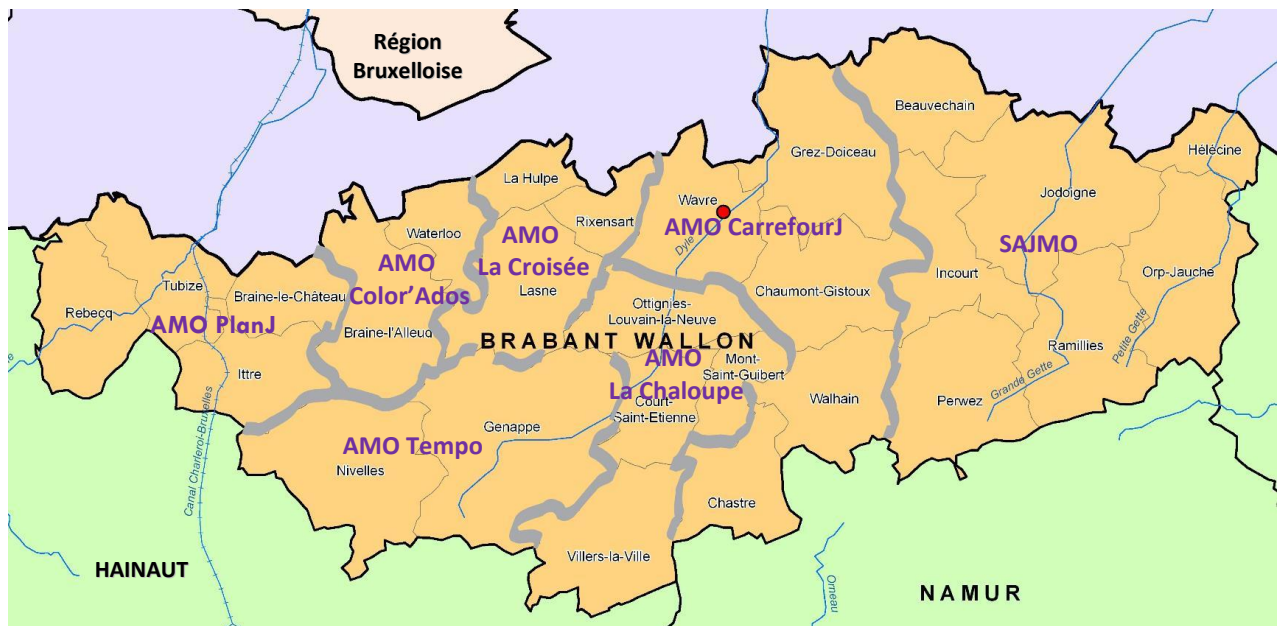
## V. Questions qui restent en suspens

La thématique prioritaire sur les séparations parentales conflictuelles n'a pas pu être traitée comme cela avait été prévu dans la proposition de plan d'actions vu le refus du ministre de financer les projets prévus par l'AMO Tempo et le CAAJ. Depuis lors, l'ONE promeut et subsidie des projets liés à cette problématique via les espaces parents dans la séparation. En Brabant wallon, la Maison de la parentalité de Waterloo a ouvert un EPS depuis fin 2019. Il existe également un « inter-Espace parents dans la séparation » qui rassemble les différents partenaires confrontés à cette thématique. Ils ont l'occasion de partager leurs expériences, leurs constats et ils formulent des recommandations communes. L'AMO « Color'Ados » est un des partenaires privilégiés qui pourra faire le lien avec le Conseil de Prévention. *Cela pourrait, éventuellement, déboucher sur une action de prévention commune au niveau l'arrondissement.*

Les thèmes du logement et de la mobilité sont moins pris en compte par les AMO parce que c'est un phénomène qui traverse l'ensemble des territoires et les solutions se trouvent davantage au niveau des acteurs qui touchent l'ensemble de l'arrondissement. *Cependant, il n'est pas exclu, à l'avenir, d'envisager des projets plus larges, couvrant la totalité du territoire de l'arrondissement et dans lesquels différents opérateurs publics et privés pourraient être partenaires. En outre, la généralisation de certains projets locaux pourrait avoir un impact plus grand sur l'évolution des pratiques, voire des législations en matière d'aide sociale.*

Même si les phénomènes liés aux thématiques scolaires, parentales et familiales sont largement traités dans les plans d'actions précédents, les difficultés en présence restent nombreuses et il y a encore beaucoup de demandes formulées par les écoles, les enfants, les jeunes et les familles. La question des moyens humains et financiers reste souvent posée pour répondre à toutes ces demandes. *Sans doute faudra-t-il envisager, à l'avenir, des plans d'actions centrés sur quelques projets importants, concernant un territoire plus vaste que celui lié à une seule AMO et pour lesquels des partenariats solides puissent se nouer avec des partenaires sociaux d'autres secteurs que celui de l'aide à la jeunesse.*

# Partie 3 : Diagnostic social des AMO





## I. Constats des AMO

### 1. L'AMO « Carrefour J » (Wavre, Chastre, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Walhain)

L'AMO relève **34 phénomènes** répertoriés par catégories. Ces phénomènes s'inscrivent dans la continuité de la démarche des diagnostics sociaux précédents de 2014 et 2017 et tente une visualisation plus large des problématiques et du travail du réseau social « wavrien ».

Cette démarche s'appuie également sur l'importance d'écouter les témoignages au niveau du vécu, de les comprendre et d'analyser ce qui se cache derrière...

Les phénomènes répertoriés proviennent de différentes sources : les suivis, les permanences, le travail de quartier, les activités collectives, les formations, les rencontres de réseau, et la littérature au sens large (de « Yapaka » à « Envoyé spécial »...).

Voici la présentation de ces 34 phénomènes et des actions (déjà mises en place ou en projet) de l'AMO :

- **L'exercice de la parentalité**
- L'augmentation des pathologies mentales et psychiatriques d'un ou des parent(s)
  - Déjà mis en place : Travail en réseau avec la santé mentale (travailleur détaché dans l'équipe EMOSA)
  - A poursuivre : accompagnement des parents vers les services spécialisés, réflexion sur l'accès financier à ces services
  - A mettre en place : promouvoir des formations à destination des acteurs de terrain sur cette problématique
- Le désengagement éducationnel d'un ou des parent(s)
  - Déjà mis en place : dispositif de soutien à la parentalité, divers outils (CLPS, campagne Yapaka), coaching parental en services privés
  - A mettre en place : Partenariat avec les écoles, travail sur la pauvreté du lien, groupes de parole
- L'impact sur les enfants dû aux difficultés liées à la séparation parentale
  - Déjà mis en place : suivi des familles, action du CAAJ, mise en place de deux ateliers de l'ASBL "Parents&com" à Nivelles et Wavre
  - A poursuivre : Promotion des initiatives en lien avec cette problématique, groupes de parole existant dans le réseau,...
- La violence des parents qui se répercute sur les enfants
  - Déjà mis en place : suivi individuel et collectif
  - A mettre en place : Création d'un fascicule sur l'impact des violences entre parents
- Les difficultés multiples liées à la monoparentalité
  - Déjà mis en place : suivi des familles, groupe de parole "parents en solo"
  - A mettre en place : groupes de parole et d'entraide
- Les problématiques liées à l'hygiène dans les familles
  - Déjà mis en place : sensibilisation des familles, outils CLPS (grille d'évaluation concernant le seuil minimum d'hygiène), travail avec la Société Wallonne de Logement
  - A mettre en place : sensibilisation des acteurs de terrain
- Les difficultés multiples liées aux familles recomposées
  - Déjà mis en place : travail individuel et de conciliation avec les familles
  - A mettre en place : Réflexion sur le statut des beaux-parents



- **La désaffiliation sociale**
- La responsabilisation et l'autonomie des jeunes
  - Déjà mis en place : Outil "EVA GOA", projet wavrien "Co-toit"
  - A mettre en place : sensibilisation des jeunes et des familles, sens de l'accompagnement de ces situations par l'AMO
- La dynamique d'appartenance dans les groupes de jeunes avec rejets des pairs
  - Déjà mis en place : animations AMO dans les écoles sur l'estime de soi
- Le phénomène du bouc-émissaire au sein des jeunes
  - Déjà mis en place : animations en classe (communication non violente)
  - Projet pilote mis en place à l'école de l'Orangerie sur la "Prévention à la violence"
  - Action "No Blame" à l'Institut de La Providence de Wavre
  - A mettre en place : ~~Mise en place~~ de médiation dans toutes les classes, formation de tout le personnel dans les écoles
- La ghettoïsation de certaines cités sociales et la stigmatisation des habitants
  - Déjà mis en place : activités collectives favorisant la mixité sociale, approche ciblée des quartiers sociaux
- Le processus de radicalisation chez les jeunes
  - Déjà mis en place : PCS de Wavre "Prévention du radicalisme violent", FWB "CAPREV" (numéro vert), débats avec les jeunes, suivis individuels
- Les MENA et MEA
  - Déjà mis en place : Ecoles des devoirs, cours de français pour jeunes et parents (à l'école des devoirs "Ta'Awun")
- **Les violences structurelles et atteintes aux droits fondamentaux**
- L'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes
  - A mettre en place : Informer les jeunes sur toutes les aides possibles notamment via le FOREM, coordination entre les services existants
- Les difficultés liées à la mobilité dans certains villages
  - Déjà mis en place : accompagnement via la camionnette de service, caravane itinérante pour aller à la rencontre des jeunes
  - A poursuivre : actions permettant de rompre l'isolement de certains jeunes en leur proposant des activités accessibles
- L'accès à un logement décent pour les familles
- La pauvreté, la paupérisation des familles et l'apparition des "working poors"
- L'accès à la culture et l'intérêt porté à celle-ci
  - Déjà mis en place : utilisation des articles 27, activités organisées par l'AMO (stages, mercredis après-midi, camps,...) nouveau centre culturel de Wavre
- L'accès au sport pour les jeunes
  - Déjà mis en place : activités de l'AMO (sportives et collectives)
- **Les violences institutionnelles**
- La violence institutionnelle à l'école primaire
  - A poursuivre : interventions et animations dans les classes, interpellation des écoles et des CPMS sur cette problématique, projet de l'Orangerie, engagement d'un éducateur spécialisé dans les écoles primaires communales
- La violence institutionnelle à l'école secondaire
  - A poursuivre : informer les familles sur leurs droits, renforcer les collaborations de l'AMO avec la commission zonale et les CPMS
- La difficulté d'accès à certains services sociaux suite à des problèmes de mobilité et la localisation de ceux-ci

- Déjà mis en place : antenne de l'AMO à Chastre, caravane de la commune de Grez-Doiceau
- **Les assuétudes et la consommation**
- La consommation d'alcool chez les jeunes
  - A poursuivre : promotion des campagnes de prévention, travail de sensibilisation en milieu festif (présence au "Wacolor"), formation des acteurs de terrain, animation sur la thématique
- La consommation de cannabis (et autres produits) chez les jeunes
  - A poursuivre : accompagnement des écoles, animations sur le thème de la consommation de l'AMO (expo et animation "Accro moi non plus"), sensibilisation dans les milieux festifs ("Wacolor")
- L'utilisation abusive des écrans dans le quotidien
  - A poursuivre : conscientisation des parents sur la nécessité de mettre un cadre concernant l'utilisation des écrans par leurs enfants, groupe de réflexion "AMONET", projet "Wavrenumérique.be" durant la semaine numérique
- L'utilisation abusive des jeux vidéo
  - A poursuivre : conscientisation des parents sur la nécessité de mettre un cadre concernant l'utilisation des écrans par leurs enfants, groupe de réflexion "AMONET", projet "Wavrenumérique.be" durant la semaine numérique
- **La violence des jeunes**
- Le phénomène du racket entre les jeunes
  - A poursuivre : animations dans les écoles, réflexion sur la prétendue disparition du phénomène
- Les violences physiques entre pairs
  - A poursuivre : Suivis individuels des jeunes, animations au sein des écoles, projet pilote de l'Orangerie
- Les violences psychologiques/verbales entre pairs
  - A poursuivre : Suivis individuels des jeunes, animations au sein des écoles, projet pilote de l'Orangerie
- Les violences entre jeunes via les réseaux sociaux
  - A poursuivre : animations par M. Butstraen, projet "AMONET", projet pilote de l'Orangerie
- L'auto-violence chez les jeunes
  - A poursuivre : animations sur la communication non violente, travail ONE sur le processus d'attachement
- **La scolarité**
- Le décrochage scolaire actif des jeunes
  - A poursuivre : partenariats avec les écoles et le SAS, orientation vers le SAS
- Le décrochage scolaire passif chez les jeunes
  - A mettre en place : formation des professeurs ~~concernant cette problématique~~, orientations vers le SAS pour ces jeunes en décrochage passif
- Les difficultés scolaires
  - A mettre en place : renforcement des écoles de devoirs sur le territoire de l'AMO
- **La sexualité**
- L'hyper sexualisation des jeunes et l'influence de la cyberpornographie
  - A mettre en place : animations des plannings familiaux sur cette problématique dans les écoles

Dans l'ensemble, l'équipe « *déplore un manque de réactualisation dans l'analyse même des phénomènes et de contre-épreuves pour étayer nos nouvelles pistes. Si certaines actions ont été évaluées et seront consolidées dans les années futures, nous devons aussi déplorer le manque d'évaluation précise pour d'autres* ». Pour l'équipe de l'AMO, le résultat présenté reste partiel et partiel. Il devra être affiné au fil du temps par une approche décloisonnée et intersectorielle réalisée au niveau du Conseil et du Collège de Prévention.

## **2. L'AMO « Color'Ados » (Braine-l'Alleud, Waterloo)**

L'équipe de l'AMO émet d'entrée dans son diagnostic social une réserve méthodologie : « *Ne pouvant prétendre à une connaissance du « tout » social même territorialisé, le diagnostic produit ne pourra qu'être partiel et partiel. Partiel, car émis du seul lieu de l'AMO et donc selon sa propre perspective et partiel parce qu'il ne peut prétendre à l'exhaustivité et résulte donc de choix de prise en compte de certains phénomènes* ». Pour construire ce diagnostic, l'équipe a suivi, au départ de réunions d'équipe, la méthodologie suivante : « *relevé des différentes sources quantitatives et qualitatives à partir des interactions locales (travail individuel, collectif et communautaire) ; relevé des constats et structuration des observations ; interprétations internes, questionnement et hypothèses en équipe ; mise à l'épreuve externe (recherches de données externes, analyse plus large du territoire et de la problématique, confrontation à d'autres regards, articulation à d'autres diagnostics,...)* ». Suite à ce travail, l'équipe a relevé 62 phénomènes dont 14 ont été analysés.

Voici la liste des 48 phénomènes observés mais non analysés :

### **• La sexualité**

- Hypersexualité/porno : sexualisation voire génitalisation des rapports amoureux ou amicaux à un très jeune âge et exposition facile à des images et vidéos pornographiques.
- Nouvelles contraceptions (non hormonales) : recherche de moyens de contraception alternatifs, écologiques, mais résurgence de la prise de risque
- Baisse de la pudeur : paradoxalement il y a « une pudeur » qui baisse, celle de l'exposition du corps via la virtualité de l'écran et « une pudeur » qui augmente, celle de l'exposition du corps réel (les douches communes se prennent en maillot)
- Outing : utilisation d'images privées en dehors du cadre pour lequel, elles sont partagées.

### **• Interactions**

- Absence de second degré dans l'humour : lié à une fragilité de l'identité. Incapacité à prendre de la distance en se réfugiant dans une certaine estime de soi.
- Violence physique et verbale chez les tout petits enfants : nous ne savons pas s'il y a véritablement augmentation de cette violence ou si ce sont les parents et les professionnels qui sont plus vite désemparés.
- Dérives dues à l'excès de confiance : certains jeunes font très vite confiance à des pairs et partagent leur intimité, les rendant ainsi fragiles par rapport à des phénomènes d'outing.
- Manque d'empathie entre pairs : les mises scènes, le harcèlement en groupe, les moqueries partagées en direct ou sur les réseaux sociaux, indiquent une difficulté à être empathique.
- Manque d'interactions verbales Vs addiction aux écrans : les choses semblent se dire moins en direct.

### **• Discriminations**

- Dévalorisation des jeunes par les adultes
- Stigmatisation due au genre : les questions se posent avec autant d'acuité qu'elles ne trouvent d'espace de parole.

- **Autres**

- Suicide : les TS restent un phénomène inquiétant pour certaines catégories de jeunes : les harcelés, mais aussi les jeunes désaffiliés.
- Fugues : appels à l'aide de jeunes en rupture de liens avec leurs parents et qui ne voient d'autres solutions que la fuite
- Délits (deal, racket,...) en lien avec la toxicomanie : une certaine consommation implique une recherche continue d'argent et donc aussi par des moyens violents.
- Peu de capacité de mémoire : remarque de certains partenaires qui font un lien avec l'immédiateté de l'internet et la capacité à mémoriser.
- Peu de connaissance des devoirs : autre remarque de partenaires qui indiquent que les jeunes ne connaissent pas les devoirs, les procédures, les obligations liées à leurs différents statuts (étudiant, jobiste, allocataire social,...)
- Vision fantasmée de la réalité : le retour des « complotistes », mais aussi une vision édulcorée ou sombre du monde dans lequel ils vivent.

- **Problématiques sociales / institutionnelles**

- Manque de lieux d'accueil et de loisir pour les tout petits : les parents des 0-3 ans ont des difficultés pour trouver des lieux de loisirs pour leurs enfants, mais aussi des lieux d'accueil spécialisés (de jour).
- Manque de soutien pour les primo-arrivants : si leur nombre n'est pas très élevé, il n'en reste pas moins que la disparition de l'ASBL « SAN » qui offrait de tels services laisse un manque criant.
- Importance des problèmes de santé mentale : on assiste à une inflation des situations où sont détectées des problématiques de santé mentale. Difficile de savoir si le champ de la santé mentale est en expansion au détriment du social ou s'il y a effectivement une augmentation de telles situations.
- Augmentation des placements d'enfants en hébergement : l'analyse ne porte pas sur le bienfondé de ces mesures, mais sur les effets sociaux et les paradigmes sous-jacents.
- Collaboration difficile CPAS/AAJ : certaines familles sont en difficulté suite à des incompréhensions entre AAJ et CPAS en termes de compétences. Nous suggérons la réactivation du protocole liant ces deux entités.
- Perte de confiance dans les intervenants (proportionnel à l'augmentation du nombre d'intervenants) : certaines familles sont essouffées, mais aussi devenues craintives par rapport aux intervenants tant leur nombre est parfois élevé et parfois en manque de coordination.
- Difficulté de financement (et donc d'accessibilité) des études supérieures : pour certains jeunes sans ressource et allocataires sociaux, il devient impossible de prétendre à des études supérieures, ne fut-ce que de type court. La recherche d'emploi à très court terme devient prioritaire quitte à ce que cet emploi ne permette pas de sortir du cercle vicieux de la pauvreté.
- Méconnaissance des services ressources : les jeunes sont en manque de connaissance des services ressources. Les AMO restent des acteurs inconnus pour la plupart des jeunes, bien moins connus que les Maisons de Jeunes et les Centres de Planning familial.
- Manque de place dans les SAS : de nombreux jeunes en rupture scolaire auraient besoin d'un « sas » où reprendre confiance en eux, respirer et reconstruire du sens par rapport à leur scolarité. Mais il n'y a pas de place...

- **Familles / parents**

- Difficulté d'être un « bon parent » : le « Burn-out » des parents qui multiplient les charges mentales pour être les meilleurs parents qui soient. Cette surcharge vient aussi du fait qu'il existe une vraie pression sociale sur les parents considérés démissionnaires
- Toxicomanie (alcool,...) chez les parents : situations de jeunes où les parents vivent une dépendance importante.
- Tensions familiales – crises familiales : les crises et les tensions restent une des raisons majeures de demande d'intervention.
- Indisponibilité des parents : impossibilité d'avoir des contacts suivis avec les parents. Souvent dans ces situations, le père est aux abonnés absents.
- Parentification et report des problèmes des adultes sur les enfants : réelle difficulté pour ces jeunes qui se voient dotés de ce rôle de parent par rapport à leur propre parent. La charge est immense et les dérives sont menaçantes.
- Répétition des schémas familiaux : difficultés qui passent d'une génération à l'autre.

- **Dynamique de désaffiliation**

- Isolement : inquiétante capacité de certains jeunes à s'isoler au point de devenir invisible socialement.
- Perte des codes du bien vivre ensemble : certains partenaires adultes estiment une perte de compétences dans l'utilisation des codes sociaux.
- Désintérêt des questions de société : on trouve chez certains jeunes en difficulté une perte générale d'intérêt pour des questions de société même à minima. Manque d'empathie ? Auto-centration en mode survie ?
- Refus d'entrer/de rester dans le système scolaire/social : certains jeunes ne voient plus le sens de la vie, de leur existence au sein du système social actuel et certainement scolaire pour ce qui concerne leur présent. À mettre en lien notamment avec l'éco-anxiété (solastalgie).
- Apparence « brute » / absence de filtre / rôle « dur » : on remarque que dans le rôle que jouent les jeunes, celui-ci est plus carré, plus brut, soumis à moins de flexibilité, rendant les relations sociales parfois chaotiques.
- Instantanéité : l'instant présent semble être la mesure de toute chose.
- Absence de mobilité : mobilité au sens physique : les jeunes en difficulté en éprouvent davantage du fait de leur manque de possibilités à se déplacer.
- Consommateur (opposition à acteur) : le jeune en grande difficulté semble être davantage consommateur qu'acteur. Difficile de renverser ces positions. Ce peut être une économie de moyens.

- **Assuétudes**

- Consommation plus visible / au vu de tout le monde : la consommation semble moins cachée, plus démonstrative, voire provocante ou banalisée.
- Consommation plus précoce d'alcool : phénomène en expansion ou mieux appréhendé ?

- **École**

- Violence entre enfants pendant la récréation.
- Précarité culturelle et financière des classes différenciées : les classes différenciées rassemblent un certain nombre de jeunes en grande difficulté. Cette concentration ne favorise pas la résolution des difficultés scolaires.
- Dramatisation des faits conflictuels : il semble que dans certaines situations, les adultes soient mis en difficulté par des conflits de jeunes. Tendance à craindre le pire ? Tendance à craindre les débordements ? Tendance à craindre les responsabilités ? Manque de temps, de moyens humains ?
- Manque d'espaces de paroles pour les élèves : ce nouveau modèle de régulation des rapports sociaux dans les écoles est amené à se répandre. Nous en voyons les nombreuses qualités et si l'institution scolaire reste parfois frileuse, nous remarquons que là où elles s'inscrivent dans un projet d'école, les résultats sont plus que positifs. Une certaine sérénité est retrouvée et les élèves se sentent mieux.
- Violence des procédures de renvoi.
- Tensions dans les rapports Profs/Parents/Elèves.

Voici les listes des 14 phénomènes que l'équipe de l'AMO a analysés :

- La difficulté d'accès aux loisirs (et à la culture) chez les jeunes issus de milieux précarisés
- La difficulté des jeunes à se projeter dans l'avenir : peur de l'avenir, perte de sens, éco-anxiété (solastalgie), sidération, blocage au présent, dérapage scolaire, vivre dans le virtuel.
- Cyber-sexualité et ses dérives
- Décrochage scolaire, vécu négatif du système scolaire, opposition au système scolaire, violences dans l'école : phobie scolaire, ennui, perte de sens, inadaptation, désarroi, « Ils ne seront pas les gagnants », climat de classe délétère, frictions quotidiennes.
- La désaffiliation chez les jeunes
- Consommation de drogues et augmentation de la consommation des drogues de synthèse chez les jeunes rencontrés sur le terrain.
- Harcèlement scolaire et cyber harcèlement : écoles dépassées, enfants en difficultés, conflits Vs harcèlement, médiatisation des cas graves, résonance via les réseaux sociaux, violences graves avec risque d'impact sur l'estime de soi, la trajectoire scolaire, l'équilibre émotionnel,...
- Jeunes à la rue (en rupture ou en crise familiale). Manque de logements accessibles aux jeunes en phase d'autonomie (entre 17 et 25 ans).
- Les séparations parentales conflictuelles et les conséquences négatives sur les enfants
- La « nouvelle » stimulation des enfants. Trop de stimulations : enfants speedés, trop plein d'activités, enfants épuisés, course effrénée. Trop peu de stimulations : enfants aux écrans, parents sur écran, parents avec trop d'activités.
- Rapports de force, violences et banalisation de la violence verbale et physique chez les adolescents
- La précarité (financière, infantile, sociale, énergétique, hydrique, étudiante, ...)
- Les difficultés de mobilité des jeunes et des familles : une entrave à leurs droits fondamentaux
- Le phénomène des incasables, les Neets (Ni à l'école, Ni à l'emploi, Ni en formation) avec des problématiques multiples : précarité, santé mentale, assuétudes, logements précaires, arythmie de la vie, isolement et gros conflits.

### 3. L'AMO « La Chaloupe » (Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Villers-la-Ville)

Au niveau méthodologique, l'AMO est « *partie du diagnostic social de 2017, lequel reprenait 15 phénomènes. Nous avons ouvert ce diagnostic à toutes les informations du terrain, ce qui a porté le nombre à 82 phénomènes* ». Pour ce faire, l'équipe a « *élargi le champ des observations de 2017 à travers plusieurs outils. Les 82 phénomènes ont été recensés principalement sur le terrain à travers tous nos projets, en consultant chaque travailleur social dans son expérience ainsi que dans les rapports écrits. Ils ont aussi été listés sur base de rencontres variées* ».

Voici la liste complète des 82 phénomènes répertoriés par l'équipe mais non analysés :

Accès au travail, accès aux études, accès aux infrastructures et services, accueil des migrants, assuétudes, besoin d'appartenance, besoin de changement, de rencontres, de découvertes, besoin de projet, conflits culturels entre les cultures étrangères et la culture belge, consommation de produits psychotropes, consommation d'alcool, consommation de produits illicites, consommation de produits licites, consumérisme, contrôle des filles issues de familles maghrébines, décrochage actif, décrochage passif, décrochage scolaire, dégradation des espaces publics, délinquance, développement d'une culture de violence, développement d'une politique sécuritaire, difficulté de discernement des règles auxquelles le jeune est confronté, difficultés culturelles dans les repères éducatifs, difficultés d'intégration, difficultés d'insertion socio-professionnelle, difficultés de se projeter dans l'avenir, difficultés relationnelles entre pairs, écoles élitistes, écrans, familles monoparentales, familles isolées en termes de liens sociaux et de mobilité, gestion des émotions, ghettoïsation des quartiers d'habitation sociale, glande, harcèlement, image négative posée par la société sur le jeune, image négative posée par le jeune sur le jeune, impact négatif et influence des médias sur les jeunes, individualisme, influence négative de groupes de pairs, jeunes livrés à eux-mêmes, liens familiaux abîmés, logement : insalubrité, inaccessibilité, mal-être, manque d'accès aux loisirs, manque d'espace de parole, manque d'estime de soi, manque d'information et de sensibilisation liées aux questions de la santé, manque de cohérence des règles auxquelles le jeune est confronté, manque de repères et de limites, manque de local de proximité dans les villages et les quartiers, manque de motivation, manque de sens, manque de soins, manque de valorisation du jeune dans sa scolarité, manque de communication intergénérationnelle, difficulté de réponse adéquate pour mise en autonomie, manque de mixité sociale, pression éducative, manque de présence des parents, précarité, pression scolaire, professeurs démunis devant le comportement des élèves, problèmes liés à l'hygiène, difficulté d'orientation, problème de communication, problème de discipline, problème de maîtrise de la langue française, problème de mobilité, problèmes administratifs, problèmes de communication entre famille et école, petite délinquance, ras-le-bol, besoin d'un projet authentique, inégalité devant l'accès aux jobs étudiants, relations parent-enfant tendues, exclusion scolaire sans accompagnement, santé mentale, séparation, sexe: tout essayer de + en + jeune, solitude, manque de soutien à la parentalité, stigmatisation, tapages, trafic de drogue, violence extérieure, violence intérieure, violences intrafamiliales.

Ces 82 phénomènes ont été travaillés en équipe. Un travail de filtre a été réalisé en fonction de leur pertinence, leur récurrence, leur importance et leur urgence. Ces phénomènes ont été regroupés en actions plus générales ou n'ont pas été jugés prioritaires ou encore ont été considérés comme déjà traités par d'autres services.



Voici les 16 phénomènes qui ont été analysés par l'équipe :

- Le consumérisme (consommation passive de l'activité, du tout, tout de suite,...)
- Les tensions familiales (conflits, contexte monoparental, non-présence des parents)
- La surconsommation des écrans (réseaux sociaux, les jeux et les vidéos)
- L'isolement social, relationnel (au niveau de l'école, de leur logement,... )
- La précarité : plus difficile d'être pauvre dans une province riche
- Les tensions régulières entre le jeune et son institution scolaire
- Le décrochage scolaire passif et actif
- Le manque de mixité (sociale, culturelle, de genre, d'âge)
- Les micro-violences (petites agressions ponctuelles ou répétées, insidieuses,...)
- « L'égoïsme » (attachement excessif à soi-même, recherche exclusive de son intérêt)
- La difficulté d'accès et de compréhension de l'information par un public plus fragilisé
- La difficulté d'accès aux jobs étudiants pour les jeunes plus précarisés
- Le manque de support adapté pour valoriser la parole des jeunes
- La transition difficile entre la minorité et la majorité
- La désaffiliation sociale; certains jeunes ne veulent rien, ne ressentent rien, ne rêvent de rien, problématique des NEETS,...
- « Vivre dans un monde complexe » (le manque de sens, la crainte de l'avenir, l'hyper connectivité...)

#### 4. L'AMO « La Croisée » (La Hulpe, Lasne, Rixensart)

Pour construire son diagnostic social, l'AMO est reparti du diagnostic précédent pour s'inscrire dans un processus continu. L'équipe a réalisé « *un état des lieux de la situation des jeunes sur un territoire donné se fondant d'une part sur le travail d'analyse des demandes individuelles et collectives du service et d'autre part sur un travail d'analyse du milieu de vie des jeunes. Par ailleurs, dans le cadre de la construction du diagnostic social, nous nous sommes basés sur un ensemble de réflexions concertées avec le réseau local mais aussi dans le cadre de nos implications au sein de différents lieux d'échanges locaux ou plus largement sur le territoire* ».

L'équipe a procédé en plusieurs temps :

- Par l'équipe: évaluation et actualisation des constats
- Collecte de la parole des bénéficiaires lors d'actions spontanées ou structurées
- Une actualisation des chiffres et données du territoire
- Un recueil des diagnostics des autres services sociaux du territoire
- Des rencontres avec divers services issus du réseau des territoires d'action

L'AMO « La Croisée » inscrit ce processus d'évaluation en lien avec les fondamentaux du service, à savoir : la valorisation de la place du jeune et le développement de son autonomie, la pluridisciplinarité et la complémentarité dans le travail de l'équipe et dans le travail de réseaux. Ces fondamentaux sont à la base des actions stabilisées du service suivantes :

- la valorisation de l'image des jeunes dans son milieu de vie ;
- le travail de développement de l'autonomie du jeune avec des actions citoyennes ;
- le travail de lutte contre le décrochage scolaire ;
- la proximité et le contact spontané avec les jeunes à travers le travail dans les quartiers ;
- le travail de lutte contre les consommations licites et illicites ;
- les actions destinées à la parentalité.

Voici les constats établis par l'AMO dans ce cadre :

- **Démotivation scolaire et manque d'accroche menant au décrochage et à l'exclusion**
  - Difficultés de compréhension et de communication entre le jeune, la famille et l'école
  - Retard et difficultés scolaires liées à des problèmes d'apprentissage et de compréhension des matières
  - Contexte et difficultés économiques et matérielles (logements exigus, achat de matériel impossible, difficultés de transport...)
  - Mal-être du jeune dans le milieu scolaire, pouvant amener une situation de décrochage (harcèlement, phobie scolaire, boucs émissaires...)
  - Difficultés liées à l'orientation scolaire des jeunes dans une option adaptée à leurs attentes et à leurs besoins
  - Une perte d'intérêt, de motivation, de sens et de repères de certains jeunes face à la scolarité et face à l'avenir
- **Consommation abusive de produits licites et illicites entraînant un désinvestissement social global et une mauvaise image des jeunes**
  - La consommation comme moteur d'ambiance festive
  - L'influence des groupes de pairs
  - L'isolement social du jeune et la manque d'affiliation à un groupe/structure
  - Accessibilité des produits dans les commerces et la publicité
  - Présence de trafic de produits illicites sur les quartiers et dans les milieux de vie du jeune
- **Difficultés de comportement et d'identité du jeune dans école, dans les institutions et sur l'espace public**
  - La violence entre pairs
  - La violence institutionnelle vécue par les jeunes et les familles
  - Le manque de confiance et d'estime des jeunes
- **Mauvaise image des jeunes dans les quartiers publics et différents lieux de vie**
  - Stigmatisation des jeunes habitant les quartiers sociaux ou moins favorisés
  - Image négative posée par la société sur les jeunes
  - Images et perceptions du jeune sur lui-même et/ou ses pairs, en lien avec des groupes d'appartenance
  - Difficultés d'ouverture des jeunes moins favorisés vers l'extérieur
- **Accessibilité aux structures existantes**
  - Contexte économique difficile limitant l'accès aux structures existantes
  - Difficultés de mobilités
  - Différence marquée de contexte socioculturel entre les différentes populations habitants le territoire
- **Difficultés liées à l'exercice du rôle parental et à la pose des limites**
  - Difficultés dans les repères éducatifs dans la relation parents-enfants
  - Difficultés organisationnelles et relationnelles des familles monoparentales ou en phase de séparation

## 5. L'AMO « Plan J » (Tubize, Braine-le-Château, Ittre, Rebecq)

L'AMO précise que « *le but du diagnostic social est de cibler les problématiques récurrentes qui sont identifiées sur notre territoire d'actions* ».

Pour l'équipe, « *la mise en place d'actions de prévention sociale et éducative doit permettre de réduire le nombre de jeunes en difficulté et en danger. Cette prévention est une démarche constante qui allie les actions individuelles et collectives à destination d'un public vulnérable et dont les méthodes utilisées par l'AMO PlanJ sont l'accompagnement individuel, l'animation, la médiation, l'interpellation, le travail de réseau et le travail de proximité* ».

L'AMO précise également que vu les changements récents de direction et de la moitié de son personnel, ce travail a aussi visé à se repositionner dans l'approche de leur travail de prévention.

Ce travail se fonde sur les fondamentaux suivants du service :

- Développement de notre travail de réseau pour être plus efficient et croiser nos expertises de terrain;
- Engagement toujours soutenu dans l'accompagnement;
- Construction de notre visibilité et de la relation de confiance au travers de notre travail de proximité ;
- Interpellation et soutien du projet du jeune fragilisé.

Voici la liste des phénomènes significatifs de la population-cible de l'OBW rencontrés par les travailleurs du service :

### **Problématiques rencontrées et non traitées :**

- La précarité
- Le chômage
- La relation aux CPAS
- La santé, l'alimentation
- Le logement : insalubrité, prix du logement, manque de logement, analyse du parc de logements sociaux ...
- La composition des familles
- La formation professionnelle
- La réussite scolaire ; les écoles primaires et secondaires surchargées
- La crise de l'école
- L'offre culturelle en OBW
- Mobilité et enclavement dans et de l'OBW
- Les réflexes de solidarités dans la population
- Les phénomènes relatifs aux familles rencontrées
  - o Familles particulières : nombreuses, monoparentales, précoces, multiples, étrangères,...
  - o Climats familiaux particuliers : conflits conjugaux, violence conjugale, familiale (parents, enfants), négligence, maltraitance,...
  - o Climats socio-familiaux particuliers : chômage, désaffiliation sociale, logique d'assistanat, reproduction sociale, solidarité,...
  - o Conditions de vie particulières : le logement (disponibilités, prix, états, salubrité, ...)
  - o Climats socio-éducatifs particuliers : manque de repères sociaux et éducatifs dans les familles, analphabétisme, soutien scolaire,...
  - o Rapports particuliers à la société de consommation : assuétudes, hyperconsommation, cyberdépendance, surendettement,...
  - o Se déplacer en OBW : mobilité
- Les phénomènes relatifs aux enfants et aux jeunes rencontrés

- Scolarités et des climats scolaires difficiles : difficultés scolaires, échec, décrochage, climat dans le primaire, transition vers le secondaire, manque de soutien scolaire, analphabétisation chez les jeunes, handicap à l'école, violence,...
- Quand l'école s'arrête : accueils extra-scolaires, vacances (jobs, activités, désœuvrement), comportements délinquants, violences,...
- Consommations problématiques : psychotropes, cyberdépendance
- Fuite en avant : maternités précoces

**Problématiques traitées :**

- La difficulté des jeunes de 18 à 22 ans à s'accomplir
  - Une reproduction sociale intergénérationnelle au sein des familles
  - Une multiplication des prises en charge et une insertion dans une logique d'assistantat
  - Une désaffiliation sociale des familles
  - Le surendettement des familles
  - Une problématique de chômage de longue durée dans laquelle des familles sont enlisées
  - Filles et garçons, de plus de 17 ans et jeunes majeurs qui introduisent une demande de mise en autonomie à l'AMO
- L'amplification de notre travail de proximité, de visibilité et d'accessibilité
- La difficulté à exercer son rôle de parents
  - Hausse plus que significative des troubles mentaux, psychiatriques, de burn out et de dépression
  - Violences, visibles et invisibles, psychologiques et physiques, conscientes ou inconscientes des parents à l'égard des enfants mais aussi de plus en plus des enfants à l'égard de leurs parents
  - Difficultés liées aux séparations des parents et familles recomposées (enfants assistant aux disputes parentales)
  - Négligences en matière d'hygiène de vie (rythme, alimentation, propreté physique et domestique)
  - Parents centrés sur eux-mêmes et leur bien-être personnel réel ou virtuel (via les écrans, les réseaux sociaux)
  - Désintérêt du parent face au parcours scolaire de l'enfant voir pire en effaçant l'enfant de toute attention
- Les difficultés d'accrochage scolaire
  - Situation de difficultés scolaires
  - Décrochage passif : jeunes qui ne travaillent pas ou ont de mauvais comportements en classe (agressivité, refus du cadre scolaire)
  - Forme de décrochage plus actif : jeunes qui s'absentent purement et simplement de l'établissement scolaire.
- Le vivre ensemble et les préoccupations des jeunes à l'école
  - En primaire : violences et tensions entre enfants lors des temps de récréation, peu ou mal gérés par les adultes.
  - En secondaire : harcèlements, difficultés relationnelles, conflits,...

**6. L'AMO « SAJMO »** (Jodoigne, Beauvechain, Hélécin, Incourt, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies) :

L'AMO a réalisé son diagnostic sur base de trois démarches successives :

- Tout d'abord, une démarche **d'alimentation et d'écoute** qui a permis d'intégrer un ensemble de **constats** établis dans les différents axes de prévention et les projets particuliers qui s'y rattachent par nos intervenants ;

- Ensuite, il s'est agi **d'analyser** les différents constats ;
- Enfin, d'initier une **démarche de décision/action** relative à ces différents constats.

En ce qui concerne **les actions de prévention éducatives (accompagnements individuels)**, une petite dizaine de constats ont été établis. Ils reflètent les différents « *problèmes* » récurrents dans les actions de prévention éducative.

- Problème familial et orientation scolaire
  - Communication maladroite des parents
  - Relations intra-familiales très conflictuelles
  - Séparation des parents compliquée
  - Manque de structures d'aide adaptées
- Conflit de loyauté lors d'une séparation conflictuelle
  - Parents qui impliquent leur enfant dans leur séparation conflictuelle
  - Parents qui montent les enfants contre l'autre parent
  - Parent qui rabaisse l'autre parent (voire ment) devant les enfants
  - Victimisation d'un parent
  - Autorité parentale différente (un est autoritaire, l'autre plus laxiste)
- Problèmes familiaux - violence parentale
  - Violence verbale des parents
  - Pression des parents par rapport à l'école
  - Manque de compréhension des parents
  - Alcoolisme
  - Structure familiale violente
- Décrochage scolaire
  - Manque de structure d'aide répondant à la demande
- Harcèlement à l'école
- Demande « Job & moi » (travail étudiant) → suivi individuel → orientation scolaire
- Problèmes familiaux
- Soutien de la relation parents/enfants
- Soutien parental/lieu de parole pour l'enfant
- Besoin de soutien à la suite du projet « SolidarCité » (en fin de session)

En ce qui concerne les **actions de prévention sociale**, l'équipe a opéré une ventilation en plusieurs approches.

- Difficultés dans les écoles fondamentales
  - Harcèlement à l'école
  - Agressivité entre enfants
  - Agressivité des parents
  - Difficultés familiales débordant sur l'école
  - Désinvestissement (ou surinvestissement) des parents par rapport à la scolarité
  - Accueilantes extra-scolaires démunies
- Difficultés dans les écoles secondaires
  - Harcèlement à l'école
  - Les consommations (alcool, cannabis,...)
  - Les réseaux sociaux
  - Place du parent interpellante (interventions violentes dans l'école)
- Difficultés dans la rue
  - Jeunes traînant dans la rue
  - Manque de structures jeunesse

- Consommation et vente de produits illicites
- Consommation d'alcool
- Discrimination entre jeunes
- Violences
- Isolement social

De sa **démarche d'analyse** l'AMO retient :

- La grande rareté des services d'aide dans l'Est du Brabant wallon.
- Les services sont surchargés, géographiquement éloignés et pratiquent des horaires inadaptés. Les réorientations vers des services spécialisés sont donc compliquées.
- Les jeunes, les familles et l'école sous pression...
  - Le décrochage scolaire et l'accompagnement des élèves en difficulté d'apprentissage.
  - Quel est le rôle de l'école dans les situations d'échecs, de décrochages scolaires
  - Les écoles semblent dépassées par le phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement ;
  - Le personnel des espaces d'accueil extra-scolaire est peu valorisé
  - La consommation de cannabis chez le jeune à l'école est banalisée et le deal existe dans l'école
  - L'utilisation des smartphones et les photos volées, les groupes de « vengeances », l'utilisation de plus en plus jeune des applications « Tik tok », « Snapchat », « Instagram » Hyper sexualisation des jeunes posent problème.

#### **7. L'AMO « Tempo » (Nivelles, Genappe) :**

Pour réaliser son diagnostic social, l'équipe s'est appuyée sur son travail d'équipe et ses réunions hebdomadaires, sur la grille méthodologique et la boîte à outils de R.T.A. et sur ses diagnostics sociaux précédents (2014 et 0217). Elle a procédé suivant le principe dit de « l'entonnoir », à savoir : des observations provenant des accompagnements individuels en zone rurale (Genappe) et en zone urbaine (Nivelles) et provenant également de ses différents échanges avec le réseau débouchent sur la détermination de 4 grands phénomènes, eux-mêmes déclinés en sous-phénomènes qui amènent à la définition d'actions de prévention.

Les phénomènes mis en avant par l'équipe dans le cadre de ce diagnostic social sont les suivants :

- Le décrochage scolaire
  - Le décrochage scolaire fixé et ancré
  - Le décrochage scolaire traumatique
  - Le décrochage scolaire de l'élève déraciné
  - Le décrochage scolaire invisible

- Les violences (visibles et invisibles)
  - o La violence à l'école
    - Conflits physiques ou verbaux entre jeunes
    - Harcèlement
    - Système scolaire inadapté
    - Violence administrative (renvois, interdiction de réinscription,...)
  - o Violences intrafamiliales
    - Violences physiques et verbales
    - Séparations parentales conflictuelles
    - Carences éducatives et affectives
    - Violences psychologiques
    - Logements inadaptés
    - Négligences et priorités mal placées
    - Parents démissionnaires et carriéristes
  - o Les violences institutionnelles et administratives
    - Démarches nombreuses et compliquées
    - Lenteurs administratives
    - Absences de connaissance des droits et devoirs des jeunes adultes
  - o La violence numérique
    - Excès d'informations et désinformation
    - Jeunes enfants confrontés à des images non adaptées
    - Discriminations numériques
    - Violences sur les réseaux sociaux (harcèlement)
  - o La violence culturelle
    - Difficultés des démarches administratives pour les familles étrangères
    - Conflits de valeurs
  - o La violence des effets climatiques
    - Le coût de la politique écologique pour les familles précarisées
- Addictions et consommations problématiques
  - o Addictions liées aux écrans (réseaux sociaux, écrans, jeux vidéo et consoles)
  - o Alcool
  - o Cannabis
  - o Paris sportifs
- La désaffiliation
  - o L'isolement social lié notamment à la problématique de la mobilité
  - o Ghettoïsation culturelle et de genre dans la ghettoïsation de quartier
  - o Augmentation des familles monoparentales et pluri recomposées (nouvelle dynamique du système familial)
  - o Augmentation du public étranger avec des difficultés liées à l'intégration dans notre société occidentale
  - o Augmentation des familles en situation socio-économique précaire : une augmentation des demandes de soutien pour RIS, banques alimentaires, logement, ...
  - o Augmentation de la demande d'un lieu où les parents et enfants peuvent se rencontrer et se socialiser, s'informer, souffler

## II. Recensement des actions proposées

### - **Actions proposées en propre :**

#### 1. L'AMO « Carrefour J » :

- Actions relatives aux problématiques familiales :
  - o Consolider notre axe individuel avec des co-interventions notamment à Chastre
  - o Lancer des groupes de paroles
  - o Travailler sur la problématique des impacts sur les enfants des séparations parentales conflictuelles
- Actions relatives aux problématiques touchant la sphère scolaire :
  - o Continuer notre implication au sein des 3 écoles des devoirs
  - o Faire évoluer nos animations de prévention « clés sur porte »
  - o Revoir la méthodologie des interventions classes et modéliser notre salle polyvalente pour accueillir des classes au Repère (« type animation team building »)
  - o Renforcer notre projet de PEC des jeunes en décrochage en mai et juin et réfléchir à la mise en place d'un dispositif dès le mois de septembre (type centre de jour)
- Actions relatives aux problématiques liées aux drogues :
  - o Continuer la coordination du pôle préventif au « Wacolor »
  - o Continuer notre travail de rue et à la vitamine Z
- Actions relatives aux problématiques liées aux écrans :
  - o Evolution et adaptation des outils de sensibilisation...
  - o Valorisation de la semaine numérique (événement participatif, décentralisé et en partenariat)
  - o Lancement et promotions de campagnes touchant le droit à l'image...
- Actions relatives aux problématiques liées aux violences institutionnelles et structurelles :
  - o Travail de complémentarité au sein des quartiers sociaux entre les différents dispositifs de proximité (régie, PCS, CPAS, maison médicale...) afin de toucher les plus vulnérables socialement...
  - o Continuité des diverses actions envers les jeunes les plus vulnérables (camps, ateliers, journée « famille », journées des voisins etc...)
- Accès à l'information, la culture, le sport au sens large...

#### 2. L'AMO « Color'Ados »

- Actions relatives aux difficultés d'accès aux loisirs (et à la culture) chez les jeunes issus de milieux précarisés :
  - o Assurer des facilités concrètes de déplacement vers les lieux d'activités sportives et culturelles : « GroupAdo »
  - o Garantir la gratuité des activités ou accès le moins cher possible : projet danse Hip-hop, group enfant
  - o Sensibiliser les professionnels des secteurs des loisirs aux situations des jeunes vivant dans la pauvreté : brochure communale des activités gratuites (ou presque)
- Actions relatives aux difficultés des jeunes à se projeter dans l'avenir :
  - o Accompagnement individuel psycho-social
  - o Soutien collectif par le groupe des pairs
  - o Action relative à la cyber-sexualité et à ses dérives :
    - o Animations de Child Focus concernant les dangers liés à la cyber-sexualité (Clicksafe : Smartcard, spot de prévention, vodcasts,...)
- Action relative au décrochage scolaire, au vécu négatif du système scolaire, à l'opposition au système scolaire, aux violences dans l'école :



- Projets "Accroche" (activités de cohésion de classe), "M'@rce pas" (harcèlement scolaire), "Solidarité" (engagement citoyen, formation et sensibilisation, étape de maturation personnelle).
- Actions relatives à la désaffiliation chez les jeunes :
  - Projets "Bien-Etre à l'école", "M'@rce pas" (animation interactive avec le CEC "Arti'Zik", bracelet et marque-page), "Médiation par les pairs"
  - Projet d'enquête et de focus groupe avec les jeunes sur les micro-violences auxquelles ils sont soumis + colloque en 2020
- Action relative à la consommation de drogues et augmentation de la consommation des drogues de synthèse chez les jeunes rencontrés sur le terrain :
  - Conférences d'information aux jeunes et aux parents, suivis individuels, focus groupe
- Actions relatives au harcèlement scolaire et au cyber-harcèlement :
  - Animations - conférences "M'@rce pas", formation à "La médiation par les pairs"
  - Ateliers danse et théâtre avec spectacle de fin d'année, Intervention dans les classes dysfonctionnelles en primaire et animation de journée adaptée à la problématique,...
- Action relative aux séparations parentales conflictuelles et les conséquences négatives sur les enfants :
  - Partenariat dans les projets "Espace parents dans la séparation" de la Maison de la parentalité à Waterloo
- Action relative à la « nouvelle » stimulation des enfants (manque de stimulation et sur-stimulation) :
  - Actions de sensibilisation et d'information en partenariat avec les services existants (ONE, AJ)
- Actions relatives aux rapports de force, violences et banalisation de la violence verbale et physique chez les adolescents :
  - Favoriser le bien-être à l'école, aider les écoles à réagir adéquatement (animations)
  - Travailler sur le climat familial, écouter le vécu des jeunes (interview anonyme, focus-groupe)
  - La précarité (financière, infantile, sociale, énergétique, hydrique, étudiante, ...) :
  - Améliorer la lisibilité des procédures d'accès aux droits sociaux fondamentaux (méthodologie de travail des experts de vécu)
- Action relative au phénomène des incasables :
  - Projet d'emmener ces jeunes vers un "ailleurs" qui resterait familier et qui ré-ouvrirait le champ du relationnel en accroissant leurs ressources sociales

### **3. L'AMO « La Chaloupe »**

- Développer des réponses aux problématiques liées aux besoins de 1ère nécessité (hygiène, alimentation et santé)
- Attention particulière aux espaces de transition (passages de primaire au secondaire, de l'adolescence à l'autonomie)
- Attention plus importante à l'interpellation politique pour des changements structurels et pérennes
- Rendre le projet "Solidarité" autonome financièrement via une reconnaissance administrative du projet
- Rendre le projet "Africapsud" et son partenaire béninois "Carrefour jeunesse" autonomes financièrement
- Soigner les collaborations avec les partenaires scolaires
- Favoriser la participation des jeunes (et surtout les plus fragilisés) aux activités de La Chaloupe

- Développer le fonds de solidarité et le projet "Les Amis de La Chaloupe"
- Rendre autonome le projet CQFD et le développer quantitativement et qualitativement
- Développer des initiatives innovantes concernant un projet d'accueil des NEED tous les jours de la semaine
- Favoriser les lieux d'expression des jeunes via les médias les plus adaptés
- Offrir des réponses adéquates aux problèmes liés aux micro-violences et aux violences
- Etre attentif à l'approche genre
- Développer nos partenariats et notre travail en réseau
- Développer nos compétences relatives aux jeunes de plus de 18 ans
- Multiplier les moyens permettant aux jeunes d'obtenir des ressources financières dignes
- Favoriser la mixité sociale des publics
- Mettre en place des projets interculturels pour combattre la montée des extrémismes
- Faire citoyenneté dans toutes nos initiatives
- Etre présents dans les lieux de vie des jeunes et favoriser l'égalité des chances
- Permettre aux jeunes de vivre de nouvelles expériences concrètes en favorisant l'expression des besoins
- Organiser des moments d'échange des savoirs pour améliorer les compétences
- Renforcer les compétences des jeunes face aux violences causées par la société, développer leur esprit critique
- Permettre aux familles de prendre le temps d'être ensemble

#### **4. L'AMO « La Croisée »**

- Actions relatives à la démotivation scolaire et manque d'accroche menant au décrochage et à l'exclusion :
  - o Les suivis individuels et familiaux et éventuelles orientations vers les services adaptés aux difficultés (ex : CPMS)
  - o La poursuite d'une plateforme scolaire locale sur la problématique du décrochage scolaire
  - o Développement d'actions spécifiques au sein des écoles (Cellule M : motivation, cellule R : harcèlement, Jump'jeune : soutien scolaire)
  - o Actions de parentalité (ateliers, conférences, échanges divers) pour renforcer et encourager les responsabilités parentales)
  - o Les animations scolaires (en primaire et secondaire) à la demande et en soutien de difficultés rencontrées par les écoles
- Actions relatives à la consommation abusive de produits licites et illicites :
  - o Projet "Consom'Sans Stress"
  - o Animations de sensibilisation (en milieu scolaire, en mouvement de jeunesse, en institution, à un groupe de jeunes)
  - o Accès à l'information (en milieu festif, en milieu scolaire, dans les infrastructures sportives)
  - o Soutien à la parentalité (rencontre des parents, réponses à leurs demandes, conférences, soutien à la parentalité)
  - o Accompagnement individuel (accueil, écoute, facilité d'accès à l'information, lien de confiance et relais vers des PEC adaptées)
  - o Soutien au réseau, travail de proximité
- Actions relatives aux difficultés de comportement et d'identité du jeune dans école, dans les institutions et sur l'espace public :
  - o Animations scolaires intégrant des outils de prévention
  - o Favoriser la formation à la communication non violente
  - o Mise en avant des actions positives des jeunes

- Proposer aux jeunes des projets citoyens
- Mise en place de concertations et de coordinations entre services de 1ère ligne et les autres secteurs (MJ, CPMS, AMO)
- Sensibiliser les services concernés des problèmes liés aux violences institutionnelles faites aux jeunes et aux familles
- Informer au mieux les familles concernant le fonctionnement des institutions pour permettre des choix éclairés
- Actions relatives à la mauvaise image des jeunes dans les quartiers publics et différents lieux de vie :
  - Développer le travail de proximité
  - Faciliter le contact avec les jeunes et les habitants des quartiers sociaux par des activités en leur sein et en-dehors
  - Favoriser des activités proactives de rencontre avec les jeunes pour les inscrire dans des démarches citoyennes
  - Interpeller les politiques quant aux difficultés de terrain auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers sociaux
  - Partenariats en vue d'organiser des actions coordonnées dans ces quartiers
  - Réaliser des actions communautaires qui favorisent la mixité des quartiers et la valorisation de ceux-ci et des jeunes
  - Inciter les comités de quartiers différents à se rencontrer et à partager
- Actions relatives à l'accessibilité aux structures existantes :
  - Actions de décentralisation sur l'ensemble du territoire
  - Développement d'actions de proximité dans les quartiers et proches des structures existantes (bibliothèques, centres sportifs)
  - Favoriser le développement des actions collectives sur chaque commune en vue de favoriser l'identification du service
  - Participer aux initiatives communales (fêtes de quartier, fêtes communales)
  - Favoriser la diffusion de nos informations via les réseaux sociaux et bulletins communaux,...
  - Mettre en place des coordinations sociales (pour interpellations et actions communes de plus grande ampleur)
- Actions relatives aux difficultés liées à l'exercice du rôle parental et à la pose des limites :
  - Aide individuelle ou familiale
  - Travail de proximité dans les quartiers afin de favoriser le lien de confiance
  - Mise en place d'activités familiales de type culturel et ou récréatif
  - Les partenariats et échanges avec les réseaux
  - Proposer aux parents des moments qui leur sont spécifiquement destinés (conférences leur donnant des outils,...)

##### **5. L'AMO « Plan J » :**

- Actions relatives à la difficulté des jeunes de 18 à 22 ans à s'accomplir :
  - Rencontre avec le réseau des services concernés par cette problématique
  - Identifier les jeunes sur le territoire qui rencontrent une réelle difficulté à s'insérer
  - Développer un travail de réseau avec nos partenaires
  - Augmenter les actions de proximité afin de gagner en visibilité
  - Réfléchir à la problématique du logement et interpeller les acteurs en la matière avec l'idée d'un accès éventuel à la colocation
  - Eduquer les jeunes adultes à une utilisation positive des outils numériques
  - Se concentrer sur les rapports à la mobilité dans les projets (par rapport à l'emploi, le salaire, l'indépendance,...)
  - Poursuite du projet "JOB à l'APPEL"

- Développer une possible collaboration avec la plateforme de service citoyen par le biais de volontariats rémunérés (activation des jeunes 18-22)
- Actions relatives au travail de proximité, de visibilité et d'accessibilité :
  - Travail de proximité "classique" et travail de proximité 2.0 (présence sur les différents réseaux sociaux)
  - Travail de réseau afin de mieux répondre aux besoins primaires des familles
  - Travail d'accompagnement (soutien individuel dans le cadre de la prévention éducative)
  - Augmenter les actions de proximité afin de gagner en visibilité
  - Augmenter les actions collectives pour renforcer le côté concret auprès des familles
  - Mettre en place un espace collectif pour permettre aux parents de s'investir dans la scolarité de leurs enfants
  - Apprendre aux parents à consacrer du temps, à jouer avec leurs enfants
  - Valoriser les ressources et mobiliser les contacts des parents
- Actions relatives aux difficultés d'accrochage scolaire :
  - Animations "Bien-Etre à l'école"
  - Création de cercles de parole
  - Création d'un espace devoirs parents/enfants dédié uniquement à un moment familial de soutien au travail scolaire
  - Création de partenariats avec des professeurs bénévoles pour soutenir les enfants en difficultés scolaires
- Actions relatives au vivre ensemble et aux préoccupations des jeunes à l'école :
  - Animations sur la communication non violente en primaire et en secondaire : "Respect", "Bien-Etre à l'école", "Graines de médiateurs"
  - Permettre aux enseignants de s'approprier les outils et d'en devenir les garants afin de prendre le relais de l'AMO et de faire perdurer les choses

## **6. L'AMO « SAJMO »**

- Les suivis individuels :
  - Lieu de paroles et d'écoute
  - Orientation vers les services existants (à identifier et répertorier)
  - "Les vendredis papotes" (pour les ados et les moins de 12 ans)
  - Travail en réseau (lien avec les CPMS concernant le décrochage scolaire)
  - Prévention, informations et sensibilisation (fiches Infor-Jeunes)
  - Projet « SolidarCité »
  - Projet de suivi « Post-SolidarCité »
- Actions de prévention scolaire dans le fondamental et plus particulièrement dans le secondaire :
  - Permettre au jeune d'avoir une place active dans sa réflexion afin de le rendre acteur de sa situation ;
  - Permettre au jeune de comprendre le contexte dans lequel il évolue afin de donner du sens à ce qu'il vit ;
  - Développer l'intelligence collective et la co-construction concernant la réflexion et la recherche de solution ;
  - Développer des attitudes et des comportements sociaux respectueux de chacun ;
  - Aider les jeunes à améliorer leurs relations avec autrui et augmenter la compréhension et la connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes et des autres (empathie) ;
  - Développer l'estime de soi, la confiance en soi chez le jeune, leur donner une vision positive d'eux-mêmes (qualités, compétences, ...) ;
  - Favoriser chez les enfants une vision différente des situations conflictuelles : en développant chez eux une meilleure compréhension ainsi qu'une meilleure gestion de leurs conflits;

- Développer des alternatives « acceptables » à la confrontation, l'opposition, l'hostilité ou l'agressivité ;
- Stimuler au sein du groupe classe, l'intelligence émotionnelle et collective en favorisant l'expression des émotions et la recherche de solutions adéquates aux difficultés vécues.
- Limiter les violences singulières vécues par les jeunes afin de développer l'empathie et limiter les intimidations et ou le harcèlement :
  - en développant l'estime de soi (apprendre à se connaître soi, les autres, développer l'empathie et l'auto-empathie, ...)
  - en reconnaissant et en acceptant les différences (complémentarité et symétrie) ;
  - en permettant de s'exprimer (identifier et verbaliser une émotion, un sentiment, un besoin) ;
  - en trouvant des solutions par le dialogue ;
  - en collaborant, coopérant ;
  - en développant un esprit critique vis-à-vis de l'utilisation des réseaux sociaux.
- Pour les dépendances et consommations :
  - partir de la réalité vécue par le jeune ;
  - développer l'esprit critique face à la consommation dans son ensemble ;
  - identifier leurs besoins, valeurs, motivations et les exprimer ;
  - comprendre les mécanismes de la consommation (influence des publicitaires, de la société, du groupe, ...)
  - réflexion sur la prise de risque et ses conséquences (risque de ne pas consommer, risque sous effets, ...)
  - donner du sens aux conduites qu'ils adoptent ;
  - pouvoir trouver sa place dans un groupe ;
  - réflexion sur la création d'alternatives.
- Travail de rue
  - L'équipe utilise également un bus aménagé par les jeunes pour mener un travail de proximité plus efficace.
  - La proximité avec le jeune passe également par la bonne maîtrise et l'utilisation des technologies nouvelles et des réseaux sociaux.
  - Le projet « Job & Moi », relié non seulement au projet « SolidarCité » mais également au travail de rue permet de mettre les jeunes en action et de les valoriser dans leurs compétences.

## 7. L'AMO « Tempo »

- Actions relatives au décrochage scolaire :
  - A.R.S. (Atelier de Réussite scolaire)
  - Actions de sensibilisation dans les écoles (ambiance de classe, harcèlement,...)
  - Suivis individuels
- Actions relatives aux différentes formes de violences (en outre de tous les accompagnements individuels) :
 

**La violence à l'école :**

  - Ateliers divers (ARS, Utilisation de Facebook, collectif AMO.net, jeu des trois figures)
  - Conciliation dans les conflits (Halte à la violence, Vers le Pacifique)

**Les violences intrafamiliales :**

  - A.S.P. (Atelier de Soutien à la Parentalité)
  - Action intergénérationnelle (à la Résidence "Nos Tayons")
  - Le rallye associatif
- Les actions relatives aux addictions et aux consommations problématiques :
  - Activités ponctuelles (ex. : Dodo smartphone, activités culturelles pour apprendre aux jeunes à se déconnecter)

- Actions d'information dans les écoles (sur l'usage des écrans)
- Accompagnements individuels
- Actions collectives concernant l'alcool et le cannabis (Kottabos, présence à l'action du numérique à Wavre et rallye associatif)
- Les actions relatives à la désaffiliation
  - A.S.P. (Atelier de Soutien à la Parentalité : soutien parental aux familles démunies pour recréer du lien, souffler, s'informer, ...)
  - Les Vendredis Jeux, les "Jeu t'aime" et « Lézardons »
  - Activités ponctuelles (sportives, culturelles et bol d'air)
  - Programme de vacances axé sur le sport, la culture et la mobilité
  - Interpel'AMOs, sous-groupe de mobilité (carte blanche)
  - Travail d'autonomisation du déplacement via l'information sur les possibilités de mobilité dans le lieu de vie des jeunes et des familles
  - Travail social de rue, rencontre direct avec l'environnement des jeunes et des familles dans leur environnement social

### III. Actions à faire remonter au Conseil de Prévention

#### 1. L'AMO « Carrefour J » :

- Les problématiques familiales : Séparations parentales conflictuelles avec le secteur de la justice
- Les problématiques scolaires : Concertations locales entre les secteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse (sur les problématiques liées à l'enseignement) via la plate-forme AJ-ENS ; amorcer un diagnostic plus fin au niveau des phénomènes...
- Les problématiques liées aux drogues : Une réflexion avec les autres secteurs notamment avec les représentants du parquet, la santé mentale et les maisons des jeunes...
- Les problématiques liées aux écrans : Le Conseil de Prévention doit pouvoir appréhender et échanger sur tous les faits sociaux en lien avec l'évolution de ces problématiques.
- De manière générale : Analyse des faits sociaux; lieu d'interpellation.

## **2. L'AMO « Color'Ados » :**

L'équipe a fait le choix volontaire de ne pas faire de proposition d'actions spécifiques à faire remonter vers le Conseil de Prévention. Les propositions reprises ci-dessous l'ont été par choix du Chargé de prévention suite au travail de synthèse qu'il a effectué au sujet du diagnostic social de l'AMO.

- Uniformiser les politiques et pratiques qui facilitent l'accès aux activités de loisirs (chèques sports, cinéma, culture) et les étendre partout en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Interpellation politique sur la violence faite aux jeunes par rapport au manque de perspectives concrètes d'avenir
- Création d'un projet de mise au vert pour des jeunes en situation de rupture
- Interpellation politique pour que la problématique liée à la consommation de drogues chez les jeunes reste publique, actions collectives avec différents partenaires lors de la semaine assuétude
- Adaptation de la législation en matière de co-location et en matière d'individualisation des droits sociaux
- Actions précoces de sensibilisation des parents qui se séparent et qui connaissent une situation de "crise"
- Campagne de sensibilisation sur la stimulation de l'enfant (sans être dans le "trop") + séances d'accompagnement
- Interpellation du pouvoir politique et de la société civile afin de remettre les questions liées à la précarité des jeunes et des familles au centre du débat
- Renforcer les pratiques de travail social de réseau centrées sur le jeune et ses propres réseaux
- Interpellation politique relative aux problèmes de mobilité des familles en situation de vulnérabilité en relais de la carte blanche de "Interpel'AMOs"
- Quid d'un projet à l'échelle de l'arrondissement concernant la question des jeunes « NEETS » ?

## **3. L'AMO « La Chaloupe » :**

- Permettre à chaque jeune une réelle égalité des chances concernant l'école et les lieux d'apprentissage en développant le projet de tutorat scolaire (CQFD) à l'ensemble de la province.
- Diminuer le sentiment de violence et la violence subie dans le cadre du milieu scolaire.
- Développer un réseau d'espaces alternatifs à l'échelle de l'arrondissement pour les jeunes les plus démunis, en décrochage (actif ou passif), en transition, en désaffiliation, sous forme de lieux d'accueil sans condition (type centre de jour) avec des propositions diverses et variées (maraichage, studio d'enregistrement, ferme pédagogique, suivi et accompagnement social, chantier citoyen,...).

#### 4. L'AMO « La Croisée » :

- Concernant les problématiques scolaires :
  - Echanges et formations spécifiques pour accroître les connaissances relatives au décrochage scolaire
  - Mise en place d'une plateforme plus large d'échange pour dégager des pistes d'actions
  - Sensibiliser les écoles et le réseau social sur l'impact des difficultés économiques sur les difficultés scolaires
- Concernant les problématiques de consommation :
  - Favoriser et soutenir la poursuite d'actions transversales quant à la prise en charge des jeunes consommateurs
  - Favoriser le partage d'informations via des plateformes d'échanges tout en respectant la spécificité et la complémentarité des services
  - Obtenir une information claire de la loi en vue d'éviter les mauvaises compréhensions et les idées reçues
- Concernant la problématique comportementale et identitaire des jeunes :
  - Sensibiliser le corps enseignant aux thématiques vécues par les jeunes en-dehors de l'école
  - Poursuivre la mise en place de plateformes entre les professeurs et les autres secteurs
  - Relayer les problématiques au niveau des autorités administratives et politiques
  - Favoriser la construction commune d'actions de prévention. Favoriser un échange des pratiques existantes et des cultures institutionnelles
  - Permettre aux jeunes de s'exprimer et faciliter la communication sur leur vécu
- Concernant la problématique de la mauvaise image des jeunes :
  - Ouvrir le dialogue avec différents protagonistes en vue de lutter contre la stigmatisation des jeunes
  - Favoriser la lutte contre l'exclusion sociale
  - Mettre en place des politiques inclusives
  - Favoriser l'ouverture à des initiatives locales, non professionnelles ou sans intervention sociale
- Concernant la problématique de l'accès aux services :
  - Favoriser les concertations avec le réseau (en vue de sensibiliser les acteurs de terrain à l'accueil des jeunes et des familles)
  - Sensibiliser le politique des trois territoires d'actions afin de garantir ce panel d'activités accessibles financièrement
  - Sensibiliser les pouvoirs publics à la mise en œuvre de plus de possibilité de mobilité, de mobilité douce et de proximité
- Concernant la problématique liée à l'exercice de l'autorité parentale :
  - La promotion afin de favoriser l'accès à l'aide et au soutien des parents en faisant connaître les services adaptés
  - Organiser des activités permettant la rencontre des familles, le partage de nouvelles expériences entre parents et enfants,...
  - Le travail de réseau entre les services de prévention précoce et la petite enfance pour sensibiliser les différents acteurs
  - Favoriser les échanges entre services concernés pour une meilleure coordination et la mise en place d'un soutien global



L'AMO « La Croisée » met spécifiquement en avant les recommandations suivantes :

- Poursuivre les plateformes scolaires et en initier de nouvelles
- Analyser la pression qui pèse sur les parents et les jeunes en difficultés socio-économiques, et sensibiliser aux réalités du Brabant wallon
- Mettre en place des actions concrètes de prévention globale concertée sur l'ensemble de l'arrondissement
- Soutenir les actions transversales de prévention des consommations
- Favoriser les échanges avec les parents et le travail avec la petite enfance

#### 5. L'AMO « Plan J » :

- Elaborer et mettre à disposition un plan de formation reprenant les problématiques rencontrées par le public spécifique des 18 – 22 ans (droits sociaux, mise en autonomie, droit de l'étudiant dans l'enseignement supérieur, ...)
- Elaborer un répertoire reprenant les divers outils existant sur l'ensemble du territoire francophone sur la thématique par exemple du bien-être et du bien vivre ensemble,... Un lieu devrait aussi permettre de centraliser ces outils et une formation adaptée à chacun d'entre eux. Cette approche très concrète permettrait une meilleure connaissance des outils et des bonnes pratiques qui existent sur différents sujets. En effet, beaucoup d'outils (créés notamment par des AMO) restent méconnus et ce malgré les plates formes existantes comme le CLPS.
- Mise en place d'un mécanisme (tel qu'un(e) « salon/journée de la prévention ») afin de pallier la méconnaissance, les a priori, voire l'aversion que le public rencontre vis à vis de notre secteur et de nos missions. A cette fin, il peut être intéressant d'inviter l'ensemble du public fréquentant les divers CPAS, OISP, Ecoles (primaire et secondaire), ... qui couvrent notre territoire.

#### 6. L'AMO « SAJMO » :

- Manque de services adaptés dans l'est du BW et réorientations (abusives) des jeunes vers l'AMO
- Manque de structures et de ressources mobilisables (autre qu'AMO) par rapport au décrochage scolaire
- Accessibilité géographique et horaire des SAJ/SPJ
- Renforcement des équipes « SolidarCité » vu le nombre croissant de demandes concernant des jeunes déscolarisés
- Quid de solution pour des jeunes déscolarisés dès 12 à 15 ans ?
- Nécessité d'une reconnaissance du projet « SolidarCité » par les autorités administratives (SAJ, SPJ, FOREM)
- Nécessité d'un suivi « post-SolidarCité »
- Amélioration des liens écoles/ « SolidarCité » pour prise en charge plus efficace et précoce des jeunes déscolarisés
- Problématiques scolaires liées aux échecs, au décrochage, aux classes différenciées, aux enfants stigmatisés, aux difficultés scolaires
- Le prix des sorties, des garderies, des repas, du matériel,...
- Harcèlement et cyber-harcèlement (écoles dépassées et démunies)
- Normes scolaires non respectées (en personnel, en locaux, en formation,...)
- Implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, hyper-parentalité, mobilité des parents pour accéder aux ressources

- Consommation de cannabis à l'école, deal dans l'école, utilisation inadéquate des smartphones et des réseaux sociaux
- Difficultés de mobilité pour les jeunes habitant les villages autour de Jodoigne pour participer aux activités AMO
- Quid de l'impact de ces constats sur les travailleurs de terrain (stress, fatigue, gestion des émotions) et de l'adaptation de la carrière ?

## 7. L'AMO « Tempo » :

*« De manière générale, l'AMO Tempo attend du CP qu'il impulse des rencontres entre partenaires, réseau et favorise la pensée collective ».*

Concernant les addictions :

- répertorie les services partenaires
- concentre les outils et les échanges de pratiques existantes (via une plateforme ?)

Remarque : Suite à la PEC des jeunes adultes, l'AMO constate :

- une augmentation des addictions ancrées
- un vide de services et d'outils adaptés à la demande de notre public
- qu'elle est dépassée dans le travail de prévention face à ces addictions ancrées

Concernant la mobilité :

- mettre en place des actions au niveau du Brabant wallon dans la prise en compte des spécificités de chaque commune (rurale et urbaine)
- interpellier au niveau méta sur les problèmes de mobilité dans le BW

Concernant la désaffiliation et la nécessité de soutien à la parentalité :

- faciliter les collaborations avec l'ONE dans le travail de la petite enfance
- axer la prévention dès le plus jeune âge
- recentrer la petite enfance comme faisant partie intégrante du secteur de l'Aide à la jeunesse
- soutenir des projets comme les Maisons Ouvertes (Fr. Dolto) à Bruxelles

## IV. Synthèse des diagnostics sociaux des AMO

Ce travail présente une synthèse des constats, recommandations et actions (projets) établis par les services AMO, regroupés par thématiques. Ces constats, recommandations et actions sont présentés dans chacune de ces thématiques par ordre d'importance liée à la fréquence avec laquelle ils sont apparus dans les différents diagnostics sociaux des 7 services AMO. Cette synthèse a été réalisée par le Chargé de prévention, présentée au Conseil de Prévention à la réunion du 02.03.2020 et validée par toutes les AMO. Elle vise à faciliter le travail de priorisation qui sera mené avec le Conseil en vue de déterminer les axes qui fonderont l'appel à projets et le plan d'actions 2021-23 du Conseil de Prévention du Brabant Wallon.

## 1 - Les Constats :

### La scolarité

- Décrochage scolaire (actif et passif)
- Harcèlement à l'école (et cyber-harcèlement)
- Difficultés scolaires (apprentissage, suivi, inadaptation,...)
- Violences dans le cadre scolaire (récréation, garderies,...)
- Tensions dans les rapports profs/élèves/parents
- Violences institutionnelles (procédures de renvoi, refus de réinscription,...)
- Effets de la précarité sur la scolarité (précarité dans les classes différenciées, prix du matériel scolaire, des activités, des repas,...)
- Ecoles surchargées et inadaptées
- Manque de structures d'aide scolaire
- Manque d'espaces de parole pour les élèves
- Consommation (et trafic) de produits illicites et d'alcool dans le cadre scolaire

### L'exercice de la parentalité

- Manque d'intérêt, de repères éducatifs et désengagement des parents par rapport à leurs enfants
- Tensions, violences en famille (climats particuliers, conflits, violences conjugales, négligences, maltraitances,...)
- Séparations parentales conflictuelles
- Difficultés liées à la monoparentalité
- Désinvestissement par rapport à la scolarité des enfants
- Problèmes liés à l'hygiène de vie (propreté, alimentation,...)
- Toxicomanie et/ou alcoolisme d'un ou des parent(s)
- Parentification (report des difficultés des parents sur les enfants)
- Sous et sur-stimulation des enfants
- Pathologies mentales voire psychiatriques chez les parents
- Incohérences parentales
- Difficultés liées aux familles recomposées

### Les difficultés des jeunes

- Dynamique de groupes de pairs (appartenance, rejet, violences, bouc-émissaire, manque d'empathie, de dialogue, d'humour, harcèlement,...)
- Phénomènes de désaffiliation des jeunes (décrochage scolaire, isolement social, désœuvrement, traîner dans les rues,...)
- Problèmes de consommation (produits illicites, alcool, écrans, jeux-vidéo, paris sportifs, attitudes consuméristes,...)
- Problèmes liés à la transition vers l'âge adulte (logement, revenus dignes, formations, emplois, reproduction des schémas familiaux,...)
- Violences via les réseaux sociaux
- Hyper-sexualisation
- Auto-violences (fugues, toxicomanie, délits, suicide,...)
- Difficultés à se projeter dans l'avenir (désintérêt, absence de projet, pessimisme,...)
- Racket
- Radicalisation

### **La précarité**

- Isolement (social et relationnel)
- Manque de mixité sociale (stigmatisation, ghettoïsation des cités sociales, différences socio-culturelles,...)
- Difficultés (financières et spatiales) d'accès aux loisirs (sports, culture, activités,...)
- Difficultés de mobilité
- Difficultés d'accès aux services sociaux (localisation, horaire, complexité des procédures, méconnaissance des droits,...)
- Précarités (financière, sociale, professionnelle, énergétique,...)
- Problèmes de santé et d'hygiène de vie dans les familles (insalubrité, alimentation, suivis médicaux,...)
- Difficultés propres au logement (inadaptation, prix, salubrité, isolement,...)
- Difficultés financières par rapport à l'école (prix des repas, du matériel, des activités, de l'accès aux études supérieures,...)
- Difficultés d'accès à un job étudiant (infos, contacts,...)
- Reproduction des modèles familiaux (logique d'assistantat,...)

### **Les violences institutionnelles**

- Violences scolaires (renvois, refus de réinscription, prix, inadaptation aux besoins, manque de dialogue, manque de formation,...)
- Difficultés d'accès aux loisirs (prix, mobilité,...)
- Politique globale liée au logement en BW (manque de logements accessibles, ghettoïsation des logements sociaux,...)
- Manque d'accès à l'information (droits, réglementations, assistance sociale, formations, fracture numérique,...)
- Mobilité
- Inaccessibilité des services sociaux (manque de décentralisation, horaires,...)
- Démarches administratives compliquées et longues (idem pour les familles d'origine étrangère)
- Difficultés de collaboration entre les CPAS et l'AAJ
- Manque de lieux d'accueil et de loisirs pour les tout petits
- Manque de place dans les services spécialisés (centres de guidance, plannings, SAS,...)

## **2 - Les actions menées par les services AMO :**

### **Relatives à la scolarité :**

- Actions liées à l'amélioration des relations entre élèves :
  - o Cohésion : « Accroche », cercles de parole, atelier danse-théâtre,...
  - o Harcèlement : « M'arcel pas », « Graines de médiateur », « Cellule R », ...
  - o Motivation : « Cellule M »
  - o Communication non violente : « Respect », « Jeu des 3 figures », « Halte à la violence », « Vers le Pacifique », enquête, focus groupe et colloque sur les micro-violences,...
- Projets liés au soutien scolaire :
  - o Soutien aux difficultés scolaires : « CQFD », « Jump'Jeunes », « A.R.S. (atelier de réussite scolaire), projets de partenariats avec des professeurs bénévoles,...
  - o Soutien aux devoirs : Ecoles des devoirs, « Espace devoirs parents/enfants »,...

- Projets de partenariats :
  - o AMO – Ecoles – S.A.S.
  - o AMO – CPMS
  - o Plateformes locales (dans une école) et supra-locales (dans une ou plusieurs communes)
- Projets liés au décrochage scolaire :
  - o Projet « Solidarité »
  - o Projet citoyen de bénévoles rémunérés
  - o Projet d'un suivi « Post-Solidarité »
  - o Projet de la création d'un « Ailleurs » (lieu d'accueil et d'accompagnement pour jeunes incasables)

**Relatives à l'exercice de la parentalité :**

- Soutien parental :
  - o Activités familles : « A.S.P. (atelier de soutien à la parentalité) »,...
  - o Partage d'outils existants (Yapaka, CLPS,...)
  - o Groupes de parole : « Vendredi papote », « Parent en solo »,...
- Conflits parentaux :
  - o Ateliers « Parents&com »
  - o E.S.P. (Espace parents dans la séparation)
  - o Projet de création d'un fascicule sur l'impact sur les enfants des violences entre les parents
  - o Réflexion sur le statut de « beau-parent »
- Travail en réseau :
  - o Santé mentale
  - o Orientations vers suivis spécialisés (plannings, centres de guidance,...)
  - o Lien avec le tribunal de la famille (informations et orientations précoces)

**Relatives aux difficultés des jeunes :**

- La transition vers l'âge adulte :
  - o Outils liés à l'autonomie : EVA GOA,...
  - o Logements de transition : « Co-toit »
  - o Soutien à l'information sur les droits, les aides, les réglementations,...
  - o Soutien à l'accès aux jobs étudiants : « Job à l'appel »,...
- Les consommations problématiques :
  - o Campagnes de sensibilisation : drogues, alcool, écrans, réseaux sociaux,...
  - o Animations dans les écoles
  - o Présence dans les lieux festifs (Wacolor,...)
  - o Cyber-sexualité : « Click safe »
- L'accès aux loisirs :
  - o Faciliter l'accès aux loisirs abordables : « Group ado », « Group enfant », « Hip Hop », activités de vacances, stages,...
- Les soutiens :
  - o Mise en avant des projets positifs des jeunes
  - o Activité visant la mixité (sociale, de genre,...)
  - o Soutien collectif par le groupe de pairs

### **Relatives à la précarité :**

- La pauvreté :
  - o Développer des réponses aux problématiques liées aux besoins de 1ère nécessité
  - o Permettre aux jeunes d'obtenir des ressources financières dignes
  - o Travailler sur la fracture numérique
  - o Soutien des familles par rapport aux questions d'hygiène de vie (propreté, logement, alimentation, santé,...)
- L'accès aux loisirs :
  - o Activités collectives favorisant la mixité sociale
  - o Organisation d'activités accessibles financièrement
  - o Soutien à l'accès au sport et à la culture (chèques sport, article 27,...)
- Les services sociaux et les différentes aides :
  - o Actions coordonnées dans les cités sociales (CPAS, PCS, régie de quartier, AMO)
  - o Décentralisation des services vers les quartiers (bus, caravane, travail de rue,...)
  - o Travail d'Information et d'orientation vers les aides et les services existants
  - o Accompagnement des familles concernant les problèmes de mobilité (véhicule de service, collectif de bénévoles, accès au taxi-social)
- Les interpellations au monde politique pour des changements structurels au bénéfice des familles précarisées concernant : le logement, la mobilité, les politiques sociales, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs,...

### **Les violences institutionnelles**

- Campagne d'informations (droits des jeunes et des familles) et d'orientation vers les aides et les services sociaux adaptés
- Soutenir l'accessibilité des services (décentralisation, proximité, simplification des procédures, horaire,...)
- Soutien à l'accessibilité aux loisirs à moindre coût
- Interpellations politiques concernant les différentes formes de violences institutionnelles
- Partenariats, travail de réseau afin de réduire ces violences institutionnelles et apporter des réponses plus adaptées aux besoins des jeunes et des familles vulnérables

## **3 - Recommandations et projets pour le Conseil de Prévention :**

### **Les recommandations :**

- Le travail de réseau :
  - o Mieux articuler les complémentarités avec le réseau « Archipel »
  - o Meilleure articulation entre les dispositifs d'aide liés à la scolarité
  - o Relancer les collaborations CPAS / AAJ
  - o Généralisation de la mise en place de plateformes supra-locales Enseignement / AAJ par territoire d'AMO
  - o Réflexion AAJ / Justice : sur les faits de délinquance, sur les séparations parentales conflictuelles
  - o Travail de réseau « petite enfance » (prévention précoce, coordination ONE/AAJ, soutien global)
  - o Plateformes sur les jeunes consommateurs, sur les pratiques de prévention, sur le décrochage scolaire (plateforme Ens./AJ)

- L'information :
  - o Faire connaître davantage les différents services spécialisés des différents secteurs
  - o Généralisation de différentes campagnes de sensibilisation et d'information concernant les différentes problématiques évoquées
  - o Elaborer et mettre à disposition un plan de formation reprenant les problématiques rencontrées par le public spécifique des 18 – 22 ans
  - o Elaborer un répertoire reprenant les divers outils existant sur l'ensemble du territoire francophone sur la thématique par exemple du bien-être et du bien vivre ensemble, etc.
- Les interpellations politiques et administratives :
  - o Interpellations concernant les politiques en matière de logement (occupation des logements vides, logements à prix accessibles, colocations,...), de mobilité, de politiques sociales, concernant l'insertion socio-professionnelle des jeunes adultes, « gratuité de la scolarité », l'individualisation des droits,...
  - o Décentralisation et accessibilité des services sociaux
  - o Renforcement de l'offre de services sociaux dans l'est du BW
  - o Renforcement du dispositif « Solidarité » et d'un dispositif « Post-Solidarité »

**Les projets :**

- Mise en place de logements de transition pour les jeunes (17-22 ans) sur le modèle de partenariat du « Co-toit »
- Actions sur la mobilité (covoiturage, TEC, collectif de bénévoles, taxi-social,...)
- Généralisation de certains droits sociaux : législation sur la colocation et individualisation des droits, articles 27 et chèques sport,...
- Généralisation du dispositif « CQFD » sur tout le BW
- Projet de prises en charge et d'accueil inconditionnels (style centre de jour) pour jeunes en désaffiliation ou incasables
- Mise en place d'un mécanisme (tel qu'un(e) « salon/journée de la prévention ») afin de pallier la méconnaissance, les à priori, voire l'aversion que le public rencontre vis à vis du secteur de la prévention, des services de 1ère ligne et de leurs missions.
- Quid de l'idée d'un grand projet mobilisateur pour le conseil (cfr. point ci-dessus)?

# Partie 4 : Constats des autres secteurs représentés au Conseil



## Constats des services agréés non mandatés

### Constats du Service d'accompagnement du parrainage (SAPA) « Parrain Ami »

Le service d'accompagnement du parrainage (**SAPA**) « Parrain-Ami » a répondu à la demande d'informations du Chargé de prévention en complétant le guide d'entretien qui lui avait été transmis.

#### Présentation du service/secteur, de ses missions, de son offre de service, de ses partenaires :

Les services d'accompagnement du parrainage ont été récemment reconnus par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 27.03.2019 qui définit leurs conditions d'agrément et leurs missions.

Dans ce cadre, le parrainage est décrit comme un accueil bénévole ponctuel ou régulier d'un jeune par une personne physique dans un processus d'engagement qui s'inscrit dans la durée et la régularité.

Les SAPA ont une action de prévention visant la socialisation, la reconnaissance, la valorisation et l'acquisition de la confiance en soi des jeunes. Ils exercent leurs activités en-dehors de tous mandats.

Leurs missions principales sont :

- évaluer l'intérêt d'un projet de parrainage pour un jeune ;
- rechercher l'adhésion de tous les adultes responsables concernés ;
- veiller à l'adéquation entre le jeune et son parrain potentiel ;
- régler, en accord avec les parties concernées, les modalités pratiques du parrainage ;
- organiser l'information, la sélection et le recrutement des candidats au parrainage ;
- assurer le suivi et l'accompagnement du parrainage (en lien avec les parents ou le service accueillant le jeune) ;
- développer, à l'égard des parrains et marraines, une action de soutien à la prise en charge du jeune ;
- assurer la promotion du parrainage au moins au sein de sa zone territoriale d'intervention ;
- informer et conseiller les services, qui en formulent la demande, sur les pratiques de parrainage.

Le SAPA « Parrain-Ami » intervient principalement sur Bruxelles et le Brabant wallon pour les enfants de 0 à 18 ans et également dans le reste de la Wallonie pour des jeunes de 13 à 18 ans. Il développe deux projets dont le but principal est de créer du lien entre l'enfant, le jeune et sa famille de parrainage ou son parrain, sa marraine :

- parrainage pour les enfants de 0 à 12 ans : un week-end par mois au sein d'une famille de parrainage ;
- parrainage pour les jeunes de 13 à 18 ans : une rencontre par mois avec un parrain/marraine (projet LDL : « Let's Do Lunch »)

#### Plateformes et groupes de travail :

Le service participe activement aux travaux du Conseil de Prévention du Brabant Wallon depuis sa création.

En outre, il participe à la plateforme « fil rouge » :

- Finalités :
  - o Comment garder une trace de l'histoire des enfants ? Sensibilisation à l'importance de la transmission d'informations.
  - o Réflexions autour des collaborations entre SASPE (services d'accueil spécialisé de la petite enfance) et SAAF (services d'accompagnement en accueil familial) + SAPA (services d'accompagnement du parrainage)

- Projets mis en œuvre dans ce cadre :
  - o Création d'un outil ; le Fil Rouge : pour transmettre les histoires des enfants, qu'ils puissent avoir des traces de leur histoire quand les parents n'en assurent pas la continuité.
  - o Actuellement, projet de clarification des demandes auprès des SAAF et SAPA : adéquation d'une double demande pour un même enfant, importance du service tiers, clarification auprès des « mandants » (les SAPA sont des services de prévention non mandatés), ... Une meilleure transparence entre ces services permet une meilleure collaboration avec des répercussions directes sur les décisions prises pour le bien-être des enfants.
  - o Le service de formation « Septs-j » organise des formations concrètes sur le fil rouge. L'objectif étant que de plus en plus de services d'accompagnement d'enfants et de jeunes en fassent usage et se le transmettent lors, notamment, des changements de milieux de vie de ces enfants/jeunes.

L'équipe de « Parrain-Ami » participe également aux réunions interservices des SAPA de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Données quantitatives (extraites du rapport annuel d'activités 2019) :

En 2019, **95 demandes de parrainage** ont été enregistrées : 65 pour des enfants de 0 à 12 ans et 30 pour les plus âgés (LDL). Sur ces 95 demandes, **84 ont été prises en charge** par le service en 2019, les autres ont été réorientées.

Ces demandes de parrainages proviennent de différentes sources et sont réparties comme suit : 36 % de divers services sociaux ; 23 % d'institutions ; 22 % des familles d'origine ; 10 % des SAJ-SPJ et 8 % de maisons maternelles.

Les familles en demande d'un parrainage ont la possibilité de faire directement appel au service sans passer par un service social ; la demande de parrainage est alors analysée avec les demandeurs.

Le parrainage devient un type d'aide proposé plus spontanément qu'avant par les différents services sociaux aux familles vivant des difficultés, comme les Maisons Maternelles, les SAPse, les SAse, ... Cependant, les parents d'origine viennent encore souvent seuls faire la demande de parrainage pour leur(s) enfant(s).

En 2019, **97 demandes pour devenir famille de parrainage** ont été enregistrées : 79 pour des enfants de 0 à 12 ans et 18 pour des enfants plus âgés (LDL).

Sur ces demandes, 70 familles de parrainages potentielles ont participé à nos réunions d'information (62 pour 0-12 et 8 pour LDL).

Durant l'année, **35 nouvelles familles de parrainage** ont pu être sélectionnées (29 pour 0-12 et 6 pour LDL).

Fin 2019, **18 sélections ont abouti à une réponse positive** (14 pour 0-12 et 4 pour LDL).

**19 nouveaux parrainages ont pu être lancés en 2019** (13 en 0-12 et 6 en LDL).

Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes et leur famille :

- Isolement social, manque d'ouverture sociale, manque de personnes ressources et de liens.
- Précarité, manque de moyens financiers, logements exigus.
- Violences intrafamiliales, conflits familiaux, difficultés relationnelles, fragilités intrafamiliales.
- Absentéisme et difficultés scolaires, manque de confiance en soi, basse estime de soi.
- Cercle des répétitions

→ Besoin de stabilité, d'écoute, d'un modèle pour se construire, de conseils, d'une relation à long terme.

Le service peut répondre partiellement à certaines problématiques comme notamment l'isolement social, le cercle des répétitions, les difficultés relationnelles. Elle cherche toujours à améliorer son

offre en l'adaptant en fonction des demandes (0-12 ans stricte ou LDL "adapté") et en revoyant régulièrement le projet éducatif en conséquence. Toutefois, un service ne pourra jamais répondre seul à toutes ces problématiques. Il est primordial que les services collaborent autour de ces jeunes afin de répondre à leurs difficultés de façon ciblée.

En cas de réelle impossibilité à répondre à ces problématiques, l'équipe réoriente vers d'autres services.

#### Inventaire des démarches tentées :

En 2014, le service a mis en place le projet « let's do lunch » spécifique pour les jeunes de 13 à 18 ans. Le projet d'hébergement d'un WE par mois de ces jeunes dans une famille de parrainage était difficile à mettre en place (essentiellement en raison du peu de candidats parrain/marraine). Dès lors, le service a modifié certaines modalités liées au parrainage classique. Il s'agit ici d'une rencontre par mois (sans hébergement) entre un parrain/marraine et un jeune. Cependant, la finalité reste identique, à savoir la création d'un lien privilégié dans la durée.

L'évaluation de ce projet se fait dans le travail au quotidien. De nombreux duos ont pu se mettre en place avec une évolution variable de ceux-ci. Certaines relations sont fortes, d'autres sont présentes mais avec plus de distances, d'autres encore ne prennent pas.

L'objectif de créer du lien, d'ouvrir le réseau social du jeune et de diminuer l'isolement est généralement atteint. Cela peut avoir un impact notamment sur son insertion socio-professionnelle.

La question en suspens reste encore le manque de Parrain/Marraine pour ce projet spécifique. Il se poursuit cependant.

#### Projets/actions en devenir :

Dans les 3 ans à venir, « Parrain-Ami » souhaite consolider son offre et sa structure pour répondre au mieux à la demande du secteur.

#### Suggestions pour la suite :

Le service « Parrain-Ami » souhaite s'associer au travail de réflexion en cours au Conseil de Prévention concernant les actions prioritaires à mettre en place.

## Constats du Projet Educatif Particulier (PEP) « Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté »

Pour rédiger cette partie relative aux constats du PEP « RWLP », nous avons repris les éléments présentés lors du Conseil de Prévention du 27.04.2020 par Madame Sampaoli Coralie, la représentante du RWLP, ainsi que des éléments de contextualisation concernant leur service qui figurent sur le site web<sup>20</sup> du RWLP. Par ailleurs, nous avons joint le texte intégral rédigé par le RWLP en tant qu'acteur de l'aide à la jeunesse (PEP RWLP) et reprenant ses constats. De par son positionnement, le PEP a rédigé un document unique, transversal pour tous les conseils de prévention puisque il siège au sein de tous. Vous pouvez retrouver, en annexe VII, les données complémentaires en lien avec les constats du P.E.P. « Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté ».

### Historique

Il y a plus de 25 ans, à l'initiative de quelques associations, se développait en Wallonie un Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté organisé en association de fait. Cette démarche collective volontaire avait pour but d'être plus fort dans l'interpellation du monde politique en matière de lutte contre la pauvreté à travers la participation des populations.

L'évolution du Réseau et l'adaptation aux réalités associatives, conduisirent ses membres à la constitution en association sans but lucratif en février 2003.

L'ASBL « Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté », composé aujourd'hui de 25 associations membres de l'assemblée générale et d'un ensemble de partenaires, active une démarche participative sur l'accès et l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté en Région wallonne et à Bruxelles, dans une préoccupation de justice sociale indispensable à une société démocratique.

Le RWLP mène une action permanente prioritaire au travers de groupes de travail et d'espaces de dialogue/négociation/confrontation/concertation avec les acteurs du monde politique, sur les droits essentiels pour que chacun traverse la vie dans des conditions correctes.

Le RWLP possède une spécificité qui lui est propre. **L'ASBL a en son sein un Projet Educatif Particulier (PEP anciennement PPP) agréé par l'aide à la jeunesse.** La prise en compte des impacts de la pauvreté sur la vie d'un nombre préoccupant de personnes fait partie de besoins insuffisamment entendus. Et c'est particulièrement criant pour les jeunes et les familles.

Ils font donc un double pari sur le possible :

- Par rapport aux jeunes et à leur famille, le pari consiste à travailler avec eux plutôt qu'à leur propos ; c'est-à-dire à les considérer comme sujets et non comme victimes ;
- Le choix du PEP « RWLP » est de porter cette parole en la travaillant avec les responsables politiques plutôt que sans eux. Il s'agit de s'assurer que les personnes aient un accès effectif à leurs droits, en combattant les causes des inégalités, en réduisant celles-ci, en conquérant le cas échéant de nouveaux droits.

Le PEP RWLP met en œuvre des actions préventives, individuelles et collectives, non mandatées, mais en les reliant à des actions institutionnelles qui lui sont propres. Il mobilise ses ressources et celles de toutes les parties impliquées.

Le PEP « RWLP » est un secteur de l'ASBL « RWLP » et s'appuie ainsi sur son réseau, mais aussi sur ses ressources internes. Cette interdépendance transversale et cette articulation permettent de

---

<sup>20</sup> Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, <http://www.rwlp.be/index.php> (consulté le 10/05/2020)

travailler non seulement avec toutes les parties concernées à partir du cercle des acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse (l'enfant, le jeune, sa famille et les acteurs de l'Aide à la Jeunesse en relation les uns avec les autres), mais aussi en interaction avec un second cercle élargi des acteurs qui ont une influence, des impacts, sur ce premier cercle (les autres politiques publiques en dehors de l'Aide à la Jeunesse). Si le RWLP est en mesure de faire bénéficier le PEP de toute sa force, en retour, le PEP nourrit le RWLP en termes de compréhension élargie comme de zones d'action étendues.

L'équipe du PEP fonctionne sans mandat et selon une logique de décentralisation : elle se déplace sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle met en place une dynamique participative avec les enfants, les jeunes, les familles qui vivent la pauvreté et sont en lien avec le secteur de l'Aide à la Jeunesse. A ce titre, le PEP est membre du Conseil de Prévention du Brabant Wallon (comme des autres divisions et arrondissements).

#### **BUT DU RWLP**

- Améliorer concrètement et durablement les conditions de vie des personnes pauvres, appauvries, précarisées,
- Éliminer la pauvreté et combattre les causes structurelles de l'appauvrissement,
- Lutter contre toutes les formes d'inégalité et pour l'égalité de toutes et tous : égalité de droits civils et politiques, de droits sociaux et économiques, égalité culturelle, égalité en matière d'éducation et de formation, égalité écologique,
- Contribuer au bien vivre et à la prospérité de tous et de toutes,
- Participer pleinement à l'approfondissement de la démocratie.

Afin que le contexte soit suffisamment clair, quelques points doivent être précisés.

La pauvreté n'est pas multifactorielle, c'est la vie qui l'est. Il existe une grande diversité régionale en Belgique au niveau de la pauvreté, qui mérite une analyse spécifique et des réponses politiques adéquates.

La pauvreté n'est pas un problème résiduel qui peut être résolu uniquement par la croissance économique. Il est nécessaire d'investir à divers niveaux (logement, santé, mobilité, etc). Une approche transversale et intersectorielle est essentielle. Les différents niveaux de pouvoir doivent s'articuler (FWB/RW/Fédéral).

La famille est l'entité qui doit bénéficier de droits qui éloignent de la pauvreté et des inégalités en considérant les parents comme des acteurs clés.

Les familles font d'ailleurs du mieux qu'elles peuvent avec les richesses dont elles disposent et avec le trop peu de richesses et de droits auxquels elles accèdent. Il ne faut pas définir les familles par leurs défaillances uniquement, mais plutôt par les privations d'accès aux droits qu'elles subissent.

Le RWLP peut compter sur un **cadre propice pour agir** ;

- la mise en application du Code : avec une place centrale pour la prévention ;
- l'importance de l'existence des Conseils de Prévention avec la rencontre de différents secteurs (aide à la jeunesse, petite enfance, monde scolaire, judiciaire, secteur CPAS, santé mentale, possibilité d'inviter des secteurs manquants comme l'AViQ ou le logement) et avec des échanges autour des constats faits sur un territoire ;
- le Collège de Prévention et ses relais et ses recommandations au niveau politique ;
- le Conseil communautaire qui rassemble aussi des secteurs différents et où les réseaux de lutte contre la pauvreté sont présents ;
- de plus, de nombreuses réformes sont en cours : centre PMS, réforme MILAC ONE, enseignement spécialisé, des plans de lutte contre la pauvreté sont en cours d'élaboration (FWB, RW).

**Diagnostiques sociaux : Contribution du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, acteur de l'Aide à la Jeunesse sur les territoires de Bruxelles et de la Wallonie dans le cadre d'un Projet Educatif Particulier, et association ressource en matière de réduction des inégalités pour lutter contre la pauvreté.**

Le RWLP situe sa contribution dans le champ de la **prévention sociale**, soit dans le champs de l'articulation entre les politiques structurelles qui doivent constituer du droit pour les enfants, les jeunes et leurs familles et l'identification des conséquences vécues par ceux-ci lorsque tel n'est pas le cas.

**1) Cette contribution est nourrie par une triple porte d'entrée :**

a) **l'expérience de la traversée de la vie dans le trop peu de tout, la désaffiliation sociale, des premiers concernés soit des populations vulnérables**, et dès lors à partir de ce qu'elles priorisent elles-mêmes comme droits à constituer en lien avec les problèmes qu'elles affrontent<sup>21</sup>.

b) le croisement des différents **contenus abordés dans les conseils de prévention** de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>22</sup>.

c) **la réalité de la crise du coronavirus** qui non seulement impacte fortement les enfants, les jeunes et leurs familles par les mesures qui ont dû être prises, mais qui va très certainement avoir des conséquences importantes en matière d'aggravation de la crise sociale. En guise de lien entre Vie confinée-Vie appauvrie, voici ce que nous en dit une jeune femme qui sait de quoi elle parle : <https://www.youtube.com/watch?v=XJXM-lzgf1c><sup>23</sup>

**2) Il est impossible de contribuer à ce diagnostic social sans intégrer dès l'abord ce que révèle la crise sanitaire et ce qu'elle aggrave, qui nous éclaire davantage encore sur les inégalités sociales et leurs impacts sur les enfants, les jeunes et leurs familles, et qui du point de vue du RWLP accentue l'importance d'agir dans le champ de la prévention sociale.**

Cette épidémie et l'urgence de sa prise en charge par des mesures strictes révèlent, comme sous un effet de loupe grossissante, les inégalités préexistantes, et annoncent une aggravation de celles-ci. Tout doit et devra être mis en œuvre pour réduire et éviter ces drames matériels et immatériels aux conséquences sociales probables lourdes pour les populations les plus vulnérables.

<sup>21</sup> Cfr le contenu développé dans le PowerPoint ci-annexé présenté par Anne-Françoise Janssen dans certains Conseils de prévention. Celui-ci précise le positionnement du RWLP en termes de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté, nourri de chiffre et de pistes.

<sup>22</sup> Le RWLP renvoie vers les rapports des Conseils de prévention en FWB.

<sup>23</sup> "Vous savez ce que c'est de vivre dans la pauvreté ? Non ? Pourtant vous le vivez certainement "grâce" à ce confinement. Vivre dans la pauvreté... C'est ne pas pouvoir aller au cinéma, à des expositions, à des concerts... c'est devoir reporter vos soins de santé, ou les annuler... c'est ne pas pouvoir aller se relaxer au spa, à la piscine... c'est ne pas pouvoir partir en vacances... c'est ne pas pouvoir accepter d'aller boire un verre entre amis, ne pas pouvoir aller au restaurant... c'est ne pas pouvoir se faire des séances de shopping, de ne pas pouvoir se rendre aux magasins... c'est renoncer parfois à une vie sociale, une vie sociale qui demande souvent d'avoir de l'argent... c'est devoir rester chez soi (parce que vous n'avez pas eu la chance de trouver un employeur) ... c'est ne pas pouvoir aller chez le coiffeur, ne pas pouvoir aller chez l'esthéticienne... et se débrouiller avec les moyens du bord... c'est devoir reporter votre rendez-vous chez le dentiste, chez l'ophtalmologue, alors qu'il a été pris il y a des mois ... c'est devoir refuser à votre enfant de sortir voir ses amis, de sortir, etc. Refuser à votre enfant de partir en voyage scolaire... c'est aussi rester en famille entre 4 murs. C'est avoir la force de se supporter, sans même avoir la chance d'avoir la télévision, ou même internet... c'est avoir la force de vivre avec un homme ou un (beau) père violent et ne pas avoir les ressources (sociales ou matérielle) nécessaires pour s'en sortir ... Est-ce qu'après ce confinement, nous pourrions mieux nous comprendre ? Je le souhaite du fond du cœur." Maïté Meyts.

**Une grande prudence est de mise afin que cette crise sanitaire ne renforce une analyse principalement individualisante, responsabilisante, culpabilisante des réalités vécues par les enfants, les jeunes et leurs familles, et ne conduise à une institutionnalisation inadaptée et une psychiatrisation accrue des personnes appauvries et en perte de droits.**

Le contexte anxigène, les impacts sur le bien-être/mal-être, sur un état de « dépression sourde, larvée » déjà très présente dans notre société, sur la mise à l'épreuve forte de la résistance nerveuse, sur les manières de compenser/décompenser, sur la santé mentale au sens large sont évidents. Si ces impacts peuvent toucher toutes les classes sociales, les populations les plus fragiles en font et feront d'autant plus les frais.

**Matériellement, la vie est plus chère une fois encore pour les ménages les plus pauvres, dont les types de contrats d'emploi sont fragiles, dont les statuts sont les moins clairs, ou qui ne disposent d'aucun statut<sup>24</sup>.** Les personnes et les professionnels qui les accompagnent savent à quel point notamment la violence du phénomène balle de ping-pong (la perte d'emploi notamment, le passage du chômage au travail à la maladie-invalidité au CPAS en effet yoyo, la maladie et ses conséquences, en lien avec le handicap ou pas, la maladie professionnelle ou pas, des allocations complémentaires ou pas...) entre des statuts peu clairs et fragiles est destructrice et affecte les personnes en termes de désaffiliation sociale, de colère soit intériorisée, soit retournée contre soi-même ou d'autres (addiction, tentative de suicide, dépression, retrait de la société, violence, décompensation, etc.). **Les conséquences de l'épidémie pourraient amplifier cela si une veille active et une proactivité ne sont pas mises en place pour l'éviter.** Le dernier rapport du bureau du Plan est éclairant à plusieurs égards, et notamment pour les jeunes<sup>25</sup>.

Dans ce cadre, le RWLP propose de réfléchir à partir de 2 axes d'interventions complémentaires qui sont de nature à soutenir les enfants, les jeunes et leurs familles dans un esprit de prévention sociale. Ces propositions sont développées dans le document en référence ci-dessous adressé au GEES, qui énonce des propositions à destination des populations et des acteurs qui les accompagnent<sup>26</sup> :

- a) L'axe de l'accès aux droits de base, qui sont de nature à rassurer, apaiser, déstresser, ... et souvent à permettre la sérénité et le bien-être, à reprendre le dessus sur la dépression et/ou la colère et/ou l'angoisse et la peur, etc., avec toutes leurs conséquences sur la vie familiale, sociétale, la santé physique et mentale
- b) L'axe de la vie communautaire et collective, qui ne doit en rien être négligé, bien au contraire. La bonne santé d'une société passe par là. Et cela passe aussi par des acteurs de premières lignes soutenus pour s'investir dans la prévention sociale.

**3) Sur base de cette triple porte d'entrée dont la crise sanitaire, le RWLP fonde un diagnostic qui se traduit en enjeux priorités à partir desquels agir dans le champ de la prévention sociale au bénéfice des enfants, des jeunes et de leurs familles en désaffiliation sociale, soit les populations vulnérables.**

---

<sup>24</sup> Note sur les pertes de revenus dans le cadre de la crise sanitaire avec toutes les conséquences pour les familles en désaffiliation sociale : <http://www.rwlp.be/images/NotepertederevenupopulationsvulnrablesRWLP20avril2020.pdf>

<sup>25</sup> Crise du COVID-19 : quel impact sur le bien-être des Belges ? Avril 2020 Arnaud Joskin, Alain Henry : [https://www.plan.be/uploaded/documents/202004290925290.REP\\_BIEN-ETRE\\_COVID-19\\_12141.pdf](https://www.plan.be/uploaded/documents/202004290925290.REP_BIEN-ETRE_COVID-19_12141.pdf)

<sup>26</sup> Note sur la santé mentale en lien avec les conséquences de la crise sanitaire sur les familles en désaffiliation sociale : <http://www.rwlp.be/images/Sant-mentale-groupe-de-travail-GEES-note-RWLP.pdf>

**Ces 3 axes sont :**

- Les statuts, les revenus, l'accès aux droits versus le non-recours aux droits.
- Des droits de base vitaux.
- La stigmatisation, la responsabilisation, la culpabilisation, la défiance.

**De manière globale, le RWLP suggère que ces problèmes identifiés dans le cadre du diagnostic, et les perspectives de pistes de travail pour apporter des solutions, devraient chaque fois faire l'objet d'une analyse transversale à partir des aspects suivants qui sont régulièrement pointés par les populations concernées.**

- Différencier les réalités des grandes villes, de la périphérie urbaine, des moyennes villes, de la ruralité, même s'il peut y avoir des points communs.
- Dans les grandes villes, accorder une attention particulière aux quartiers à forte densité de population, tenant compte du mal-logement (tant cadre interne à l'habitat que l'environnement et les infrastructures extérieures, que les services).
- En ruralité, il sera tenu compte de la faible densité de population, de l'isolement, du contrôle social plus important, de la difficulté accrue de l'existence dans la différence, de la nécessité de services poly-compétents dans le périmètre de vie des enfants, jeunes et familles concernés.
- Une attention sera accordée au genre, tant dans les aspects discriminants par rapport aux filles et aux femmes, que par rapport aux aspects disqualifiants par rapport aux garçons et aux hommes.
- Une veille importante devrait être accordée au fait de ne pas faire porter aux communautés d'origine, et/ou aux conditions sociologiques d'existence, et/ou de différenciation, le poids des inégalités et de la pauvreté. Mais identifier et agir sur ce qui est constitutif de droits et de solutions pour que tel ne soit pas le cas : familles monoparentales et pauvreté, déficience (handicap mental et/ou physique) et pauvreté, migrant.e.s et pauvreté, différenciation sexuelle et pauvreté.
- Tenir compte de la réalité socioéconomique des territoires sur lesquels vivent les familles est nécessaire pour défendre des droits qui correspondent aux possibles. Soit ne pas mettre des familles dans des situations contradictoires inextricables.
- Ne jamais baisser la garde pour identifier ce qui peut être de l'ordre de la violence institutionnelle envers les enfants, les jeunes et leurs familles, mais aussi envers les acteurs, associations, institutions, qui les accompagnent sur le terrain.
- Éviter toutes les concurrences entre services et institutions, comme éviter une sur-présence institutionnelle auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles, en favorisant les synergies professionnelles et institutionnelles dans l'intérêt de ces populations.
- Évaluer toutes les actions et mesures envisagées à l'aune de la garantie qu'à tout le moins elles n'appauvriront pas, elles ne feront pas perdre du droit, elles n'excluront pas.
- Organiser la participation des premiers concernés par une écoute de ce qu'ils et elles ont à dire de ce qui est pensé, conçu et considéré comme positif pour eux.
- User du droit d'interpellation de façon collective, avec et au nom des populations les premières concernées, en se coalisant éventuellement avec des acteurs complémentaires aussi concernés, en proposant des pistes de solutions.

**Pour construire, amplifier, adapter une réponse adéquate par rapport à ces enjeux identifiés, il est également important de se poser chaque fois la question avec quels niveaux de décisions institutionnelles il faudra éventuellement aussi interagir :**

- Le niveau communal dont le lien avec les CPAS et les communes, ainsi que les acteurs sociaux et culturels qui maillent le territoire.
- Le niveau de la Région wallonne pour toute une série de droits qu'elle gère, et ce notamment à travers le service public et des acteurs associatifs subventionnés.
- Le niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bien sûr dans le champ spécifique de l'aide à la jeunesse, mais aussi toutes les autres matières pilotées à partir de la FWB. Et organisées à travers des services publics et des acteurs associatifs subventionnés.



- Le niveau Fédéral pour toute une série de droits essentiels liés notamment aux statuts, revenus et à la sécurité sociale. Il s'agit d'un acteur essentiel en matière notamment de non-recours aux droits.

### **Développement synthétique des 3 axes identifiés :**

#### **a) Les statuts, les revenus, l'accès aux droits versus le non-recours aux droits.**

- Des problèmes se posent au niveau du statut administratifs des parents, des familles, des personnes : trop souvent la famille et/ou le jeune sont assis entre deux chaises, dans un statut peu clair, avec toutes les conséquences que cela entraîne en matière de ressources financières, d'aides empêchées, et d'accès à des droits à travers la sécurité sociale notamment. Il est donc fréquent qu'une famille, ou une personne, un jeune, se voit être renvoyée comme une balle de ping-pong d'un statut à un autre, d'une caisse à une autre, ou vers les CPAS... et qu'ils perdent ainsi pied, perdent des droits, perdent des ressources, pour parfois s'auto-exclure de dépit ... et/ou soient ensuite qualifiés d'assistés. Il s'agirait donc d'agir sur cela via des protocoles de collaboration à actualiser-intensifier-crée, de dénoncer des dispositifs et de proposer des solutions, mais aussi de garantir l'accompagnement par un acteur « fil rouge » de terrain légitimé en qui le jeune, la famille placent leur confiance.
- Pour les populations vulnérables identifiées, il s'agirait de collaborer avec des acteurs en charge du non-recours aux droits, afin d'identifier ceux sur lesquels il est possible d'agir collectivement pour les résoudre au bénéfice des premiers concernés, et ce à tous les niveaux de pouvoir.
- Garantir l'organisation de la défense des droits des jeunes, des droits des populations migrantes, des droits sociaux des familles, à travers le renforcement, l'articulation complémentaire, ou la création si nécessaire, de services ad hoc.
- Exiger, avec les acteurs investis aux côtés de ces personnes, de garantir un statut et des droits aux familles sans-papiers, de régler l'accueil des familles Roms, de garantir l'accueil des gens du voyage. Afin que ces enfants, ces jeunes et leurs familles cessent de subir l'appauvrissement massif, la désaffiliation totale, et l'abandon.
- Se coaliser avec les acteurs porteurs de telles démarches, pour demander l'augmentation des revenus au-dessus du seuil de pauvreté, la suppression du statut cohabitant, la non-exclusion du chômage et du RIS, et la garantie de l'accès à toutes les branches de la sécurité sociale.
- Concernant spécifiquement le statut cohabitant, porter des actions locales avec les acteurs ad hoc pour garantir l'individualisation du droit notamment pour les jeunes qui prennent leur autonomie ou sont mis en autonomie.

#### **b) Travailler pour faire progresser des droits de base vitaux, pour les enfants, les jeunes et leurs familles, de façon à garantir une réduction des inégalités et la sortie de la pauvreté.**

- Le droit au logement : porter des recommandations en alliance croisée avec des acteurs investis sur les mêmes questions de secteurs différents, concrétiser des projets dans le cadre de ces alliances, pour régler la question de l'errance des jeunes, le mal-logement des jeunes et des familles, l'appauvrissement dû au coût du logement, l'appauvrissement dû au statut cohabitant. S'intéresser particulièrement à la prise d'autonomie/mise en autonomie des jeunes accompagnés en aide à la jeunesse<sup>27</sup> (RW-FWB-pouvoirs locaux).

---

<sup>27</sup> Logement et autonomie des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse, Rapport de recherche ASBL RTA et RWLP, Novembre 2017

<https://www.intermag.be/images/stories/pdf/RA2017rtaautonomie.pdf>

- Le droit à l'eau et à l'énergie : porter des recommandations en alliance croisée avec des acteurs investis sur les mêmes questions de secteurs différents, pour garantir ces droits quelles que soient les ressources du ménage. (RW-FWB-Fed-pouvoirs locaux).
- Le droit à l'alimentation : les revenus devraient permettre l'accès à l'alimentation en toute autonomie. Si le recours à l'aide alimentaire doit encore exister, il faut qu'il soit accordé en toute confiance, sortant de toutes conditionnalités vexantes et avilissantes. Compte tenu de la faiblesse des revenus, il serait souhaitable de se coaliser pour demander à ce que chaque enfant et jeune aient un repas gratuit de qualité (ou à prix hyper plancher) dans les établissements scolaires. (RW-Fed-FWB-pouvoirs locaux).
- Le droit aux nouveaux outils de la communication, soit la lutte contre la fracture numérique : la crise du Covid vient de démontrer avec une cruauté intense que la fracture numérique est bien existante dans les ménages et donc pour les enfants et les jeunes. La violence de la distorsion entre ceux qui avancent avec ces nouveaux outils tandis que d'autres sombrent dans une nouvelle forme d'exclusion doit être combattue. Le risque des « habitudes » prises pendant le confinement pourrait être de nature à amplifier cela (cours à distance, etc.). Comment les acteurs et les familles doivent être équipés tant en matière de matériel, de financier, que de connaissances. (FWB-RW-FED-pouvoirs locaux).
- La mobilité : la question de la mobilité se pose principalement dans les milieux ruraux et semi-ruraux (même si des problèmes peuvent exister en milieu urbain). La rareté de l'offre en milieu rural est sans doute le premier problème, outre les prix. Et un problème spécifique devrait être solutionné, il s'agit de la possibilité pour des parents/familles/jeunes/enfants de se déplacer vers un hébergement de l'aide à la jeunesse, d'une hospitalisation, d'une prison, d'une maison d'accueil, etc. : identifier les manques et garantir la gratuité dans ces cas précis. (RW-Fed-FWB).
- Le droit aux loisirs pour les enfants, les jeunes, les familles : si la détente, la respiration, la décompression, font du bien à tout le monde, c'est sans doute encore plus le cas lorsque les conditions de vie sont complexes. Les indicateurs de déprivation matérielle <sup>28</sup>démontrent que ce n'est largement pas le cas pour bien des familles. (FWB-RW-pouvoirs locaux).
- Le droit à l'accès aux services de la petite-enfance : la contrainte n'étant pas la bonne approche et ne permettant pas de créer le climat de confiance qui rassurera les parents, il serait nécessaire de consacrer du temps aux parents qui n'y ont pas recours, pour partir de leur rythme, temporalité, possible pour évoluer positivement vers l'utilisation de l'offre. Par ailleurs, l'offre est insuffisante et devrait être nettement plus orientée en quantité et qualité vers les lieux de vie peu outillés et à forte densité de population vulnérable. Tout doit être fait pour renforcer les compétences des parents et la confiance qui doit leur être accordée, et pas l'inverse par un « remplacement » par des services. (FWB-RW-pouvoirs locaux).
- Le droit à l'apprentissage et à l'éducation dans le cadre de l'enseignement : le RWLP identifie principalement l'importance de la gratuité scolaire, du combat contre la relégation, de la garantie pour des jeunes de familles appauvries de pouvoir faire des études supérieures sans tout porter sur leurs épaules, de permettre des chemins de traverses qui n'excluent pas, de garantir un chemin de la sortie de l'enseignement spécialisé quand il n'avait pas lieu d'être. (FWB - RW pour les Kots).
- Le droit à la santé, tant pour les enfants, que les jeunes et leurs familles : il s'agit de garantir l'accès à la santé préventive, le droit de passer de la prévention au curatif lorsque c'est nécessaire, le droit d'accéder à un accompagnement en santé mentale si c'est nécessaire. (Fed - FWB - RW).

---

<sup>28</sup> Pour le détail des indicateurs de déprivation matérielle : voir le PowerPoint ci-annexé présenté par Anne-Françoise Janssen dans certains Conseils de prévention.

**c) Sensibiliser, informer et former pour réduire la stigmatisation, la responsabilisation, la culpabilisation, la défiance envers les enfants, les jeunes et leurs familles en désaffiliation sociale.**

- Une carence importante existe encore dans différents milieux professionnels, dans la société et auprès d'acteurs-décideurs, quant à la lecture à faire de la pauvreté des familles. Le RWLP suggère d'intégrer dans tous les dispositifs de formation, dans toutes les équipes, dans tous les secteurs, une lecture sociopolitique des inégalités et de leurs conséquences en matière de pauvreté sur les ménages.
- S'exprimer publiquement dans ce sens, à partir d'acteurs de différents secteurs, est de nature à faire évoluer l'opinion.
- Créer les conditions pour que les premiers concernés soient associés aux contenus évoqués et puissent participer dans des formes adéquates, est de nature à rendre la démarche plus juste et plus forte.

**Sur base de ces constats, le RWLP formule des recommandations, des pistes d'actions (pour certaines en cours de réalisation) et des revendications :**

**• Pour la Petite enfance**

- Augmenter les places d'accueil pour tous et renforcer substantiellement l'organisation de l'accueil de la petite enfance au bénéfice des familles en désaffiliation sociale
- Inscrire le milieu d'accueil dans le cadre sociétal en amont et en aval
- Mettre en place une formation permanente du personnel
- Intégrer l'expertise de personnes concernées par l'exclusion, la pauvreté et la désaffiliation sociale (dispositif des facilitateur.trice.s en prévention des inégalités)
- Construire des places dans ces milieux d'accueil en lien avec l'aide à la jeunesse
- Soutenir et multiplier les lieux de rencontres enfants/parents et les haltes accueils

**• Pour l'enseignement**

- Organiser la gratuité scolaire (phasage), repas compris
- Revoir le fonctionnement des bourses d'études afin d'éviter le non recours
- Interdire l'existence de plusieurs voyages scolaires, très variables au niveau du coût, au sein d'une même classe
- Interdire le recours à des sociétés de recouvrement par les établissements scolaires
- Interdire le droit de chaise ou le droit de table
- Renforcer et soutenir l'enseignement maternel
- Gestion adaptée de l'inscription et de la fréquentation obligatoire pour les familles pour qui ce n'est pas le cas
- Eviter de primariser la troisième maternelle
- Lutter contre la relégation de l'enseignement général à l'enseignement spécialisé et de l'enseignement souhaité à l'enseignement qui s'impose
- Intégrer dans la construction et la mise en œuvre du projet pédagogique d'établissement (et son évaluation) la question de la réduction des inégalités et de la pauvreté
- Travailler à l'intersection de la santé préventive à l'école (PSE) et de la prise en charge du suivi de celle-ci
- Passer les mesures du Pacte d'Excellence au crible de la réduction des inégalités et de la pauvreté pour prioriser les décisions
- Réduire le redoublement par la remédiation
- Ne pas reporter la charge de ce qui doit être fait à l'école sur les parents (devoirs)
- Mettre en place un processus participatif pour donner la parole aux parents de milieux populaires (groupe de parents référents)
- Provoquer des évolutions concrètes au niveau de l'accessibilité financière des études supérieures

- Créer un groupe de travail autour de la question du droit à l'accès aux études pour tous, du droit à la réussite possible pour tous
  - Intégrer la question de la réduction des inégalités et de la pauvreté dans la formation des futurs enseignants du fondamental et du secondaire et dans tous les cursus universitaires
  - Sensibiliser les acteurs de la promotion sociale à la question des inégalités, à l'accueil des populations appauvries
  - Maintenir l'offre en alphabétisation et en français langue étrangère
  - Poursuivre le travail au niveau de la certification des adultes
  - Certifier les compétences acquises (formation ISP)
- **Pour la petite enfance et l'aide à la jeunesse**
    - Réserver des places dans les milieux d'accueil pour les familles précarisées et faire évoluer les crèches vers une structure ouverte 24h/24
    - Amplifier cette option de milieu ouvert de l'accueil de la petite enfance
    - Soutenir les jeunes de 15-16 ans à 25-30 ans < mise en/prise d'autonomie pour éviter que la précarisation soit leur seule perspective d'avenir (logement, accompagnement social, projet de formation, projet professionnel, projet de vie et soutien financier)
    - Développer des projets spécifiques
    - Favoriser l'accès aux loisirs, aux vacances, aux plaisirs pour les familles fragilisées et précarisées
    - Former les animateurs de première ligne à la réduction des inégalités et de la pauvreté
    - Résoudre les questions de mobilité problématiques pour les familles en situation de pauvreté et isolées
    - Identifier les leviers dans le code qui permettent de construire des solutions intersectorielles (au sein de la FWB mais aussi avec d'autres niveaux de pouvoirs) pour réduire les inégalités et lutter contre la pauvreté.

## Constats des Services Agréés résidentiels mandatés

Les services agréés résidentiels ont pour but de venir en aide aux enfants et à leur famille en les accompagnant et/ou les hébergeant. Leur particularité est qu'ils sont mandatés par le Conseiller de l'aide à la jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse (et pour certains du juge ou du tribunal de la jeunesse) déterminant la durée de leur intervention, les objectifs de travail avec l'enfant et la famille et d'autres éléments en lien avec la situation de l'enfant. Vous pouvez retrouver une liste de ces services dans l'annexe II reprenant l'ensemble des services et des plateformes du Brabant wallon. Lors de l'élaboration du diagnostic social, le Chargé de prévention et son équipe ont proposé d'effectuer une rencontre avec des représentants de l'Association des Directeurs du Résidentiel en Brabant Wallon (ADRBW). Si cette rencontre n'a pas pu se faire à cause des mesures de confinement, une réponse écrite à notre guide d'entretien nous permet de présenter les constats repris ci-dessous.

L'Association des Directeurs du Résidentiel du Brabant Wallon (ADRBW) a répondu aux différentes questions du guide d'entretien envoyé par le service de prévention lors de leur séance de travail de février 2020. L'association est composée des services suivants : PEP « Amarrage » et SRU « Atalante » (Thierry Verdeyen), SRG « Hacienda » (Gilles Cowez), SRG « La Chataigneraie » (Benoit Henreaux), SRG « Le Logis » (Emmanuelle Grosjean), SRG « Les Petits Sapins » (Dominique Verweire), SROO « Suzanne Van Durme » (Sandrine Wilmotte).

### **Présentation des services (missions, offre de services, partenaires) :**

Les services résidentiels généraux (SRG) accueillent des mineurs entre 3 et 18 ans qui connaissent des situations de grandes difficultés ou de danger dans leur milieu de vie. Suivant leur localisation dans l'arrondissement, les SRG accueillent des enfants domiciliés dans notre arrondissement mais aussi à Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège via un système de « capacités réservées » déterminées par service mandant. Le service résidentiel d'urgence (SRU), « Cap solidarité » et le service résidentiel d'observation et d'orientation (SROO) « Van Durme » peuvent accueillir des jeunes de l'ensemble de la Fédération Wallonie - Bruxelles.

Les différents services dont les directeurs font partie de l'ADRBW proposent différents types de projets dont l'objectif global est d'apporter des réponses multiples à des mineurs vivant des problématiques variées :

- Au niveau des jeunes, il s'agit de favoriser leur épanouissement personnel afin qu'ils développent leur confiance en eux et envers les autres.
- Au niveau du système familial, l'objectif est de maintenir ou restaurer et améliorer des liens au sein du milieu de vie du jeune, de travailler les relations intrafamiliales et de soutenir les compétences parentales.

Afin de répondre à ces objectifs, les services ont mutualisé leurs moyens et leurs outils pédagogiques pour mettre en place différents projets afin de renforcer l'aide apportée aux bénéficiaires:

- Les projets de type « hébergement » (Amarrage, Châtaigneraie, Hacienda, Les Petits Sapins, Le Logis) visent à offrir aux jeunes un lieu de vie chaleureux et sécurisant et de les encourager à développer leur potentiel en faisant appel à leurs compétences et leur créativité et en visant leur autonomisation progressive. L'accent est mis également sur le travail avec la famille et les familiers qui sont pris en considération par les équipes et sont amenés à montrer leurs capacités et à trouver des ressources à mobiliser en eux et autour d'eux.
- Le service mobile d'intervention intensive en famille (Le Chenal – 12 PEC, Projet de l'Amarrage) est un projet innovant dont l'objectif est d'apporter une aide intensive, rapide, réactive et inconditionnelle à des adolescents en situation de danger dans leur milieu de vie.

- Les séjours éducatifs de rupture (Cap Solidarité – 12 PEC, projet de l'Amarrage) permettent à des jeunes en décrochages multiples de remobiliser leurs ressources en vivant une expérience humaine dans un contexte différent. L'équipe dispose de partenaires africains et européens permettant ainsi de varier l'offre en fonction des besoins et attentes de chaque situation.
- Le SROO Suzanne Van Durme a pour mission d'observer et d'orienter 15 jeunes garçons de 12 à 18 ans. Il effectue un travail éducatif pour des jeunes présentant des troubles ou des comportements nécessitant une aide spécialisée en dehors du milieu familial. La gravité des troubles justifie une observation et un encadrement spécifique des jeunes afin de dépasser la crise et de développer un projet d'orientation favorisant leur réinsertion.

#### **Données quantitatives et commentaires :**

Les différents services regroupent certaines données dans leur rapport d'activité (durée moyenne d'hébergement, prises en charge SAJ – SPJ, nombre de retours en famille, de suivis de réintégration familiale, d'accompagnements jusqu'à la majorité). Chaque année, les directeurs mettent en évidence une même tendance dans leurs statistiques. Ils mettent le focus sur les jeunes « réorientés » et, par exemple, ce qu'ils sont devenus.

Le résultat de leur travail a donné lieu notamment à l'analyse des récits de vie (séjours de rupture) et à la rédaction du livre : « *Séjour éducatif de rupture au Bénin, récits de jeunes : Quelqu'un de bien* » (Amarrage édition).

#### **Plateformes et groupes de travail :**

- L'ADRBW est, en soi, une plateforme qui met en réseau les préoccupations communes des services qui la composent dans l'intérêt des bénéficiaires. Cela permet parfois d'objectiver certains constats en leur sein.
- Les services agréés résidentiels mandatés désignent un membre effectif et suppléant au Conseil de Prévention du Brabant Wallon (CPBW).
- Les services résidentiels ont chacun un représentant au conseil de concertation intra-sectorielle (CCIS).
- Plusieurs services résidentiels participent à la Vitrine de l'aide à la jeunesse organisée par la coordination spontanée tous les 2 ans à la HELHa (Cardijn-Louvain-la-Neuve)
- Les services résidentiels font partie du réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant wallon « Archipel ».

#### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

- Grande précarité des familles avec des difficultés financières, de logement, etc... Les parents n'arrivent plus à donner les « soins de base » à leur(s) enfant(s).
- Problèmes d'addiction et/ou de santé mentale des parents.
- Certains parents ont un passé très lourd à porter avec de la maltraitance, de l'abandon et de multiples interventions dans l'aide à la jeunesse,... Ils présentent ainsi des difficultés à apporter à leurs enfants ce qu'eux-mêmes n'ont jamais reçu.
- Les conflits familiaux à tous les niveaux : entre parents (séparations et divorces très conflictuels), avec leurs propres parents, entre frères et sœurs,...
- L'absence de parent(s) dans la vie des enfants parce qu'il/elle est décédé(e), vit à l'étranger, est inconnu,...
- Certains parents sont aussi dépassés pour assumer leur rôle parental et éducatif (enfant-roi, toute puissance et mise à mal des balises éducatives)

- Les enfants subissent et deviennent des victimes de toutes les problématiques citées relatives aux parents. Ils se demandent « pourquoi sont-ils eux punis ? » en étant placés alors que « c'est la faute » de leurs parents.
- Les jeunes sont en décrochages multiples (déscolarisation, addiction, conflits familiaux,...)
- Certains jeunes ont accumulé des retards (scolaires entre autres) liés à la précarité dans laquelle ils ont évolué et à qui les « soins » nécessaires de base n'ont pas été donnés. Ceux-ci se retrouvent alors aux confins du handicap et de la santé mentale.
- Certains jeunes présentent des signes de mal-être importants et révélateurs de dysfonctionnements (tentatives de suicide, scarifications, mises en danger, fugues, comportements hyper-sexualisés, ...)

Les services résidentiels sont en capacité de répondre à l'ensemble des problématiques sauf celles liées à la nécessité de soins spécifiques qui relèvent des secteurs du handicap ou de la santé mentale. Ils ont alors une mission d'accompagnement vers une éventuelle réorientation. Les services résidentiels des secteurs de l'AViQ et de la santé mentale manquent de réactivité (avec de longues procédures d'admission qui peuvent parfois s'arrêter au bout de plusieurs entretiens) et manquent de places disponibles. Des questions plus administratives viennent aussi compliquer les collaborations telles que la question du double mandat transitoire et du cloisonnement à l'arrondissement.

De manière générale, il y a un manque de possibilités d'accueil et de prise en charge dans les différentes structures proposées pour pouvoir répondre de manière rapide à des situations de danger. Un délai de plusieurs mois est parfois demandé pour trouver une place durable et adaptée dans un service résidentiel ou un service spécialisé. En attendant, les mandants et les services doivent apporter des solutions dites de « bricolage » ou parfois même, se retrouvent sans solution et sans pouvoir répondre adéquatement à la situation de danger de l'enfant. Ces situations ont souvent besoin d'une réponse rapide qui respecte le temps de l'enfant. Faute de prise en charge rapide, un enfant peut, par exemple, rester plusieurs mois sans aller à l'école ; ce qui peut favoriser un décrochage scolaire.

Le système des « capacités réservées » restreint aussi le champ des possibles. Les mandants n'ont plus la même diversité, ni le même nombre de services accessibles sur chaque arrondissement.

#### **Inventaire des démarches tentées :**

- des outils transversaux particuliers ont été utilisés :
  - le peer coaching (aide des pairs par les pairs)
  - le jeu des Alliés : jeu créé par l'Amarrage et développé pour travailler les émotions/les talents avec les adolescents (seuls ou en groupe), avec les familles, en team building ;
- le projet du Chenal de l'Amarrage ;
- les projets de semi-autonomie, avec leurs différents outils, permettent de répondre au nombre important d'adolescents qui sont en rupture familiale et de liens ;
- développement d'un réseau de volontaires (travail autour de la scolarité, du lien plus privilégié avec l'enfant, ouverture des équipes, ...).

#### **Projets/actions en devenir :**

- Travailler davantage sur le passage à la majorité.
- Entamer des collaborations avec des volontaires.

#### **Suggestions pour la suite :**

- Mettre en œuvre une collaboration avec les CPAS en activant, notamment, le protocole cadre de collaboration entre les CPAS et l'AGAJ.

## Constats des Services Agréés non résidentiels mandatés

Les services agréés non résidentiels ont pour but de venir en aide aux enfants et à leur famille en les accompagnant au départ de leur milieu de vie. Leur particularité est qu'ils reçoivent un mandat du conseiller de l'aide à la jeunesse, du directeur de protection de la jeunesse (et pour certains, du juge ou du tribunal de la jeunesse) déterminant la durée de leur intervention, les objectifs de travail avec l'enfant et la famille et d'autres éléments en lien avec la situation de l'enfant. Vous pouvez retrouver une liste de ces services dans l'annexe II, reprenant l'ensemble des services et plateformes du Brabant wallon. Lors de l'élaboration du diagnostic social, le Chargé de prévention et son équipe ont proposé d'effectuer une rencontre avec des représentants de l'ensemble des services non résidentiels. Si toutes les rencontres n'ont pas pu se faire à cause des mesures de confinement, différentes réponses écrites nous permettent de présenter les constats repris ci-dessous.

### Le Service d'Accompagnement psycho-socio-éducatif (SApse) « Espace » :

Le Chargé de prévention et son équipe ont rencontré le 6 février 2020 une partie de l'équipe du service d'accompagnement psycho-socio-éducatif (SApse) « Espace » de Wavre et notamment les personnes suivantes : Noémie Moens (assistante sociale), Annick Piette (psychologue), Maureen Motte (psychologue et psychomotricienne), Jérémy Vigneron (assistant social), Stéphanie Meert (psychologue), Julie Hilghers (assistante sociale) et Sonia Van Den Broel, (psychologue). Le SApse « Espace » est un service mandaté qui prend en charge des enfants de 0 à 18 ans et soutient leur famille dans l'ensemble de l'arrondissement.

#### **Présentation du service (missions, offre de services, partenaires) :**

Le SApse « Espace » a pour mission principale un accompagnement psychologique, social et éducatif dans le milieu de vie à la demande du conseiller de l'aide à la jeunesse ou du directeur de la protection de la jeunesse. Dans ce cadre, plusieurs aides peuvent être apportées aux enfants et à leur famille :

- le suivi psycho-social avec des entretiens et/ou accompagnements concrets du jeune et de sa famille ;
- le travail sur la dynamique familiale au niveau éducatif et/ou relationnel ;
- le travail de concertation ou de relais en vue de laisser le jeune et sa famille dans une position d'acteur.

#### **Données quantitatives et commentaires :**

Le SApse « Espace » a accompagné 110 jeunes en 2018 :

- 30% avaient entre 13 et 15 ans ;
- 24 % avaient entre 10 et 12 ans ;
- 21 % avaient entre 16 et 18 ans.

L'équipe précise en outre que 67% des jeunes suivis sont confrontés à des conflits parentaux importants et que ce pourcentage est en constante progression, sans toutefois savoir si cela est lié à une augmentation globale de cette problématique ou plutôt à une orientation spécifique des mandats de ce type de situations vers ce service en particulier.



### **Plateformes et groupes de travail :**

- Les services agréés non résidentiels désignent un membre effectif et un suppléant au Conseil de Prévention du Brabant Wallon.
- Chaque service agréé est représenté au Conseil de Concertation Intra-Sectoriel (CCIS).
- Le SAPse participe à la Vitrine de l'aide à la jeunesse organisée par la coordination spontanée tous les 2 ans à la HELHa (Cardijn-Louvain-la-Neuve).
- Le SAPse participe à deux groupes de travail du réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant wallon « Archipel » : le groupe de travail sur la parentalité fragilisée et ponctuellement, sur la scolarité et sur les besoins spécifiques.
- Le SAPse se rend aux midis sociaux de Wavre organisé par l'AMO Carrefour J.

### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

Les problématiques rencontrées par le service sont :

- le manque de temps pour les rencontres intersectorielles ;
- le manque de moyens pour l'accompagnement des plus petits (outils).

Les problématiques rencontrées par le public sont :

- les conflits parentaux (les séparations conflictuelles) ;
- la mobilité ;
- la rupture parent-enfant ;
- la dynamique familiale ;
- le soutien éducatif ;
- la fragilité psychique du (des) parent(s) ;
- les assuétudes du (des) parent(s) ;
- la relation parent-enfant ;
- l'accès à l'aide juridique.

### **Inventaire des démarches tentées :**

L'équipe d'Espace a tenté de construire des partenariats avec d'autres services tels que les CPMS et le réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant wallon « Archipel ».

### **Projets/actions en devenir :**

- Dans le cadre des séparations conflictuelles, l'équipe a instauré un processus de trois entretiens centrés sur l'histoire de couple (avec les 2 parents) mais elle n'a pas encore le recul nécessaire pour évaluer ce processus.
- Le service a établi un partenariat avec le SSM de Wavre pour tenter d'effectuer un atelier créatif à visées thérapeutiques pour les enfants de 6 à 9 ans rencontrant une difficulté par rapport à la séparation au sens large (séparation parentale, deuil). Le but étant de permettre à l'enfant de s'exprimer autrement que par la parole (médias artistiques et corporels).

### **Suggestions pour la suite :**

Le SAPse Espace a émis les suggestions suivantes :

- entamer une campagne de prévention visible et accessible sur l'impact des séparations conflictuelles à l'attention des jeunes avec des affiches dans les salles d'attente du SAJ ou d'autres services ;
- instaurer un partenariat avec un service de médiation pour tenter de résoudre ou d'atténuer les conflits parentaux ;
- demander de clarifier certaines questions juridiques en lien avec les séparations parentales conflictuelles et notamment les liens entre le civil et le protectionnel.

## Le Service d'Actions Réparatrices et Educatives (SARE) « Star »

L'équipe du service d'actions réparatrices et éducatives (SARE) « STAR » de Nivelles (notamment Olivier Huybrechts) a répondu aux différentes questions du guide d'entretien envoyé par le service de prévention. Le SARE « Star » est un service mandaté prenant en charge les jeunes ayant commis des faits qualifiés infractions (FQI) de 12 à 20 ans et soutenant leur famille. Dans le cadre des offres restauratrices, le service travaille avec des victimes de tout âge. Il prend en charge des jeunes du Brabant Wallon et des divisions limitrophes.

### **Présentation du service (missions, offre de services, partenaires) :**

Le SARE « Star » a pour mission principale d'apporter une réponse restauratrice et éducative aux jeunes FQI en organisant les actions suivantes :

- la réalisation de prestations d'intérêt général et de prestations éducatives ;
- la médiation entre l'auteur et la victime ;
- la concertation restauratrice en groupe ;
- des modules de sensibilisation individuelle ou en groupe ;
- des activités sportives, sociales ou culturelles encadrées.

### **Plateformes et groupes de travail :**

- Les services agréés non résidentiels désignent un membre effectif et un suppléant au Conseil de Prévention du Brabant Wallon.
- Chaque service agréé est représenté au Conseil de Concertation Intra-Sectoriel (CCIS).
- Le SARE participe également à la Vitrine de l'aide à la jeunesse organisée par la coordination spontanée tous les 2 ans à la HELHa (Cardijn-Louvain-la-Neuve).

### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

- les conflits parentaux (les séparations conflictuelles) ;
- la mobilité (18 des enfants accompagnés par le SARE Star en 2018 sont domiciliés hors du Brabant Wallon) ;
- les problèmes socio-économiques ;
- l'accès au logement ;
- l'accès à l'emploi en général et surtout qu'il soit digne et de qualité ;
- le renvoi scolaire.

### **Inventaire des démarches tentées :**

- la mise en œuvre de la mission liée aux activités encadrées ;
- l'accompagnement de jeunes approchant 18 ans et connaissant d'importantes difficultés d'accrochage social.

Cela a permis de stabiliser la situation du mineur, préparer et passer le relais vers d'autres services, la reprise de contacts familiaux et la prise d'autonomie.

### **Projets/actions en devenir :**

- se mettre en conformité avec le nouveau Décret ;
- organiser les médiations à la demande des parties.
- aider à la conception et à l'accompagnement du projet écrit du jeune.

### **Suggestions pour la suite :**

Le SARE Star suggère de créer une collaboration entre l'aide à la jeunesse et les CPAS.

## Constats des Services de l'Aide à la Jeunesse et de la Protection de la Jeunesse

L'administration générale de l'aide à la jeunesse nous a transmis des données quantitatives qui seront nuancées par les équipes du service de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse via notamment des données qualitatives récoltées en interne de chaque service, de l'avis de la conseillère et de la directrice et d'un questionnaire complétés par plusieurs membres de chacune des équipes. Ces questionnaires ont été analysés par le service de prévention.

### Remarque préliminaire :

L'administration générale de l'aide à la jeunesse a transmis des données quantitatives<sup>29</sup> concernant le nombre et les motifs de prises en charge au sein des SAJ et des SPJ pour la Fédération Wallonie Bruxelles, par division et par commune (avec leurs différentes entités). Ces données concernent les différents types de prises en charge, mais aussi certaines informations concernant les jeunes ayant fait l'objet d'une mise en autonomie et concernant les situations qui ont été clôturées avec ou sans réorientation. Il convient de rester prudent dans l'analyse de toutes ces informations sachant qu'elles dépendent beaucoup de la manière avec laquelle les SAJ et les SPJ ont encodé les situations dans la base de données commune (IMAJ) de l'AGAJ tout au long du parcours des jeunes. Néanmoins, ces différentes données nous permettent tout de même de dégager certaines tendances qui pourront être expliquées et/ou nuancées par les équipes du SAJ et du SPJ.

L'équipe du service de prévention a apporté des éléments de contextualisation pour expliquer certaines données. Vous pourrez retrouver, en annexe VI.a. , les différents tableaux essentiels relatifs à l'analyse présentée ci-dessous.

### Analyses des données de l'A.G.A.J.

#### 1. Le nombre de prises en charge

Le SAJ de Nivelles a pris en charge 2250 jeunes en **2018** (dont 41 en recherche de protection). A la date du 1<sup>er</sup> mai 2018, le SAJ comptait 644 situations actives.

Cette différence s'explique notamment par le fait qu'un bon nombre de situations sont clôturées et classées (avec ou sans orientation) dès la permanence spécialisée ou après les investigations sociales des délégués.

Le SPJ de Nivelles a pris en charge 943 jeunes en **2018** (dont 187 jeunes ayant commis des faits qualifiés infractions [FQI]). Au 1<sup>er</sup> mai 2018, le SPJ comptait 667 situations actives et 128 FQI (dont plus de 80% sont des garçons).

**De 2014 à 2018**, le nombre de situations prises en charge sur l'année et au 1<sup>er</sup> mai est relativement stable. Il y a ainsi une moyenne de 3171 situations prises en charge sur l'année pour le SAJ et le SPJ ainsi qu'une moyenne de 1430 situations prises en charge au 1<sup>er</sup> mai pour les 2 services.

**Les communes** de Wavre, Braine-l'Alleud, Ottignies-LLN, Rixensart, Tubize, Orp-Jauche et Nivelles ont le plus grand nombre de jeunes en situation de difficulté ou de danger ayant été pris en charge par le SAJ ou le SPJ en 2018. Néanmoins, ces chiffres sont à pondérer par le nombre total de jeunes sur la commune<sup>30</sup>. Ce taux pondéré moyen de jeunes en situation de difficulté ou de danger ayant été pris en charge par le SAJ ou le SPJ en 2018 est de 2,2%. Les communes de Nivelles (3,9%) et de Jodoigne (3,7%) présentent un taux supérieur à la moyenne et un nombre brut de jeunes en difficulté ou en danger pris en charge par le SAJ ou le SPJ important. Les communes de Ramillies (3,1%) et Rebecq

<sup>29</sup> Administration générale de l'Aide à la jeunesse – Direction des transversalités et de l'appui stratégique - Base de données IMAJ (extraction du 19 juin 2019)

<sup>30</sup> IWEPS, L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, <https://www.iweeps.be/>

(3,1%) présentent un taux supérieur à la moyenne mais avec un nombre raisonnable de jeunes en difficulté ou en danger pris en charge par le SAJ ou le SPJ au niveau du Brabant wallon.

## 2. Les motifs de prises en charge

Au-delà du nombre de jeunes pris en charge, il est intéressant de cibler **les motifs** pour lesquels le SAJ et le SPJ sont intervenus auprès des jeunes et des familles. Ceux-ci sont subdivisés en 11 catégories principales. Vous pouvez retrouver, en annexe IV.a., un tableau reprenant l'ensemble des motifs au sein de ces catégories principales.

**En 2018**, les motifs principaux (40% des situations) pour lesquels les jeunes sont pris en charge par le SAJ ou le SPJ, sont les problèmes relationnels au sein de la famille, les difficultés personnelles des jeunes et des parents, les difficultés liées à la maltraitance (pour près d'un tiers des situations), des difficultés à assumer leur rôle parental (pour un quart des parents), des difficultés psychologiques de l'enfant, des problèmes de comportement et des problèmes liés à la scolarité (pour une situation sur cinq). Un dixième des familles sont en difficultés matérielle et financière. Une part minime de jeunes sont pris en charge suite à leur assuétude ou à une fugue.

Il est aussi intéressant de voir les motifs d'intervention du SAJ et du SPJ en lien avec les territoires respectifs des différentes AMO qui découpent le Brabant Wallon en différentes zones (Ouest, Centre et Est) ; certaines données pouvant être en lien avec les constats émis dans leur diagnostic social.

Même si quelques spécificités apparaissent d'un territoire à un autre, les motifs liés aux problèmes relationnels au sein de la famille, aux difficultés personnelles des jeunes et des parents et aux difficultés liées à la maltraitance restent importants et constants sur l'ensemble du territoire.

A l'ouest (AMO PlanJ), davantage de situations sont en lien avec les motifs de parents qui présentent des difficultés à assumer leur rôle parental.

Au centre-nord (AMO Color'Ados), les 4 motifs principaux (repris ci-dessus) sont plus présents que dans l'ensemble de l'arrondissement. La moitié des situations prises en charge sont liées à des difficultés personnelles du jeune. Il y a aussi un peu plus de situations où un des motifs mis en évidence est la précarité des familles (difficultés matérielle et financière).

Au centre-nord (AMO La Croisée), il y a moins de situations où les motifs de prises en charge sont les difficultés personnelles des jeunes et les situations de maltraitance.

Au centre-sud (AMO Tempo), nous retrouvons les mêmes motifs que ceux mis en évidence pour l'ensemble du Brabant Wallon.

Au centre-sud (AMO La Chaloupe), il y a moins de situations qui présentent les motifs de difficultés personnelles du jeune et des parents.

Au centre-est (AMO Carrefour J), il y a davantage de situations dont les motifs sont liés aux difficultés des parents à assumer leur rôle et aux situations de maltraitance.

À l'est (AMO SAJMO), il y a légèrement moins de situations où les motifs retenus sont les difficultés personnelles du jeune et des parents ainsi que les problèmes relationnels en famille.

## 3. Les mises en autonomie

Le **SAJ** est parfois amené à proposer aux jeunes approchant de leur majorité de se préparer à leur autonomie avec une prise en charge spécifique effectuée par un service d'accompagnement ou par le service résidentiel qui l'accueille éventuellement dans le cadre d'une mesure d'éloignement temporaire du milieu familial. Pour sa part, le **SPJ** peut mettre en œuvre une des 3 décisions possibles du Tribunal de la Jeunesse dont celle de la mise en autonomie à partir de 16 ans.

Cette mesure est cependant peu mise en œuvre par les mandants avec 12% des jeunes (25 sur 205) ayant atteint 18 ans en 2018. Pour un tiers des jeunes ayant atteint la majorité au cours de cette même année et pour plus de 40% des jeunes entre 18 et 20 ans, la prise en charge a été interrompue.

#### 4. Les classements et réorientations

Après la permanence du SAJ, à la fin des investigations sociales des délégués du SAJ, après une rencontre dans le bureau du conseiller de l'aide à la jeunesse, à la fin du programme d'aide au SAJ ou à la fin de l'application de mesures au SPJ, les jeunes et leur famille peuvent faire l'objet d'une réorientation.

Il n'y a que peu de dossiers faisant l'objet d'une réorientation (encodée administrativement).

Au **SAJ** de Nivelles : 11% de dossiers. Le SAJ a ainsi réorienté administrativement 187 situations sur 1635 classées en 2018 :

- 39% des situations ont été réorientées vers des procédures civiles, une médiation familiale, un avocat ou un autre intervenant judiciaire.
- Un tiers des situations ont été orientées vers les AMO.
- 16% ont été orientées vers le secteur de la santé mentale dont les services de santé mentale et en hôpital psychiatrique.
- Moins de 10% vers les services de première ligne et le secteur scolaire.
- Très peu vers l'équipe SOS-Enfants et l'aide sociale générale.

Au **SPJ** : 211 situations d'enfants en danger et 120 situations de jeunes ayant commis des faits qualifiés infractions ont été classées. Un tiers des situations de jeunes FQI et aucune situation pour les jeunes en danger ont été réorientées (encodées comme telles). L'ensemble des jeunes FQI sont réorientés par le SPJ vers le Parquet jeunesse et familles.

**Premières nuances apportées à l'analyse des motifs d'intervention fournis par l'AGAJ**

Même si les délégués sont en général d'accord avec l'ordre des motifs d'intervention évoqué dans la première partie, la majorité apporte des problématiques à mettre davantage en évidence.

Certains délégués nuancent aussi le fait que les titres des catégories sont trop généraux, notamment les problèmes relationnels au sein de la famille et les difficultés des jeunes et des parents.

**Problématiques ciblées pour chaque motif principal de prise en charge.**

En annexe VI.a., vous pouvez retrouver l'ensemble des motifs d'intervention cités par l'équipe du SAJ et classés selon les motifs principaux de prise en charge. Nous avons repris, ci-dessous, les motifs d'intervention cités par minimum 4 personnes de l'équipe afin de mettre en évidence les plus récurrents.

- Les problèmes relationnels au sein de la famille :

- Des membres de la famille présentent des **difficultés à communiquer** ensemble : certaines incompréhensions naissent dans les échanges ; ils ne s'écoutent plus ; ils donnent une mauvaise image de l'autre. La structure familiale peut ainsi être mise à mal.
- Des enfants sont confrontés à des situations de **séparation parentale conflictuelle** : les parents ne trouvent pas d'accord pour leur(s) enfant(s) concernant l'hébergement et la contribution alimentaire ; d'autres parents ne respectent pas le jugement civil ; certains délégués parlent aussi de « civils pourris » ; les enfants peuvent être « pris en otage » voire instrumentalisés dans le conflit parental.

- Les difficultés personnelles des jeunes :

*Aucun motif n'a été mis en évidence par minimum 4 délégués.*

- Les difficultés personnelles des parents :

*Aucun motif n'a été mis en évidence par minimum 4 délégués.*

- Les difficultés liées à la maltraitance :

- Des situations de maltraitance (physique, psychologique et sexuel) peuvent survenir dans le chef des parents à l'égard de leur(s) enfant(s) ; D'autres situations de maltraitance peuvent également se produire entre enfants, entre pairs.

- Les difficultés à assumer leur rôle parental :

- Des parents peuvent se sentir dépassés et épuisés.
- Certains parents **abandonnent leur rôle d'autorité**, notamment, en laissant-faire voire en se victimisant.
- Des parents présentent des **incohérences éducatives** : confusion des rôles et de la place de chacun au sein du système familial, relation trop fusionnelle et « toxique », manque de cohérence parentale, visions différentes de l'éducation des enfants, manque ou excès de cadre.

- Les difficultés psychologiques de l'enfant :

- Des jeunes qui ont menacé de ou tenté de se suicider.
- Des jeunes qui présentent un **mal-être à connotation dépressive** : repli sur soi, introversion, difficultés à trouver leur place, isolement, image négative de soi
- Des jeunes qui présentent des troubles du lien : conflit de loyauté, déceptions et besoin d'appartenance à un groupe avec des répercussions négatives sur leur image.

- Les problèmes de comportement :
  - Des jeunes qui **refusent l'autorité et le cadre** établi : jeunes dans la « toute puissance », non-respect du cadre et de l'autorité parentale voire de toute forme d'autorité.
  - Des jeunes violents physiquement à l'égard de leur(s) parent(s), de la fratrie ou de leurs pairs.
- Les problèmes liés à la scolarité :
  - Des **jeunes qui sont absents** ou qui ne sont pas présents régulièrement.
  - Des enfants mal orientés dans leur choix d'école et d'option.
  - Des jeunes en **décrochage scolaire**.
  - Des jeunes qui subissent du **harcèlement en milieu scolaire et/ou via les réseaux sociaux**.
- Les difficultés matérielles et financières :
  - Les délégués ont mis en évidence le problème de précarité et plus spécifiquement les problèmes financiers des familles.
  - Les familles peuvent avoir des **problèmes de logement** : manque de logements adaptés, salubres et à un prix accessible. Les expulsions du logement peuvent aussi être catastrophiques pour les familles.
- Les assuétudes :
  - La toxicomanie des enfants et des parents : la **consommation aussi bien douce et occasionnelle que dure (ou quotidienne de drogue douce)** avec une prédominance pour la consommation de cannabis.
  - La consommation abusive d'alcool, jusqu'à l'alcoolisme
- Les fugues :
  - Pour les délégués, les **fugues** sont avant tout des « fuites » occasionnelles.

### **Ressources du secteur pour aider les enfants et les jeunes en situation de difficulté et de danger**

Les professionnels qui travaillent au SAJ relèvent souvent le **manque dans les services présents et actuels**. De manière générale, ils relèvent que les services présents répondent de manière adéquate aux différentes demandes mais sont trop peu nombreux et manquent de possibilité de prises en charge. Le manque de places dans les services tels que le SASE, le SAPSE, les SRG (en hébergement et pour la préparation à l'autonomie). Les listes d'attente sont beaucoup trop longues.

Selon eux, il manque aussi des places en hôpital pédopsychiatrique. Il n'y a pas ou peu d'intervenants pour les jeunes souffrant d'une addiction aux jeux en ligne.

Il serait aussi nécessaire de renforcer l'offre des services qui travaillent les difficultés éducatives et notamment des services spécialisés dans les conflits parentaux. Il manque aussi des services dans le domaine de la santé mentale et de l'AVIQ. Il ressort également que les services devraient être mieux répartis géographiquement sur l'ensemble du Brabant wallon.

Il manque aussi des structures pour les mères souffrant d'un handicap ou pour les papas seuls avec enfant(s), des services tels que « Le Lien » à Namur. Enfin, ils signalent aussi qu'il manque de places pour permettre d'intervenir dans l'urgence.

### **Idées et projets pour le Conseil de Prévention**

Au SAJ, la demande exprimée le plus régulièrement est que la capacité de prise en charge des services existants soit plus importante (Sase, Sapse, Samif, services mandatés et équipes mobiles).

Pour le reste, les souhaits sont très variés ; certains aimeraient qu'il existe des consultations psychologiques pour les personnes issues de l'immigration et/ou MENA ; qu'il existe des services pour les séparations conflictuelles et pour régler les problèmes liés à la garde des enfants ; que soient créées de nouvelles structures pédopsychiatriques pour les ados mais aussi pour les plus

jeunes enfants ; qu'une meilleure collaboration soit effective avec « la Santé Mentale » ainsi que de meilleures informations au sujet du fonctionnement de l'AVIQ et des services qui en dépendent.

Il y a aussi le souhait que les services soient beaucoup mieux répartis sur l'ensemble du Brabant wallon ; qu'il y ait plus de structures pour la prise en charge des jeunes en décrochage scolaire (de type SAS, SASS) ; qu'un service de soutien à la parentalité pour les mères porteuses d'un handicap mental soit créé ; que le travail d'accompagnement de l'ONE soit plus développé afin que l'intervention soit plus précoce pour la prise en charge éducative ; qu'un service qui combinerait le « Chenal » et « Emosa » soit mis en place.

### **La particularité des situations prises en charge par la permanence spécialisée**

Les problématiques les plus récurrentes sont :

- Les problématiques en lien avec les séparations parentales conflictuelles sont à nouveau très présentes à la permanence et font l'objet d'une réorientation vers les services liés à la justice. Les parents ont principalement des questions relatives aux démarches civiles à entreprendre lors d'une séparation et notamment certaines liées à l'hébergement des enfants, au droit aux relations personnelles, à la pension alimentaire, au choix d'un établissement scolaire. Les conflits au sein de la famille peuvent aussi être plus importants lorsqu'un parent dénonce l'inadéquation de l'autre parent lorsque l'enfant est en difficultés scolaires, psychologiques, comportementales,...
- Les difficultés relationnelles entre les parents et les enfants.
- Les problématiques liées à la scolarité sont aussi très importantes. Cela peut aller des situations d'absentéisme scolaire à des difficultés relationnelles avec le milieu scolaire et enfin à une simple demande d'aide dans la recherche d'un établissement scolaire.
- Les parents sont aussi inquiets pour les difficultés psychologiques de leur(s) enfant(s) et notamment celles liées au mal-être à connotation dépressive. Ils souhaitent que la déléguée « entende leur enfant et qu'il puisse parler ».
- Des parents viennent aussi demander de l'aide pour effectuer des démarches sociales, rechercher des activités pour leur(s) enfant(s) et pour demander que l'aide à la jeunesse prenne en charge financièrement ces activités, l'internat scolaire,...
- Les parents viennent demander de l'aide pour assumer leur rôle parental et les aider à instaurer un cadre éducatif structurant.

Les délégués orientent les jeunes et les familles vers les services et intervenants suivants :

- Les AMO sont repris par la grande majorité des délégués.
- Un avocat, un médiateur familial, le barreau et le tribunal civil pour les questions liées aux démarches juridiques à effectuer lors d'une séparation.
- Le médiateur scolaire et le CPMS pour les problématiques scolaires.
- Un psychologue, un centre de guidance, un service de santé mentale ou un pédopsychiatre pour les difficultés psychologiques du jeune.
- Le CPAS pour une aide plus générale.



### **Premières nuances apportées à l'analyse des motifs d'intervention fournis par l'AGAJ**

Au SPJ, l'équipe des délégués nuance quelque peu l'ordre des motifs d'intervention encodés dans la base de données IMAJ de l'AGAJ et précise davantage les motifs principaux.

Les délégués nuancent aussi par le fait qu'il est très rare de pouvoir analyser une situation grâce à une seule problématique et de pouvoir la classer dans une catégorie. La multiplicité des problématiques rencontrées dans une même situation rend le travail avec les jeunes et les familles toujours plus compliqué à traiter et à gérer. Un délégué met également en évidence le fait que chacune des catégories laisse trop de place à l'interprétation, à la nuance et aux valeurs de chaque professionnel ; cela peut aussi fausser les chiffres et dès lors, l'ordre d'importance.

### **Quelques données quantitatives**

*La directrice et la déléguée en chef nous ont transmis quelques données quantitatives en mai 2020.*

Au 1er mars, le SPJ comptabilisait 807 dossiers :

- 99 jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction commis avant l'âge de 18 ans (art 56 du Décret). Il y a moins de jeunes qu'au 1<sup>er</sup> mai 2019.  
La criminologue du Parquet jeunesse et famille avait expliqué lors de la CCAEVM qu'il y avait moins d'ouvertures de dossiers concernant les jeunes FQI pour des petits délits ou pour un seul délit.
- 708 jeunes sont en danger (art. 51 du Décret) et font l'objet d'un accompagnement d'ordre psychologique, social ou éducatif, d'un hébergement temporaire hors de son milieu de vie ou d'une mise en autonomie (plus de 16 ans).
- Les déléguées gèrent en moyenne 65 dossiers. Le nombre de situations est encore trop élevé pour chaque déléguée.

L'équipe du SPJ doit trouver des solutions pour faire face au manque de places dans les services résidentiels et d'accompagnement. Les délais d'attente peuvent aller de 9 à 12 mois :

- En moyenne, 25 situations attendent une prise en charge en famille.
- 7 à 12 situations attendent un service d'intervention en urgence en famille ; les premières demandes datent d'août 2019.

En mai 2020, il y a 25 à 45 jeunes en attente pour entrer dans un service résidentiel pour jeunes (SRJ). Ces services, dépendant de l'AViQ, accueillent notamment les jeunes ayant des troubles du comportement. La première demande date de février 2018 et quelques-unes d'avant 2016-2017.

En plus de tous ces éléments, les responsables du service éprouvent des difficultés à recruter du personnel (établir les contrats et/ou répondre aux exigences administratives). Il faut ainsi des semaines, voire des mois, pour qu'un délégué soit remplacé. L'absence de ces professionnels se répercute sur le reste de l'équipe.

## Problématiques ciblées pour chaque motif principal de prise en charge

En annexe VI.a., vous pouvez retrouver l'ensemble des motifs d'intervention cités par l'équipe du SPJ et classés selon les motifs principaux de prise en charge. Nous avons repris, ci-dessous, les motifs d'intervention cités par minimum 4 personnes de l'équipe afin de mettre en évidence les motifs d'intervention les plus récurrents.

- Les problèmes relationnels au sein de la famille :
  - Des enfants qui sont confrontés à des situations de **séparation parentale conflictuelle** : les parents ne trouvent pas d'accord concernant l'hébergement de leur enfant et aucune décision civile n'a été prise ; d'autres parents ne respectent pas le jugement civil ; certains délégués parlent aussi de « guerre financière » ; ils utilisent les enfants pour alimenter le conflit parental. Dans ces situations, les enfants se retrouvent « bloqués, déchirés » entre les parents.
- Les difficultés personnelles des jeunes :
  - Des problèmes liés au développement intellectuel et cognitif de l'enfant avec des enfants présentant des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et les enfants à haut potentiel (HP).
- Les difficultés personnelles des parents :
  - Des parents présentent aussi une histoire personnelle et/ou familiale chaotique avec éventuellement l'intervention du SAJ et/ou du SPJ. Ils ont ainsi pu être placés en institution pendant leur enfance ou vivre un ou plusieurs événements traumatisants. Les délégués constatent, dans certaines situations, une répétition et/ou une transmission trans-générationnelle des traumatismes vécus par un parent vers son enfant.
- Les difficultés liées à la **maltraitance** :
  - Des adultes peuvent maltraiter leur(s) enfant(s) au niveau physique par des coups, au niveau psychologique par des menaces et des insultes et au niveau sexuel par des abus. Ces maltraitements peuvent aussi survenir entre enfants.
- Les difficultés à assumer leur rôle parental :
  - Les relations parents-enfants sont parfois compliquées avec des tensions et de l'agressivité.
  - Des parents présentent des **incohérences éducatives** : une confusion des rôles et de la place de chacun au sein du système familial, une relation trop fusionnelle et « toxique », un manque de cohérence parentale, une vision différente de l'éducation des enfants, un manque ou excès de cadre.
- Les difficultés psychologiques de l'enfant :
  - Des jeunes qui présentent un mal-être à connotation dépressive : absence de contact et/ou de soutien avec le(s) parent(s), sentiment de rejet, difficultés à trouver leur place, dépressions, isolement, manque d'estime de soi, manque de liens sociaux.
  - Des jeunes qui présentent des **troubles du lien** : conflit de loyauté, sentiment d'insécurité, peur de l'abandon, angoisse de la séparation, besoin d'appartenance à un groupe avec des répercussions sur leur image.
- Les problèmes de comportement :
  - Des jeunes qui **refusent l'autorité et le cadre** établi : jeune dans la « toute puissance », non-respect du cadre et de l'autorité parentale voire de toute forme d'autorité.
  - Des jeunes violents physiquement à l'égard de leur(s) parent(s), de la fratrie ou de leurs pairs.
  - Des jeunes pouvant présenter des difficultés à communiquer et à comprendre. Certains manquent aussi d'écoute et de communication ; ce qui rend difficile tout travail avec eux.
- Les problèmes liés à la **scolarité** :
  - Des jeunes qui sont en **décrochage scolaire**.
  - Des jeunes qui subissent du **harcèlement scolaire et/ou via les réseaux sociaux**.

- Les difficultés matérielles et financières :
  - Des familles peuvent avoir des **problèmes de logement** : des difficultés à trouver un logement parce que le loyer en Brabant wallon est « fort cher » et qu'il manque tout simplement de logements. Certaines familles vivent aussi dans un logement insalubre.
  - Les parents n'ont pas toujours des revenus suffisants, bénéficient d'un revenu d'intégration sociale, bénéficient d'une allocation de la mutuelle ou n'ont pas de travail. Ils manquent d'argent et/ou ont peu de ressources financières pour subvenir aux besoins de la famille.
  - Les assuétudes :
  - La toxicomanie des enfants et des parents : la **consommation aussi bien douce et occasionnelle que dure (ou quotidienne de drogue douce)** avec une prédominance pour la consommation de cannabis.
  - La consommation abusive d'alcool allant jusqu'à l'alcoolisme
  - Les fugues :
- Aucun motif n'a été mis en évidence à cet égard par minimum 4 délégués.*

La particularité des motifs liés aux problèmes personnels des parents est qu'ils présentent, dans la majorité des cas, des conséquences sur la vie de l'enfant.

### **Ressources du secteur pour aider les enfants et les jeunes en situation de danger**

Les professionnels travaillant au SPJ constatent un certain **manque dans les services présents** notamment concernant les jeunes consommateurs ancrés dans leur(s) assuétude(s) et addiction(s). Il manque aussi des services pouvant aider des jeunes souffrant de multiples difficultés (santé mentale, immigration, handicap, aide à la jeunesse,...).

De manière générale, ils relèvent que les services présents répondent de manière adéquate aux différentes demandes mais sont trop peu nombreux et manquent de possibilité de prises en charge. Le manque de places en institution et pour les services (SRU, SRG, SAAF, FA) est flagrant et encore plus pour les jeunes dit « incasables » qui relèvent de plusieurs secteurs.

Les listes d'attente sont beaucoup trop longues et cela engendre parfois une grosse dégradation de la situation des jeunes et de leur famille avant qu'il y ait une possibilité de prise en charge. Selon eux, il manque aussi des services pédopsychiatriques pour les enfants de moins de 6 ans. Le manque de moyens est aussi flagrant et des logements adaptés pour les jeunes travaillant vers une mise en autonomie sont quasiment inexistantes.

Il n'y a pas suffisamment de projets mobilisateurs de type « SolidarCité ».

### **Idées et projets pour le Conseil de Prévention**

Les intervenants qui travaillent au SPJ aimeraient, **pour l'avenir**, qu'il existe des services pour aider les jeunes consommateurs (hors FQI) et plus de services qui pourraient soutenir les jeunes souffrant de multiples difficultés. Ils pensent aussi que plus de places en SRG, SRU et CAS (pour les filles notamment) sont indispensables.

Selon eux, un travail de prévention est nécessaire. Les services qui travaillent en amont doivent être renforcés et plus développés (SAJ, services de première ligne).

Ils aimeraient aussi que les projets de mise en autonomie soient plus développés ; que les services qui doivent intervenir en famille soient disponibles au moment où cela est nécessaire (donc plus de places) ; qu'il y ait plus de services tels que le SAI « L'Entre-Temps » ; qu'il y ait plus de possibilités d'accueillir des jeunes dans l'urgence.

En résumé, afin de leur permettre de travailler de manière adéquate, il serait nécessaire qu'il y ait plus de moyens et plus de places disponibles dans les services résidentiels ou non.

### **La particularité des jeunes suspectés d'avoir commis un fait qualifié infraction.**

Les jeunes FQI se retrouvent devant le juge pour les raisons suivantes (classées selon leur récurrence) :

- les problématiques liées aux assuétudes/consommations : consommation problématique de drogues dont le cannabis (dans la majorité des cas), l'alcool ainsi que l'addiction aux jeux vidéo et/ou en ligne ;
- la violence physique du jeune (coups et blessures volontaires) ;
- les problématiques liées à la scolarité : le décrochage scolaire et le désinvestissement scolaire.
- beaucoup de faits « en bande urbaine » : délinquance collective et dégradation matérielle en lien avec un souci d'appartenance à un groupe ;
- les problématiques liées aux dysfonctionnements familiaux : problèmes relationnels au sein de la famille, séparations parentales conflictuelles, absence d'un parent dans la vie de l'enfant, violences intrafamiliales, différences de pratiques éducatives et absence de cohésion parentale.

Viennent ensuite des faits tels que :

- la vente de stupéfiant ;
- les atteintes à l'intégrité physique d'autrui (coups et blessures et faits de mœurs avec, pour la plupart des dossiers, enregistrement sur un téléphone et diffusion des images aux pairs, à l'école ou sur les réseaux sociaux ; possession et transmission d'images à caractère pédopornographique) ;
- le harcèlement psychologique sur autrui et menaces, la toute-puissance ;
- les fugues.

Enfin, les faits suivants sont les moins fréquents :

- les abus sexuels ;
- l'appât du gain ;
- les difficultés personnelles du jeune et des parents ;
- les vols (avec violence, effraction,...) ;
- les dégradations matérielles ;
- l'absence de projet d'avenir ;
- dossiers de violences envers les biens et les personnes.

## Synthèse des constats des équipes du SAJ et du SPJ liés à l'analyse des données de l'AGAJ.

L'équipe du SAJ et du SPJ présentent de nombreuses similitudes au niveau des constats qu'ils dressent quant aux problématiques rencontrées par les enfants en difficulté ou en danger. Ils nuancent et précisent tout deux les résultats obtenus à l'analyse des données quantitatives en mettant en évidence les problématiques suivantes par ordre d'importance :

- Les séparations parentales conflictuelles (1<sup>er</sup> motif principal selon les données AGAJ)
- Un mal-être à connotation dépressive (4<sup>ème</sup> motif principal)
- Le décrochage scolaire (4<sup>ème</sup> motif principal)
- La consommation de drogue (6<sup>ème</sup> motif principal)
- Le refus de l'autorité et du cadre (4<sup>ème</sup> motif principal)
- Les incohérences éducatives (3<sup>ème</sup> motif principal)
- Les maltraitements physiques et psychologiques (2<sup>ème</sup> motif principal)
- Le harcèlement en milieu scolaire et/ou via les réseaux sociaux (4<sup>ème</sup> motif principal)
- L'absentéisme scolaire (4<sup>ème</sup> motif principal)
- Les problèmes au logement (5<sup>ème</sup> motif principal)
- Les troubles du lien (4<sup>ème</sup> motif principal)
- Les fugues (6<sup>ème</sup> motif principal)
- L'abandon du rôle d'autorité parental (3<sup>ème</sup> motif principal)

*Pour rappel, l'ordre des motifs principaux dans la base de données de l'AGAJ était :*

- *1<sup>er</sup> : les problèmes relationnels au sein de la famille, les difficultés personnelles des jeunes et des parents (40% des situations)*
- *2<sup>ème</sup> : les difficultés liées à la maltraitance (30%)*
- *3<sup>ème</sup> : les difficultés à assumer leur rôle parental (25%)*
- *4<sup>ème</sup> : les difficultés psychologiques de l'enfant, les problèmes de comportement et les problèmes liés à la scolarité (20%)*
- *5<sup>ème</sup> : les difficultés matérielle et financière (10%).*
- *6<sup>ème</sup> : les assuétudes ou à la fugue (une part minime de jeunes).*

Cette comparaison confirme bien la prudence (évoquée dans la remarque préliminaire) que nous devons avoir dans l'analyse des informations quantitatives venant de l'AGAJ. Un travail préalable de recherche et de récolte de données en étroite collaboration avec le SAJ et le SPJ sera ainsi nécessaire dans les années à venir pour nous permettre de comprendre ce que les enfants et les familles en difficulté vivent lorsqu'ils sont pris en charge par l'aide à la jeunesse.

Une autre limite de la recherche effectuée auprès des SAJ et des SPJ est que nous n'avons pas pu affiner les problématiques au niveau des communes ou des zones d'actions des AMO.

Néanmoins, cette analyse nous a permis de préciser les différentes catégories et de les traduire en termes de problématiques comparables à celles des AMO et des autres secteurs.

A la **permanence spécialisée**, les jeunes et les familles en difficulté sont touchés par des problématiques similaires à ce qui est perçu de manière générale par l'ensemble des délégués du SAJ et du SPJ. Ce sont les problématiques suivantes par ordre d'importance :

- Les séparations parentales conflictuelles.
- Les problématiques liées à l'école : l'absentéisme scolaire et l'aide à la recherche d'un établissement scolaire.

- Un mal-être à connotation dépressive.

Les orientations vers les services du secteur de la justice, de la santé mentale et de l'enseignement sont en lien direct avec les problématiques énoncées. Néanmoins, l'équipe du SAJ oriente les enfants et leur famille, dans la majorité des situations, vers les AMO. Nous pourrions faire l'hypothèse qu'une meilleure information relative aux droits des familles et à l'offre des services d'aide des différents secteurs à l'ensemble de la population vulnérable pourrait diminuer le nombre de demandes adressées à la permanence spécialisée ; celles-ci seraient directement adressées aux AMO et aux autres services de première ligne.

*Pour rappel, au SAJ de Nivelles, 11% des dossiers (187 situations) ont fait l'objet d'une orientation administrative en 2018 :*

- vers le secteur de la justice (39% des situations) ;
- vers les AMO (un tiers des situations) ;
- vers le secteur de la santé mentale (16%) ;
- vers les services de première ligne et le secteur scolaire (moins de 10%) ;
- très peu vers l'équipe SOS-Enfants et l'aide sociale générale.

La majorité des services se retrouvent dans les différentes analyses. Néanmoins, les services AMO sont cités par l'ensemble des délégués et les services liés au secteur scolaire sont également mis en évidence.

Les **jeunes ayant commis un fait qualifié infraction** sont principalement touchés par les problématiques spécifiques suivantes :

- La consommation problématique de drogue ou d'alcool et l'addiction aux jeux vidéo et/ou en ligne ;
- la violence physique du jeune (coups et blessures volontaires) ;
- le décrochage scolaire et le désinvestissement scolaire ;
- beaucoup de faits « en bande urbaine » avec de la délinquance collective ;
- plusieurs dysfonctionnements familiaux déjà repris dans les problématiques générales.

Nous pouvons constater que les problématiques énoncées sont différentes. Néanmoins, deux sont reprises de manière récurrente et les autres de manière moins récurrentes par les délégués du SAJ et du SPJ. Nous pouvons ainsi faire l'hypothèse qu'une intervention préalable sur l'ensemble de ces problématiques pourrait éviter qu'un jeune en arrive à commettre un fait qualifié infraction.

De manière générale, les 2 équipes disent aussi qu'il est rare qu'un enfant soit en difficulté ou en danger à cause d'une seule problématique ; celle-ci en cache bien d'autres qui apparaissent lorsque les délégués commencent à investiguer et à collaborer avec les enfants et les familles. C'est cela qui rend compliqué leur travail au quotidien en collaboration avec les AMO, les services de première ligne, les services spécialisés d'autres secteurs et les services mandatés d'accompagnement et résidentiels.

Enfin, les équipes épinglent le fait qu'il manque des places au sein des services d'accompagnement mandatés, des services résidentiels mandatés et des possibilités de prises en charge, dans un délai raisonnable, dans des services spécialisés. Certains délégués proposent la création de nouveaux services qui feraient la jonction entre plusieurs secteurs tels que la santé mentale et l'aide à la jeunesse.

Certains services ne sont aussi pas accessibles à l'ensemble des familles brabançonnaises. La création d'une antenne à l'EST du Brabant wallon pourrait faciliter le travail des différents services de l'aide à la jeunesse et l'accès à ces services aux jeunes et à leur famille.

Le Conseil de Concertation Intra Sectorielle (CCIS) a pour mission de remettre au ministre un avis sur les besoins de l'arrondissement en matière de services. Plusieurs membres du **Conseil de Prévention**

font d'ailleurs partie de celui-ci dont la Conseillère de l'aide à la jeunesse qui le préside et la Directrice de la protection de la jeunesse. Cet avis sur la programmation des services relevant des compétences du CCIS, il est dès lors opportun que ces constats lui soient relayés afin qu'il se les approprie pour que les besoins des enfants en difficulté et/ou danger puissent être pris en compte dans les mois et années à venir.

## Constats de l'Enseignement

### Présentation du service/secteur, de ses missions, de son offre de service, de ses partenaires

L'enseignement est un secteur très vaste et multiple, regroupant les écoles des différents cycles de la scolarité et des différents réseaux (assez nombreux en Fédération Wallonie – Bruxelles), des CP.M.S., des P.S.E., des S.A.S., les services de médiation scolaire, les équipes mobiles...

Ce large secteur est représenté au sein des conseils de prévention par les facilitateurs enseignement/aide à la jeunesse. Par ailleurs, 8 membres des conseils de prévention sont désignés comme membres des différentes plateformes enseignement / aide à la jeunesse organisées dans chaque zone. Vous pouvez retrouver les coordonnées de l'ensemble des écoles et services dans l'annexe II.

Ces liens étroits entre les deux secteurs sont définis par le « *Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation du 21-11-2013* » d'une part et par le « *Le Décret portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse du 18.01.2018* » d'autre part. L'ensemble des objectifs poursuivis font aussi référence au décret «Missions» du 24 juillet 1997.

Pour soutenir la mise en œuvre et la pérennisation de la concertation entre l'Enseignement et l'Aide à la Jeunesse aux niveaux local, intermédiaire et global, il est donc fait appel à l'équipe des facilitateurs au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'équipe des facilitateurs a pour missions :

- venir en appui au Comité de Pilotage et à la Commission de concertation Enseignement - Aide à la Jeunesse ;
- soutenir et alimenter les travaux des plates-formes de concertation ;
- garantir, à tous les niveaux, l'articulation entre les dynamiques de sensibilisation, de prévention et d'intervention de crise visant à améliorer la situation du jeune, tant sur le plan de son devenir scolaire que de son épanouissement personnel ;
- faire circuler l'information, tant descendante que remontante, entre les niveaux global, intermédiaire et local du dispositif mis en place par le présent décret ainsi qu'entre les acteurs et secteurs concernés ;
- préparer, à l'attention du Comité de pilotage et/ou la Commission de concertation, l'analyse et la synthèse des informations, outils, propositions,... recueillis aux niveaux local et intermédiaire et, notamment à partir de là, des outils, des indicateurs, des propositions,...; ce travail s'accomplit en lien avec l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse et avec l'Observatoire de la violence et du décrochage en milieu scolaire.

### Plateformes et groupes de travail

Au-delà du Conseil de Prévention du Brabant Wallon et de la plateforme enseignement /aide à la jeunesse de la même zone, il existe différentes structures locales de concertation réunissant les deux secteurs :

- Groupe 19 de l'Ouest du Brabant Wallon (Tubize, Rebecq, Ittre, Braine-le-Château) :  
Objectif : Les membres se rencontrent autour des problématiques scolaires pour améliorer les pratiques de chacun. Depuis 2015, ils s'intéressent plus aux violences en milieu scolaire.
- Organe de concertation de Nivelles :  
Objectif : Échanger et concerter avec les 4 écoles secondaires de la Ville en vue de prendre au mieux en charge les enfants en difficulté inscrits au sein de ses écoles.
- Plateformes scolaires au Collège de Notre-Dame des Anges de Genval, à l'Athénée de Rixensart et au Collège Alix Le Clerc de La Hulpe :  
Objectif : Échanger et concerter en vue de prendre au mieux en charge les enfants en difficulté inscrits au sein de l'école. Des projets conjoints sont menés : la « Cellule R » comme relai et la « Cellule M » comme motivation.
- Projet de mise en place d'un organe de concertation locale à Wavre



## Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes

Conformément à l'une de ses missions prévues par le décret du 21.11.2013, la plateforme enseignement / aide à la jeunesse devait remettre une série de recommandations au Conseil de Prévention relatives aux problématiques rencontrées par les enfants et les jeunes dans le contexte de leur vie scolaire. Une réunion de la plateforme était programmée en ce sens. Elle n'a malheureusement pas pu se tenir en raison des mesures de confinement liées à la crise du Covid-19.


Néanmoins, pour faire état des préoccupations relevées au sein de cet organe, voici les travaux auxquels la plateforme s'est attelée depuis sa mise en place en 2015 en Brabant wallon :

- 2015 : Mise en place de la plateforme. (R.O.I., rôles,...)
- 2016 : Echanges autour des thématiques proposées par les membres.
- 2017 : Quel est notre projet, qui sommes-nous? (valeurs, sens...). **Communication entre les deux secteurs** : Arbres à problèmes et à objectifs.
- 2018 : Travail sur le thème du **harcèlement** sur trois axes: **le climat scolaire, le vivre ensemble et la prévention**. Partage d'outils, de ressources et de projets.
- 2019 : Journée sur le thème du harcèlement pour les acteurs du Brabant wallon. Présentation de projets et de services. Participation à la vitrine de l'Aide à la jeunesse.
- 2020 : Nouveau thème: **le décrochage scolaire**. Toujours tisser du lien entre l'Enseignement et l'Aide à la jeunesse.

On le voit dans ce « chemin » parcouru par la plateforme, les préoccupations des membres se sont principalement centrées sur **les liens et les collaborations entre les deux secteurs** et sur les problématiques de **harcèlement et de décrochage/accrochage scolaire**.

La problématique de décrochage/accrochage scolaire prend une dimension toute particulière suite aux mesures de confinement qui ont éloigné les enfants de leur cadre scolaire depuis plus de deux mois. Enormément de questions se posent au moment où le déconfinement va permettre une rentrée scolaire très progressive. Plus que jamais, dans ce cadre, tous les membres de la plateforme en appellent à une concertation étroite et à une mobilisation importante de toutes les ressources des deux secteurs. Ce sont ces préoccupations spécifiques qui vont mobiliser la plateforme pour les prochains mois.

Par ailleurs, concernant le décrochage scolaire, le facilitateur a communiqué au Conseil de Prévention, lors de sa réunion du 27.04.2020, les données chiffrées suivantes :




## Répartition géographique des dossiers d'absentéisme 2018-2019

2018-2019 absentéisme scolaire

TE_PROVINCE MAJ	Fondamental ordinaire	Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire	Secondaire spécialisé	Total général
BRABANT WALLON	467	54	846	88	<b>1.455</b>
BRUXELLES	6902	555	6064	444	<b>13.965</b>
HAINAUT	6150	716	6248	1293	<b>14.407</b>
LIEGE	3671	575	4927	937	<b>10.110</b>
LUXEMBOURG	502	129	1023	215	<b>1.869</b>
NAMUR	1573	89	2427	295	<b>4.384</b>
Total général	<b>19.265</b>	<b>2.118</b>	<b>21.535</b>	<b>3.272</b>	<b>46.190</b>

Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire



## Taux d'absentéisme (%) en 2018-2019

(nbre d'élèves absents/nbre d'élèves fréquentant les établissements organisés ou subventionnés par la FWB)

2018-2019 absentéisme scolaire  
(fondamental 9 demi-jours, Secondaire 10 demi-jours)

	Fondamental ordinaire	Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire	Secondaire spécialisé	Total général
BRABANT WALLON	1,7	6,3	3,4	16,4	<b>2,7</b>
BRUXELLES	9,0	12,9	9,3	19,9	<b>9,4</b>
HAINAUT	6,6	12,3	7,3	22,8	<b>7,6</b>
LIEGE	5,1	14,5	7,6	37,7	<b>7,1</b>
LUXEMBOURG	2,3	10,6	4,7	21,8	<b>4,1</b>
NAMUR	4,7	5,4	7,3	20,0	<b>6,3</b>
Total général	<b>5,9</b>	<b>11,9</b>	<b>7,3</b>	<b>24,5</b>	<b>7,1</b>

Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire

Si en **chiffres bruts**, il apparaît (dans le 1<sup>er</sup> tableau) que l'absentéisme scolaire est moins important en Brabant wallon que dans tous les autres arrondissements de la Communauté française (dans tous les cycles scolaires ordinaires ou spécialisés) et que, contrairement à certains autres arrondissements (Bruxelles, Hainaut et Liège), c'est en secondaire ordinaire que cet absentéisme est le plus important ; par contre, en **taux pondérés** (2<sup>ème</sup> tableau : nombre d'élèves absents par le nombre d'élèves fréquentant les établissements scolaires), c'est dans l'enseignement spécialisé (primaire et particulièrement secondaire) que le taux d'absentéisme est le plus conséquent, bien que les chiffres globaux restent inférieurs aux autres arrondissements de la Communauté française.

Cette question de l'absentéisme et donc cette préoccupation liée à l'accrochage scolaire restent néanmoins importantes.

### **Inventaire des démarches tentées**

#### **1. Journée du 16.05.2019 (organisé par le CLPS-Bw) : 3 approches pour aborder le harcèlement**

**scolaire.** Une journée pour partager les projets, débattre et trouver des pistes et des outils sur le harcèlement entre élèves en milieu scolaire autour de **trois types d'actions** :

- sur le **climat scolaire**. Elles vont permettre de développer pour chacun un climat de bien-être physique et relationnel dans l'école mais aussi avec les partenaires, les parents,... ;
- sur le **vivre ensemble**. Elles vont soutenir le développement de ressources telles que l'empathie, l'estime de soi, la gestion des conflits chez l'enfant et le jeune mais aussi chez l'enseignant.
- **spécifiques au harcèlement**. Elles se concentrent sur la prévention ciblée de ce type de violence mais également sur la prise en charge de cas avérés.

#### **Programme :**

##### **Matin : Présentation et discussion autour de projets**

« **Temps mieux** », ou comment modifier la grille horaire peut influencer le bien-être à l'école, par Cécile André, du Collège Saint-Etienne à Court-Saint-Etienne

« **Accroche** » ou comment initier une dynamique positive à l'école entre élèves dès la rentrée scolaire, par Paola Baccaro, de l'AMO Color'ados à l'Institut de la Vallée Bailly à Braine-l'Alleud

« **No Blame** » ou comment gérer des cas avérés de harcèlement à l'école, par Pascale Maljean, à la Providence à Wavre.

##### **Et vos projets dans tout ça ?**

##### **Après-midi : Parcours entre les trois approches**

**Atelier 1** : Co-construction d'un outil de diagnostic du climat scolaire.

**Atelier 2** : Présentation et expérimentation d'outils pédagogiques sur l'empathie, la construction de charte, le développement de compétences psychosociales, la gestion de conflits.

**Atelier 3** : Mise en situation avec les trois rôles (victime, auteur de harcèlement et témoins) selon la méthode No Blame avec l'AMO la Croisée.

#### **2. Participation à la « Vitrine de l'aide à la jeunesse » du 14.11.2019 à Cardijn**

Cette participation a permis une meilleure visibilité au sein du secteur de l'aide à la jeunesse et a permis à la plateforme de présenter sa structure, ses valeurs et ses actions.

Les **valeurs** de la Plateforme :

- Mettre le bien-être du jeune au centre et le percevoir dans sa globalité.
- Développer une relation de confiance entre les deux secteurs.
- Prendre du recul sur sa pratique, se poser, travailler sur du moyen/long terme.
- Prendre en compte l'évolution de la société et du jeune dans celle-ci.
- Co-construire un lieu d'échange convivial et bienveillant

Les **actions** de la Plateforme :

- Permettre à ses membres de mieux connaître les limites, les enjeux et les atouts de chaque secteur.

- Permettre de tisser des liens entre secteurs, notamment pour mieux faire relai, ajuster les complémentarités, créer des partenariats.
- Aborder des thématiques qui interpellent les deux secteurs.
- Permettre aux membres d'augmenter leurs ressources par les échanges en interne mais aussi avec des invités.
- Echanger sur les pratiques ; développer « une culture préventive » commune.
- Mettre en œuvre des actions concrètes pour les acteurs de terrain.
- Renvoyer ce qui a été capitalisé en Plateforme vers le terrain.

### **Projets/actions en devenir**

En vue de la réouverture progressive des écoles à partir du 18.05.2020, la plateforme a voulu envoyer un message fédérateur et mobilisateur aux intervenants des deux secteurs dans un courrier intitulé : « **Collaborations intersectorielles : des partenariats locaux dans un objectif commun, le bien-être de nos jeunes** ».

Ce courrier fait état des préoccupations récentes de la plateforme :

- Les collaborations intersectorielles entre les deux secteurs (enseignement et aide à la jeunesse) pour traverser la crise ;
- Le soutien extérieur aux écoles pour préparer le retour et le bien-être des jeunes à l'école ;
- La réflexion et les actions des services sociaux qui gravitent autour de l'école pour permettre une reprise dans de bonnes conditions dans la bienveillance et le respect du cadre de travail de chacun ;

Il invite les acteurs des deux secteurs à « *travailler avec leurs partenaires afin de construire ensemble les solutions de demain, à partager vos craintes, vos difficultés, mais surtout vos pratiques, vos projets et vos outils* ».

## Constats des Maisons de Jeunes

Nous n'avons reçu aucune information relative aux constats des Maisons de Jeunes.

## Constats de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

Le Chargé de prévention et son équipe ont rencontré le 4 février 2020 Mesdames Maury Libouton (coordinatrice subrégionale), Isabelle Thomas (référente maltraitance) ainsi que Muriel De Greef et Stéphanie Brière (les deux coordinatrices accompagnement). Celles-ci nous ont envoyé, par la suite, une synthèse de cette rencontre.

L'administration subrégionale du Brabant Wallon, ses services et ses collaborateurs exercent leurs compétences sur l'ensemble de l'arrondissement. L'ONE offre ses services aux futures mamans (grossesse et périnatalité) et aux enfants de 0 à 18 ans.

### Présentation du service/secteur (missions, offre de services, partenaires) :

L'administration subrégionale de l'ONE a 2 missions principales : l'accueil et l'accompagnement.

La mission d'accueil consiste à assurer le subventionnement, l'accompagnement, le contrôle et l'évaluation des milieux d'accueil de la petite enfance. Dans ce cadre, une réforme est en cours et se met en place de manière progressive depuis janvier 2020.

La mission d'accompagnement consiste à accompagner l'enfant dans et en relation avec son milieu familial et son environnement social. Cette mission se décline par des actions de soutien à la parentalité et de promotion de la santé offrant plusieurs services :

- des entretiens périnataux (présentation des services fournis par l'ONE, accompagnement, orientation vers l'un ou l'autre service si nécessaire) ;
- des consultations prénatales (actes médicaux), des suivis renforcés (soutien à domicile), des bilans pour suivre l'évolution des bébés tous les 9, 18 et 36 mois ;
- des lieux de rencontre parents-enfants (20 en BW), un BBBus (crèche mobile, 1 jour/semaine pour les parents en recherche d'emploi ou qui ont besoin de souffler, accompagnement familial) ;
- des vaccinations, du dépistage, des permanences ;
- des campagnes de prévention (place de l'enfant par rapport aux violences conjugales, langage,...) ;
- de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) ; de l'accueil extra-scolaire, des écoles de devoirs ;
- ...

De nombreux collaborateurs et services couvrent l'ensemble du territoire pour pouvoir offrir aux familles brabançonnaises qui le souhaitent tous les services précités : 40 Partenaires Enfants-Parents (Pep's), les services de PSE, l'Espace rencontre « Le Chêne » à La Hulpe, le Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance Reine Astrid (SASPE),...

Pour atteindre et prendre en charge les enfants et leur famille, l'ONE collabore aussi avec plusieurs partenaires tels que « La Maison Verte » à Ottignies, « La Maison de la Parentalité » à Waterloo, les Equipes Mobiles « WEI-JI » et « EMOSA » du réseau « Archipel », les AMO,...

### Données quantitatives et commentaires :

Les coordinatrices et la référente maltraitance mettent en évidence une difficulté présente depuis des années et qui a des répercussions importantes sur le suivi des enfants et de leur famille. Il y a 40 Partenaires Enfants-Parents (pour 27 équivalents temps-plein) répartis sur les 27 communes du Brabant wallon et lors des périodes de vacances, il n'est pas rare qu'elles se retrouvent seules à gérer plusieurs communes. Même si celles-ci se montrent solidaires et assument les offres de services de base en faveur des familles, elles restent limitées dans leurs actions du quotidien, notamment lorsqu'elles sont confrontées à des situations compliquées qui les monopolisent parfois au détriment des autres missions qu'elles devraient également pouvoir réaliser. Etant donné cette situation, il est important de construire des collaborations avec d'autres services partenaires dans les communes et au niveau de l'arrondissement pour mutualiser les ressources à mettre à disposition des familles.

Nous constatons une **offre de services trop restreinte**, particulièrement dans l'est du Brabant wallon, tant en terme d'accompagnement qu'au niveau de l'accessibilité des places en milieu d'accueil. De manière générale, un manque de places en milieu d'accueil est aussi constaté dans diverses communes du Brabant wallon et les milieux d'accueil « privés » restent importants et peu accessibles financièrement à toutes les familles.

#### Plateformes et groupes de travail :

Les 2 coordinatrices, la coordinatrice subrégionale et la référente maltraitance font partie de la « Commission de Coordination pour l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance » (CCAEMV). La référente maltraitance en est la secrétaire et Muriel De Greef est également membre du bureau. L'administration subrégionale est aussi bien représentée dans le réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant wallon « Archipel ».

La coordinatrice subrégionale, Maury Libouton et la référente maltraitance, Isabelle Thomas sont également membres (effective et suppléante) du « Conseil de Prévention du Brabant Wallon » (CPBW).

#### Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :

Les services mettent en évidence plusieurs problématiques :

- l'augmentation des problèmes psychiques chez les parents ;
- les familles étrangères en transit avec notamment des parents sans papier ayant peur d'aller vers les services et souvent pris par des questions de survie ;
- la Province étant considérée comme un territoire riche par rapport aux autres « sub-régions », les investissements publics y sont moindres. « Le BW serait-il victime de son image ? »
- il manque de liens et de coordination dans les différents réseaux ;
- l'isolement des familles mais également des travailleurs (Pep's) ;
- les intervenants de terrain précisent que Tubize et Ramillies sont les deux communes où il y a plus de familles dans des situations de vulnérabilité ;
- certaines communes ont une population multiculturelle (Ottignies-LLN et Rixensart). Les Pep's y rencontrent des parents étudiants de toutes origines en situation de précarité. Certains parents ne parlent pas le français.

Les familles que les intervenants rencontrent mettent en évidence plusieurs problématiques :

- l'isolement lié, notamment, aux problèmes de mobilité et au manque de services ;
- le manque de places d'accueil et les milieux d'accueil peu accessibles financièrement (privés) ;
- la concentration des services au centre du BW ;
- la multi-précarité (emploi, logement, santé,...) avec beaucoup de parents en situation de survie ;
- les familles monoparentales plus vulnérables que les autres ;
- les familles étrangères en transit dont les parents, sans papier, ont peur d'aller vers les services traditionnels ;
- l'augmentation des problèmes psychiques chez les parents ;
- les assuétudes des parents (alcool et drogues).

### Inventaire des démarches tentées :

En 2004, lors de la réforme des consultations, il était prévu que l'ONE contacte les différentes communes afin de réunir tous les partenaires de la petite enfance (accueil, accompagnement) dans des commissions et de mettre en place des actions communes pour lutter contre les problématiques rencontrées. L'idée était aussi de faire valider le projet « santé-parentalité » des Pep's (anciennement TMS) par ces commissions. L'ONE, à l'origine du projet, a dû constater qu'il s'est essouffé au fil du temps.

### Projets/actions en devenir :

- Les Pep's n'ont parfois plus le temps de prendre contact avec les familles à l'hôpital lors d'une naissance (vu le peu de temps passé après l'accouchement) et ne les voient que par après. Néanmoins, elles souhaiteraient pouvoir soutenir les parents avant l'accouchement pour préparer au mieux l'arrivée du bébé. Il est ainsi prévu d'organiser des entretiens périnataux.
- La plateforme prénatale a prévu une convention avec les gynécologues qui leur donne la possibilité de faire appel aux Pep's de la plateforme pour des situations qu'ils identifieraient comme précaires afin de mettre en place des visites à domicile, un suivi renforcé et un soutien à la parentalité,... Cette convention est déjà effective sur la province du Luxembourg, en cours de développement sur la province de Namur et en prévision sur le Brabant wallon. Actuellement, il semble que beaucoup de gynécologues ont des difficultés à comprendre cette offre de service et ne font pas encore assez appel aux Pep's.
- L'administration souhaite augmenter la part de places d'urgence en milieu d'accueil.
- L'ONE a prévu un système d'inscription en ligne pour les places en milieu d'accueil (pas avant 2022).
- L'administration prévoit aussi d'informer les communes des actions de l'ONE sur leur territoire (accueil, accompagnement, Pep's, services, statistiques,...).

### Suggestions pour la suite :

- Les représentants de l'ONE pensent **qu'une plus grande mobilité de la part des professionnels et des services serait à envisager** pour répondre d'une part aux problèmes de mobilité des familles et d'autre part à la difficulté pour certaines d'entre elles (précarisées ou non) de réaliser une première démarche vers un service. Les services perdent tellement de temps dans les déplacements qu'ils sont contraints de réduire la durée des rencontres avec les familles. Dès lors, **les services existants devraient créer des antennes plus accessibles aux familles ou d'autres lieux avec des professionnels qui vont à la rencontre de celles-ci**. Cela permettrait d'apporter une aide de proximité qui aurait plus du sens pour les familles.
- Ils regrettent aussi que le service « SOS-Enfant » ne puisse pas activer son projet « BBAccueil » jusqu'aux 3 mois de l'enfant. En effet, les Pep's interviennent, la plupart du temps, lorsque le bébé est né. Dans certaines situations de grande difficulté, les Pep's souhaiteraient faire appel à l'équipe du projet « BBAccueil » qui se déplace au domicile du ou des parent(s), ce qui pourrait éviter de faire appel aux services spécialisés de 2<sup>ème</sup> ligne tels que le SAJ. Malheureusement, ce n'est actuellement pas possible vu les choix opérés par cette équipe.
- Il est parfois nécessaire de prendre le temps pour se concerter, pour entendre et intégrer les visions de chacun et pour penser les interventions en se centrant sur les familles. Le souhait serait ainsi de créer des **fonctions de coordination locale** pour les différents services amenés à intervenir ensemble autour de situations plus compliquées (comme cela se fait à la commune d'Anderlecht). De cette manière, les Pep's pourraient solliciter d'autres intervenants (par exemple des assistants sociaux) lorsque les actions à mener sortent de leur champ de compétences.
- Il serait aussi intéressant de pouvoir **lister à nouveau les services ressources présents sur le Brabant wallon**.



## Constats des Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)

Pour rappel et en complément aux informations figurant dans la Partie 1, III, point f. relatif au secteur de l'aide sociale générale, les CPAS sont considérés comme des services d'aide générale de première ligne. Les agents ont tout d'abord une mission d'information concernant les droits des bénéficiaires et, si nécessaire, orientent les personnes vers d'autres services pour faire valoir leurs droits aux prestations de la sécurité sociale (ONEM, mutuelle, caisse d'allocations familiales,...). Chaque CPAS est géré différemment de par les spécificités de sa commune (voir Annexe I : Cartes d'identité des communes du Brabant Wallon) et les demandes qui leur parviennent des bénéficiaires. La loi<sup>31</sup> organique du 08.07.1976 des CPAS prévoit que le conseil d'action sociale est tenu d'établir un programme de politique générale et un plan triennal qui est, notamment, composé d'une note d'orientation avec les axes de politique fondamentale choisis pour 3 ans (2 par législature) et un plan de gestion qui traduit la note d'orientation sous forme d'estimation et de perspectives.

Vous pouvez retrouver une liste des CPAS du Brabant wallon dans la partie II des annexes reprenant l'ensemble des services et plateformes présents sur l'arrondissement. Lors de l'élaboration du diagnostic social, le Chargé de prévention et son équipe ont envoyé un questionnaire à l'ensemble des CPAS et ont pu recevoir la réponse écrite des CPAS des communes suivantes :

### *CPAS de Braine-le-Château (Personne de contact : Cédric Desmet - Directeur général)*

#### **Présentation des services (offre de services, partenaires) :**

Le CPAS de Braine-le-Château est constitué des services suivants :

- Services aux personnes : service social général, insertion socio-professionnelle, logements, médiations énergie/compteur à budget, demandeurs d'asile).
- Services à la petite enfance : maison de l'enfance pour 27 enfants (0-3 ans) et les accueillants d'enfants.
- Services aux séniors et moins valides : aide-ménagères, repas à domicile, télé-vigilance, pensions, personnes handicapées et multiservices.
- Service d'aide alimentaire.

Le CPAS de Braine-le-Château apporte les aides suivantes à ses bénéficiaires :

- Organisation d'activités à destination des enfants de 6 à 12 ans avec le service de la petite enfance ;
- Organisation d'activités à destination d'adolescents de 12 à 20 ans en collaboration avec le service Jeunesse de la commune ;
- Accompagnement des familles et soutien dans les démarches grâce aux liens avec les PMS et les autres structures d'aide ;
- Organisation d'activités collectives et communautaires : fête de la Saint-Nicolas, tournoi de mini-foot,... ;
- Organisation d'un atelier de soutien à la parentalité ;
- Mise à disposition de tickets article 27 afin de favoriser l'accès à la culture ;
- Prise en charge de certaines activités culturelles et sportives ;
- Offre d'une guidance budgétaire aux familles qui éprouvent des difficultés à tenir leur budget mensuel (nourriture, vêtements,...).

Le CPAS de Braine-le-Château collabore avec différents partenaires :

- Les autres CPAS, l'initiative « frigo solidaire », l'ASBW,...
- Les services non-mandatés : le service Jeunesse et Cohésion Sociale, l'AMO plan J, le service de Santé Mentale de Clabecq, les plannings familiaux (Pluraliste et Rosa Guilmot à Tubize), les CPMS des écoles, les équipes mobiles EMOSA et WEI-JI, le Ressort.
- Les services mandatés : le SAJ, le SPJ et les structures mandatées.

---

<sup>31</sup> Art.72 de la loi organique des centres publics d'actions sociale du 8 juillet 1976.

## **Données quantitatives et commentaires :**

Le CPAS de Braine-le-Château a pu récolter les données suivantes :

- En 2019, le CPAS a octroyé 99 RIS et 343 personnes ont bénéficié d'une aide sociale.
- En 2020, d'après les statistiques du FOREm, il y a 70 personnes en stage d'insertion, 74 demandeurs d'emploi inoccupés, sur un total de 351 personnes entre 17 et 24 ans.
- Le service d'aide alimentaire octroie des colis pour environ 70 familles.
- « Les habits solidaires » ont pu distribuer des vêtements à 25 familles.

## **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

Lors de différents contacts de terrain au niveau du service Enfance et Jeunesse, nous avons fait plusieurs constats :

- Difficulté des enfants et des jeunes au niveau du suivi scolaire (encadrement)
- Difficulté des familles à faire le lien avec les structures d'aide (oser aller vers le CPAS ou un service social)
- Difficulté dans les relations familiales (familles monoparentales, parents séparés,...)
- Difficulté dans la confiance en soi et dans l'intégration dans un groupe
- Difficulté de s'insérer dans un réseau d'activités culturelles et sportives en raison du coût
- Difficulté des familles à tenir le budget mensuel (nourriture, vêtements,...)
- Manque de places dans les services de santé mentale (prix démocratiques pour les suivis)
- Manque d'accès à l'information (Service d'aide, accès aux soins dentaires gratuits pour enfants,...)
- La question des problèmes de harcèlement est récurrente et les jeunes en situation de précarité sont parfois plus fragilisés
- Décrochage scolaire (lien avec SAS, Pass@do, ...)

Le CPAS de Braine-le-Château n'a pas les moyens suffisants ni les leviers utiles pour répondre à ces problématiques. Un exemple qui concerne plus précisément le décrochage scolaire : il n'y a qu'un SAS en Brabant wallon et il est situé à Wavre. Le nombre de places disponibles n'est pas suffisant pour la zone. La situation géographique de la commune ne permet pas aux jeunes moins mobiles de l'ouest du Brabant wallon de s'y rendre aisément.

Il serait intéressant de renforcer les activités des services d'aide spécialisés sur notre territoire.

## **Inventaire des démarches tentées :**

- Difficultés des enfants et *des jeunes au niveau du suivi scolaire (encadrement) : mise en place de modules de soutien scolaire encadrés par des bénévoles*
- *Difficultés des familles à faire le lien avec les structures d'aide (oser aller vers le CPAS ou un service social) : être un relais lors du travail de proximité*
- *Difficultés de s'insérer dans un réseau d'activités culturelles et sportives en raison du coût : pris en charge du coût par le CPAS (pour les usagers « connus »)*
- Difficultés des familles à tenir le budget mensuel (nourriture, vêtements,...) : guidance budgétaire

## **Suggestion pour la suite :**

Améliorer la visibilité et l'effectivité du travail des AMO.

*CPAS de Ramillies (Personne de contact : Anaïs Dufour - Assistante sociale).*

## **Présentation des services (offre de services, partenaires) :**

Le CPAS de Ramillies est constitué des services suivants :

- services destinés aux personnes âgées, moins valides ou malades : service de livraison de repas chauds à domicile, service d'aide-ménagères à domicile, service de transport social,

service de bénévoles (renfort du service de transport social et accompagnement à domicile) et logements pour personnes âgées.

- services destinés à toute la population : service d'aide-ménagères en « titres services », magasin de vêtements de seconde main « Pêle-Mêle », service de médiation de dettes, permanences de la Commission d'Aide Juridique de l'arrondissement de Nivelles, prêt du petit matériel sanitaire de la Croix-Rouge, intervention du « Fonds Energie », du « Fonds Mazout», du « Fonds Social de l'eau » et du « Fonds pour la participation socioculturelle et sportive ».
- services de base : aide sociale générale, initiative locale d'accueil, logements d'insertion et insertion socioprofessionnelle.

Le CPAS de Ramillies détaille deux offres de services qui touchent plus spécifiquement les enfants et les jeunes :

- Il accompagne les jeunes bénéficiaires dans le cadre de leur projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) qui établit des objectifs en collaboration avec le jeune. Ce système permet d'aider le jeune à dépasser les éventuelles difficultés et à maintenir un équilibre avec ce qui est déjà acquis. Le jeune bénéficie d'un suivi au niveau du service social général (aspects administratif, financier,...) et du service insertion socio-professionnelle (accompagnement dans la recherche d'une formation, d'un emploi, suivi au niveau scolaire,...). Ce projet est évalué régulièrement.
- Le « Fonds pour la participation socioculturelle et sportive » est prévu pour que les familles et surtout leurs enfants en situation de précarité puissent bénéficier de la prise en charge de frais liés aux activités sportives, extrascolaires, stages,...

Le CPAS de Ramillies collabore avec différents partenaires :

- Le SAJ, le SPJ, le SAJMO ;
- Le centre de Santé Mentale de Jodoigne, les centres de planning familial. Une convention est notamment signée avec la Maison Familiale de Perwez.
- L'ONE

### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

- Rencontrées par le CPAS :
  - Méconnaissance du réseau (notamment des services traitant les problématiques d'assuétudes et de grandes souffrances psychologiques ou psychiatriques)
- Rencontrées par le public :
  - Rupture de liens familiaux
  - Décrochage scolaire
  - Difficultés à trouver une orientation (scolaire ou professionnelle)
  - Logement : trouver un logement en étant jeune et bénéficiaire d'un revenu d'intégration est laborieux
  - Assuétudes et fragilités psychologiques tant au niveau des parents (de plus en plus de mamans présentent des troubles en santé mentale) que des enfants
  - Mobilité: la faible offre en transport en commun sur la commune constitue un obstacle de plus pour les jeunes qui souhaitent réaliser des démarches, se rendre au travail, à l'école ou à des activités sportives,...

### **Inventaire des démarches tentées :**

Le CPAS a géré, jusqu'en septembre 2019, 8 logements d'insertion (appartements au sein d'un même immeuble, mis à disposition par la commune). Ces logements, à loyers réduits, étaient occupés par une population mixte (jeunes, familles avec enfant(s), adultes seul(e)s,...). Un accompagnement "intensif" était mis en place pour soutenir les personnes entrantes et dont le but était d'apporter des

solutions aux différents problèmes rencontrés (endettement, recherche d'emploi, de formation, apprendre à entretenir un logement,...). L'une des conditions d'obtention du logement était d'accepter une gestion budgétaire. L'immeuble n'est malheureusement plus habitable à ce jour. Toutefois, l'idée serait de maintenir ce dispositif, mais de diminuer le nombre de logements d'insertion et de les "étaier" sur le territoire communal. En effet, le CPAS a constaté que le regroupement de personnes en souffrance pouvait amener à des situations difficilement contrôlables et "tirer ces personnes vers le bas" (consommation de stupéfiants, harcèlement, augmentation des fragilités psychologiques,...).

#### **Projets/actions en devenir :**

- Au niveau du Service Social général, les demandes de revenu d'intégration sociale vont être scindées en deux catégories (chacune gérée par un travailleur social) :
  - ✓ les personnes de 18 à 25 ans
  - ✓ les personnes de 25 ans et plus
- Au niveau du Service Insertion, il y a une réelle volonté de dynamiser l'encadrement à destination des personnes en manque de repères. Il est prévu d'aborder les situations avec des outils comme la « Carte des Priorités ». Il sera question d'accompagner (dans le sens « aller avec ») la personne à effectuer certaines démarches.  
Des réflexions sont en cours sur la mise en place d'animations de groupe, dont certaines seraient ciblées sur les jeunes en recherche d'orientation (méthode du développement du pouvoir d'agir)
- Le CPAS dispose d'un service de transport d'intérêt général. Dans ce cadre, la possibilité d'ajouter notamment une catégorie "jeunes" va être évaluée (mise en place d'un groupe de bénévoles prêts à accompagner les jeunes - enfants et adolescents - à leurs activités extrascolaires).

#### **Suggestions pour la suite :**

- Mise en évidence, pour le parent en difficultés psychologiques, des possibilités qui s'offrent à lui afin d'être soutenu
- Partage de pistes permettant de mieux soutenir les jeunes souffrant d'assuétudes, de grandes souffrances psychologiques ou psychiatriques, dans le cadre rural de la commune de Ramillies.

**CPAS de Rebecq** (Personnes de contact : Luc Rigaux - Directeur général, Marino Marchetti – Président et Mathieu Simon - Agent administratif)

#### **Présentation des services (offre de services, partenaires) :**

Le CPAS de Rebecq est constitué des services suivants :

- L'aide sociale générale : l'octroi du RIS, d'une aide financière ponctuelle, d'une avance financière sur une allocation sociale, d'une aide alimentaire, d'une avance pour la constitution d'une garantie locative, d'une guidance budgétaire.
- L'aide sociale spécialisée : les allocations de chauffage, la pension de retraite, l'handicourt, l'insertion socio-professionnelle, l'aide au logement, la médiation de dettes, la permanence juridique, l'accès aux biens et services culturels et pratique sportive.

Le CPAS de Rebecq apporte les aides suivantes à ses bénéficiaires :

- L'octroi du RIS et de l'aide sociale équivalente au RIS ;
- Une aide à la recherche d'un emploi via le service Cluster de l'insertion socio-professionnelle qui organise des ateliers emploi bimensuels et des accompagnements individuels ;

- La réalisation d'un PIIS en vue de poursuivre des études de plein exercice, de s'insérer dans la société, de se former ou de rechercher un emploi ;
- La mise à l'emploi dans le cadre des articles 60 § 7 et 61 de la loi organique ;
- La mise en œuvre de formations et de remobilisations ;
- L'organisation d'ateliers d'insertion (culinaires, bien-être,...) en collaboration avec le PCS de l'Administration communale de Rebecq ;
- L'accès à coût réduit aux activités culturelles dans le cadre du dispositif « Articles 27 ».

Le CPAS de Rebecq collabore avec différents partenaires :

- La Maison des Jeunes, l'AMO Plan J ;
- Le PCS et l'école des devoirs.

#### **Données quantitatives et commentaires :**

Le CPAS Rebecq a pu récolter les données suivantes :

- En 2019, 184 personnes ont bénéficié du RIS (dont 49 étudiants)
- Depuis le lancement du projet « Articles 27 », aucun jeune de 18 à 22 ans n'a participé au dispositif.
- En 2019, le CPAS a participé au festival « LASEMO » à Enghien. Les jeunes aidés par notre centre ont été informés de la possibilité d'obtenir des places à moindre coût. Aucun n'en a sollicité.

#### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

- Absence d'emploi
- Absence de perspectives pour les plus déscolarisés
- Absence de logement adapté à leurs besoins (studios ou appartements 1 à 2 chambres) tant dans le secteur privé que public

#### **Plateformes et groupes de travail :**

- Inter-CPAS
- Handicontact
- Cluster de l'insertion socio-professionnelle (synergie des CPAS de Braine-le-Château et Rebecq)
- Groupe de travail « Jeunesse » à l'initiative de l'AMO Plan J afin de renouer avec le travail en réseau (AID, PMS, PCS, SAPV, CPAS,...) et ainsi améliorer l'approche multidimensionnelle des problématiques rencontrées < courant 2020

#### **Inventaire des démarches tentées :**

- Le cluster de l'insertion socio-professionnelle a été créé pour faire face aux difficultés des jeunes à trouver de l'emploi. Service orienté sur les besoins/projets.
- Le coaching individuel logement a été mené en collaboration avec le PCS et l'EPN depuis janvier 2020.

#### **Projets/actions en devenir :**

Création d'une épicerie sociale (d'ici 3 ans) complémentairement à la distribution de vivres via le FEAD dont l'offre est insuffisante et qui exclut un nombre important de personnes disposant de revenus supérieurs au seuil de pauvreté mais fortement endettées.

#### **Suggestions pour la suite :**

Pour pallier le manque de contacts avec les établissements scolaires et les CPMS, il suggère de créer une plateforme réunissant les intervenants sociaux et le milieu scolaire : effet bénéfique sur la prise en charge des enfants présentant des difficultés multidimensionnelles (apprentissage, absentéisme, problèmes financiers,...).

**CPAS de Villers-la-Ville** (Personne de contact : Séverine Caruso – Assistante sociale au service social général et responsable du service d'aide aux familles, service repas à domicile et taxi social « Villibus »)

#### **Présentation des services (offre de services, partenaires) :**

Le CPAS de Villers-la-Ville est constitué des services suivants :

- Service social général
- Service étrangers, réfugiés et initiative locale d'accueil
- Service insertion
- Service médiation de dettes
- Service logement
- Services de la petite enfance
- Service d'aide aux familles
- Service repas

Le CPAS de Villers-la-Ville apporte les aides suivantes à ses bénéficiaires :

- Une écoute,
- Une information sur leurs droits et leurs devoirs et œuvre dans la prévention et l'accompagnement.
- Une orientation vers le service le plus adapté,
- Des conseils et notamment dans la gestion du budget,
- Une aide administrative afin de comprendre et/ou rédiger des courriers, prendre contact avec des créanciers ou des fournisseurs d'énergie, etc ...,
- Une aide matérielle et financière avec l'octroi d'aides sociales, l'aide alimentaire, la prise en charge de factures, la prise en charge de frais scolaires, la réduction des frais de transport, etc...,
- Une aide à la mobilité avec le taxi social,
- Une aide à domicile et des repas à domicile,
- Une aide pour accéder à la culture, aux loisirs et à la participation sociale.
- En interne, le CPAS a développé des projets avec le service insertion. Le projet « permis de conduire » permet aux personnes de leur faciliter l'accès au permis et ainsi d'augmenter leurs chances de trouver un emploi.
- Le service de médiation de dettes organise des animations avec des modules collectifs à thème : gérer son budget, lecture d'une facture, fabrication de ses produits d'entretien, faire des économies d'énergie, etc....
- Via leur projet socioculturel et le volet précarité infantile, différentes aides peuvent être envisagées et accordées pour assurer la prise en charge de suivis médicaux (orthodontie, logopédie,...) mais aussi d'autres frais pour lutter contre la précarité infantile telle que les voyages scolaires, etc....

Le CPAS de Villers-la-Ville collabore avec différents partenaires :

- Le centre hospitalier le Domaine à Braine-l'Alleud.
- Les autres CPAS

#### **Données quantitatives et commentaires :**

En se basant sur le nombre de RIS, le CPAS peut obtenir les statistiques suivantes :

- 22 bénéficiaires sont étudiants de 18 à 25 ans dont 17 sont cohabitants et 5 sont isolés.
- 10 bénéficiaires ont entre 18 et 25 ans dont 6 sont cohabitants et 4 sont avec famille à charge.
- 33 bénéficiaires ont plus de 25 ans dont 10 sont isolés, 6 sont cohabitants, 17 sont avec famille à charge. Sur les 17 bénéficiaires avec famille à charge, 15 sont des familles monoparentales.

#### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

- L'irrégularité scolaire, éducation précarisée ;
- Le manque d'informations concrètes sur les droits et obligations, les démarches à entreprendre (chômage, mutuelle, bourse d'études, ...) ;
- Le manque de moyen de transport, le manque de transport en commun dans l'entité ;
- Le manque d'expérience professionnelle, de formation qualifiante ;
- Les difficultés financières, voire d'endettement ;
- Les conflits familiaux, les séparations, les violences conjugales ou intrafamiliales ;
- La solitude, l'isolement ;
- Les problèmes de santé mentale, psychologique et d'assuétudes.

Le CPAS peut répondre aux diverses problématiques mais avec, dans certains cas, la mise en place et l'intervention d'un service plus spécifique (orientation vers le service approprié, coordination).

Le CPAS se doit de répondre à chaque demande, mais lorsque la demande est orientée vers un autre service, on constate que le suivi n'est pas solide (pas ou peu de retour, abandon des démarches par le jeune).

Peut-être faudrait-il envisager des structures plus locales, plus accessibles géographiquement, et des structures mobiles (intervention à domicile) ?

En matière d'insertion professionnelle, des formations spécifiques à ce type de population devraient être mises en place, avec de l'immersion en entreprise afin de faire connaissance avec le milieu professionnel (horaire, règlement de travail, obligations, compétences, ...).

D'autres services existent dans le Brabant Wallon et en dehors, mais alors on en revient au souci de la mobilité et du suivi.

#### **Plateformes et groupes de travail :**

- Notre Centre fait partie d'une convention de collaboration avec « Le Domaine » de Braine l'Alleud et nous participons à des comités de concertation et à des réunions sur des études de cas (suivi psychologique, assuétudes, problèmes alimentaires, ...).
- Nous avons également des réunions avec la société de logements sociaux « Notre Maison » dans le but d'intervenir en amont et d'éviter des expulsions, d'avoir un dialogue avec le locataire et de mettre en place une certaine coordination en vue d'améliorer la communication entre les différentes parties.
- Les réunions inter-CPAS et inter-ILA pour le service social général
- Les objectifs et finalités de ces différentes rencontres dépendent des thématiques visées. Mais en général, notre but est d'avoir une meilleure vision de la situation du bénéficiaire, de trouver des solutions adéquates et de renforcer l'encadrement.
- En interne, nous avons des projets avec le service insertion (ex. : projet permis de conduire afin d'augmenter les chances de trouver un emploi).
- Des animations avec le service de médiation de dettes : des modules collectifs à thème (gérer son budget, lecture d'une facture, fabrication de ses produits d'entretien, faire des économies d'énergie, etc...). Mais la difficulté rencontrée c'est de mobiliser les bénéficiaires (intérêt ? mobilité ?).

- Nous avons également, notre projet socioculturel et le volet précarité infantile où des aides peuvent être envisagées et accordées pour assurer les suivis médicaux entre autres (orthodontie, logopédie, mais aussi les voyages scolaires, etc...).

### **Inventaire des démarches tentées :**

Le service social et les autres services du CPAS adaptent leurs interventions et les aides proposées en fonction des situations rencontrées et dans les limites de leurs interventions.

Il n'y a pas de nouveau service créé mais des projets en interne qui répondent à la réalité de terrain rencontrée par nos agents.

L'organisation et la mise en place de ces petits projets sont adaptées en fonction des difficultés constatées lors d'expériences passées.

### **Projets/actions en devenir :**

Viser une collaboration (convention) entre le CPAS (personnel supplémentaire pour un secteur « jeunesse » afin d'être plus souvent sur le terrain) et un service destiné aux jeunes en difficulté et/ou un éducateur, qui déboucherait sur un point de contact dans les locaux du CPAS (permanence, réunion de coordination, etc...).

### **Suggestions pour la suite :**

- Plus de délocalisation des services spécifiques ;
- Diminuer la fracture numérique assez présente dans les ménages défavorisés ;
- Personne relais lors du passage à la majorité du jeune pour le suivi par un nouveau service.

*CPAS de Walhain (Personnes de contact : Yolande Donis - Responsable du service social et Valérie Bartholomé – Directrice générale)*

### **Présentation des services (offre de services, partenaires) :**

Le CPAS de Walhain est constitué des services suivants :

- Service social général
- Service aux personnes : aides ménagères, aide aux personnes âgées et aux familles, repas chauds, Taxi social, Lavoir, Deuxième main, service petits travaux, Espace Public Numérique (EPN), Sour'Dimension, Psychologue, permanences pensions, permanences allocations aux personnes porteuses d'un handicap.
- Service logement : l'agent renseigne les citoyens sur divers aspects concernant leurs habitations (primes,...) et contribue à promouvoir les projets de création de logements communaux.
- Initiative Locale d'Accueil (ILA)
- Service insertion socio-professionnelle
- Médiation de dettes
- Plan de cohésion sociale

Le CPAS de Walhain apporte les aides suivantes à ses bénéficiaires :

- Les aides dans le cadre des missions légales des CPAS,
- Le service d'aide aux familles apporte un réel soutien aux familles en difficultés,
- Les aides familiales accompagnent régulièrement les familles avec enfants,
- L'aide aux repas,
- L'accompagnement pour les courses,
- Conduire les enfants à l'école



- Le service insertion aide de nombreux jeunes à trouver un travail de vacances, un emploi, une formation adaptée ou un projet de vie.
- Une aide dans le quotidien est également préventive avec le repérage de violence ou de carences éventuelles.
- Une aide juridique de première ligne

#### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

- Conflits familiaux
- Situation de précarité de la famille
- Manque de projet pour eux-mêmes

Le service social général ainsi que le service insertion se préoccupent de cette dernière problématique et travaillent particulièrement à l'accompagnement des jeunes dans leurs projets personnels ou dans la recherche d'un projet.

Régulièrement, nous encourageons les jeunes à se lancer dans une formation, un projet qui peuvent être coûteux ou long (ex : nous avons soutenu un jeune durant toutes ses années d'études de médecine vétérinaire. Diplôme obtenu, mais difficile de convaincre sur la longueur d'un tel projet).

#### **Plateformes et groupes de travail :**

Essentiellement, le service participe aux réunions inter-CPAS et aux réunions inter-ILA.

#### **Projets/actions en devenir :**

Développer davantage l'accompagnement dans la création de projets pour les jeunes et plus particulièrement ceux qui sont démotivés ou en rupture de liens.

#### **Suggestions pour la suite :**

Travailler sur la problématique de l'absence de projets chez les jeunes d'une part et l'absence de liens avec leur famille d'autre part.

Il s'agit d'une proposition très vague mais il s'agit d'une piste pour travailler sur le « manque d'espoir » généralisé, en privilégiant le soin aux jeunes.

*CPAS de Genappe* (Personnes de contact : Sébastien Schepers – Chef du service d'intégration sociale, Myriam Somers – Directrice générale, Nicolas Ciavarella – Chef du service aux Familles)

#### **Présentation des services (offre de services, partenaires) :**

Le CPAS de Genappe est constitué des différents services qui apportent les aides suivantes :

- Le service social général : enquête sociale en vue d'une demande d'aide financière ou matérielle, orientation vers un service du CPAS ou extérieur plus adapté.
- Médiation de dettes : médiation à l'amiable ou judiciaire.
- Insertion sociale : établissement d'un PIIS pour tous les bénéficiaires et organisation d'activités sociales et culturelles.
- Insertion professionnelle : la mise en place d'un projet professionnel et le soutien à la recherche active d'un emploi, gère les « contrats art. 60 », recherche de partenaires pouvant accueillir les bénéficiaires et assure le suivi et l'accompagnement de tous ces travailleurs.
- Aide au logement : aide individuelle pour toutes les personnes ayant une problématique liée au logement (expulsion, logement trop onéreux, fin de bail, personnes victimes de violences conjugales, candidature à divers logements,...) et un atelier collectif sur le logement chaque mois.
- Référent violences conjugales et intrafamiliales : l'accompagnement du conjoint victime, des enfants victimes ou exposés à la violence et de l'auteur

- Permanences spécialisées : les permanences de l'ASBL les Tamaris, les permanences juridiques et les permanences Sour'Dimension.
- Le département familles :
  - o Le service d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) et le service des aide-ménagères (SAM) : les intervenants interviennent à domicile afin de favoriser le maintien et le retour à domicile, l'accompagnement et l'aide à la vie quotidienne des personnes isolées, âgées, handicapées, malades et des familles en difficulté, en concertation avec l'environnement familial et de proximité. Ils ont notamment pour objectif de stimuler au maximum l'autonomie de la personne aidée.
  - o L'espace « A » pour Aînés en collaboration avec l'ASBL Gymnasa : mise en place des séances de gymnastique douce/assise et atelier de prévention des chutes.
  - o Le soutien aux familles à naissances multiples :
  - o L'initiative locale d'accueil (ILA).
  - o Le « P'tit Resto » encadré par une équipe de 10 bénévoles : permettre aux personnes fragilisées de pouvoir se retrouver autour d'un repas convivial à coût très modeste et pouvoir participer à une activité qui privilégie la création de liens sociaux et qui rompt la solitude du quotidien.
  - o Le « P'tit Maga » en collaboration avec l'ASBL « GOODS TO GIVE » : l'ASBL fournit une multitude de produits non-alimentaires (poudre à lessiver, Pampers, shampoing, produits d'hygiène corporelle et ménage, ...) et ce, pour un montant équivalant à 8% du prix d'achat de l'article.
  - o La lutte contre la pauvreté infantile/ le Référent enfance.
  - o Les « P'tits Sourires » (halte-accueil) : un lieu de soutien à la parentalité qui repose sur l'ouverture d'une halte accueil permettant à un parent de prendre un temps d'arrêt, de souffler, de s'inscrire dans un projet de formation ou d'entreprendre une démarche.

#### **Données quantitatives et commentaires :**

Le CPAS de Genappe a pu récolter les données suivantes pour l'ensemble de l'année 2019 :

- 140 personnes ont pu bénéficier d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide équivalente.
- 76 personnes ont signé un PIIS dont 41 ont moins de 25 ans (54%) et 35 plus de 25 ans (46%).

#### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

- Le logement est un problème récurrent,
- Le financement des études (revenus, problèmes familiaux, mobilité).

Au niveau du département famille, les équipes ont été amenées à prendre en charge et à encadrer des jeunes (voire très jeunes) en couple ou non avec enfant(s)...

Le CPAS n'est pas totalement en mesure de répondre à chacune des problématiques mais y apporte des solutions de moyens.

Il n'existe pas de service de santé mentale.

Si une partie du travail peut être réalisé par nos services : fréquentation de l'enfant à la halte-accueil sociale, passage d'aides-familiales et aide-ménagères au domicile de ces jeunes parents ... Il est clair que l'ensemble des problématiques ne peut être appréhendé que par un travail de réseau et de collaboration avec des services externes ...

#### **Plateformes et groupes de travail :**

Au niveau du CPAS de Genappe, il a été mis en place une « Table ronde contre la pauvreté infantile ». Celle-ci a permis de réunir l'ensemble des acteurs de terrain, actifs sur le territoire communal et les communes adjacentes, qui œuvrent dans ce sens.

Plusieurs projets ont vu le jour au fil du temps, comme par exemple : l'installation d'un référent enfance (assistant social) qui joue le rôle d'intermédiaire entre tous ces professionnels et le public cible, la création de la halte-accueil sociale du CPAS, la mise en place de contacts et activités avec toutes les écoles primaires présentes sur le territoire communal...

### **Inventaire des démarches tentées :**

Le CPAS de Genappe a réorganisé ses services sociaux et mis en place un service d'insertion sociale afin de définir un projet individualisé d'intégration sociale avec chaque usager bénéficiaire du droit à l'intégration sociale.

Dans le cadre de l'inclusion sociale et de la participation culturelle des usagers du CPAS, une convention de collaboration a été signée le 3 mai 2016 avec le Centre Culturel de Genappe.

Cette convention prévoit des animations culturelles à destination des usagers du CPAS, organisées et/ou prises en charge par les deux institutions.

Une nouvelle convention de collaboration entre les deux partenaires a été mise en place le 28 août 2017. Elle prend cours pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Les objectifs de ce projet sont :

#### *Individuels :*

- Sortir de l'isolement
- Préserver ou se réapproprier sa dignité
  - Favoriser une prise d'autonomie
  - Retrouver confiance en soi et en son potentiel créateur

#### *Collectifs :*

- Favoriser la création de liens sociaux, la rencontre, la découverte et le respect des différences et des diversités.

Au début de chaque semestre, un programme est élaboré par le Centre Culturel de Genappe avec les demandes et souhaits du groupe. Les activités se déroulent à raison d'une fois par semaine et sont très variées. Il s'agit notamment d'expositions, de pièces de théâtre, de groupes de parole, d'activités créatives etc. Pour la plupart des activités, nous utilisons des tickets de l'ASBL « Article 27 » avec laquelle nous sommes partenaires et nous utilisons principalement la camionnette du CPAS ainsi qu'une voiture personnelle (en fonction du nombre de participants) pour nous déplacer. Lors des déplacements dans la capitale, nous faisons également appel aux navettes.

Notre CPAS a également créé et mis en place une halte-accueil sociale fin 2015.

### **Projets/actions en devenir :**

Notre CPAS souhaite développer le projet « Miriam » dans les 3 ans à venir. L'objectif est de soutenir l'émancipation des publics précarisés et plus particulièrement les familles monoparentales.

Grâce à un accompagnement intensif, ce projet vise à renforcer le pouvoir d'agir de femmes monoparentales usagères du CPAS, à briser leur isolement social et à réduire la pauvreté, avec une attention particulière pour leur intégration socio-professionnelle.

Des case managers déploient un accompagnement collectif et individuel intensif avec au départ une perspective holistique et sensible au genre. Dans ce projet, on travaille autour de l'information, la participation, la connaissance et l'usage de ses droits, l'orientation vers les services d'aide et d'assistance ainsi que la formation. Le développement d'un sens critique, le parcours vers le changement, la confiance en soi font aussi partie de l'accompagnement.

### **Suggestions pour la suite :**

- Lutte contre le (cyber) harcèlement dans les écoles
- Prévention en matière de respect de la différence (genre, sociale, culturelle, origine, ....)
- Sensibilisation au respect de l'environnement
- Éducation affective et sexuelle

*CPAS de Chastre* (Personne de contact : Bernard Corin - Directeur général)

### **Présentation des services (offre de services, partenaires) :**

Le CPAS de Chastre offre toute la palette des aides définies dans la loi organique des CPAS et la loi relative au droit à l'intégration sociale.

Les aides spécifiques aux jeunes vulnérables et à leur famille sont les suivantes :

- Services du CPAS : services insertion pour les 18-25 ans, épicerie sociale, consultations psychologiques, consultations juridiques ;
- Services communaux : service de cohésion sociale, écoles de devoirs, Bébé rencontre ;
- Autres : régie des quartiers.
- 

### **Données quantitatives et commentaires :**

Le CPAS de Chastre ne dispose que de peu de statistiques. Il y a néanmoins une forte augmentation des revenus d'intégration sociale et ce, principalement chez les jeunes étudiants. Leur nombre a doublé en quelques années ; phénomène qui s'observe partout en Belgique.

### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

- Manque d'argent de la famille en général ; les jeunes disent que cette situation ne permet pas de se sentir « comme tout le monde » ;
- Obligation de jobs d'étudiants au détriment d'un bon suivi des études ;
- Pas d'argent pour financer le permis de conduire et l'achat d'un véhicule, souvent indispensable dans le cadre de la recherche d'un emploi (horaires décalés, ...) ;
- Problèmes de santé car la médecine préventive est jugée trop chère (soucis dentaires fréquents notamment) ;
- Santé mentale : difficulté d'accès aux centres de guidance (délais parfois très longs) et autres services financièrement inaccessibles (ex. 50 à 60 euros pour une consultation psychologique ...) ;
- Cursus scolaire peu gratifiant rendant l'accès au travail difficile ;
- Peur de sortir de leur quartier ;
- Difficulté d'accéder à un logement dans le Brabant wallon et logement public saturé.

Le CPAS de Chastre tente, dans la mesure de ses moyens et des services existants, de répondre au mieux aux différentes problématiques : revenus d'intégration, prise en charge des frais médico-pharmaceutiques, des frais scolaires, du financement de cours d'auto-école, d'engagements sous contrat article 60§7, ...

### **Inventaire des démarches tentées :**

- Épicerie sociale pour alléger le budget des ménages ;
- Formation au permis de conduire ;
- Intervention pour la participation à la vie sociale, sportive, culturelle ;
- Intervention dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile (frais scolaires, paramédicaux, etc.).

### **Suggestions pour la suite :**

- Accès à des soins rapides et spécifiques en matière de santé mentale ;
- Accès aux soins dentaires ;
- Renforcement des aides scolaires dès la maternelle/primaire (logopédie, psychomotricité, ...) pour éviter les voies de garage dans les études ;
- Une aide au sein même des écoles (modèle finlandais) pour les enfants les plus en difficulté ;
- Un plan régional/national de lutte contre la « malbouffe » (addiction au sucre qui rend les enfants agités, ...) ;
- Une maison de jeunes par commune véritablement encadrée ; un vrai lieu de rencontre encadré par des éducateurs/animateurs spécialisés ;
- Une éducation aux médias (urgentissime !) ;
- Relance des relais « Infor-Jeunes » en activité dans les années 80-90 (dont un à Chastre).

**CPAS de Perwez** (Personnes de contact : Pascal Someville – Directeur Général ; Laurent Deman – Responsable du service social)

### **Présentation des services (offre de services, partenaires) :**

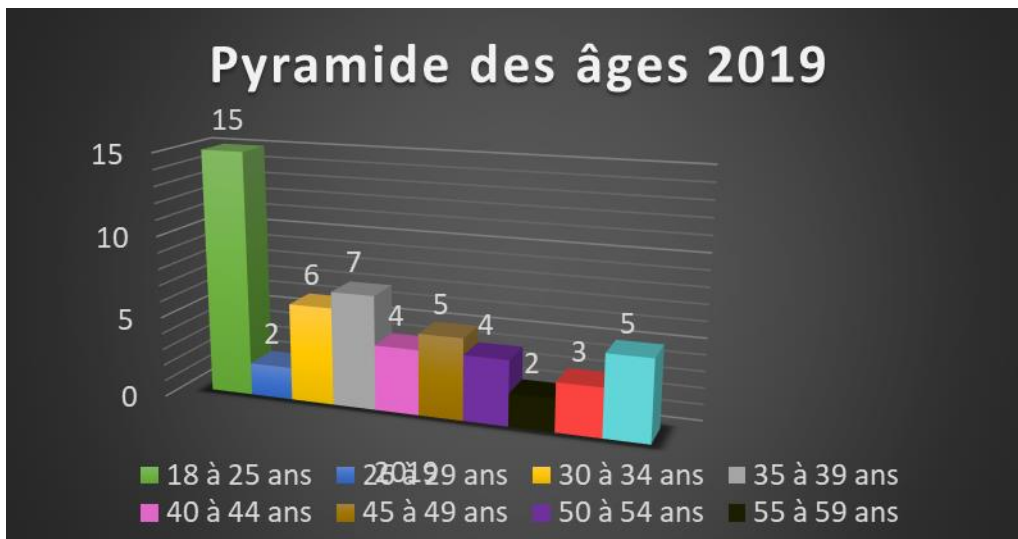
Le CPAS de Perwez dispose d'un service spécialisé pour les 18-24 ans, géré par une assistante sociale spécifique. Celle-ci connaît particulièrement leur problématique et travaille en collaboration accrue avec les services dédiés à leur tranche d'âge. Le CPAS de Perwez travaille en partenariat avec l'AMO de Jodoigne, avec le « Traversier » ou encore avec les équipes mobiles du BW.

L'assistante sociale du service spécialisé pour les 18-24 ans est actuellement membre d'un groupe de travail sur la santé mentale. En effet, le CPAS constate au sein de son service social que de plus en plus de personnes touchées par la précarité développent des problèmes plus importants à ce niveau. Ce groupe de travail est constitué de professionnels du secteur social et médical qui sont confrontés à cette problématique. Ils ont constaté que les services pouvant intervenir dans ce genre de situation sont malheureusement trop peu nombreux et qu'il est difficile de mettre en place un suivi efficace tout en intégrant la personne concernée dans ce processus. En effet, il n'est pas évident de faire reconnaître à la personne qu'elle est touchée psychiquement et qu'un travail doit être mis en place. Certains refusent catégoriquement de travailler cet aspect en insistant sur le fait qu'ils ne sont « pas fous ». Cela induit également chez certains une violence verbale et/ou physique et le CPAS n'est parfois pas outillé pour les aider correctement.

### **Données quantitatives et commentaires :**

Il y a une forte augmentation du nombre de demande de revenus d'intégration pour les moins de 25 ans. Les jeunes n'ont plus « peur » de franchir la porte du CPAS et de « claquer » la porte de chez leurs parents pour faire valoir leurs droits. Rappelons que le revenu d'intégration reste inférieur au seuil de pauvreté en Belgique et que, donc, les étudiants doivent parfois ruser pour boucler la fin du mois.

Le CPAS de Perwez constate également que certains jeunes jouent la carte de la colocation. En effet, plutôt que de louer de minuscules studios assez chers dans la province, ils n'hésitent pas à mettre le logement en commun pour obtenir une qualité de vie supérieure tout en réduisant les frais, puisque que ceux-ci sont divisés.



Sur base de leur programme de gestion des dossiers sociaux, le CPAS de Perwez constate que pour l'année 2019, la tranche d'âge 18-25 ans est la plus représentée pour les bénéficiaires de revenus d'intégration. Il s'agit essentiellement :

- D'étudiants bénéficiaires d'un RIS durant la durée de leurs études ;
- De jeunes en décrochage, avec peu de qualifications, soit exclus du chômage, soit n'en ayant jamais bénéficié ;

#### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :**

Le coût du logement, l'exclusion du chômage, la maladie, la complexité des institutions en Belgique,... Le problème reste entier. Les CPAS tentent d'absorber une grosse partie de ces diverses problématiques quand elles touchent le financier ou en relayant vers d'autres institutions. Les allocations sociales restent trop faibles actuellement, surtout dans le Brabant wallon où le logement prend une proportion trop importante dans le budget des familles. Certains tombent dans une spirale dont ils peinent à sortir et « dégringolent » sur plusieurs aspects.

#### **Inventaire des démarches tentées :**

Il y a quelques années, l'assistante sociale du service spécialisé assistait à des réunions avec tous les CPAS de Wallonie à l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW) concernant les 18 – 24 ans. Malheureusement, ces réunions ne se font plus depuis longtemps. En ce moment, suite aux élections de 2018, l'échevine de la jeunesse de Perwez a mis en place des réunions qui ont débuté en janvier mais qui ont dû être interrompues à cause du Covid-19. Ces réunions regroupaient tous les services qui s'occupaient des jeunes. Celles-ci devraient donc reprendre prochainement.

#### **Projets/actions en devenir :**

À l'échelle communale, cela semble compliqué mais nous verrons ce que les réunions interservices donneront quand elles reprendront.

#### **Suggestions pour la suite :**

Nous pensons qu'il pourrait être intéressant que chaque commune puisse identifier les problèmes rencontrés sur son territoire par les différents services existants et puisse mettre en place un groupe de travail qui reprendrait les éléments les plus importants pour y travailler.

## *Synthèse des données (problématiques, suggestions) communes à ces différents C.P.A.S.*

*Pour synthétiser, on constate que les **problématiques** rencontrées par les jeunes sont identiques sur les territoires des CPAS ayant répondu au questionnaire ; à savoir :*

- *Accès difficile à l'information en lien avec le manque de mobilité, la précarité et le manque de structures spécifiques d'accompagnement sur le territoire desservi par les différents CPAS*
- *Isolement et rupture du lien familial et social*
- *Absence de perspectives d'avenir particulièrement prégnante lors du passage à l'âge adulte (absence d'emploi, de logement adapté, de services d'accompagnement spécifiques, ...)*
- *Décrochage scolaire et harcèlement*
- *Manque de places dans les services de santé mentale et les services traitant les assuétudes*

*Toutes ces problématiques rendent ardue l'autonomisation des jeunes précarisés d'autant plus que les CPAS n'ont ni les moyens ni les leviers utiles pour répondre de manière efficiente à ces difficultés.*

*Les **suggestions** proposées par les CPAS sont sensiblement les mêmes et tendent à répondre aux problématiques évoquées ci-dessus :*

- *Délocalisation et/ou mise en place de certains services spécifiques pour l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie lors de leur passage à l'âge adulte*
- *Renforcer la collaboration entre les CPAS, l'enseignement et la formation professionnelle pour lutter contre le décrochage scolaire et les difficultés à trouver un emploi*
- *Favoriser et renforcer le réseautage social*
- *Développer davantage l'accompagnement dans la création de projets pour les jeunes en rupture de lien et en manque de perspectives d'avenir*
- *Améliorer la visibilité et l'effectivité du travail des AMO*

## Constats des Dispositifs Communaux de Cohésion Sociale

Les 13 communes nous ont remis leur Plan de Cohésion Sociale. Nous avons reçu des données concernant l'ensemble de la population vivant sur le territoire de chaque commune ayant répondu au questionnaire. Nous avons fait le choix de nous limiter aux problématiques liées à la jeunesse et aux actions menées pour tenter d'y répondre.

### Commune de Genappe

1. Problématique : A Genappe, il y a un désinvestissement de la cité sociale. Cette dernière est délaissée et un très mauvais climat y règne. Les habitants ne se parlent plus, n'échangent plus et cela crée beaucoup de tensions car il y a énormément de "on dit", d'incompréhensions, lesquels mènent au non dialogue et à la violence. Ajoutons à cela que cette situation renforce le sentiment d'isolement d'autres personnes qui, au vu de l'ambiance, ne souhaitent plus sortir de chez elles ou discuter avec leurs voisins. La cité vit dans un espace enclavé où règne un très mauvais climat, une mauvaise dynamique. Les gens expriment un besoin de lien social, un besoin de recréer une image positive de la cité, un besoin de se réappropriier les lieux.

Actions menées : Des activités seront organisées au sein de la cité, en partenariat avec le Centre culturel, la maison des Jeunes, les Ateliers du Léz'Arts et l'AMO Tempo, ... Le fait de réaliser des activités va permettre aux habitants de se côtoyer, d'apprendre à se connaître, de laisser un dialogue s'installer, de rompre l'isolement. Cela ne règlera peut-être pas tous les problèmes mais constituera déjà un outil facilitateur pour améliorer le vivre-ensemble au sein de la cité.

2. Problématique : A Genappe, il y a 6,5% de jeunes entre 10 et 14 ans et 9 écoles primaires sur le territoire.

Actions menées : Le Conseil communal des enfants leur permet de se faire entendre auprès des élus et de la population. C'est un lieu de partage, de parole et d'échange d'idées. De plus, cela permet aux enfants de l'entité de développer de manière active l'apprentissage à la citoyenneté et de s'impliquer dans la vie sociale, culturelle et communale de l'endroit où ils vivent dans le respect des règles démocratiques.

La Ville de Genappe souhaite impliquer les enfants dans la vie de la commune en suscitant à leur niveau, un intérêt pour la chose publique. Concrètement, des animations sont réalisées par les membres de l'AMO dans les classes de 5ème et 6ème pour expliquer aux jeunes ce qu'est une commune, le système électoral et les inviter à rentrer une candidature pour devenir membre du Conseil communal des enfants. Les enfants élus élaboreront et réaliseront des projets d'intérêt collectif sur la base d'un dialogue. Ils se réuniront une fois par mois et seront encadrés par le chef de projet du PCS et des animateurs de l'AMO Tempo. Ce projet est possible grâce au soutien des enseignants et des directrices d'école.

### Commune d'Incourt

1. Problématique : le manque de places d'accueil de la petite enfance

Action menée : il y a une nouvelle halte accueil itinérante qui a été créée : Bébébus ASBL. Elle est présente sur la commune d'Incourt le jeudi de 9h à 16h. Coût pour le parent : 5€ la matinée ou 8€ pour la journée.



2. Problématique : Harcèlement scolaire dans les écoles primaires et omniprésence des réseaux sociaux.  
Action menée : présence de l'AMO de Jodoigne dans les classes afin de faire de la prévention et des animations. Mise en place du projet : « une cour de récré où il fait bon vivre » afin de réduire les violences lors de celles-ci. Présence de personnes de confiance dans les 2 écoles primaires.
3. Problématique : Les assuétudes  
Action menée : présence de l'AMO de Jodoigne afin de faire de la prévention en milieu festif. Par exemple, lors de l'Incrock festival.
4. Problématique : Faible offre des transports en commun  
Action menée : aménagement de la transincourtoise qui est un chemin long de 12 km réservé aux vélos et autres usagers lents qui relie Piétrebais à Glimes.
5. Problématique : L'occupation des jeunes pendant leurs temps libres  
Action menée : diversification des activités proposées (plaines de vacances, stages, activités ponctuelles) aux jeunes via le service jeunesse communal, le patro, les scouts, « le coup de pouce » ASBL, l'ISBW, le football, le tennis, le judo, l'Incrock festival.
6. Problématique : L'engagement des jeunes dans notre société  
Action menée : future création d'un conseil des jeunes.

### *Commune de Jodoigne*

1. Problématique : Préserver le « Vivre ensemble »  
Actions menées : Organiser et animer les conseils consultatifs et promouvoir des activités intergénérationnelles et de mixité sociale.
2. Problématique : Permettre à chacun d'acquérir et de préserver son autonomie  
Actions menées : Promouvoir l'école de devoirs, organiser un système de tutorat volontaire et développer les journées de l'emploi.
3. Problématique : Conserver un cadre d'actions spécifiques pour notre jeunesse  
Actions menées : Poursuivre la politique de prévention à destination des jeunes, promotion des actions de sécurité routière, mise à l'emploi d'étudiants dans le cadre d'actions de solidarité et de cohésion sociale, création d'un conseil communal des adolescents, organisation de conférences thématiques et participatives axées sur l'évolution de l'enfant, maintien du soutien aux mouvements de jeunesse, intensification des actions intergénérationnelles et multiculturelles, organisation de voyages et d'activités avec les jeunes et leurs familles, création d'une page web sur le site de la ville à destination des jeunes, poursuite du conseil communal des enfants.

### *Commune de La Hulpe*

1. Problématique : besoin de créer du lien entre les habitants et plus particulièrement par la création d'un sentiment d'appartenance à un quartier ; des activités et animations sont mises en place par l'AMO La Croisée avec l'appui du PCS.  
Actions menées : En période scolaire, l'AMO se rend le mercredi et le vendredi après-midi dans le quartier "Croix de Bourgogne" pour le travail de proximité.  
Durant les congés scolaires, différentes animations sont organisées telles que la fête d'halloween, le carnaval, la chasse aux œufs, la fête des voisins, les animations autour de la boîte à livres et du potager collectif implanté dans le quartier.

## Commune de Nivelles

1. Problématique : Durant les formations d'intégration, certains stagiaires n'ont aucune solution de garde car ils sont dans une situation précaire, isolés socialement et sans famille sur le territoire. Cette problématique touche essentiellement les personnes ayant des enfants en bas-âge qui ne sont pas encore scolarisés. Certaines parties de la formation se déroulent en soirée ou le week-end et la problématique se pose également avec les enfants scolarisés. Donc, certains parents viennent à la formation avec leurs enfants et perturbent la séance car il n'y a actuellement pas de prise en charge de ceux-ci.  
Actions menées : Rechercher des partenariats avec les crèches locales et assurer une garde d'enfants durant les moments de formation. Permettre aux parents de participer à leur formation d'intégration en toute sérénité. L'association partenaire étant formée à l'éducation à la paix, aux valeurs et à l'environnement, les enfants bénéficieront de leur expertise.

## Commune de Ramillies

1. Problématique : Il existe déjà sur Ramillies un conseil des aînés et un conseil des enfants. Après le conseil des enfants, les jeunes n'ont plus de lieu où s'exprimer, où s'impliquer et agir pour la commune. La population de la commune est composée de 25% de jeunes en dessous de 20 ans. On ne connaît pas suffisamment les besoins et les souhaits des jeunes de la commune.  
Peu d'activités sont organisées à destination des jeunes (13-25ans) et aucun espace de rencontre n'existe à l'heure actuelle.  
Actions menées : Création d'un conseil des jeunes (13-21 ans) ayant envie de s'investir pour leur commune. Ils pourront réfléchir à certaines préoccupations communales ; la parole sera ainsi donnée aux jeunes. Les jeunes pourront proposer des projets, apprendre à les défendre et à les mener à bien. Le conseil sera également le point de départ d'une étude sur les besoins, les difficultés et les souhaits des jeunes de la commune. A terme, nous espérons créer un espace pour les jeunes au sein de la commune (ex-maison de jeunes) et/ou d'organiser plus d'activités pour ce public.  
Mobilisation des jeunes de la commune.  
Groupe d'étude sur les besoins/souhaits des jeunes.  
Sensibilisation à la citoyenneté - devenir acteur sur la commune.  
Continuité avec le conseil des enfants.

## Commune de Rebecq

1. Problématique : La commune de Rebecq ne dispose pas d'un opérateur en charge de la problématique des assuétudes. Or, l'équipe PCS et les partenaires sur le terrain (CPAS, Maison de jeunes, Centre culturel, AMO, service d'insertion professionnelle, SSM) constatent au sein de la population que les addictions sont fortement présentes et au sein d'une population variée, en termes de tranches d'âge et de catégories sociales.  
Le phénomène de consommation d'alcool et de drogues se répand non seulement chez les jeunes mais également chez leurs parents. La consommation de cannabis mais surtout de cocaïne est prédominante, en lien notamment avec les prix plus abordables de la cocaïne depuis plusieurs années. Cette consommation ne se limite pas aux milieux festifs. On constate également une consommation en journée à différents endroits du territoire.  
Une autre addiction de plus en plus répandue, surtout chez un public plus jeune, les 8-20 ans, concerne le jeu compulsif sur console de jeux et l'utilisation excessive des réseaux sociaux.

Bon nombre de consommateurs sont des citoyens en recherche d'emploi et/ou en situation de précarité. La consommation a pour conséquence de diminuer le potentiel d'insertion socio-professionnelle de ces citoyens qui restent donc en situation précaire.

Actions menées : Plusieurs fois sur l'année, en fonction des partenariats et des thématiques abordées, nous organiserons les actions suivantes : une animation/débat prodiguée par un planning familial (probablement de Tubize), le montage d'une exposition relative aux assuétudes, en abordant les différents thèmes, tabac, alcool, drogues, cyberdépendance, jeu compulsif, etc., réalisation et distribution de flyers/brochures sur l'ensemble du territoire, projection d'un film sur le sujet des assuétudes suivi d'un débat.

2. Problématique : Le cyber-harcèlement chez les jeunes est un problème croissant. Les chiffres parlent d'eux-mêmes... D'après l'UNESCO, entre « 2010 et 2014, la proportion d'enfants et d'adolescents âgés de 9 à 16 ans ayant été exposés au cyber-harcèlement était passé de 8 à 12%, en particulier chez les filles et les enfants les plus jeunes. » Tandis qu'une enquête de Child Focus révèle que « 1 jeune Belge sur 3 (34,3 %) a déjà été victime de cyber-harcèlement, 1 sur 5 (21,2 %) reconnaît avoir été cyber-harceleur, et 76 % des 12-18 ans ont été témoins d'une situation de cyber-harcèlement sans y être impliqués activement. » Les directions des écoles de Rebecq sont confrontées régulièrement à cette problématique.

Actions menées : Deux actions de sensibilisation aux risques du harcèlement sur les réseaux sociaux seront menées sur l'année, à savoir :

\* Une conférence à destination des jeunes, des parents, des professeurs, des directions d'école et ouverte à tous afin d'aborder, grâce à l'animation d'un partenaire spécialisé sur le sujet, tous les aspects de la problématique et de donner à la fois des signaux d'alerte liés au harcèlement mais aussi des balises et les solutions existantes pour y faire face.

\* Une exposition à base d'affiches et/ou de capsules vidéo sur la thématique du harcèlement sur les réseaux sociaux qui sera organisée au sein du hall d'accueil des bâtiments de la commune et du CPAS afin de toucher un vaste public.

3. Problématique : L'éducation à la citoyenneté peut être entendue comme la capacité de se déployer comme citoyen, sujet de droits et de devoirs, libre, responsable, solidaire, autonome, inséré dans la société et capable d'esprit critique et de questionnement philosophique. A travers la notion de citoyenneté, nous encourageons l'idée d'être acteur à part entière de la société, dans ce cas présent dans la commune de Rebecq. Que ce soit au sein du Conseil Communal des Enfants dont l'implication a pour vocation l'apprentissage de la citoyenneté et sa mise en pratique, ou au sein du Conseil Consultatif Communal des Aînés dont la démarche citoyenne consiste à rester actif, à faire bénéficier le territoire de leur expérience et de leur connaissance, ou même d'un Conseil des jeunes afin de déterminer leurs aspirations spécifiques ; ces conseils nous paraissent des acteurs incontournables et indispensables au bon fonctionnement communal.

Actions menées : Pour le Conseil Communal des Enfants, chaque année entre septembre et novembre, le PCS organise, dans les établissements scolaires de Rebecq, des élections afin d'élire les nouveaux conseillers en 5ème primaire pour une durée de deux ans. Le processus électoral fait partie intégrante de l'apprentissage de la citoyenneté. Au terme des élections, les conseillers se réunissent 2 fois par mois afin de développer ensemble des projets citoyens à destination des enfants de la commune. Un Conseil des jeunes sera également mis sur pied en collaboration avec la maison des jeunes et le centre culturel afin notamment de définir ensemble des activités culturelles adaptées. Le pilotage des différents conseils, tels que le Conseil Communal des Enfants, le Conseil Consultatif Communal des Aînés et le Conseil des jeunes par l'équipe PCS permet de faire le lien entre le citoyen, enfant, adolescent ou adulte, et le pouvoir organisateur de la commune et/ou les différents acteurs partenaires du Plan.

4. Problématique : L'outil informatique semble incontournable aujourd'hui. Que ce soit pour des démarches administratives (administrations, impôts, formulaires, etc.) mais aussi pour

éviter la fracture numérique et laisser les seniors connectés au monde virtuel permettant une communication avec l'extérieur. L'EPN est fréquenté à 90% par des seniors et à 10% par des jeunes entre 8 et 20 ans. Les seniors recherchent davantage à rompre l'isolement à la fois en apprenant à communiquer via les outils numériques mais également en proposant cet accompagnement de manière conviviale avec d'autres participants qui affectionnent également le lien social. Les jeunes ont d'autres préoccupations, plus basées sur l'aspect créatif et ludique. Certains ateliers sont en commun avec une dimension intergénérationnelle et de partage d'expériences.

Actions menées : L'animateur multimédia propose, en plus des 16h de cours déjà données au sein de l'EPN, des ateliers à destination des seniors mais aussi du public jeune (avec à certains moments des ateliers intergénérationnels). L'accent est mis sur l'insertion au sein de la société, sur la communication via les outils numériques et en ligne de fond sur la convivialité et le lien social.

Les ateliers proposés sont : aide à l'utilisation des smartphones et tablettes, accompagnement au permis de conduire théorique, accompagnement sur RDV de petites démarches sur internet (formulaire en ligne, inscription, etc.), formation aux applications de la vie courante telles que celles relatives aux pharmacies, aux déplacements, à la communication à distance, etc.

## *Commune de Rixensart*

1. Problématique : A Rixensart, nous comptons beaucoup de jeunes. Pour bon nombre d'entre eux, dès qu'ils atteignent l'âge de pouvoir décrocher un job étudiant, ils sont perdus, ne savent pas quelles démarches entreprendre, questionnent par rapport à la législation en vigueur, ... Les parents également se posent de nombreuses questions. Le service job de « D'clic » permet à bon nombre de jeunes d'être engagés par la commune pour ses festivités, par des particuliers ou encore par des commerces locaux. Les acteurs sociaux sont également confrontés aux questionnements des jeunes jobistes. L'idée est alors venue d'organiser un salon du job étudiant afin de rassembler tous les acteurs et d'informer les jeunes sur le job étudiant et la législation ; mais également pour les aider à trouver un job étudiant, à aider les particuliers, les commerçants qui ont besoin d'un coup de pouce à trouver des étudiants, favoriser les jobs avec contrat, à aider les jeunes à créer leur C.V. et leur lettre de motivation et à aider les jeunes dans la démarche de l'entretien d'embauche (conseils pour bien le réussir).

Actions menées : Le salon du job étudiant se ferait un samedi après-midi pour pouvoir accueillir tous les jeunes et leurs parents :

- une information sur la législation en partenariat avec le centre Infor Jeunes de Waterloo.
- un atelier de création de C.V. et de lettre de motivation en partenariat avec l'AMO « La Croisée »
- un stand pour pouvoir rencontrer de futurs employeurs comme la commune de Rixensart, « Oxyjeunes », le service job de « D'clic », la maison de l'emploi, des commerçants de la commune et ou des associations de Rixensart qui ont besoin de jobistes mais aussi des agences d'intérim.
- un intervenant qui donnerait des conseils pour les entretiens d'embauche (job coaching).

Un pack de bienvenue serait offert à tous les jobistes pour qu'ils puissent ramener chez eux les informations reçues ce jour-là.

2. Problématique : A Rixensart, il y a beaucoup de personnes qui ont des difficultés sociales multiples et qui nécessitent l'aide de travailleurs sociaux afin de les soutenir dans leurs démarches. Les travailleurs sociaux sont assaillis de demandes d'accompagnement et ne peuvent, régulièrement, pas y consacrer le temps nécessaire. Avec les années, les

professionnels constatent que les demandes d'accompagnement social augmentent et que les situations se complexifient. Le public demandeur relève de plus en plus du domaine de la santé mentale mais il y a aussi une demande grandissante de jeunes adultes (18 – 35 ans) qui ont des difficultés à s'insérer dans notre société, que ce soit professionnellement, socialement, au niveau du logement, etc. Un accompagnement social ciblé et spécifique pour ces jeunes adultes leur permettra une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle, mais également d'améliorer leur bien-être et leur qualité de vie, de favoriser leur autonomie et leur insertion socio-professionnelle, mais également de rompre l'isolement social.

Actions menées : L'accompagnement social individuel est effectué par les assistants sociaux et éducateurs spécialisés de « D'clic » en partenariat avec les travailleurs sociaux du réseau social communal. Travaillant au sein d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'accompagnement de personnes en détresses multiples, nous utilisons les ressources de toute l'équipe afin d'accompagner au mieux la personne. Toutes les semaines, les assistants sociaux se réunissent afin d'échanger autour de ces différents accompagnements. Ces réunions sont confidentielles. D'autres lieux, tels que « l'Intervision », « La Clinique de Concertation », la « Coordination sociale » ou la « réunion suivi » nous permettent également de parler de certaines situations avec le réseau social communal afin de mener un suivi global de la personne et d'éviter les doublons au niveau de plusieurs services qui seraient concernés par la situation. La personne demandeuse d'un accompagnement s'adresse soit directement aux travailleurs du PCS, soit nous est redirigée par l'un de nos partenaires. Une première rencontre est réalisée afin d'accueillir la demande. Ensuite, celle-ci est rapportée en « réunion suivi » afin de voir comment et par qui l'accompagnement sera réalisé. Ensuite, en fonction de la demande et du projet de vie de la personne, des rendez-vous sont fixés afin d'effectuer les démarches nécessaires. La fréquence peut varier d'une fois par semaine à une fois toutes les deux-trois semaines.

3. Problématique : Nous constatons depuis de nombreuses années, par notre expérience de terrain mais également par le travail de réseau avec les professionnels du secteur, que beaucoup de jeunes ont besoin d'un accompagnement social en matière de logement. Bon nombre d'entre eux rencontrent des difficultés avec leurs parents, leur entourage et un logement autonome semble la solution la plus appropriée pour favoriser leur bien-être personnel, psychologique, moral afin de mener à bien leur projet de vie et de les accompagner au mieux dans leurs démarches administratives. D'autres n'arrivent pas à quitter le cocon familial et cela empêche leur épanouissement personnel, professionnel, social, ... Ces jeunes n'ont soit jamais vécu en autonomie, soit cela s'est mal passé lorsqu'ils l'étaient. Viser l'autonomie des jeunes par le logement demande également la mise en place d'un accompagnement social intensif afin de leur donner la chance que leur projet soit une réussite.

Actions menées : Il s'agit d'une part que le Service logement de transit et d'insertion de « D'clic » mette prioritairement un logement à disposition d'un jeune qui souhaite se mettre en autonomie et qui nécessite un accompagnement rapproché pour mener à bien son projet. A côté des jeunes accompagnés dans le cadre d'un logement de transit et d'insertion, les travailleurs sociaux du PCS accompagneront d'autres jeunes adultes vers d'autres types de logement, qu'ils soient privés ou publics. Un accompagnement social spécifique vers la pédagogie de l'habité sera mis en place pour mener cette action à bien. Des partenariats et un travail de réseau avec d'autres services sociaux sont envisagés pour la mise en autonomie.

4. Problématique : Les réseaux sociaux font désormais partie de notre quotidien que l'on soit jeune, adulte, âgé.... Ils sont de plus en plus accessibles aux jeunes et ce de plus en plus tôt. Bien souvent les jeunes ne se rendent pas compte des dangers qu'ils peuvent rencontrer en surfant sur le net. La technologie évoluant constamment, les parents ne gèrent plus

l'utilisation des réseaux sociaux faite par les jeunes ; ils sont bien souvent mal informés, submergés. Nous constatons une augmentation de cas de harcèlement de jeunes sur les réseaux sociaux. Ces jeunes s'adressent malheureusement bien trop peu aux services sociaux de première ligne.

Actions menées : Nous n'avons pas encore défini entièrement le projet avec le partenaire car les délais sont trop courts. Néanmoins nous avons déjà pu nous rencontrer afin d'avoir un accord entre les deux institutions et définir les rôles de chacune. Lors de cette rencontre plusieurs actions ont été évoquées. Concernant la sensibilisation des jeunes, nous pensons réaliser des animations au sein des quartiers sociaux de la commune, au sein de mouvements de jeunesse. Nous avons également pensé à sensibiliser les parents lors de séances d'informations en soirée. Nous aimerions également créer des capsules vidéo lors de stages d'animation avec les jeunes (la sensibilisation par les pairs). Chaque année, un projet citoyen (été solidaire) est organisé sur la commune. 16 jeunes sont engagés et nous aimerions, grâce à eux, faire des rencontres avec les aînés pour leur apprendre à manipuler les écrans et les informer des risques qui existent. Ces jeunes seront préalablement aussi sensibilisés.

## *Commune de Villers-la-Ville*

1. Problématiques : La population de la commune se compose, au 31/12/2018, de 10 705 habitants (5 306 Hommes / 5 399 Femmes) à savoir:

- 0 à 11 ans: 1 635 habitants
- 12 à 17 ans: 776 habitants
- 18 à 64 ans: 6 580 habitants
- + de 65 ans: 1 714 habitants

La commune compte, parmi nos habitants, une population étrangère de 455 personnes. Le CPAS octroie à 62 bénéficiaires un revenu d'intégration sociale (2018).

Plusieurs services sont fournis:

- Service aides familiales: 30 bénéficiaires = +/- 5.219h prestées (2018)
- Service repas : 35 bénéficiaires = 9.106 repas distribués (2018)
- Service Villibus (Taxi social): 695 trajets (2018)
- Colis alimentaires: banque alimentaire : +/- 40 bénéficiaires et BIRB - denrées Union Européenne: +/- 60 bénéficiaires (3X/an)

Bien que le taux de chômage soit relativement faible (6,2%), il appert que les 15-24 ans se voient confronter à un taux de chômage élevé (>30%) et se voient dans l'incapacité d'accéder à un logement sur notre entité avec pour conséquence, leur exode.

Lors de nos réunions de travail (professionnels, ASBL, bénévoles,...), 3 axes de droits ont été identifiés:

- Logement
- Santé
- Alimentation

Actions menées : Notre vision de la situation en 2025 serait:

- D'informer et diriger nos jeunes citoyens sur leur avenir au niveau logement;
- De proposer un logement plus abordable aux jeunes;
- D'augmenter la prévention et l'information sur différents sujets sensibles au niveau santé ainsi que sur l'alimentation;
- De créer des liens entre citoyens/riverains afin de diminuer l'isolement des personnes.
- D'offrir aux citoyens les plus isolés, la possibilité de retisser leur réseau social en rejoignant les lieux de rencontre de service et de partage dans la commune;
- De renforcer le lien social intergénérationnel par l'échange dans différentes activités sociales.

Notre plan permettra à notre commune:

- De créer un salon du logement afin d'informer nos citoyens sur l'accès à la recherche d'un logement et services y découlant;

- D'assurer une meilleure accessibilité au domaine de la santé par des conférences, ateliers,... d'information et de sensibilisation;
- D'apporter aux citoyens, via les professionnels du secteur, une information claire et complète dans les 3 axes ;
- De diminuer l'isolement des personnes.

### *Synthèse des données communes aux différents Plans de Cohésion Sociale*

On constate que les différents Plans de Cohésion Sociale présentent de nombreuses similitudes au niveau des constats et des problématiques rencontrées par la jeunesse précarisée vivant sur le territoire de leur commune :

1. L'isolement et l'effilochement du lien social, couplés à une absence de perspectives d'avenir professionnel ne permettent pas l'autonomisation des jeunes adultes et leur insertion dans la société ;
2. Le manque de logements et de structures adaptés à cette frange de la population fragilisée ;
3. Le manque d'espaces de parole et d'intérêts pour la chose publique qui ne permettent pas une implication active dans la vie sociale, culturelle et communale ;
4. Un manque de place d'accueil pour la petite enfance, de halte-garderie et d'accueils temps libre,
5. Le harcèlement scolaire et l'omniprésence des réseaux sociaux ;
6. Les assuétudes ;
7. Une offre réduite en matière de mobilité ;
8. La fracture numérique ;
9. Une augmentation des problèmes liés à la santé mentale.

## Constats de la Santé Mentale

Les agents de liaison du réseau intersectoriel en santé mentale pour enfants et adolescent du Brabant Wallon – Archipel (Claire Delforge, Etienne Joiret et Dominique Potelle) ont répondu au guide d’entretien que nous leur avons envoyé. Pour compléter ces éléments, nous avons aussi tenu compte du « programme 1 : observation, détection et intervention précoce »<sup>32</sup> (ODIP) et de la présentation qui en a été faite le 18/03/2019<sup>33</sup> par la coordinatrice du réseau, Barbara Truyers. Ce programme « ODIP » a été rédigé en 2019 par les 3 agents de liaison, par la coordinatrice du réseau, par Kathleen Kempinaire (agent de liaison communication intersectorielle) et par Jean-Marc Hennaut (Case manager).

Vous pouvez retrouver, en annexe II, le détail de l’ensemble des services et plateformes qu’ils ont cités ainsi que l’ensemble des services repris dans leur document<sup>34</sup> reprenant l’ensemble des services en lien avec la santé mentale.

### **Présentation des services (missions, offre de services, partenaires)**

Le réseau intersectoriel en santé mentale pour enfants et adolescent du Brabant Wallon « Archipel », met en œuvre « *la nouvelle politique de santé mentale qui vise à construire ensemble, avec tous les intervenants en contact avec l’enfance et la jeunesse, un réseau d’aide et de soin à partir des besoins en santé mentale des enfants et adolescents de notre province et de leur entourage. Il encourage aussi une collaboration et une concertation plus importantes des différents acteurs autour de chaque jeune et de chaque famille selon leurs besoins spécifiques.* »<sup>35</sup>

Le réseau et ses différents programmes s’adressent à tous les enfants et jeunes du Brabant wallon âgés de 0 à 23 ans ainsi qu’à tous les professionnels psycho-médico-socio qui les accompagnent.

Le réseau envisage 2 types de prévention qui sont différentes de celles décrites dans le décret du 18/01/2020 portant le Code de la prévention, de l’aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse :

- Dans leur programme O : « prévention et promotion à la santé », le réseau met en évidence que « *leur prochain défi à réaliser sera de coordonner une stratégie intersectorielle en matière de promotion de la santé mentale, prévention des troubles psychiques, lutte contre la stigmatisation, la discrimination et les violations à la Déclaration des Droits de l’Enfant. Il est en effet nécessaire de travailler en amont des problèmes de santé mentale pour éviter qu’ils ne se manifestent. Ce programme consistera à coordonner et soutenir la mise en œuvre d’actions spécifiques dans le domaine de la promotion de la santé mentale, de la prévention universelle des troubles psychiques et de la non-stigmatisation. Ces actions de prévention devront être universelles (destinées à tous) mais aussi plus sélectives, à l’intention de groupes cible plus spécifiques et vulnérables* »<sup>36</sup>. Un des agents de liaison ajoute que la prévention peut « développer des projets non ciblés sur une population particulière » et met en avant la question de la mixité sociale comme un beau défi pour notre belle province.
- Dans son programme « ODIP », le réseau estime que « *la détection est vue comme de la prévention secondaire ; au moment où des signes de souffrances psychiques apparaissent ou sont observées par des jeunes, des familles, des pairs, des acteurs de la société ou de la santé,*

---

<sup>32</sup> Site web du réseau archipel, <http://www.archipelbw.be/initiatives/les-programmes-dactivites/detection-et-intervention-precoce/>

<sup>33</sup> idem

<sup>34</sup> Organisation des services dans les réseaux intersectoriels en santé mentale jeunes et adultes 23.04.20, <http://www.archipelbw.be/content/uploads/2020/05/Organisation-des-services-dans-les-r%C3%A9seaux-intersectoriels-en-sant%C3%A9-mentale-jeunes-et-adultes.pdf>

<sup>35</sup> Réseau archipel, <http://www.archipelbw.be/> (consulté le 14.05.2020)

<sup>36</sup> Site web du réseau archipel/prévention et promotion de la santé, <http://www.archipelbw.be/initiatives/les-programmes-dactivites/prevention-et-promotion-de-la-sante/>



*il s'agit de promouvoir une culture de l'accueil de la souffrance psychique dans le lieu où elle s'exprime et, à partir de là, privilégier un accompagnement non stigmatisant, au plus proche de la parole et de sa famille. »<sup>37</sup>*

### Informations relatives au secteur :

Il n'est pas possible ici de citer tous les services. De plus, pour la plupart d'entre eux, ils sont largement connus.

Cependant, deux ou trois services sont parfois oubliés :

- les services de santé mentale ambulatoires qui développent parfois des projets autres que de la consultation ;
- les lieux de rencontre enfants-parents agréés comme tels par l'ONE depuis même pas un mois (mars 2020) ;
- des initiatives comme « Le Petit Vélo Jaune ;
- les services de parrainage ;
- les initiatives citoyennes qui ne semblent pas répertoriées ;
- le secteur culturel qui est riche de beaucoup d'initiatives y compris pour les jeunes en situation de vulnérabilité ;
- certains services plus spécifiques pour les jeunes MENA et/ou en migration du secteur dit « étranger » liés à l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (FEDASIL), au secteur scolaire et au secteur associatif ;
- pour les jeunes "consommateurs" de substances et/ou de supports virtuels, il y a aussi les Plans de Cohésion Sociale portés par les communes. Par exemple, le PCS de Wavre offre une aide aux jeunes consommateurs (<https://www.wavre.be/service-plan-de-cohesion-sociale>).

Le réseau a réalisé le document suivant : « Organisation des services dans les réseaux intersectoriels en santé mentale jeunes et adultes 23.04.20 », accessible via leur site internet, pour rassembler l'ensemble des services connus des partenaires du réseau.

### **Données quantitatives et commentaires**

Des chiffres ou des statistiques sont difficilement communicables et c'est plutôt une approche qualitative qui est préconisée et valorisée.

### **Plateformes et groupes de travail**

Le réseau a développé via son programme 2 « consultation et liaison intersectorielle » et plus particulièrement via ses agents de liaison, des groupes de travail pour les professionnels sur des thématiques qui ont été jugées prioritaires par le comité de réseau. Ceux-ci rassemblent toute une série d'acteurs professionnels de secteurs différents en lien avec les différentes thématiques. Chaque groupe est indépendant, se rencontre à des rythmes différents et met en place ses initiatives (projet, colloque, dispositifs,...).

Les groupes sont dénommés comme suit :

- Le groupe de travail « jeune et consommation »
- Le groupe de travail « MENA »
- Le groupe de travail « santé mentale, aide et protection de la jeunesse, judiciaire »
- Le groupe de travail « parentalité fragilisée »
- Le groupe de travail « petite enfance - périnatalité »
- Le groupe de travail « TDA/H et scolarité »

Dans leur réponse au guide d'entretien, les agents de liaison ont, par ailleurs, ciblé 4 groupes de travail dont 2 gérés par des agents différents :

---

<sup>37</sup> Programme 1 observation détection intervention précoce, p.20.

- Un groupe de travail « Parentalité et handicap mental » de l'AVIQ. Il est constitué de services d'accompagnement pour personnes handicapées adultes, de l'ONE, d'un représentant du projet « bébé-accueil » de l'équipe SOS enfant du Brabant wallon et de l'agent de liaison du réseau. Une journée d'étude sera prochainement organisée.
- Un autre groupe de travail a été constitué à partir du groupe « périnatalité » avec le souhait de réfléchir à un événement qui sensibiliserait les familles et les professionnels à ce que Sophie Marinopoulos a appelé « la malnutrition culturelle des enfants ». Ce manque d'éveil culturel et artistique chez les tout petits présente des effets sur le développement de l'enfant. Au contraire, une bonne « santé culturelle » dès le plus jeune âge contribuerait à une bonne santé mentale et viendrait soutenir la parentalité (y compris celle des plus fragilisés).
- Le « Groupe 19 » est un groupe intersectoriel qui réalise tout un travail autour de la thématique de la violence en milieu scolaire.
- Dans le cadre du groupe de travail « MENA », un plan MENA a été rédigé par les membres. Même si celui-ci n'a pas vraiment une finalité de prévention, il vise à développer des compétences et des collaborations intersectorielles propices à l'amélioration de la qualité des prises en charge. La dimension de prévention est plus évidente lorsque le jeune arrive à la majorité civile parce que l'autonomie/autonomisation que cela suppose/impose, justifie une guidance sur "la bonne utilisation" des services et des professionnels, "protectrice" de risques d'exclusion sociale.

### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes**

Il existe plusieurs constats récurrents qui ressortent des groupes de travail et pour lesquels une interpellation politique devrait être réalisée :

- **la question des logements** : beaucoup de familles doivent « s'expatrier » dans d'autres provinces étant donné le prix des loyers. Cela induit de nombreuses ruptures de lien ou de continuité de prises en charge. Cela pourrait aussi, plus globalement, concentrer des familles précarisées dans certaines régions...
- **la question des déplacements** en Brabant wallon : « vivre sans voiture », c'est s'exposer à un isolement très important et à une non-accessibilité aux aides nécessaires ou simplement aux activités de loisirs...  
De même pour les écoles d'enseignement spécialisé, les enfants passent souvent beaucoup de temps dans les transports scolaires pour effectuer les trajets maison, école ;
- la question de **la répartition géographique des lieux de soins**, d'accompagnement, de prévention,... L'Est du Brabant Wallon est souvent considéré, à cet égard, comme un « désert » ;
- **l'accès aux soins** a été cité de nombreuses fois : la répartition géographique mais également le délai d'attente pour avoir un rendez-vous chez un spécialiste et le coût de certaines interventions. Autour de cette thématique, les professionnels parlent beaucoup des suivis de guidance parentale dans leurs recommandations. Cette guidance parentale peut prendre différentes formes (accompagnement parental, groupes de parole, aide à la parentalité...) mais il existe peu de lieux et les gens n'ont pas toujours les moyens de s'offrir ce type d'aide. On peut rencontrer un vrai sentiment de solitude et d'isolement chez certains parents ;
- **le manque de formation initiale des enseignants** : la question de la différence a souvent été évoquée lors des groupes de travail. Des formations pourraient aborder les sujets suivants : la détection des difficultés et la gestion de celles-ci, le désamorçage des conflits, l'accueil de la souffrance, la communication avec les parents... Un sentiment de solitude est présent chez de nombreux enseignants. Ils reçoivent de nombreux outils pratiques concernant les besoins spécifiques des élèves « DYS » et des formations leur sont proposées. Il semblerait, néanmoins, que celles-ci seraient trop « clé sur porte » et ne travailleraient pas suffisamment la posture et la capacité d'adaptation. Certains services de soutien sont mis en place par la

FWB mais ils ne sont pas toujours suffisamment connus ou leurs missions ne sont pas suffisamment claires ;

- la problématique **de l'exclusion scolaire** est également récurrente ;
- le travail qui avait été mené sur la question de « l'empowerment » avait illustré l'importance pour les jeunes d'un soutien de proximité au sein de l'école (jeunes ou adultes relais) ou via des services accessibles pour les questions de harcèlement, de tensions familiales (autour des résultats scolaires,...) ou encore de relations entre pairs.

### Projets/actions en devenir

- Les professionnels de la maternité réclament **une équipe d'accompagnement spécifique pour la périnatalité** qui ne doit pas être mandatée. Cette équipe serait plus utile dans l'Est du BW parce qu'à l'Ouest, il existe déjà le service du « Gerseau ».
- L'implantation à Ottignies de « La Maison du Réseau », impulsée par ASAR BW permet d'entrevoir une diversification de l'offre des services autour des problématiques de consommation et par là, notamment via le concours d'Archipel et du groupe de travail « jeunes et consommation », une dynamique de réseau intersectoriel inclusive pour les jeunes qui s'engagent dans des consommations problématiques. Au niveau de la prévention, ces programmes permettent néanmoins de définir une posture d'intérêt et de souci partagé qui pourrait encourager la définition plus fine de politiques publiques intersectorielles sur cette thématique.

### Suggestions pour la suite

- En ce qui concerne la toute petite enfance, deux thèmes récurrents ressortent. Il est important de :
  - o soutenir les lieux de rencontre Enfants-parents et les lieux culturels (lieux de soutien à la parentalité par excellence mais aussi lieux d'expression de l'enfant) et réfléchir à leur accessibilité au plus grand nombre ;
  - o soutenir la création d'une équipe pluridisciplinaire et plurisectorielle pour accompagner la périnatalité (période particulièrement vulnérable pour tous).
- En ce qui concerne l'accès aux soins, il serait intéressant de créer plus de lieux informels de rencontre entre parents, de temps de rencontre parents/enfants en bas âges sans difficultés spécifiques. Cela permettrait ainsi aux parents de se parler et d'échanger des conseils. L'AMO Tempo a ainsi créé un atelier de soutien à la parentalité. Cette initiative pourrait être reproduite dans d'autres services ou associations.

Un système reste à réfléchir pour faciliter **les transports**... Il y a des projets qui existent tels que « Sam Drive » à Lasnes, mais ceux-ci ont toujours un coût. Comment permettre aux familles précarisées de pouvoir avoir accès à un transport adapté à leur niveau de vie (voir gratuit) ?

## Constats de la Justice

### Constats du Parquet Jeunesse et Famille

Le Chargé de prévention et son équipe ont rencontré le 10 février 2020 la section « jeunesse et familles » du Parquet représentée par Eric Janssens (1<sup>er</sup> Substitut du Procureur du Roi), Cécile Guilbau (Criminologue) et Christine Dubois (Juriste).

**La section « jeunesse et familles » du Parquet** intervient sur tout l'arrondissement pour les enfants de 0 à 18 ans en situation de difficulté ou de danger ainsi que pour les jeunes jusque 20 ans ayant commis des faits de délinquance avant leur majorité.

#### **Présentation du service/secteur, de ses missions, de son offre de service, de ses partenaires**

Le Parquet a pour missions principales le traitement des infractions perpétrées par des mineurs et des situations de mineurs en danger.

Pour le traitement des infractions perpétrées par des mineurs, le parquet peut effectuer les démarches suivantes :

- envoyer une lettre d'avertissement ;
- s'entretenir directement avec l'enfant/le jeune ;
- proposer une médiation
- saisir le juge de la jeunesse
- demander le dessaisissement

Pour le traitement des situations de mineurs en difficulté ou en danger, le Parquet doit informer le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ). Il peut aussi saisir le Tribunal de la Jeunesse, suite à une information du SAJ, si un mineur est en danger et qu'une non-collaboration du mineur de plus de 12 ans et/ou des personnes qui en ont la charge, a été constatée. Il collabore également avec le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) pour la mise en œuvre des décisions judiciaires concernant les mineurs en danger et les mineurs ayant commis des faits qualifiés infraction.

#### **Données quantitatives et commentaires**

Le Parquet traite 6900 procès-verbaux ouverts par an et gère, en continu, 8900 dossiers dont 2200 nouveaux par an. Actuellement, il y a une augmentation des nouveaux procès-verbaux. Parmi ceux-ci, il y a une diminution de vols mais une augmentation des vols avec violence.

Le nombre de procès-verbaux pour détention de stupéfiants s'est stabilisé mais une augmentation de l'importance des dealers est signalée.

Les saisines du Juge de la jeunesse ont diminué pour les faits qualifiés infractions de près de 40%. Concernant les mineurs en danger, il y a une stabilisation, voire une légère diminution, des problèmes liés aux séparations parentales conflictuelles.

Les communes les plus représentées dans les dossiers du Parquet sont Jodoigne pour les faits de mœurs, Wavre, Tubize pour des faits liés aux bandes et Chastre.

Remarque : Le Parquet émet une certaine réserve par rapport aux chiffres qu'il présente. En effet, ceux-ci dépendent fortement de la politique suivie dans les différentes zones de police de l'arrondissement. Dans ce cadre, il semble que la lutte contre le cannabis ne soit plus une priorité. La stabilisation, voire la diminution, des procès-verbaux pour détention de cannabis ne voudrait donc pas dire qu'il y a une diminution des consommateurs. Le retour des professionnels en contact régulier avec les jeunes ne va d'ailleurs pas en ce sens. Ils n'ont pas le sentiment que cela diminue.

## **Plateformes et groupes de travail**

Le Parquet rencontre plusieurs fois par an les autorités mandantes (SAJ, SPJ et Juges de la jeunesse) ainsi que l'ensemble des zones de police.

Cécile Guilbau, criminologue, est Présidente depuis plus de 2 ans de la « Commission de Coordination pour l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance (CCAEMV) ».

La section « jeunesse et familles » est représentée dans le réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant wallon « Archipel ».

## **Problématiques rencontrées**

Par le Parquet :

- une mauvaise image du système judiciaire ;
- le déni de la place des jeunes abîmés ;
- le manque de remise en question des institutions ;
- des prises en charge limitées de la part des juges ;
- le sentiment d'impuissance ;
- une multitude de services pouvant venir en aide aux jeunes et aux familles mais ceux-ci sont en manque de moyens humains et financiers pour accomplir leur mission ;
- beaucoup de nouveaux lieux de débats ont été créés ces dernières années ; ceux-ci demandent beaucoup d'énergie aux professionnels ;
- une méconnaissance des outils et services à disposition des enfants et de leur famille. Par les jeunes et les familles que le Parquet rencontre :
- la consommation de stupéfiants avec de la poly-toxicomanie et de la consommation régulière de cannabis. Les intervenants sont particulièrement préoccupés par les jeunes filles de 13 à 15 ans touchées par ces faits. Elles vont jusqu'à fuguer et sont parfois violées ;
- l'addiction aux écrans qui a pour conséquence l'inertie et le décrochage scolaire, social et familial ;
- le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement ;
- les selfies dénudés (autrement dit « Nudes ») que le parquet assimile à du harcèlement sexuel ;
- la précocité des comportements déviants (sexualité et violence) et une adultification des jeunes ;
- l'absence de cadre éducatif qui provoque de l'anxiété ce qui a pour conséquence d'augmenter le nombre de maladies mentales chez les jeunes ;
- les faits de mœurs entre mineurs ou intrafamiliaux sur de très jeunes enfants ;
- le décrochage scolaire lié aux addictions ;
- les addictions parentales et notamment celles liées à l'alcool et à la cocaïne ;
- la mobilité avec le déplacement compliqué pour les enfants et les familles.

### **Inventaire des démarches tentées**

Le Parquet veut être proactif et réactif pour chaque procès-verbal et information qui lui parvient et plus particulièrement concernant les non présentations d'enfants. Il cherche à être cohérent dans les interventions qu'il demande.

Dans un souci de prévention, les intervenants du Parquet souhaitent poursuivre des démarches telles que rédiger des courriers d'avertissement (rappel à la loi) ou organiser des entretiens de contextualisation.

Le parquet reste en contact avec les Centres PMS et les directeurs d'écoles en étant notamment attentif à la problématique du décrochage scolaire.

Il met à jour régulièrement ses folders et ses présentations à destination des professionnels de différents secteurs.

### **Projets/actions en devenir**

Le Parquet est en voie de redéfinir les priorités de sa politique criminelle.

### **Suggestions pour la suite**

Le Parquet propose d'accentuer la prévention relative aux enfants de 2,5 à 8 ans et de soutenir l'intérêt des parents concernant la scolarité de leur(s) enfant(s).

Il souhaite maintenir sa proactivité et veiller à davantage de cohérence dans les différentes interventions à tous les niveaux afin de viser à une rationalisation des services et à une aide plus effective aux enfants et à leur famille.

### Présentation du service/secteur, de ses missions, de son offre de service, de ses partenaires

**Le Tribunal de la Jeunesse** du Brabant Wallon s'adresse aux mineurs en danger, aux mineurs mis en observation et aux jeunes suspectés d'avoir commis des faits qualifiés infraction (FQI) dont les parents ou tuteurs résident sur le territoire du Brabant wallon.

Le Tribunal de la Jeunesse et les Juges de la Jeunesse agissent suite à la saisine du Procureur du Roi.

Les Juges de la Jeunesse peuvent notamment prendre des mesures provisoires par ordonnance concernant les mineurs FQI. Ils sont également amenés à prendre des ordonnances concernant des situations d'urgence relatives aux mineurs en danger.

Le Tribunal de la jeunesse rend des jugements sur le fond pour les mineurs en danger et les mineurs FQI. Ces décisions permettent le recours à l'aide contrainte dans le respect des droits de chacun.

Les mesures prises dans ce cadre ont une visée éducative et permettent notamment la mise en place d'une aide spécialisée, d'un processus de responsabilisation et de bien d'autres dimensions qui sont menées avec l'aide des intervenants mandatés.

Le Tribunal travaille en partenariat avec le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), les Equipes Mobiles d'Accompagnement (EMA), les Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ), les Services d'Actions Réparatrices et Educatives (SARE « STAR » pour le Brabant wallon), les équipes mobiles, les hôpitaux etc.

### Données quantitatives et commentaires

Le Tribunal de la Jeunesse nous a transmis des statistiques complètes (reprises en annexes). Vous trouverez, ci-dessous, les données chiffrées les plus récentes :

<u>Jugements</u>	<i>en 2019</i>
36.4/56 (Mineurs FQI)	30
38/51 (Mineurs en danger)	789
DAP (déchéance de l'autorité parentale)	25
Total	<b>844</b>

<u>Ordonnances</u>	<i>en 2019</i>
36.4/56 (mineurs FQI)	452
37/52/DAP/A.F./ Homologations (mineurs en danger)	90
Total	<b>542</b>

En 2019, dans le cadre des permanences de garde organisées par les Juges de la jeunesse, il y a eu 76 mises à disposition en urgence, dont 6 le week-end.

### **Statistiques 2019 par types de dossier**

Concernant les mesures de protection des malades mentaux : il y a eu 26 jugements et 27 ordonnances (soit un triplement des décisions par rapport aux années précédentes).

Concernant les mesures protectionnelles : il y a eu 69 nouveaux dossiers de mineurs ayant commis un fait qualifié infraction, 844 jugements (mineurs FQI et en danger), 542 ordonnances et 497 entretiens de cabinet.

Il y a eu 8 recours contre les décisions des directeurs et conseillers (ancien article 37, nouveaux articles 36 et 54).

Il y a eu une baisse des nouvelles saisines en article 56 (mineurs FQI) mais une très forte augmentation des mises en observation (relatives aux malades mentaux) qui génèrent de longs déplacements pour les juges mais surtout pour les familles vu l'absence de service accueillant ce type de jeunes au sein de notre arrondissement.

### **Plateformes et groupes de travail**

Les juges de la jeunesse participent à de nombreux groupes de travail, réunions et concertations avec des acteurs externes à l'organisation judiciaire : la cellule jeunesse du barreau, le Service de Protection de la Jeunesse, le Service d'Aide à la Jeunesse, le SARE, le réseau de santé mentale de l'arrondissement, la Commission Maltraitance, le Conseil de Prévention, le Conseil Communautaire, le Conseil de Concertation Intra-sectorielle et différentes commissions avec l'administration générale de l'aide à la jeunesse (commission « mesures FQI », par exemple), ....  
En intra-sectoriel : Union des magistrats francophones de la Jeunesse.

### **Problématiques rencontrées**

Pour les juges de la jeunesse il a été difficile de répondre à la question des problématiques rencontrées en quelques lignes dans un formulaire. Les problématiques des jeunes qu'ils rencontrent sont multiples (absence ou inadéquation du cadre parental, précarité, toxicomanie, décrochage scolaire, difficultés psychiatriques,...). Les juges de la jeunesse ne sont malheureusement pas en mesure de répondre à toutes ces problématiques et depuis l'entrée en vigueur du nouveau décret de nombreuses prises en charge ne sont plus possibles dans leur cadre d'aide contrainte notamment pour ce qui concerne les mises en autonomie ou les hébergements, ce que ils regrettent.

Le Tribunal de la Jeunesse rejoint, de manière générale, les constats et recommandations des diagnostics sociaux des AMO tels que repris dans la synthèse.



## Constats des avocats spécialisés

Les représentants des avocats spécialisés au Conseil de Prévention du Brabant Wallon nous ont signalé qu'il leur était impossible de transmettre des constats au service de prévention, dans le cadre de l'actuel diagnostic social et ce, par manque de temps, de moyens et par l'impossibilité de mobiliser la « colonne jeunesse » du barreau de Nivelles autour de cette problématique. Des engagements réciproques ont été pris afin de déterminer une future méthodologie tenant compte des difficultés exprimées mais aussi de la volonté d'intégrer, malgré tout, les constats des avocats spécialisés dans les prochains diagnostics sociaux du Conseil de Prévention du Brabant Wallon.

## Constats du Délégué Général aux Droits de l'Enfant

Le Délégué Général de la Communauté française aux Droits de l'Enfant (DGDE) a pour mission générale de **veiller à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants**.

Son champ d'application concerne toute personne âgée de moins de dix-huit ans ou toute personne âgée de moins de vingt ans pour laquelle une aide a été sollicitée avant l'âge de dix-huit ans auprès de l'aide ou de la protection de la jeunesse.

Le décret d'approbation a été adopté par la Communauté française le 3 juillet 1991. Depuis cette date, les enfants bénéficient (sur papier) non seulement de tous les droits de l'homme garantis par les autres instruments juridiques internationaux mais aussi de droits spécifiques, consécutifs à leur vulnérabilité et à leur dépendance à l'égard des adultes dont notamment le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à un environnement familial, le droit à la protection et à une justice adaptée, le droit au jeu et aux loisirs mais aussi le droit à l'expression et à la participation.

Nous avons mis en évidence les éléments que le DGDE a rédigé dans « *son rapport annuel 2018-2019/ rapport sur la pauvreté 2009-2019* » qui sont en lien avec les thèmes et les problématiques abordées, précédemment, par les différents partenaires dans notre diagnostic social.

### **Ses missions**<sup>38</sup> :

- informer des droits et intérêts des enfants et en assurer la promotion ;
- vérifier l'application correcte des législations et des réglementations qui concernent les enfants ;
- recommander au Gouvernement, au Parlement et à toute autorité compétente à l'égard des enfants, toute proposition visant à adapter la réglementation en vigueur en vue d'une protection plus complète et plus efficace des droits et intérêts des enfants ;
- recevoir les informations, les plaintes ou les demandes de médiation relatives aux atteintes portées aux droits et intérêts des enfants ;
- mener, à la demande du Parlement, des investigations sur le fonctionnement des services administratifs de la Communauté française concernés par cette mission.

### **Ses moyens d'actions** :

Le Délégué général peut adresser aux autorités fédérales, de la Communauté, des Régions, des provinces, des communes ou à toute institution dépendant de ces autorités, les interpellations et les demandes d'investigation nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Dans les limites fixées par la Constitution, les lois, les décrets et les arrêtés et dans celles de sa mission, il a accès librement durant les heures normales d'activités, à tous les bâtiments des services publics communautaires ou privés bénéficiant d'un subside de la Communauté française. Les responsables et les membres du personnel de ces services sont tenus de lui communiquer les pièces et les informations nécessaires à l'exercice de sa mission, à l'exception de celles qui sont couvertes par le secret médical ou dont ils ont eu connaissance en leur qualité de confident nécessaire.

Le Délégué général peut prévoir des délais impératifs de réponse dûment motivés.

La meilleure façon pour le Délégué général de mettre en avant la promotion des droits de l'enfant est bien de permettre aux jeunes et aux enfants d'être accompagnés et soutenus dans les différentes démarches qu'ils entreprennent pour faire valoir leurs droits et reconnaître leur dignité.

---

<sup>38</sup> Site internet du DGDE, <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2109> (consulté le 10.05.2020)

Ici encore, le Délégué général n'est pas tout seul : sa mission n'est pas de régler tous les problèmes dont il est saisi à travers les plaintes et demandes de médiation qu'il reçoit, mais de veiller à ce que chaque enfant bénéficie du soutien dont il a besoin.

La question des maltraitances, des violences dites éducatives, les difficultés scolaires, la pauvreté endémique, les séparations douloureuses, les difficultés liées aux handicaps, sont, parmi bien d'autres, des sujets que le Délégué Général aux Droits de l'Enfant et son équipe traite quotidiennement, le plus souvent dans une indispensable confidentialité.

Parmi les missions du Délégué Général aux Droits de l'Enfant figure, en bonne place, celle d'interpeller l'opinion publique et les responsables politiques à propos des manquements ou des dysfonctionnements constatés en matière de respect des articles de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant.

### Quelques éléments de contexte :

Depuis sa création, en 1991, l'Institution n'a pas failli à son devoir : chaque rapport d'activité relate les multiples interventions, interpellations et recommandations formulées au cours des exercices écoulés concernant de nombreuses atteintes aux droits de l'enfant et à son meilleur intérêt.

Dans son rapport sur la pauvreté de **2009**, de nombreuses associations et autres organismes ont tiré la sonnette d'alarme et tenté d'alerter l'opinion publique et les décideurs politiques sur les dégâts causés par la pauvreté.

En 1994, déjà, lors de la remise du rapport général sur la pauvreté, les auteurs plaçaient la famille, les enfants et les jeunes précarisés au centre des préoccupations.

La pauvreté n'est donc pas qu'une question de revenus mais est en partie construite par notre société. En effet, être pauvre signifie aussi être désigné comme tel. Les pauvres assistés sont aujourd'hui désignés publiquement et définis socialement par cette relation de dépendance ; beaucoup de raisonnements les rendent responsables ou coupables de leur situation.

L'idée est que la lutte contre les pauvretés passe par une action au plus près des personnes « pauvres ».

Dix ans plus tard, le DGDE rédige à nouveau un rapport.

Ce document, sur lequel se base notre analyse est extrêmement fourni. Pour cela, seuls quelques thèmes précis mais exhaustifs seront évoqués et un peu plus approfondis.

### Les thèmes, problématiques et recommandations mis en évidence :

Il ressort de ce rapport qu'un enfant sur quatre vit sous le seuil de **pauvreté** en Wallonie. Les familles sont forcées de développer des stratégies de survie de plus en plus complexes dans l'intérêt des enfants.

C'est délibérément que le Délégué général propose une lecture sous l'angle des conséquences directes et indirectes de la pauvreté des parents sur les enfants et les jeunes : *« Car, si ce sont bien les parents qui vivent en situation de pauvreté, et, par conséquent, qui devraient être la cible prioritaire de politiques susceptibles d'améliorer notamment leur situation socio-économique, il est convaincu qu'agir aussi là où ces mauvaises conditions touchent aux droits des enfants et des jeunes peut être de nature à améliorer sensiblement leur développement et leur bien-être. Déterminer ces atteintes à hauteur d'enfant, prendre chaque article de la Convention et évaluer l'ampleur des dégâts en termes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la culture, aux loisirs, aux sports, à une protection... peut permettre de recommander des mesures concrètes susceptibles d'alléger la gestion des parents et le quotidien des enfants. Car, s'il y a bien une chose qui ne peut pas être enlevée à ces parents, c'est leur volonté tenace de protéger, vite et durablement, leurs enfants de leur pauvreté. »*

La pauvreté engendre ainsi de nombreuses inégalités à différents niveaux : scolaires, difficultés d'accès à la culture, au sport, aux soins de santé,...

La pauvreté est une sorte de substrat à partir duquel tout tourne ; elle provoque un trop grand nombre de difficultés liées à l'éducation des enfants en érodant la capacité des familles à développer leurs compétences parentales.

Quand la pauvreté ne permet pas ou difficilement de payer le loyer, les charges, les factures, comment envisager des loisirs, de la culture ou des vacances ? Toutes les familles sont loin d'accéder à ces droits mais surtout ce sont les enfants qui encaissent toujours cette pauvreté au quotidien !

A cause de problèmes de mobilité, notamment, mais aussi pour des raisons de coûts des activités. Les frais d'inscription, de matériel, des tenues de sports, ... sont autant de dépenses qui entrent difficilement dans un budget familial déjà très étroit.

C'est pourtant une des principales préoccupations des parents après l'école : offrir à leurs enfants un espace d'apprentissage différent de celui de l'école pour « bien se développer », pour sortir de la maison et se socialiser dans des lieux encadrés par des professionnels et des éducateurs. Pour éviter de « trainer dans la rue » et de rester des heures durant devant la télévision ou d'autres écrans.

Si certains CPAS octroient des chèques sport ou culture, c'est malheureusement très variable d'une commune à l'autre. La plupart du temps, ce sont donc les familles qui doivent faire preuve d'imagination pour trouver des solutions quasiment gratuites.

Les services AMO ont été régulièrement cités comme des services proposant non seulement ce genre d'activités à moindre frais mais encore une information et une orientation vers des services communaux susceptibles de pouvoir accueillir les enfants dans des conditions adaptées à des capacités financières réduites.

Les difficultés de mobilité compliquent la gestion d'un quotidien, pour les courses, les tâches administratives, les activités extra-scolaires, ... Les transports en commun sont souvent inadaptés (notamment les week-ends) et les personnes vivant dans un secteur géographique très isolé ont besoin d'une voiture. En général, si la commune ou la ville bénéficie d'un système de taxi social, il est bien souvent inadapté ; le coût ou les conditions d'accès sont trop strictes.

**Le DGDE recommande :**

- qu'en Wallonie, tous les transports publics soient gratuits pour les enfants et les jeunes jusqu'à leur majorité ;
- qu'il existe une offre utile de transports publics qui réponde aux besoins des familles en situation de pauvreté en milieu rural et des tarifs plus accessibles pour les parents moins nantis ;
- de proposer une alternative aux transports publics classiques de type mobilité douce à moindre coût et de garantir son accès à un public jeune ;
- de favoriser la création de nouveaux moyens de locomotion à destination spécifique des enfants et des jeunes en fonction des zones d'activités de loisirs, sportives et culturelles ;
- de soutenir financièrement les associations et structures qui les développent. Construire un réseau avec tous les acteurs de terrain ;
- de ne pas prendre pour acquis que tous les ménages sont équipés d'un ordinateur ou d'une connexion à l'internet ;
- de manière générale, d'améliorer le service de transports scolaires pour les enfants en situation de handicap et d'accorder une attention particulière aux enfants des familles pauvres dont les parents ne disposent pas d'alternative (...).

Aucune solution pérenne ne pourra se dégager tant qu'un refinancement du secteur ne sera pas sérieusement envisagé.

La scolarité est souvent un élément révélateur de signes de pauvreté. Les réorientations en enseignement spécialisé pour les enfants de familles plus précarisées sont monnaies courantes et ce, malgré les modifications législatives toujours d'actualité.

Rappelons que ce sont bien les conditions matérielles des familles vivant en situation de pauvreté qui viennent éroder leurs possibilités d'agir en tant que parents.

L'accès à une éducation de qualité est négligé pour des considérations financières.

Les **recommandations du DGDE** au sujet de l'enseignement sont :

- de rendre l'école réellement gratuite ;
- d'élaborer une collaboration plus efficace entre services d'accueil extra-scolaire et établissements scolaires ;
- d'avoir une politique commune à tous les réseaux ;
- d'obtenir la gratuité de l'accueil extra-scolaire et la gratuité du matériel scolaire ;
- de rendre la cantine et les collations gratuites ;
- d'envisager une approche particulière pour les familles en situation de pauvreté (...).

**L'accès aux soins médicaux ou de santé mentale** sont problématiques, pour de nombreuses raisons, financières, de mobilité, de méconnaissance (des services disponibles, des professionnels adéquats,...), ou de honte,...

Le fait d'identifier un lieu de soins que tous les membres de la famille peuvent fréquenter en confiance est aussi de nature à favoriser la prévention chez les enfants et les adolescents.

Il est évident qu'au vu des conditions déjà difficiles, vécues par la majorité des familles en situation de pauvreté, au vu du peu de couverture en assurance dont elles disposent, leurs enfants pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse ne bénéficieront pas, plus, ou au prix de nombreuses démarches hasardeuses, des soins de santé dont ils ont pourtant absolument besoin !

Pour cela, le **DGDE suggère** :

- d'individualiser et d'automatiser l'accès à une couverture maximale de soins de santé « enfant » : assurance obligatoire, complémentaire et hospitalisation ;
- de favoriser la création de nouvelles maisons médicales fonctionnant au forfait ;
- d'améliorer l'accès physique et financier aux soins de santé mentale et aux services pour les parents et les enfants, en termes de proximité et de diversités d'offre de soins ambulants, d'urgence, de crise et hospitaliers.

**Les jeunes adultes en voie vers l'autonomie** ont, en général, entre 15 ans et 22 ans. Des jeunes, confrontés à des aléas malheureux de la vie, à une rupture familiale, à une trop grande précarité relationnelle. Ils se retrouvent poussés à l'autonomie, obligés de s'affranchir du peu qu'il leur restait de leur adolescence. En transition vers une indépendance, rarement souhaitée, mais complètement assumée, ils sont très vite confrontés à la réalité d'une vie où tout doit être compté (et décompté) et ce, bien avant leur majorité.

Leur prise en charge a déjà été évoquée et la nécessité qu'elle soit plus adéquate, que ce temps transitionnel soit plus adapté et tienne mieux compte de leur passage à la majorité.

Pour cela, le **DGDE demande** de :

- leur garantir une offre de services adaptés à leurs besoins spécifiques de jeunes en transition, par une personnalisation de l'aide proposée et un rythme de prise en charge adapté à leur « temporalité transitionnelle » ;
- commencer l'accompagnement plus tôt, le réfléchir avec le jeune dans son contexte particulier ;
- assurer l'automatisme et l'individualisation de leurs droits économiques et sociaux ;
- augmenter l'offre d'hébergement bas seuil et en diversifier les propositions en fonction des besoins des jeunes (transit, repos, projet d'autonomie).

Si le Délégué général s'intéresse à ces jeunes devenus « grands », c'est parce qu'il est persuadé que les réponses à leurs problèmes transitionnels se trouvent en amont et dépend des institutions par une remise en question des politiques de prévention et de leur impact et par une meilleure articulation entre le secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse et le secteur de l'aide sociale.

**Les jeunes filles enceintes / mamans**, du haut de leurs 15 – 16 ans, ont vécu ce qu'aucune autre jeune fille de leur âge n'a déjà connu : une maternité, une naissance. Ces jeunes, déjà mères, encore adolescentes, toujours enfants, apprennent à vivre à un rythme qui n'est pas celui des filles de leur âge.

**Afin de les aider au mieux**, il serait intéressant de :

- réaliser une étude longitudinale des situations de ces jeunes filles, identifier leurs profils, leurs trajectoires, leurs projets et surtout, leurs besoins spécifiques ;

- leur donner accès à une aide matérielle spécifique prénatale et post-natale qui garantisse à ces mères et leur enfant une vie décente en tenant compte des réalités quotidiennes et des besoins réels en lien avec l'âge de ces jeunes mères ;
- travailler le projet de chacune sur base de sa réalité personnelle et de ses besoins spécifiques ;
- ne pas considérer, pour toutes, que la mise en autonomie est un passage obligé de leur parcours de vie ;
- assurer un accès simple, anonyme et gratuit aux plannings familiaux et aux consultations gynécologiques ;
- assurer l'accès gratuit aux protections hygiéniques pour les jeunes filles qui en font la demande (en milieu scolaire ou ailleurs).

Le sort des **familles et enfants issus de la migration** constitue une source d'inquiétude pour le Délégué général. Le fait d'être un enfant issu de parcours migratoire ne garantit que le seul accès à la scolarité jusqu'à la dernière année d'humanité.

Les **mineurs étrangers non-accompagnés** restent extrêmement vulnérables. Pour l'instant, une protection particulière leur garantit l'accès à la scolarité, à un hébergement, aux soins de santé et à la mutuelle jusque leurs 18 ans. Cette protection a le mérite d'exister mais elle ne garantit pas un accompagnement de qualité entre tous les services concernés par leurs situations. Les tuteurs sont toujours trop peu nombreux et les moyens qui leur sont octroyés pour réaliser l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques de ces jeunes sont insuffisants pour couvrir la complexité et la lourdeur des procédures.

Donc, **selon le DGDE, il est nécessaire :**

- d'individualiser et d'automatiser les droits économiques et sociaux pour les enfants issus de familles dans un parcours migratoire quel que soit le type de demandes et les étapes de la procédure ;
- garantir un accueil inconditionnel, des services médicaux et de santé mentale accessibles et gratuits pour tous les mineurs étrangers non accompagnés et non demandeurs d'asile, les familles de l'exil et celles dites « roms » ;
- étendre et intensifier le travail de rue pour tenter d'accrocher ces jeunes migrants profondément désaffiliés.

Pour **les tout petits enfants**, leurs 1000 premiers jours sont parmi les plus formateurs de leur vie. Ils constituent le socle de leur développement et sont à la base des schémas qu'ils adopteront tout au long de leur vie. La qualité de l'environnement et des interactions avec l'entourage jouent un rôle décisif sur le développement de l'enfant.

Ces enjeux sont incontestablement les plus importants pour l'avenir et nécessitent dès lors la plus grande attention. Il convient, dès le départ, de tout mettre en œuvre pour développer au mieux l'énorme potentiel positif de chaque enfant.

**Pour ces raisons :**

- garantir l'accès inconditionnel pour tous les enfants de 0 à 3 ans à des milieux d'accueil de qualité, en favorisant des actions concrètes d'optimisation des places disponibles ;
- assurer un travail de sensibilisation des familles défavorisées à l'importance de permettre à leurs enfants d'accéder à des milieux d'accueil de qualité.

### **Recommandations et constats généraux.**

En tant que témoins privilégiés de l'érosion des droits de leurs publics, **les travailleurs sociaux** sont en mesure d'alerter les autorités politiques sur les conséquences du contexte sociétal défavorable et sur l'urgence d'agir pour améliorer sensiblement la situation des enfants, des jeunes et des familles, vivant en situation de pauvreté.

De manière générale, le **constat** est fait qu'un **manque de coordination entre les différents secteurs** existe. Considérer les familles dans leur globalité devrait être le centre de gravité autour duquel tous les services concernés par une famille devraient tourner.

**Cette défaillance intersectorielle doit être compensée inévitablement par une action de rapprochement entre secteurs, par la construction d'un pont qui permette de les relier entre eux.**

Ainsi, des exemples de développements de partenariats entre une agence immobilière sociale et une AMO semblent être une manière adaptée d'agir, où chaque partenaire prend le risque de sortir un peu de son cadre.

Certains professionnels gardent heureusement l'espoir et montrent un courage bienvenu pour sortir de leur cadre. Ils prennent le risque d'essayer autrement, d'aller chercher un peu plus activement les familles et les jeunes. Nourris d'une empathie qui réveille le refus, en tant que professionnels, d'être les complices de l'injustice que subissent ces familles en situation de pauvreté, ils offrent une personnalisation de l'aide, une différenciation de traitement dont ils espèrent qu'elle sera acceptée par les enfants, les jeunes et les parents dans le besoin.

**La pauvreté s'accroît**, touche de plus en plus d'enfants, de jeunes et de parents et s'installe toujours plus durablement. **Dix ans après, rien n'a changé.** Dix ans plus tard, c'est en réalité bien pire.

Les professionnels sont trop régulièrement réduits au statut de témoins, et n'ont d'autres choix que celui de déployer, à bout de souffle, une énergie énorme pour pallier des manques qui ne seront jamais entièrement compensés. Les familles, fatiguées, découragées, par les démarches à effectuer, tentent de survivre tant bien que mal. Mais surtout, et c'est là leur mérite, elles font tout ce qu'elles peuvent pour protéger leurs enfants de leur pauvreté. Dans un espace d'action qui est réduit à la taille d'un mouchoir de poche.

Selon le DGDE, **chaque niveau de pouvoir peut et doit agir, selon ses compétences**, dans un environnement institutionnel compliqué. Certaines entités se sont dotées de plans dont on tarde à percevoir les effets. L'absence de transversalité entre ces plans provoque une inertie institutionnelle où plus personne ne s'estime responsable de la situation qui pourtant empire d'année en année.

Les politiques de prévention ne sont pas plus efficaces, semble-t-il : si elles n'ont pas réussi le pari de protéger les individus des inégalités, c'est qu'elles n'ont pas suffisamment bien ciblé leurs actions ou qu'elles n'ont pas alerté assez tôt sur le désastre social qui contraint pas loin de 80.000 enfants de 0 à 6 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles à souffrir d'une situation de pauvreté.

### **Objectifs 2019-2024**

Le Délégué Général aux Droits de l'Enfant ne perd pas espoir. Il entend tout au long des cinq prochaines années continuer à dénoncer les conséquences dramatiques de la pauvreté sur les droits de l'enfant et faire entendre ses recommandations en la matière. En espérant qu'en 2024, des mesures concrètes auront été prises pour réduire au maximum, voir annuler, les effets de la pauvreté sur le développement des enfants dans notre pays.

# Partie 5 : Constats des secteurs non représentés au Conseil



## Constats de l'Agence pour une Vie de Qualité

Le Chargé de prévention et son équipe ont rencontré le 5 mars 2020 Claire Gillet et Cynthia Amedano (agents chargés du suivi des jeunes) représentant le bureau régional d'Ottignies de l'AViQ.

Le bureau régional d'Ottignies exerce ses compétences sur tout l'arrondissement pour la prise en charge (information, accompagnement, hébergement et orientation) des enfants (0 à 18 ans) mais aussi des adultes en situation de handicap et pour le soutien de leur famille.

Par ailleurs, une des 2 coordinatrices de la commission subrégionale de coordination de l'AViQ du Brabant wallon, Béatrice Charles, nous a transmis le rapport des 13 commissions de la Wallonie francophone. Certains éléments de ce rapport ont été repris pour compléter les constats des agents du bureau régional de l'AViQ.

### **Présentation du service/secteur, de ses missions, de son offre de service, de ses partenaires**

La mission du bureau régional est d'assurer le bien-être et la santé et notamment celle des enfants en situation de handicap. Dans ce cadre, il développe plusieurs services :

- l'organisation de la première ligne d'aides et de soins au domicile ;
- la prévention et la promotion en matière de santé ;
- le financement des infrastructures d'accueil et d'hébergement ainsi que des hôpitaux ;
- la sensibilisation et l'information en matière de handicap ;
- la mise en œuvre des politiques relatives à l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées ;
- l'offre d'aide à l'aménagement du domicile ;
- le financement des politiques d'emploi ;
- la politique en lien avec les allocations familiales ;
- la gestion des budgets et le contrôle des caisses y afférant ;
- etc...

Pour atteindre et prendre en charge les enfants et leurs familles, le bureau travaille avec de nombreux services subsidiés tels que des services résidentiels pour jeunes (0-18 ans), un service d'aide précoce (0-8 ans), des services d'aide à l'intégration (6-22 ans), les services d'accompagnement pour adulte en situation de handicap (16-25 ans),...

Le bureau a développé des partenariats avec le réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant wallon « Archipel », l'enseignement spécialisé, le secteur de l'aide à la jeunesse,... De manière plus ponctuelle, il peut également collaborer avec les SRG, les CPAS, les CPMS, les tuteurs MENA,... Enfin, dans certaines situations, il peut aussi être en contact avec le SAJ/SPJ, notamment pour les entrées en SRJ.

En outre, l'AViQ organise 13 commissions subrégionales de coordination couvrant l'ensemble du territoire wallon dont une pour le Brabant wallon. Elles sont constituées par l'ensemble des partenaires en lien avec les personnes en situation de handicap répartis en 3 catégories de membres :

- les représentants des usagers,
- les représentants des services généraux,
- les représentants des services spécialisés.

Les commissions ont pour mission :

- de détecter les besoins des personnes en situation de handicap sur base des préoccupations subrégionales ;
- d'identifier au mieux les ressources existantes au bénéfice de la personne en situation de handicap ;
- d'activer et de faciliter la concertation et la coordination des services sociaux et de santé s'adressant partiellement ou totalement aux personnes en situation de handicap ;
- de réfléchir, d'analyser et de relayer des propositions concrètes en vue de promouvoir une politique active.

## **Plateformes et groupes de travail**

Le bureau régional est bien représenté dans le réseau « Archipel ». Claire Gillet fait partie des membres porteurs du groupe de concertation sur les situations complexes et participe, à la demande des professionnels, aux différents groupes de travail tels que ceux relatifs aux MENA et à la parentalité fragilisée.

Le bureau régional est représenté au Conseil de Prévention du Brabant Wallon en tant qu'invité permanent.

## **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes**

Le bureau met en évidence la problématique du manque d'infrastructures d'accueil. Suite à la réforme de l'AViQ, le calcul lié à la subvention des SRJ a changé. Actuellement, les SRJ doivent atteindre un certain nombre de points pour bénéficier de leur subvention. Un SRJ reçoit des points pour chaque jeune accueilli en fonction du temps passé dans le service, de l'intensité de sa prise en charge et du type de handicap. Dans ce nouveau système, il semble que certains SRJ atteignent leur quota de points assez rapidement ce qui les amènent à moins prendre de jeunes en charge ou pour des périodes plus restreintes (pas les week-ends par exemple).

Les familles et les intervenants mettent en évidence plusieurs problématiques :

- des problèmes socio-économiques ;
- un manque d'infrastructures d'accueil pour les plus de 14 ans (et particulièrement les filles) ;
- aucune place d'accueil disponible pour les cas de surdit , de handicap moteur et d'autisme ;
- aucun centre de jour pour les personnes en situation de handicaps lourds ;
- les consommations problématiques ;
- l'utilisation inad quate des r seaux sociaux ;
- les carences affectives ;
- la gestion de la sexualit  ;
- les difficult s de mobilit .

La Commission subr gionale du Brabant wallon, quant   elle, a travaill  sur les probl matiques suivantes :

- la « parentalit  » : diff rents acteurs, outils et ressources existent mais sont encore m connus les uns des autres. Ils travaillent sur les questions suivantes : « D sir d'enfant et pr conceptionnel », « Quand l'enfant est l  » et « Et du point de vue de l'enfant... ».
- les « solutions alternatives pour les jeunes sans emploi » : les membres de la Commission constatent que beaucoup de jeunes en situation de handicap (principalement issus de la forme 2 de l'enseignement sp cialis ) ont  norm ment de difficult s   d crocher un travail dans le secteur adapt . M me si ceux-ci b n ficient d'une allocation de remplacement, ces jeunes souhaitent trouver des activit s utiles et valorisantes. Toutefois, les services mis en place pour proposer   ces personnes des activit s citoyennes sont confront s   un accroissement de demandes qu'ils ne pourront ou ne peuvent d j  satisfaire.

## **Inventaire des d marches tent es**

Le bureau poursuit les diff rents partenariats qu'il m ne depuis des ann es.

De son c t , la Commission subr gionale du Brabant wallon a plusieurs objectifs par rapport aux diff rents constats :

- cr er un r seau en vue d'une meilleure connaissance du r le de chacun ;
- am liorer la formation initiale et continu e des professionnels sp cialis s ;
- am liorer l'orientation des jeunes issus de l'enseignement sp cialis  de forme 2 et d tecter les obstacles   leur mise   l'emploi ;
- am liorer l'acc s aux activit s valorisantes pour les jeunes en BW.

## Projets/actions en devenir

- Le 12.03.2020, une conférence intitulé « Ecole pour toutes et tous » a eu lieu à Wavre (organisé par le CLPS-Bw).
- Le Projet « Jeune avant tout » a débuté en aout 2019 et bénéficie d'un financement particulier via l'AViQ Santé. Ce projet prévoit 8 places en SRJ (une place par SRJ) et 2 places en ambulatoire pour les situations les plus complexes connues des différents partenaires (l'AJ, la Santé Mentale et l'AViQ). La demande est réceptionnée par « l'Entre-Temps ». Une procédure propre est activée passant par un consensus obligatoire entre les partenaires qui prévoient le placement du jeune dans un SRJ ou l'accompagnement du jeune par « l'Entre-Temps ».
- Des « Time out » sont organisés entre SRJ pour les jeunes où la situation est particulièrement tendue au sein d'un SRJ. Le jeune est ainsi pris en charge, temporairement, par un autre SRJ afin de permettre aux deux parties de souffler.

L'ensemble des commissions subrégionales de Wallonie a décidé, pour 2020 à 2023, de travailler sur les perspectives et les priorités suivantes :

- l'accessibilité, la mobilité, l'accès au logement pour tous et le développement de projets locaux inclusifs. Ils veulent poursuivre les actions déjà développées et les structurer pour l'ensemble du territoire :
  - o sensibiliser les acteurs wallons de la mobilité pour qu'ils développent une offre de transports suffisante et à un coût abordable pour les personnes en situation de handicap ;
  - o sensibiliser les acteurs locaux à l'accessibilité des voiries, des lieux publics et des commerces, ainsi qu'à l'information de tous les citoyens ;
  - o mieux définir le rôle et les missions du service « Handicontact », le rendre incontournable au niveau local et le soutenir dans sa mission de mise en œuvre de projets locaux inclusifs ;
  - o faciliter l'accès aux logements publics pour les personnes en situation de handicap en instaurant des partenariats entre les SLSP et les services et associations spécialisés dans le handicap ;
  - o promouvoir le développement de logements privés adaptables en proposant au Gouvernement wallon des mesures visant à les promouvoir ;
  - o attirer l'attention des autorités compétentes en matière d'autorisations urbanistiques.
- Les solutions alternatives pour les jeunes sans accès à l'emploi en vue de favoriser l'intégration sociale et sociétale des jeunes en situation de handicap qui, pour diverses raisons, ne peuvent accéder à l'emploi ordinaire ou protégé. Ce projet vise à développer une variété de solutions complétant l'offre actuelle de services (SAJA et Activités citoyennes) par des activités et un accompagnement de long terme pour les jeunes concernés par cette problématique.
- La vie à domicile en vue de s'installer de manière autonome ou de pouvoir rester à son domicile et d'y recevoir tous les soutiens nécessaires sont des enjeux majeurs. Le projet a pour ambition de donner aux personnes en situation de handicap la possibilité de mener une vie de qualité à domicile et par conséquent, de réserver l'offre résidentielle spécialisée aux personnes les plus lourdement handicapées.  
Trois étapes sont prévues : identifier les prestations qui font défaut actuellement ; développer des collaborations entre les services spécialisés et les services généraux en vue d'identifier les besoins prioritaires ; proposer au Gouvernement wallon des solutions adaptées aux besoins identifiés (renforcement de l'offre ou diversification des solutions) et mesurer l'impact budgétaire de chaque mesure/solution qui sera proposée.

Le renforcement et la diversification de l'offre de soutien à domicile constitue un enjeu majeur du projet qui demandera un investissement financier important.

Toutes ces perspectives et priorités sont en lien avec la « Déclaration de politique gouvernementale pour la Wallonie 2019-2024 ». Le Gouvernement wallon entend ainsi augmenter l'accessibilité des personnes en situation de handicap et diversifier l'offre des lieux de vie et des structures d'accueil et d'hébergement en garantissant des tarifs accessibles et transparents. Il accorde un soutien particulier aux services d'accompagnement en milieu de vie des adolescents et jeunes adultes en phase d'émancipation. Il met tout en œuvre pour que le droit de choisir son lieu de vie soit reconnu à toute personne en situation de handicap.

### **Suggestions pour la suite**

Le bureau souhaiterait que de nouvelles structures soient créées pour les problématiques aigües.

Les Commissions ont déjà mis en évidence et envoyé à la Ministre des affaires sociales du Gouvernement wallon des recommandations concernant l'insertion socio-professionnelle et l'accès au logement public des personnes en situation de handicap.

## Constats du Centre Local de la Promotion à la Santé

### **1. Présentation de l'ASBL**

Le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-Bw) est une association sans but lucratif agréée et subsidiée par la Région wallonne, pour le développement de la promotion de la santé à l'échelon local.

Le territoire d'intervention du CLPS-Bw correspond à l'arrondissement de Nivelles, c'est-à-dire l'ensemble de la province du Brabant wallon.

Le CLPS est un organisme pluraliste créé en 1997 dans le cadre du décret sur la promotion de la santé par la Communauté française. Depuis 2014, suite à la réforme de l'Etat, il est subsidié et agréé par la Région wallonne. Il fait partie de la Fédération wallonne de promotion de la santé regroupant de nombreux organismes actifs dans le secteur.

Un nouveau décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé a été publié au Moniteur belge le 2 mai 2019.

### **2. A qui s'adresse le CLPS-Bw ?**

Le CLPS-Bw propose ses services aux professionnels du Brabant wallon qui mènent des projets visant à améliorer la qualité de vie et le bien-être de leurs publics. Dans l'optique de la promotion de la santé, l'ambition est de travailler sur les déterminants de santé (biologiques, culturels, psychologiques, sociaux, environnementaux). C'est pourquoi le CLPS-Bw s'adresse à des acteurs de secteurs et d'horizons très divers : petite enfance, aide à la jeunesse, enseignement, services sociaux, soins de santé, santé à l'école, environnement, ...

### **3. Quels sont les services du CLPS-Bw <sup>39</sup>?**

- Il accompagne et développe des projets et soutient les acteurs qui en font la demande. Le CLPS-Bw peut être sollicité aux différentes étapes d'un projet : des premières réflexions à l'évaluation et la diffusion du projet. *Le CLPS-Bw a d'ailleurs soutenu le Conseil de Prévention lors de sa création.*
- Les problématiques de santé sont complexes et au croisement de compétences diverses. Dans un objectif de cohérence et de complémentarité dans les pratiques de chacun, le CLPS-Bw cherche à encourager le travail en réseau. Concrètement, il organise des temps de rencontres et d'échanges.
- Sur base des attentes et des besoins des professionnels, le CLPS-Bw propose des formations et des ateliers. Ils se centrent sur certaines problématiques de santé ou méthodes d'intervention. Ils visent le développement de compétences dans la perspective de la promotion de la santé et cherchent à impulser le développement d'actions et de projets.
- Au centre de documentation, le CLPS-Bw offre une guidance documentaire. Il donne des pistes d'exploitation du matériel pédagogique en fonction du contexte de travail des professionnels.

Le CLPS-Bw est organisé par un partenariat entre différents organismes publics et privés dont : la Province, l'Intercommunale sociale du Brabant wallon, différentes mutualités, l'ONE, des associations de médecins généralistes, une représentation de centres PSE, les Femmes Prévoyantes Socialistes, ...

---

<sup>39</sup> site du Centre local de promotion de la santé du Brabant wallon, [www.clps-bw.be](http://www.clps-bw.be)

#### 4. Informations relatives à votre secteur

Le CLPS-Bw appartient au secteur santé de l'AViQ.

#### 5. Plateforme, groupe de travail

Réseau	Objectifs	Projets	Secteurs représentés	Particularité
concertation intersectorielle de l'est du Bw	permettre aux acteurs des 7 communes de l'est de mieux se connaître et d'échanger sur le projet	les projets appartiennent aux services représentés	tous les acteurs de l'est : santé, social, aide à la jeunesse, enseignement, santé mentale, culturel, Jeunesse...	proposée à la demande du terrain car pas de concertation à l'est rencontre 1 à 2 x/an
plate-forme 1er décembre (Bw)	organiser la campagne sida 1er décembre en Bw	chaque campagne + temps de rencontres	santé, santé mentale, enseignement, jeunesse, aide à la jeunesse	une thématique : sida
points d'appui aux écoles en matière de prévention des assuétudes et d'EVRAS	proposer des concertations et des temps d'échanges pour les professionnels concernés sur les thématiques	plein de temps de rencontres thématiques (outils, formation, pièce de théâtre,...) - 2020 colloque "école pour tous"  projet harcèlement (2013)	enseignement, aide à la jeunesse, jeunesse, public, éducation aux médias, santé, santé mentale, EVRAS, assuétudes	2 projets pilotes avec subvention des CLPS (depuis 2007 et 2013)  dépasser les thématiques de base

Le CLPS-Bw organise également des temps de rencontre intersectoriels variés durant l'année en fonction des besoins et opportunités :

\*\* Intersectoriel :

Réseau	Objectifs	Projets	Secteurs représentés	Particularité
Plate-forme enseignement et aide à la jeunesse	liaison entre les deux secteurs	réflexion sur le harcèlement à l'école, le décrochage scolaire, le déconfinement	aide à la jeunesse, enseignement	les 2 secteurs
groupes enfants à besoins spécifiques (archipel)	soutenir les professionnels de l'école par rapport au TDA/H et autres besoins spécifiques	carte réseau des ressources pour ce public (en cours)  récolte des besoins des écoles	santé mentale, santé, enseignement, association de parents	groupe de travail
GT Interne du réseau Archipel (archipel)	Organiser une journée thématique et de rencontre des professionnels du réseau Archipel	journée sur l'empowerment	santé mentale, santé,....	groupe de travail

jeunes et consommations (archipel)	développer une réflexion sur les assuétudes en Bw	journée de rencontres (en cours) formation cannabis pour les acteurs bw	santé mentale, santé, AJ, justice, assuétudes, public, jeunesse	groupe de travail
parentalité et culture (archipel)	Mieux cerner l'offre culturelle en matière de parentalité dans le BW et organiser un temps d'échange sur le sujet	Une journée sur le thème santé culturelle et parentalité	Petite enfance Aide à la jeunesse Handicap	GT
Commission subrégionale handicap	Échanger sur les besoins du secteur handicap et développer des sous-groupes de travail thématiques	3 sous-groupes de travail dont un auquel le CLPS participe « handicap et parentalité »	Handicap ONE	GT
inter-réseaux Bw	créer du réseau et de l'échange entre les réseaux	journée sur les personnes âgées communication commune ?	santé, santé mentale, assuétudes,...	réseau des réseaux
réseau égalité	promouvoir l'égalité par un travail de réflexion et de propositions en questionnant les politiques et les pratiques.	rencontres, conférences et partage d'outils et d'analyses	public, santé, cohésion sociale	toute la fwb
groupe uptic (crésam)	échange et travail sur un discours communs sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication	colloque EVRAS et écrans publications +++	santé mentale, santé, assuétudes, éducation aux médias, aide à la jeunesse, public	toute la fwb
asarbw	concertation soins en assuétudes dans le bw	Formation cannabis pour les professionnels, des colloques construction d'une maison des assuétudes	assuétudes, santé, santé mentale,	à la base réseau pour les adultes
Cellule développement communautaire à Ottignies	Réduire les inégalités sociales de santé à Ottignies -Louvain la Neuve	Diagnostic communautaire Projets dans les quartiers Formation de professionnels Journées de rencontres intersectorielles	Santé, cohésion sociale, petite enfance	Travail intersectoriel à l'échelle d'une commune

Ensemble pour la santé	Améliorer la santé et réduire les inégalités de santé en stimulant le soutien aux approches locales, participatives et citoyennes et favorisant une meilleure adéquation entre le terrain, la recherche et les politiques.	Organisation conjointe entre habitants et professionnels de rencontres autour de la santé. En 2020 la thématique de la mobilité sera abordée.	Santé, environnement, social Et citoyens	Participation active des citoyens dans le processus de réflexion et construction
Expert outilhèque PIPSA	concertation d'experts outils pédagogiques	outilhèque en ligne <a href="http://www.pipsa.be">www.pipsa.be</a>	experts dans les thématiques ou documentaires	thématiques nombreuses et publics finals multiples
Plateforme prévention sida	Participer aux orientations stratégiques de la PFPSida	campagne 1er décembre, campagne été	santé, social, assuétudes, enseignement	une thématique : sida

**\*\* Intrasectoriel :**

Réseau	Objectifs	Projets	Secteurs	Particularité
fédération wallonne de promotion de la santé	Défendre le secteur (être une interface)	Plusieurs sous - groupes de travail : politique, plaidoyer, évaluation, inter fédérations  Représentations de l'inter :  Projet Wallonie amies des aînés, projet logement/aide à la jeunesse ; commission PSE ; Campagne radiodiffusée, dépistage cancers	Promotion santé	fwb
interclps	concertation entre les directeurs de clps	Travail sur des outils, données communes	clps	organe de concertation des clps
interpaa/evras	concertation chargés de projets evras et assu des clps	cadastres ...	clps	échanges entre chargés de projets sur une même thématique
interdoc	concertation documentalistes des clps	outils, répertoires	clps	échange sur des ressources documentaires



## **6. Données quantitatives**

Les demandes adressées au CLPS-Bw sont celles des professionnels. Ils ne rencontrent pas les jeunes directement et n'ont pas de retour. Ils ne répondent pas à des demandes d'utilisateurs.

## **7. Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes**

A travers la parole des professionnels en accompagnement, ils entendent souvent : décrochage scolaire, précarisation des familles, situations plus lourdes, surcharge des professionnels, assuétudes.

Ils répondent à la demande des professionnels selon les thématiques qui les animent. Une des problématiques qui ressort est la "surcharge des services". Ils peuvent organiser des réunions d'équipe, des temps de réflexion mais cela demande aussi de pouvoir donner du temps.

Ils ne répondent pas aux divers des demandes des utilisateurs.

## **8. Inventaire des démarches tentées et projets/actions en devenir**

Le CLPS ne met pas vraiment de projet en place car il répond aux demandes des acteurs. Les projets mis en place dépendent donc de la demande de ceux-ci.

## **9. Suggestions pour la suite**

Le CLPS-Bw propose de travailler sur l'impact de la crise sanitaire (COVID-19) sur les jeunes et les familles vulnérables.

## Constats du Service d'Accrochage Scolaire

Le directeur du S.A.S. du Brabant wallon vient de rejoindre le *Conseil de Prévention* en tant que membre invité permanent. Vu les circonstances, il n'a pu être rencontré par le service de prévention. Il a, cependant, tenu à nous communiquer quelques éléments relatifs aux problématiques rencontrées par son service avec les jeunes pris en charge par le S.A.S et les outils mis en place par l'équipe pour les travailler.

### **Présentation du service, de ses missions, de son offre de service, de ses partenaires**

Les SAS sont agréés pour accueillir les mineurs visés aux articles 30, 31 et 31bis du décret du 30 juin 1998.

#### **Missions :**

Le SAS est chargé d'apporter une aide sociale, éducative et pédagogique aux élèves mineurs exclus de leur école, c'est-à-dire d'apporter toute forme d'aide ou d'action permettant d'améliorer les conditions de développement et d'apprentissage de ces mineurs lorsqu'elles sont compromises soit par le comportement du mineur, soit par les difficultés que rencontrent les parents du mineur pour exécuter leurs obligations parentales. Cela consiste en l'accueil en journée et, le cas échéant, en une aide et un accompagnement dans le milieu familial. Le SAS cherche à faire émerger les difficultés spécifiques de chaque mineur et développe des outils permettant de trouver des solutions à ses différentes difficultés, il a pour objectif la reprise de la scolarité du mineur, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, dans une structure scolaire ou une structure de formation agréée dans le cadre de l'obligation scolaire.

En pratique, durant la prise en charge, le SAS veille à organiser un partenariat avec l'établissement d'enseignement du mineur (fréquenté avant ou après l'accueil du jeune dans le service) ou tout autre établissement scolaire afin qu'il puisse continuer son apprentissage. Le partenariat peut notamment porter sur la fourniture de documents pédagogiques ou sur l'intervention de membres du personnel enseignant et auxiliaire d'éducation dans le cadre des activités mises en place par le SAS. Des bilans sont transmis par le SAS aux partenaires impliqués, dont l'établissement scolaire concerné, pendant la prise en charge du mineur. La fin de l'accompagnement du mineur par le SAS est, sans préjudice des dispositions légales, déterminée par l'acquisition d'attitudes et de comportements permettant au mineur de reprendre adéquatement sa scolarité. Le chef d'établissement, à la demande du mineur et de sa famille, peut faire appel au CPMS et aux médiateurs scolaires afin d'accompagner le mineur et sa famille lors de son retour à l'école.

Les SAS sont sous la tutelle de deux administrations : celle de l'Enseignement et celle de l'Aide à la Jeunesse ; à ce titre, l'équipe pluridisciplinaire du SAS respecte le secret professionnel et le code de déontologie de l'Aide à la jeunesse.

### **Problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes**

Voici une liste (non-exhaustive) de ce qui peut amener un jeune à prendre contact avec le S.A.S., sachant que l'équipe travaille sur base volontaire et que c'est un élément clé de son approche et de sa pédagogie.

#### **Pour le jeune :**

- Retrouver du sens, notamment dans sa scolarité ;
- Développer un projet ;
- Avoir des comportements adéquats;
- Ne pas surenchérir quand il y a un conflit ;
- Mobiliser des relations positives avec les adultes et leurs pairs ;
- Diminuer les tensions familiales ;
- Pouvoir se concentrer en classe ;
- Retrouver une rigueur de travail ;

- Retrouver un rythme de vie ;
- Pouvoir s'intégrer dans un groupe ;
- Travailler la valorisation et la confiance en soi ;
- (Re)trouver un réseau social ;
- Expérimenter différents domaines du monde du travail ;
- Etre tranquille et ne pas avoir d'ennuis avec d'autres structures ;
- Se préparer à la majorité ;
- Retrouver une logique de travail ;
- Remettre « le pied à l'étrier »;
- Retrouver la confiance – et les ressources - nécessaire à la poursuite d'une scolarité dans de bonnes conditions.

**Pour les familles**, il s'agit notamment de :

- Diminuer les tensions familiales ;
- Faire en sorte que le jeune aille – voire réussisse - à l'école ;
- (Parvenir à) impliquer le jeune dans ses études ;
- Retrouver des relations positives avec leur enfant ;
- Être accompagnées dans la recherche de partenaires scolaires ;
- Permettre à l'élève de trouver sa voie, son orientation (qu'il s'agisse de l'école ou d'une offre alternative de formation) ;
- Bénéficier de/d' soutien-écoute-compréhension-réflexion autour de solutions pour pallier aux difficultés rencontrées ;
- Rétablir la confiance envers l'institution scolaire.

Enfin, il convient de préciser que toute une série de demandes sont formulées, explicitement ou implicitement, par **la société et les « institutions »** :

- Etre présent et/ou réussir à l'école;
- S'inscrire et se conformer dans un fonctionnement particulier, comme celui de l'école ;
- Ne pas commettre d'actes délictueux ou qui ne sont pas approuvés par la société.

**D'autres problématiques** sont en cours d'analyse par le service:

- Un cyber-harcèlement grandissant
- Un repli virtuel
- Les situations familiales de plus en plus complexes et qui demandent une intervention importante, un soutien à la parentalité, à l'éducation, ... ;
- La difficulté de réinscrire un jeune au sein d'un établissement scolaire, la non-effectivité du droit à l'instruction (certains élèves ont-ils réellement une deuxième chance ?) ;
- L'école n'offrant pas de réelle chance d'émancipation sociale et individuelle ;
- Le fait que certains partenaires (enseignement, aide à la jeunesse ou justice) imposent aux jeunes le SAS comme une condition, ce qui nous fait douter de la réelle base volontaire de ces derniers.

## Inventaire des démarches tentées

Voici une liste non exhaustive des différents outils méthodologiques utilisés par le S.A.S. pour remédier aux difficultés des mineurs :

<ul style="list-style-type: none"><li>- Grille d'approche interactionnelle et stratégique du changement + maïeutique</li><li>- Pédagogie du projet</li><li>- CNV</li><li>- Dynamique de groupe et analyse du fonctionnement d'un groupe</li><li>- PNL</li><li>- Grille du développement de l'enfant et de l'adolescent</li><li>- Sortir de l'escalade symétrique</li><li>- 180 degré, sortir des tentatives de solutions</li><li>- L'effet miroir</li><li>- La transposition des comportements dans un autre contexte (se réappropriier les apprentissages)</li><li>- Espace d'introspection</li><li>- Le relais</li><li>- La rédaction comme base de réflexion</li><li>- L'auto-évaluation</li><li>- Le feed-back</li><li>- La non-sanction</li><li>- Stopper l'engrenage</li><li>- La reformulation</li><li>- La reconnaissance des émotions</li><li>- La valorisation des acquis des jeunes</li><li>- Participer à l'élaboration des règles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Restaurer l'autorité légitime</li><li>- Redonner goût à l'apprentissage par l'utilisation de pédagogies « actives »</li><li>- Instituer l'élève sujet (Philippe Meirieu)</li><li>- Intention positive</li><li>- Procédure admission</li><li>- Expérimentation expérience émotionnelle correctrice</li><li>- Augmenter confiance en soi du jeune, dépassement de soi, épanouissement, bien-être, relation à l'adulte, au cadre et aux pairs</li><li>- Boucle des difficultés</li><li>- Différentes sphères (sociale, familiale, scolaire)</li><li>- Vie de groupe</li><li>- Lieu d'expérimentation</li><li>- Introspection</li><li>- Construction projet global</li><li>- Cadre/empathie</li><li>- Position haute/position basse</li><li>- Entretiens individuels (objectifs/tâches)</li><li>- Réunion équipe / travail en équipe</li><li>- Ne rien vouloir</li><li>- Formations/intervisions /mises au vert</li><li>- Harmonisation des comportements</li><li>- Différenciation problème &gt;&lt; difficulté</li><li>- « Ça va / ça ne va pas »</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Complémentarité</li><li>- Élaboration de règles</li><li>- Page blanche / rejoindre</li><li>- Accompagner processus</li><li>- Autoévaluation</li><li>- Non-sanction/réparation</li><li>- Secret professionnel / code de déontologie</li><li>- Partenariats (citoyen, solidarité, immersion, entreprises, écoles, CPMS, familles, services de la jeunesse) / respect des partenaires, souplesse, dialogue, clarté, communication</li><li>- Respect du cadre décrétable</li><li>- Respect de la convention de partenariat</li><li>- Respect des relations extérieures structurées</li><li>- Respect procédure</li><li>- Revendiquer la charte associative et liberté pédagogique au service du jeune (et non au service de l'école)</li><li>- La question de l'évaluation des SAS/ impact des SAS</li><li>- Interprétation des missions</li><li>- Double appartenance</li><li>- Le journal créatif</li></ul>
--	---	---

# Partie 6 : Priorités du Conseil de Prévention

## I. Priorités pour 2021-2023

Nous voici au terme de ce processus d'analyse, de diagnostic social du territoire de l'arrondissement du Brabant wallon.

Au cours de ce processus, nous avons tenté de mettre en lumière une série d'éléments qui nous ont paru significatifs en lien avec :

- des données relatives aux différentes caractéristiques générales de ce territoire ;
- un état des lieux et une première évaluation de l'action de prévention en cours dans le secteur de l'aide à la jeunesse ;
- les constats relayés dans les diagnostics sociaux des 7 AMO de l'arrondissement ;
- les constats transmis par différents secteurs, représentés ou non, au *Conseil de Prévention* du Brabant Wallon.

Tout ce travail trouve son sens et sa finalité dans cette dernière démarche visant à définir les priorités que se fixera le *Conseil de Prévention*, priorités traçant les lignes de force du plan d'actions 2021 -2023 qui doit se mettre en place d'ici le début de l'année 2021.

Au niveau méthodologique, nous sommes repartis des constats prioritaires mis en avant par les AMO et classés suivant 5 catégories de problématiques ; celles liées à la scolarité, à l'exercice de la parentalité, aux difficultés propres aux jeunes, à la précarité et aux différentes formes de violences institutionnelles. Nous les avons « confrontés » aux constats établis par les autres secteurs (ou services) en forme de « contrepreuve ». Néanmoins, nous sommes conscients que les différentes problématiques sont liées entre elles et qu'elles traversent les différentes thématiques prédéfinies.

Sur cette base, nous avons essayé de mettre en évidence les points les plus significatifs soit parce qu'ils étaient convergents dans l'analyse des uns (les AMO) et des autres, soit parce qu'ils étaient récurrents dans le retour des différents secteurs, soit enfin parce qu'ils étaient particulièrement orientés vers une analyse de prévention sociale en lien avec les jeunes et les familles en situation de vulnérabilité.

Les priorités retenues seront consignées dans un document (l'appel à projets) traçant les lignes de force de l'action du Conseil de Prévention du Brabant Wallon pour les trois années à venir et qui sera envoyé aux potentiels promoteurs de projet d'actions de prévention pour le 15.07.2020 au plus tard.

### Les priorités liées à la scolarité

Les AMO avaient mis en lumière une série de problématiques en lien avec la scolarité. Pour rappel, les voici classées par ordre d'importance liée à la fréquence avec laquelle elles sont mentionnées dans les différents diagnostics sociaux :

- le décrochage scolaire (actif et passif) ;
- le harcèlement scolaire en ce compris le cyber-harcèlement ;
- les difficultés scolaires ;
- les violences dans le cadre scolaire ;
- les tensions dans les rapports entre les professeurs, les élèves et les parents ;
- les violences institutionnelles scolaires ;
- les effets de la précarité sur la scolarité ;
- les écoles surchargées et inadaptées ;
- le manque de structures d'aide scolaire ;
- le manque d'espaces de parole pour les élèves ;
- la consommation de stupéfiants et d'alcool dans le cadre scolaire.

Ces problématiques ont été confrontées aux constats des 17 services, sous-secteurs ou secteurs qui ont répondu à la demande d'informations transmise par le service de prévention (guide d'entretien). Lorsque l'on compare les constats des AMO repris ci-dessus avec les constats des 17 autres services, sous-secteurs ou secteurs (contrépreuve), il apparaît que la fréquence des constats partagés est la suivante (par ordre d'importance) :

- les effets de la précarité sur la scolarité sont partagés 13 fois (sur 17) ;
- le décrochage scolaire : 8 fois ;
- le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement : 7 fois ;
- les violences institutionnelles scolaires : 6 fois ;
- les difficultés scolaires : 5 fois ;
- le manque de structures d'aide : 4 fois ;
- les consommations (stupéfiants, alcool) dans le cadre scolaire : 3 fois ;
- les tensions dans les rapports entre professeurs, élèves et parents : 2 fois ;
- les violences dans le cadre scolaire : 1 fois.

A noter que les constats relatifs aux écoles surchargées et inadaptées de même que ceux liés au manque d'espaces de parole pour les élèves ne sont partagés par aucun autre « secteur ».

Par contre, deux problématiques apparaissent de manière assez récurrente dans les constats des autres secteurs alors qu'ils n'apparaissent pas de manière significative dans les diagnostics des AMO, ce sont :

- le manque de suivi des parents : repris 7 fois ;
- les difficultés personnelles des jeunes en lien avec leur scolarité : repris 5 fois.

### **Problématiques majeures liées à la scolarité**

Si le **décrochage scolaire** et le **harcèlement** restent deux problématiques majeures soulignées de manière partagée, les **effets de la précarité** sur la scolarité des enfants et des jeunes sont des éléments dont il faut manifestement tenir compte. Les **difficultés scolaires**, le **manque de structures d'aide adaptées** et les **violences institutionnelles** générées dans le cadre scolaire sont également à prendre en considération.

Le décrochage est décrit sous différentes formes qui peuvent aller d'un décrochage massif s'accompagnant parfois d'un décrochage plus large (familial, relationnel, social,..) à un décrochage plus larvé (présences irrégulières, décrochage passif au sein même de l'école,...).

Le harcèlement dans le cadre scolaire reste présent mais trouve de plus en plus de prolongements dans la sphère privée via le cyber-harcèlement le rendant encore plus lourd et difficile à supporter pour les jeunes qui en sont victimes ; avec parfois des conséquences dramatiques telles que, malheureusement, vécues au cours des derniers mois dans différentes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les effets de la précarité sont vécus dans toutes les sphères de la vie des familles et des enfants qui sont confrontés à des situations de grande vulnérabilité. Le logement est souvent inadapté aux besoins de la famille laissant peu d'espaces distincts pour réaliser les devoirs ; la mobilité de la famille est souvent très limitée rendant compliqués les déplacements à l'école et limitant les possibilités d'orientations scolaires les plus adaptées ou les plus désirées ; le coût de la scolarité (pourtant réputée gratuite) est souvent difficilement supportable pour ces familles avec, entre autres, des risques de stigmatisations pour les enfants. Ces difficultés financières se marquent encore beaucoup plus lorsque l'on parle d'accès aux études supérieures, avec des jeunes obligés de travailler pour financer leurs études et/ou devant demander un RIS au CPAS pour subvenir à leurs besoins. Les multiples facettes de la fracture numérique (manque de matériel adapté, de connexion, de

formation,...) sont particulièrement mises en lumière avec la période de confinement vécue récemment. Enfin, les retards pris par les enfants par manque de possibilités ou de moyens d'assurer des suivis adaptés, les relégations dans des filières dévalorisées, le manque d'accès à des soutiens scolaires adaptés sont autant de violences liées souvent au parcours de ces enfants dans la sphère scolaire.

### **Priorités proposées par rapport à ces problématiques et axes d'intervention pour le Conseil**

Plusieurs projets et structures apportent une aide aux jeunes en **décrochage scolaire** depuis de nombreuses années sur l'arrondissement : le S.A.S. du BW, les projets SolidarCité dans trois AMO, les différents projets locaux menés par les AMO et d'autres partenaires.

Néanmoins, il semble manquer :

- de capacité de prises en charge ;
- de projets spécifiques pour des jeunes en situation de « grand décrochage » réputés incasables ;
- de lien entre les projets existants et le retour du jeune dans les structures conventionnelles.

Le **harcèlement** scolaire et son prolongement dans le cadre du cyber-harcèlement font l'objet de différents projets spécifiques menés par les AMO en lien avec le secteur scolaire (animations, sensibilisation, interventions spécifiques sur les « ambiances de classe » problématiques, soutien entre pairs,...). Ces différentes interventions sont très efficaces et peuvent agir de manière importante sur la qualité des relations et l'ambiance générale dans les écoles. Malheureusement, le partenariat et la confiance réciproque qu'elles nécessitent sont trop souvent le fait de relations interpersonnelles entre intervenants. A cet égard comme sur beaucoup d'autres questions en lien avec la scolarité, les partenariats entre écoles, CPMS, PSE et AMO sont importants à consolider. Afin de renforcer ces partenariats de manière plus systématique, **il serait intéressant de développer des concertations locales « enseignement/aide à la jeunesse » sur chaque territoire d'intervention d'une AMO en tenant compte des expériences déjà menées jusqu'ici au niveau de l'arrondissement.**

Différents projets existent également sur l'arrondissement afin de lutter contre les **effets de la précarité** sur la scolarité : soutien scolaire de proximité sous différentes formes, soutien pour réduire les effets de la fracture numérique mis en place par les AMO, les écoles de devoirs, les ateliers de réussite scolaire. **Certains projets innovants en matière de soutien scolaire peuvent être développés sur l'ensemble de l'arrondissement via les AMO ou d'autres services. D'autres questions devraient faire l'objet d'interpellation du Conseil de Prévention (frais scolaires discriminants, problèmes de mobilité spécifiques à certaines sous-régions,...)** et d'autres problématiques plus larges (gratuité effective de l'enseignement obligatoire) pourraient être remontées jusqu'au Collège de prévention.

### **Les priorités liées à l'exercice de la parentalité**

Les AMO avaient mis en lumière une série de problématiques en lien avec l'exercice de la parentalité notamment.

Pour rappel, les voici classées par ordre d'importance liée à la fréquence avec laquelle elles sont mentionnées dans les différents diagnostics sociaux :

- Le manque d'intérêt, de repères éducatifs et désengagement des parents par rapport à leurs enfants ;
- Les tensions, violences en famille (climats particuliers, confits, violences conjugales, négligences, maltraitements,...) ;
- Les séparations parentales conflictuelles ;
- Les difficultés liées à la monoparentalité ;



- Le désinvestissement par rapport à la scolarité des enfants ;
- Les problèmes liés à l'hygiène de vie (propreté, alimentation,...) ;
- La toxicomanie et/ou alcoolisme d'un ou des parent(s) ;
- La parentification (report des difficultés des parents sur les enfants) ;
- La sous et sur-stimulation des enfants ;
- Les pathologies mentales voire psychiatriques chez les parents ;
- Les incohérences parentales ;
- Les difficultés liées aux familles recomposées.

Ces problématiques ont été confrontées aux constats des 17 services, sous-secteurs ou secteurs qui ont répondu à la demande d'informations transmise par le service de prévention (guide d'entretien). Lorsque l'on compare les constats des AMO repris ci-dessus avec les constats des 17 autres services, sous-secteurs ou secteurs (contrépreuve), il apparaît que la fréquence des constats partagés est la suivante (par ordre d'importance) :

- Certains parents sont dépassés pour assumer leurs rôles parental et éducatif (enfant-roi, toute puissance et mise à mal des balises éducatives), la rupture parent(s)-enfant(s) ; l'absence de cadre éducatif qui provoque de l'anxiété ce qui peut avoir pour conséquence d'augmenter le nombre de maladies mentales chez les jeunes, absence ou inadéquation du cadre parental : **6 fois** ;
- Les problèmes d'addiction des parents (alcool et drogues): **6 fois** ;
- Les violences intrafamiliales, les difficultés relationnelles, les fragilités intrafamiliales, les conflits familiaux à tous les niveaux (entre parents, entre frères et sœurs), les difficultés liées à la maltraitance et les difficultés liées aux séparations parentales conflictuelles: **6 fois** ;
- Les problèmes de santé mentale des parents (fragilités psychologiques voire difficultés psychiatriques): **5 fois** ;
- L'absence de parent(s) dans la vie des enfants parce qu'il/elle est décédé(e), vit à l'étranger, est inconnu, les familles monoparentales plus vulnérables que les autres : **2 fois** ;

Les problématiques suivantes mentionnées par les AMO ne sont reprises par aucun autre service ou secteur :

- Le désinvestissement par rapport à la scolarité des enfants ;
- les problèmes liés à l'hygiène de vie (propreté, alimentation,...) ;
- la parentification (report des difficultés des parents sur les enfants) ;
- la sous et sur-stimulation des enfants ;
- les incohérences parentales ;
- les difficultés liées aux familles recomposées ;

Il est à noter qu'une problématique apparaît de manière assez récurrente dans les constats des autres secteurs alors qu'elle n'apparaît pas de manière significative dans les diagnostics des AMO :

- Le lourd passé de certains parents avec de la maltraitance, de l'abandon et de multiples interventions dans l'aide à la jeunesse,... Ils présentent ainsi des difficultés à apporter à leurs enfants ce qu'eux-mêmes n'ont jamais reçu, cercle de répétitions : **3 fois**.

### **Problématiques majeures relatives à l'exercice de la parentalité**

Dans ce cadre, il ressort que certains parents **manquent d'intérêt, de repères éducatifs et se désengagent de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants.**

En effet, certains parents sont dépassés et peinent à s'imposer comme figure de référence (enfant-roi, toute puissance et mise à mal des balises éducatives). Il existe aussi des ruptures parent(s)-enfant(s) ou des relations parent(s)-enfant(s) fragilisées.

L'absence de cadre éducatif provoque de l'anxiété et peut ainsi engendrer une augmentation des difficultés psychiques chez les jeunes. Il peut aussi y avoir une absence ou une inadéquation du cadre parental. Cela peut être lié à des parents qui ont eux-mêmes manqué de repères et qui ne savent pas comment agir adéquatement.

Une autre problématique qui revient régulièrement est l'ensemble des difficultés liées à la **toxicomanie et/ou alcoolisme d'un ou des parent(s)**. Cette dernière est reprise très souvent par les différents intervenants.

Certains jeunes font face à de fortes **tensions voire à des violences intrafamiliales (climats particuliers, conflits, violences conjugales, négligences, maltraitances, séparations parentales conflictuelles,...)**. Cela peut générer des situations de maltraitance pour les enfants et les jeunes qui y sont confrontés.

De plus, il peut arriver que ces difficultés s'inscrivent dans le schéma familial et se répètent de génération en génération ; certains parents ayant un lourd passé à porter avec de la maltraitance, de l'abandon et de multiples interventions dans l'aide à la jeunesse,... Ils présentent ainsi des difficultés à apporter à leurs enfants ce qu'eux-mêmes n'ont jamais reçu.

Enfin, dans de nombreuses situations, ces difficultés importantes peuvent prendre corps également dans un contexte de séparations parentales conflictuelles avec toutes les répercussions qu'elles peuvent avoir sur les enfants : conflits de loyauté, détérioration des relations enfants-parents, incohérences parentales, mal-être important des enfants...

En ce qui concerne **les pathologies mentales voire psychiatriques chez les parents**, il semble en être de même que pour les problèmes d'addiction (alcoolisme, toxicomanie) cités plus haut.

Ces deux problématiques semblent être en forte augmentation ces dernières années et mettent grandement les parents et les enfants en difficulté.

Cependant, il n'est pas aisé pour ces parents de mettre en place un suivi adéquat car il existe peu de disponibilités dans les services spécialisés tels que les Services de Santé Mentale.

A tout cela s'ajoute, la question de l'**isolement** des familles (notamment lié aux problèmes de mobilité, au manque de services et à la précarité) et plus spécifiquement de l'isolement social (manque d'ouverture ou de personne ressources et de liens) qui est revenu à plusieurs reprises comme étant un frein à la possibilité d'exercer une parentalité harmonieuse.

### **Priorités proposées par rapport à ces problématiques et axes d'intervention pour le Conseil**

Certains parents **manquent d'intérêt, de repères éducatifs et se désengagent de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants**. Même si les AMO et d'autres services ont déjà mis en place des actions de prévention éducative concernant ces difficultés, elles restent visiblement présentes et nécessiteraient sans doute une approche plus transversale et intersectorielle dans le cadre d'actions de prévention sociale s'attaquant aux causes de ce phénomène plutôt qu'en essayant d'en traiter les conséquences.

Les difficultés liées à la **toxicomanie et/ou alcoolisme d'un ou des parent(s)** et **les pathologies mentales voire psychiatriques chez les parents** peuvent être plus difficilement « traitées » par les AMO, cela ne faisant pas partie spécifiquement de leurs missions.

Ce sont des services spécifiques qui peuvent aider les parents dans ce genre de situation.

Des réorientations vers les services adéquats (Plannings familiaux, Services de Santé Mentale, Centres de Guidance,...) sont nécessaires. Cependant, souvent, le constat est fait qu'un grand manque de places existe, qu'une liste d'attente demeure ou que ces services soient peu accessibles (proximité géographique, horaires, coûts,...). **Face à ces nombreux obstacles, il serait intéressant de créer différents partenariats permettant la mise en place d'un soutien adapté à l'ensemble de ces difficultés.**

Certaines jeunes font face à de fortes **tensions voire à des violences intrafamiliales (climats particuliers, conflits, violences conjugales, négligences, maltraitements, séparations parentales conflictuelles,...)**. Dans ce cadre, les AMO semblent avoir axé principalement leurs actions de prévention sur les conflits parentaux. Cependant, les autres conflits/tensions/violences sont également très préoccupants. La détection précoce de ces violences intrafamiliales et de leurs répercussions sur les enfants (via le milieu scolaire, les CPMS notamment), les prises en charge rapides, souples et adaptées via des services spécialisés rendus accessibles, les nécessaires partenariats et collaborations établis entre secteurs, sont autant de sujets sur lesquels une réflexion pourrait être menée afin de tenter de réduire les risques de complications liées à la chronicisation de ces difficultés. La création d'un canal d'écoute, de conseil et d'orientation pourrait aussi, peut-être, participer à l'approche préventive de ce type de difficultés. Concernant **les séparations parentales conflictuelles**, la mise en place d'un projet permettant d'informer, d'accompagner les parents dès l'entame de la procédure de divorce (en lien avec le tribunal de la famille, les thérapeutes familiaux, les médiateurs familiaux et les conseillers conjugaux entre autres) pourrait également offrir une approche préventive en amont de ces situations qui mobilisent, bien plus tard, l'énergie des services de l'aide ou de la protection de la jeunesse face aux situations de difficulté ou de danger dans lesquelles les enfants finissent par se retrouver.

Des axes de travail autour des **répétitions** des dynamiques familiales dysfonctionnelles et de **l'isolement** des familles (avec des risques de désaffiliation) sont aussi primordiaux.

Ces thèmes sont apparus fréquemment mais sont assez peu traités malgré l'impact négatif que cela peut avoir sur les capacités ou les possibilités des parents d'exercer une parentalité harmonieuse.

De manière générale, concernant l'exercice de la parentalité, de nombreuses pistes d'aide sont déjà pensées et mises en place dans le cadre des actions de prévention éducatives des AMO.

Cependant, lorsqu'une réorientation ou un relais vers une prise en charge spécialisée est nécessaire ou envisagée, c'est l'accessibilité (géographique, horaires, financière) aux services spécialisés de type Services de Planning familial, Services de Santé Mentale ou Centres de guidance qui semble problématique.

**Le Conseil peut relayer les préoccupations liées à cette question d'accessibilité à ces services spécifiques afin que les questions de proximité (antennes, bureaux décentralisés dans des services partenaires), de tarifs adaptés, de souplesse horaire,... puissent être réfléchies de manière transversale et intersectorielle. Des processus collaboratifs pourraient, par exemple, voir le jour entre AMO et ces services afin d'apporter des réponses concrètes aux différentes barrières pouvant exister à la mise en place de soutiens spécialisés, accessibles, adaptés et précoces (ex : création de référents réciproques dans les deux types de service, antennes décentralisées,...).**

### Les priorités liées aux difficultés des jeunes

Les AMO ont, au travers de leur diagnostic social, mis en lumière les problématiques prégnantes auxquelles sont confrontés les jeunes et leur famille. Pour rappel, les voici classées par ordre d'importance liée à la fréquence avec laquelle elles sont mentionnées dans les différents diagnostics sociaux :

- La dynamique de groupe de pairs (appartenance, rejet, violences, bouc-émissaire, harcèlement, manque d'empathie, de dialogue et d'humour,...) ;
- Les phénomènes de désaffiliation des jeunes (décrochage scolaire, isolement social, désœuvrement, fait de traîner dans les rues,...) ;
- Les problèmes de consommations (produits illicites, alcool, écrans, jeux-vidéo, paris sportifs, attitudes consuméristes,...) ;
- Les problèmes liés à la transition vers l'âge adulte (logement, revenus dignes, formations, emplois, reproduction des schémas familiaux,...) ;

- Les violences via les réseaux sociaux ;
- L'hyper-sexualisation ;
- Les auto-violences (fugues, toxicomanie, délits, suicide,...) ;
- Les difficultés à se projeter dans l'avenir ;
- Le racket ;
- La radicalisation.

Ces problématiques ont été confrontées aux constats des 17 services, sous-secteurs ou secteurs qui ont répondu à la demande d'informations transmise par le service de prévention (guide d'entretien). Lorsqu'on compare les constats des AMO repris ci-dessus avec les constats des 17 autres services, sous-secteurs ou secteurs (contrépreuve), il apparaît que la fréquence des constats partagés est la suivante (par ordre d'importance) :

- Les phénomènes de désaffiliation des jeunes sont partagé 12 fois (sur 17) ;
- La dynamique de groupe de pairs : 6 fois ;
- Les problèmes liés à la transition vers l'âge adulte : 6 fois ;
- Les problèmes de consommations : 5 fois ;
- Les violences via les réseaux sociaux : 5 fois ;
- Les difficultés à se projeter dans l'avenir : 5 fois ;
- L'hyper-sexualisation : 2 fois ;
- Les auto-violences : 2 fois ;

A noter que les constats relatifs au racket et à la radicalisation ne sont partagés par aucun autre « secteur ».

Les problématiques liées à l'**hyper-sexualisation** et aux **auto-violences** ne reviennent qu'à deux reprises dans les constats des secteurs et semblent moins préoccupantes pour les AMO.

### **Problématiques majeures relatives aux difficultés des jeunes**

Les **phénomènes de désaffiliation des jeunes** ressortent comme étant la problématique majeure de cette catégorie. Les partenaires ont aussi pris en compte à 5 ou 6 reprises **la dynamique de groupe de pairs, les problèmes liés à la transition vers l'âge adulte, les violences via les réseaux sociaux, les problèmes de consommation et les difficultés à se projeter dans l'avenir.**

Les effets de la désaffiliation sont très répandus dans toutes les sphères de la vie des familles et des enfants qui vivent dans des situations de grande vulnérabilité. Plus encore que la vulnérabilité, cette désaffiliation sociale est le résultat, pour les jeunes et les familles, d'une précarisation de leur situation socio-économique et d'un certain isolement relationnel et social ne leur permettant plus d'affronter les accidents de la vie et risquant de les plonger de manière chronique dans des situations de grand dénuement. Cela a souvent des conséquences désastreuses sur la vie sociale, scolaire, relationnelle des jeunes qui peuvent alors décrocher totalement au risque de devenir « invisible » pour les intervenants. Ces situations ont également d'énormes répercussions sur les perspectives d'avenir de ces jeunes et sur leur capacité à se projeter et à pouvoir construire des projets personnels.

### **Priorités proposées par rapport à ces problématiques et axes d'intervention pour le Conseil**

Les **phénomènes de désaffiliation des jeunes** sont la préoccupation majeure dans cette catégorie pour les AMO et les autres services. L'isolement social est parfois directement lié aux problèmes de mobilité et au manque de décentralisation des services que connaît la province. Des décrochages multiples existent au niveau social, scolaire et familial. Les familles se retrouvent en situation de multi précarité face à l'emploi, au logement, aux soins de santé, aux difficultés d'accès à la culture,

aux loisirs, au sport,... Il manque d'activités accessibles pour occuper les jeunes pendant leur temps libre, de lieux d'échanges et de personnes ressources qui créent du lien. **Le Conseil peut interpeler les pouvoirs publics sur ces différents phénomènes en donnant la parole aux jeunes et aux familles via des actions de prévention intersectorielles ; une approche socio-culturelle peut être intéressante pour les mobiliser et les valoriser. Celles-ci pourront, par ailleurs, conscientiser les autorités mais aussi les autres familles du Brabant wallon. Le Conseil peut aussi promouvoir le travail de rue mis en œuvre par les AMO et certains PCS ; essentiel pour soutenir et aider les familles vulnérables là où elles se trouvent.** Ce travail peut aussi créer un lien de confiance pour sortir de l'isolement. Les CPAS, les maisons de jeunes, les centres culturels, les AMO, de nombreuses associations privées,..., sont aussi des alliés de choix pour permettre à l'ensemble des familles d'accéder notamment à des activités sportives et culturelles.

La **dynamique de groupe de pairs** peut à la fois soutenir et aider les jeunes mais celle-ci peut aussi engendrer des difficultés comme le soulignent les AMO et les autres services :

- Des troubles du lien qui se manifestent par des conflits de loyauté, des déceptions, du rejet et un besoin d'appartenance à un groupe avec des répercussions négatives sur leur image ;
- Des violences physiques et/ou psychologiques en lien avec le harcèlement ;
- Un manque d'empathie, de dialogue ;
- Des faits de mœurs entre mineurs.

**Le Conseil peut conscientiser les différents services et associations sur cette dynamique souvent perçue négativement alors qu'elle peut venir en soutien à l'émancipation des jeunes du Brabant wallon et, notamment, des jeunes issus de familles en situation de vulnérabilité. Le travail de rue mis en œuvre par les AMO et d'autres acteurs peut intervenir pour que les groupes de pairs développent des actions constructives qui leur permettent de trouver une place dans la société.**

Les AMO peuvent mettre en place plusieurs actions avec les jeunes dits « de quartiers sociaux » et en milieu scolaire sur la dynamique de groupe de « pairs ». Le projet « Estime-toi » de l'AMO Color'Ados a ainsi conduit un groupe de jeunes à réaliser un jeu vidéo sur l'estime de soi.

La **transition vers l'âge adulte** est un défi pour chacun de nos jeunes et en particulier pour ceux en situation de vulnérabilité. Ils sont ainsi confrontés à des difficultés pour trouver un logement adapté, un travail, un revenu décent, une formation. Certains jeunes, en manque de qualification et d'expérience, ne trouvent pas de travail qui leur permettrait de s'émanciper et d'être plus autonome. Les jeunes ne sont pas au clair par rapport à leurs droits et obligations ainsi que par rapport aux démarches administratives qu'ils doivent entreprendre. Bien souvent, ces jeunes en situation de précarité présentent beaucoup de difficultés à accéder à des études supérieures. Certains acteurs mettent en évidence une reproduction des schémas familiaux. **Le Conseil peut promouvoir toute action intersectorielle permettant l'émancipation et l'autonomisation des jeunes majeurs (depuis peu ou en passe de le devenir) via des actions les informant sur leurs droits et en lien avec leur formation, leur recherche de travail et de logement,...** Plusieurs AMO ont déjà développé des projets visant à soutenir la recherche d'emploi. Le projet « Jobs à l'Appel » de l'AMO PlanJ permet à un collectif de jeunes de 15 à 22 ans de créer leur emploi d'été en se faisant connaître dans leur « territoire de vie ». Les CPAS de Braine-le-Château et de Rebecq ont créé le « Cluster de l'insertion socioprofessionnelle » qui organise des ateliers collectifs bimensuels pour les jeunes à la recherche d'un emploi.

Les jeunes font face à des **problèmes de consommations** liés aux drogues qu'elles soient douces, dures, occasionnelles ou quotidiennes. L'alcoolisme chez les jeunes, et parfois leurs parents, engendre aussi pas mal de conséquences négatives sur la situation générale du jeune et sur la dynamique familiale. Les AMO et certains services s'inquiètent de l'addiction spécifique aux écrans et notamment aux jeux-vidéo et aux réseaux sociaux et pointent l'inertie qu'elle engendre. Un des

autres services est particulièrement interpellé par la précocité des comportements déviants. Même si ASARBW ASBL (Concertation d'Aide et de Soins en Assuétudes Réseau Brabant wallon) a vu le jour l'année dernière celle-ci est toujours en manque de moyens pour développer des actions sur l'ensemble du BW. **Le Conseil peut interpeler les pouvoirs publics concernant cette problématique peu prise en charge dans notre arrondissement. De plus, le Conseil peut promouvoir des actions intersectorielles pour sensibiliser les enfants et les jeunes sur les risques que comportent une consommation de produits illicites, une consommation problématique de produits licites et l'abus lié aux écrans.** L'AMO la Croisée, le service communal « D'clic » et le centre de jeunes « Le Cerceau » ont développé un projet intitulé « Consom'Sans Stress » sur la prévention des assuétudes et la réduction des risques liés aux consommations. L'AMO Carrefour J, PointCulture et Média Animation organisent la « Semaine Numérique » ; un évènement à visée préventive sur l'éducation au média.

Les **violences via les réseaux sociaux** et notamment le cyber-harcèlement sont relayées dans les constats des AMO et de différents secteurs. Ceux-ci vont généralement de pair avec le harcèlement scolaire et les phénomènes de « nudes » (selfies dénudés). Ce sujet a déjà été évoqué au niveau des problématiques liées à la scolarité et en particulier en lien avec le harcèlement scolaire.

Les jeunes font face à des **difficultés à se projeter dans l'avenir** et présentent un désintérêt, une absence de projet et un certain pessimisme. Les différents secteurs mettent en lien ces difficultés avec un mal-être à connotation dépressive, un manque de confiance en soi et des difficultés à trouver une orientation scolaire ou professionnelle. Ces jeunes manquent de projets et d'engagement dans notre société. **Le Conseil peut promouvoir des actions pour et par les jeunes visant à les aider à se projeter dans l'avenir, à trouver davantage de sens à leur vie, à trouver une orientation scolaire ou professionnelle.** Plusieurs AMO proposent le projet « Solidarité » ; un projet citoyen regroupant 8 jeunes pendant 8 mois à temps-plein selon 3 axes de travail : un engagement citoyen sous forme de services à la collectivité et d'activités de rencontre, un temps de formation et de sensibilisation et une étape de maturation personnelle. Celui-ci pourrait être étendu à l'ensemble de la province.

### Les priorités liées à la précarité

Les AMO avaient mis en lumière une série de problématiques en lien avec la précarité. Pour rappel, les voici classées par ordre d'importance liée à la fréquence avec laquelle elles sont mentionnées dans les différents diagnostics sociaux :

- Isolement (social et relationnel)
- Manque de mixité sociale (stigmatisation, ghettoïsation des cités sociales, différences socio-culturelles,...)
- Difficultés (financières et spatiales) d'accès aux loisirs (sports, culture, activités,...)
- Difficultés de mobilité
- Difficultés d'accès aux services sociaux (localisation, horaire, complexité des procédures, méconnaissance des droits,...)
- Précarités (financière, sociale, professionnelle, énergétique,...)
- Problèmes de santé et d'hygiène de vie dans les familles (insalubrité, alimentation, suivis médicaux,...)
- Difficultés propres au logement (inadaptation, prix, salubrité, isolement,...)
- Difficultés financières par rapport à l'école (prix des repas, du matériel, des activités, de l'accès aux études supérieures,...)
- Difficultés d'accès à un job étudiant (infos, contacts,...)
- Reproduction des modèles familiaux (logique d'assistanat,...)

Ces problématiques ont été confrontées aux constats des 17 services, sous-secteurs ou secteurs qui ont répondu à la demande d'informations transmise par le service de prévention (guide d'entretien). Lorsque l'on compare les constats des AMO repris ci-dessus avec les constats des 17 autres services, sous-secteurs ou secteurs (contrépreuve), il apparaît que la fréquence des constats partagés est la suivante (par ordre d'importance) :

- Précarités : 15 fois
- Difficultés propres au logement : 12 fois
- Isolement : 10 fois
- Difficultés d'accès aux services sociaux : 8 fois
- Difficultés de mobilité : 7 fois
- Problèmes de santé et d'hygiène de vie dans les familles : 6 fois
- Difficultés d'accès aux loisirs : 5 fois
- Manque de mixité sociale : 4 fois
- Difficultés financières par rapport à l'école : 2 fois
- Difficultés d'accès à un job étudiant : 2 fois
- Reproduction des modèles familiaux : 2 fois

Les constats repris par les AMO relatifs à la précarité sont bien confirmés par pratiquement l'ensemble des services, sous-secteurs ou secteurs à chaque fois.

### **Problématiques majeures relatives à la précarité**

Ceci dit, **3 problématiques sont plus mises en avant que d'autres et pourraient devenir les priorités** sur lesquelles l'action du Conseil et de ses partenaires pourrait se concentrer :

- Les diverses formes que revêt **la précarité**
- **Le logement**
- **L'isolement social** que l'on peut mettre en relief avec la difficulté d'accès aux divers services sociaux et la mobilité

### **Priorités proposées par rapport à ces problématiques et axes d'intervention pour le Conseil**

Ces trois priorités sont traitées séparément dans les lignes ci-dessous mais elles devraient être travaillées de concert ; le but étant de permettre aux jeunes vulnérables issus de familles précarisées un passage vers l'âge adulte et l'autonomie plus serein.

**La précarité sous toutes ses formes** est liée à un manque de moyens financiers mais revêt également divers autres visages qui confrontent les personnes à une spirale sans fin :

- Le logement inadapté et insalubre que les familles vulnérables peinent à conserver ;
- Les parents n'arrivent plus à fournir à leurs enfants les soins de base et sont en mode « survie » ;
- Les familles en transit dont les parents sont souvent dépourvus de titre de séjour sur le territoire ; ce qui les empêche de s'adresser aux services sociaux par peur d'être dénoncées ;
- Les difficultés à s'adresser aux services sociaux et autres structures d'aide par manque d'information ou de services de proximité ou encore par honte ;
- Le manque d'argent empêche de financer le permis de conduire et l'achat d'une voiture, pourtant indispensable pour trouver un emploi ou suivre une formation ;

- Le manque de cursus scolaire gratifiant qui rend l'accès au marché du travail ardu.

Le CPAS de Genappe a créé une « table ronde contre la précarité infantile » qui a permis de réunir l'ensemble des acteurs de terrain, actifs sur le territoire communal et les communes adjacentes, qui œuvrent dans ce sens. Ils ont pu dégager et mettre en œuvre plusieurs projets dont la création de la fonction d'un référent enfance et d'une halte-accueil du CPAS,... Les CPAS de Braine-le-Château et de Rebecq se sont associés pour soutenir leurs bénéficiaires dans la recherche d'un emploi via leur projet « Le Cluster de l'insertion socio-professionnelle ». Le CPAS de Villers-la-Ville a développé un projet socioculturel et un volet précarité infantile. **Le Conseil de Prévention peut encourager les CPAS à instaurer des tables rondes contre la précarité des familles ou des groupes de concertations intersectoriels entre professionnels qui soutiennent les familles précarisées sur leur commune. Cependant, il est important que ces familles puissent être représentées au sein de ces groupes via quelques familles ou des associations qui les représentent.** Ensemble, ils seront certainement amenés à créer de nouveaux services dont la population a besoin et à développer des actions pour aider ces familles à sortir de cette spirale sans fin. Ils seront aussi amenés à soutenir les jeunes des familles précarisées à acquérir des compétences, de l'expérience et ce afin d'éviter que les violences auxquelles elles sont soumises et la précarité qui en découle ne se reproduisent indéfiniment.

Se procurer un **logement** lorsqu'on est jeune et bénéficiaire d'une allocation sociale ou d'un revenu d'intégration sociale est compliqué voire impossible sur le Brabant wallon.

Les politiques de logement au niveau de l'arrondissement et du pays n'arrivent pas à endiguer ce phénomène qui existe depuis des années. Il fait déjà l'objet d'un axe prioritaire dans la thématique des violences institutionnelles et d'une suggestion au Collège de prévention.

Lorsque les services évoquent l'**isolement social**, ils le mettent en lien avec plusieurs phénomènes : La plupart des services évoquent :

- un manque de personnes ressources/relais ;
- un manque d'ouverture sociale et de liens ;
- un cercle de répétition des schémas familiaux ;
- la peur de sortir de son quartier, ghettoïsation et désinvestissement de la cité sociale créant notamment des tensions entre habitants ;
- le manque de confiance en soi et d'intégration dans un groupe ;
- l'absence de perspectives d'avenir ;
- la faible offre de transport en commun qui constitue un obstacle de plus pour les jeunes qui veulent faire des démarches en vue de leur prise d'autonomie ;
- l'inaccessibilité des services sociaux souvent en lien avec la mobilité des familles.

Les jeunes ont besoin de stabilité, d'écoute, d'un modèle valorisant pour se construire, de conseils et de relations de confiance à long terme. **Le Conseil peut promouvoir des actions visant à recréer du lien dans les quartiers défavorisés.** Celles-ci peuvent prendre différentes formes, atteindre différents publics et impliquer des acteurs de secteurs différents. Voici quelques exemples proposés par les AMO, les CPAS, les PCS et autres services :

- *Délocalisation et/ou mise en place de certains services spécifiques pour l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie lors de leur passage à l'âge adulte*
- *Renforcer la collaboration entre les CPAS, l'enseignement et la formation professionnelle pour lutter contre le décrochage scolaire et les difficultés à trouver un emploi*
- *Favoriser et renforcer le réseautage social*
- *Encourager le travail de rue et la rencontre des jeunes dans leur milieu de vie*
- *Développer davantage l'accompagnement dans la création de projets pour les jeunes en rupture de lien et en manque de perspectives d'avenir*
- *Améliorer la visibilité du travail des AMO.*



- *Créer ou rénover des logements existants en logement d'insertion pour les jeunes 17-25 ans en partenariat avec l'AIS, les CPAS, les communes, les AMO,... Ces logements d'insertion offrent un accompagnement social qui soutient les locataires à différents niveaux de leur vie : scolaire, professionnel, gestion de leur budget et de leur vie quotidienne.*
- *Développer des partenariats avec la culture, l'ADEPS et les autres secteurs en lien avec les loisirs pour un accès préférentiels aux loisirs pour les familles précarisées.*

## Les priorités liées à la violence institutionnelle

Les AMO avaient mis en lumière une série de problématiques en lien avec les violences institutionnelles. Pour rappel, les voici classées par ordre d'importance liée à la fréquence avec laquelle elles sont mentionnées dans les différents diagnostics sociaux :

- Les violences scolaires (renvois, refus de réinscription, prix, inadaptation aux besoins, manque de dialogue, manque de formation,...) ;
- Les difficultés d'accès aux loisirs (prix, mobilité,...) ;
- La politique globale liée au logement en BW (manque de logements accessibles, ghettoïsation des logements sociaux,...) ;
- Le manque d'accès à l'information (droits, règlementations, assistance sociale, formations, fracture numérique,...) ;
- La mobilité ;
- L'inaccessibilité des services sociaux (manque de décentralisation, horaires,...) ;
- Les démarches administratives compliquées et longues (idem pour les familles d'origine étrangère) ;
- Les difficultés de collaboration entre les CPAS et l'AAJ ;
- Le manque de lieux d'accueil et de loisirs pour les tout-petits ;
- Le manque de place dans les services spécialisés (centres de guidance, plannings, SAS,...).

Ces problématiques ont été confrontées aux constats des 17 services, sous-secteurs ou secteurs qui ont répondu à la demande d'informations transmise par le service de prévention (guide d'entretien). Lorsque l'on compare les constats des AMO repris ci-dessus avec les constats des 17 autres services, sous-secteurs ou secteurs (contrepreuve), il apparaît que la fréquence des constats partagés est la suivante (par ordre d'importance) :

- La politique globale liée au logement en BW est partagée 12 fois (sur 17) ;
- Les difficultés liées à la mobilité : 10 fois ;
- Les violences scolaires : 9 fois ;
- Le manque de places dans les services spécialisés : 8 fois ;
- L'inaccessibilité des services sociaux : 7 fois ;
- Les difficultés d'accès aux loisirs : 6 fois ;
- Le manque d'accès à l'information : 6 fois ;
- Les difficultés de collaboration entre les CPAS et l'AAJ : 5 fois ;
- Les démarches administratives compliquées et longues : 5 fois ;
- Le manque de lieux d'accueil et de loisirs pour les tout-petits : 5 fois ;

Les constats énoncés par les AMO relatifs aux violences institutionnelles sont bien confirmés par minimum 5 services, sous-secteurs ou secteurs à chaque fois. Il est à noter que deux problématiques

apparaissent de manière assez récurrente dans les constats des autres secteurs alors qu'elles n'apparaissent pas de manière significative dans les diagnostics des AMO, ce sont :

- Les difficultés liées à la mobilité repris 10 fois ;
- Le manque de places dans différents services spécialisés repris 8 fois.

### **Problématiques majeures liées aux violences institutionnelles**

Les partenaires mettent en évidence que **la politique globale liée au logement en BW** (et en Région wallonne) ne permet pas à toutes les familles de bénéficier d'un logement adapté. Cette problématique fait déjà l'objet de plusieurs actions au sein de différentes communes avec la collaboration de services et de secteurs différents. Cela reste un défi majeur pour parvenir à ce qu'il y ait suffisamment de logements de qualité adaptés à la situation socio-économique des familles et aux spécificités de chacune d'elles. Certains jeunes ont aussi des besoins spécifiques à un moment donné de leur vie en termes de logement : logements de transit, logements supervisés avec un accompagnement vers l'autonomie, logements publics,... A ce sujet, différents partenaires souhaitent collaborer pour que de nouveaux logements alternatifs se mettent en place en faveur de leurs bénéficiaires.

La **mobilité** est l'autre défi majeur pour les différents services. La mobilité est envisagée du côté des familles et des travailleurs. Pour les familles isolées géographiquement et sans voiture, la vie peut être compliquée quotidiennement pour les courses, les démarches administratives, les activités extra-scolaires car les transports en commun sont souvent inadaptés. Le coût de ces transports est aussi à prendre en compte dans le budget familial parfois déjà fort restreint. Certaines communes se sont dotées d'un système de taxi social mais celui-ci n'est malheureusement pas toujours adapté ; le coût ou les conditions d'accès étant souvent trop strictes.

Les phénomènes à la base des **violences institutionnelles scolaires** ont été déjà largement présentés dans les parties précédentes avec le décrochage scolaire, la non-gratuité de l'école, la question de la réduction des inégalités et de la pauvreté à tous les niveaux, l'absentéisme scolaire, le renvoi scolaire, le manque de formation initiale des enseignants, la difficulté de réinscrire un jeune au sein d'un établissement scolaire ; l'école n'offrant pas de réelle chance d'émancipation sociale et individuelle. Des solutions institutionnelles peuvent être proposées telles que le renfort des aides scolaires dès la maternelle/primaire (logopédie, psychomotricité, ...) et des services d'aide en lien avec l'école pour éviter que les jeunes de familles vulnérables se retrouvent sans école, sans diplôme et sans projet d'avenir, la création de nouveaux organes ou cellules de concertation locales entre le secteur de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse et des autres secteurs en lien avec les enfants et leurs familles.

Les partenaires ont mis en évidence un **manque de places important dans les services ou chez professionnels spécialisés** suivants : les services de santé mentale, les centres de planning familial, chez des pédopsychiatres, les services spécifiques pour les personnes en situation de handicap, le SAS, le S.A.I. « L'Entre-Temps » (prenant en charge des jeunes venant de la santé mentale, de l'aide à la jeunesse et de l'AViQ), les services résidentiels et non résidentiels de l'aide à la jeunesse,... Au-delà du manque de places, certains services pourraient élargir/faciliter leurs conditions de prises en charge et tenter de se décentraliser pour permettre à plus de familles de bénéficier de leur intervention. Chaque autorité compétente doit être interpellée pour que chacune, à son niveau, réponde aux besoins de la population.

Les partenaires dénoncent **l'inaccessibilité des services sociaux** souvent en lien avec la difficulté de mobilité des familles. Ils font le constat d'une concentration des services au centre du Brabant wallon et d'un « désert institutionnel » à l'Est. Les familles présentent donc des difficultés à effectuer leur première demande au sein de différents services. Dès lors, les services existants devraient créer des

antennes plus accessibles aux familles ou d'autres lieux réunissant des professionnels qui vont à la rencontre de celles-ci. Cela permettrait d'apporter une aide de proximité qui aurait plus de sens pour les familles. Lorsque celles-ci ont réussi à prendre contact ou à effectuer une première demande dans un service, elles sont inscrites sur une liste d'attente ce qui retarde encore une fois la mise en place de l'aide dont elles ont besoin. Chaque service est tenu de prendre ses responsabilités face à ce phénomène et d'interpeller les autorités compétentes pour que les familles puissent bénéficier des aides dont elles ont besoin dans un délai raisonnable.

Les partenaires se préoccupent **des difficultés d'accès aux loisirs** des enfants et des jeunes. En effet, ceux-ci permettent aux enfants de rencontrer d'autres enfants hors de leurs milieux familial et scolaire, d'éviter de « trainer dans la rue » ou de rester des heures durant devant la télévision ou d'autres écrans. Ces loisirs ont un rôle d'émancipation, de socialisation et d'éducation permanente pour ceux qui y participent. Les difficultés les plus courantes énoncées par les partenaires sont : le manque de moyens financiers des parents et le lieu inaccessible sans voiture pour les familles vulnérables. Néanmoins, les CPAS mettent à disposition de leur population des « articles 27 » afin de favoriser l'accès à la culture et certains, vont même jusqu'à prévoir des fonds particuliers pour permettre aux enfants et aux jeunes des familles soutenues par celui-ci d'accéder à une activité extrascolaire, un stage, une activité sportive et/ou culturelle,... Il serait intéressant, à cet égard, de réfléchir à la gratuité d'une partie de ces activités de manière plus structurelle.

Les professionnels constatent que les familles vulnérables présentent **un manque d'accès à l'information** et notamment par rapport à leurs droits, aux réglementations, aux aides sociales auxquelles elles peuvent prétendre et ceci, par manque de formations, de connaissances, de compétences et de repères,... Cependant, les professionnels, eux-mêmes, demandent à ce que l'information circule davantage entre eux au niveau intersectoriel. L'amélioration des canaux de communication déjà existants entre professionnels peut-être une piste future de solution. Certains services ont aussi développé des outils pour aider les jeunes et les familles à s'y retrouver de manière claire et ludique concernant leurs droits et les services mis à leur disposition.

Les **difficultés de collaboration entre les CPAS et l'AAJ** n'ont été que très peu reprises sous cet intitulé ; au contraire, certains services ont mis en évidence les collaborations entre les 2 secteurs. La majorité des CPAS qui ont répondu, ont pointé le SAJ, le SPJ et les AMO comme des partenaires. Les difficultés semblent davantage en lien avec les réglementations et les flous qui peuvent subsister sur la répartition des interventions financières pour des jeunes pris en charge conjointement par les deux secteurs. Il serait sans doute important de relancer et de préciser le protocole de collaboration existant. Néanmoins, l'ensemble des CPAS n'a pas répondu au guide et certaines AMO sont effectivement en difficulté avec certains CPAS. Cette difficulté est à travailler au niveau de l'arrondissement mais aussi de chaque commune.

Les familles sont parfois confrontées à des **démarches administratives compliquées et longues**. Des initiatives sont déjà mises en place par des services de première ligne pour orienter, voire accompagner ces familles vers d'autres services afin d'obtenir les aides dont elles ont besoin. L'outil informatique devient aussi indispensable pour certaines démarches administratives et la fracture numérique augmente.

Certains services mettent en avant le cas particulier des familles d'origine étrangère en transit qui ont peur de demander de l'aide et qui sont bien souvent en proie à des questions de survie. Les tuteurs MENA sont aussi trop peu nombreux et les moyens qui leur sont octroyés pour réaliser l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques de ces jeunes sont insuffisants pour couvrir la complexité et la lourdeur des procédures.

Les partenaires constatent **un manque de lieux d'accueil et de loisirs pour les tout-petits** ; concernant leur nombre mais aussi leur diversité. Il n'y a pas suffisamment de lieux d'accueil à coût raisonnable et disponibles rapidement en cas de besoin des parents.

Certains projets innovants comme des haltes d'accueil (itinérantes ou non) peuvent aider un parent seul avec un ou plusieurs enfant(s) à bénéficier par ailleurs de soutien psychologique, à suivre une formation, à effectuer des démarches socio-administratives, sans s'inquiéter de la garde des enfants.

### **Axes prioritaires d'intervention du Conseil**

Les familles en situation de vulnérabilité n'ont actuellement que très peu accès à un logement adapté à leur situation socio-économique et à leur spécificité en Brabant wallon. Des logements sociaux et de transit existent mais cela n'est pas encore suffisant pour répondre aux besoins de cette frange de la population. Les logements privés sont bien souvent trop onéreux tant à l'achat qu'à la location pour les familles vulnérables. Certaines familles sont ainsi parfois forcées à quitter le Brabant Wallon pour obtenir un logement (social ou privé) adapté à leurs besoins, leurs spécificités et leur budget. Les politiques liées au logement menées en BW ne parviennent pas à répondre aux besoins de l'ensemble des familles brabançonnaises. **Le Conseil peut à la fois interpeller la province, les communes et la Région wallonne sur la question du logement et travailler avec elles et différents partenaires intersectoriels pour développer des projets alternatifs.** Certaines communes offrent la possibilité à des familles d'intégrer des logements de transit ou d'insertion. Le CPAS de Ramillies a géré 8 logements d'insertion jusqu'en septembre 2019. Celui-ci compte réitérer l'expérience. A Wavre, le projet « Co-toit » est une maison wavrienne de logements communautaires disposant de 7 appartements sociaux de qualité pour les jeunes de 17 à 25 ans nécessitant un accompagnement dans leur processus d'autonomisation. Initié en 2015, le « Co-toit » est le fruit d'un partenariat entre le CPAS, l'AMO Carrefour J, l'AIS et la Ville de Wavre. En collaborant avec la province et différents services tels que l'AIS, les CPAS, les AMO, les communes, il y a moyen de créer des projets similaires permettant à des familles et des jeunes de bénéficier de logements adaptés à leurs besoins et, si nécessaire, d'accompagnements spécifiques par les différents services partenaires.

Il est encore difficile pour les jeunes et familles brabançonnaises ne possédant pas de voiture de se mobiliser facilement et rapidement à un prix raisonnable. Les possibilités de déplacement le week-end et hors des heures scolaires sont encore plus compliquées, voire inexistantes. Les CPAS offrent la possibilité aux familles en situation de précarité de bénéficier de taxis sociaux mais il faut respecter certaines conditions et cela représente toujours un coût. L'Est du Brabant wallon est davantage touché par cette problématique à cause, notamment, de son territoire à caractère rural et de sa population moins dense. Les familles en situation de vulnérabilité de l'Est du Brabant wallon, ne trouvent que peu d'écoles et de services sociaux accessibles pouvant leur venir en aide en cas de besoin ; certains professionnels parlent même de « désert institutionnel ». Les enfants sont donc davantage confrontés à l'isolement social ; terreau fertile pour l'accroissement des phénomènes liés à la désaffiliation sociale. Si les familles ne peuvent pas se déplacer facilement vers les services sociaux pour obtenir de l'aide, c'est aux services et aux institutions de se déplacer au sein des familles avec toutes les difficultés que cela engendre pour les différents services et professionnels. **Le Conseil peut interpeller les pouvoirs publics par rapport à cette difficulté de mobilité en transport en commun dans le Brabant wallon et plus particulièrement à l'Est de celui-ci. Néanmoins, il est important de tenter une autre approche visant à rendre les services sociaux, administratifs et spécialisés plus proches et accessibles aux familles, soit en les délocalisant ou en créant des antennes ou des permanences décentralisées ou encore en mettant en place des équipes mobiles.** En collaboration avec GAL culturalité, SAJMO a ainsi créé un projet en ce sens intitulé « BUS4YOU »<sup>40</sup>.

---

<sup>40</sup> Service AMO de Jodoigne – Bus4You, <https://www.amojodoigne.be/nos-projets/bus4you/>

Il s'agit d'assurer un travail d'information, d'animation, de prévention et de contact avec les jeunes de l'Est du Brabant wallon, au moyen d'un bus aménagé qui va à leur rencontre dans leur lieu de vie. Le CPAS de Genappe a aussi créé une halte-accueil permettant à un parent de prendre un temps d'arrêt, de souffler, de s'inscrire dans un projet de formation ou d'entreprendre une démarche sans devoir s'occuper des enfants.

**Le Conseil peut collaborer avec la plateforme de concertation enseignement - aide à la Jeunesse pour relever les bonnes pratiques des écoles du Brabant wallon par rapport aux phénomènes liés aux violences scolaires et récolter des outils pour lutter contre les causes de ces phénomènes. Une action plus globale sur l'arrondissement et des actions plus ciblées par concertation locale, voire par commune, peuvent être mise en œuvre pour mettre en évidence ces bonnes pratiques et sensibiliser les écoles sur les conséquences négatives que les violences scolaires peuvent engendrer au niveau des élèves en situation de vulnérabilité.** La plateforme a déjà relevé une série de projets/actions intersectoriels (enseignement/aide à la jeunesse) et les membres du Conseil peuvent continuer à en récolter pour les publier sur le site internet ([www.accrochaje.cfwb.be](http://www.accrochaje.cfwb.be)) géré par l'équipe des facilitateurs.

Il n'y a pas suffisamment de lieux d'accueil et de loisirs pour les tout-petits à coût raisonnable et disponibles rapidement en cas de nécessité pour les parents. Les familles monoparentales peuvent ainsi avoir besoin de temps pour pouvoir souffler, faire des démarches, être soutenues dans leur parentalité, rencontrer d'autres parents, soutenir une relation parent-enfant fragilisée. **Le Conseil peut interpeller l'ONE par rapport à ce manque mais aussi promouvoir des actions de prévention visant à soutenir le lien parents-enfant(s) dans d'autres lieux d'accueil agréés et/ou subventionnés par l'ONE.** L'AMO Tempo a ainsi créé l'atelier de soutien à la parentalité qui accueille et organise des activités avec les tout-petits et leur(s) parent(s) deux fois par semaine. Le CPAS de Genappe organise des haltes d'accueil.

## II. Suggestions au Collège de Prévention

Dans cette partie, le Conseil relaye les différentes suggestions proposées par les AMO et les autres services lors de l'élaboration de ce diagnostic social. Certaines problématiques transversales vont au-delà des difficultés spécifiques de l'arrondissement. Dès lors, les membres du Conseil souhaitent en informer le Collège afin qu'il puisse se saisir de ces thématiques et qu'il interpelle éventuellement les autorités compétentes ou fasse des propositions au Gouvernement en vue d'améliorer la politique de prévention sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plusieurs AMO du Brabant wallon font partie du Collectif « Interpel'AMOs ». Elles ont relayé leur carte blanche « Les difficultés de mobilité des jeunes et des familles sont-elles une entrave à leurs droits fondamentaux ? ». Celle-ci est d'ailleurs reprise en annexe V. **Le Conseil suggère que le Collège de prévention prenne en considération les multiples constats évoqués en lien avec les difficultés de mobilité et soutienne un investissement pour une mobilité « jeunes et familles » ainsi qu'une meilleure accessibilité à l'information (connaissance de tous les dispositifs mis en place sur un territoire urbain ou rural).**

Le Conseil soutient aussi la proposition du RWLP : « *Résoudre les questions de MOBILITÉ, problématiques pour les familles en situation de pauvreté et isolées (cf. carte blanche des AMO) : proposition de la création d'un groupe de travail transversal RW/FWB, incluant les acteurs de terrain concernés afin d'identifier les problèmes, prioriser, puis définir un plan de résolution de cet obstacle qu'est la mobilité.* » Cette proposition est intéressante par rapport aux questions qu'elle pose et à la méthode qu'elle suggère. Elle inclut des acteurs intersectoriels allant de l'administration centrale aux acteurs de terrain pour aboutir à un plan avec des objectifs réalistes et mesurables.

Les phénomènes liés directement et indirectement à la désaffiliation des jeunes préoccupent l'ensemble des membres du Conseil. Ils ont relevé les phénomènes suivants :

- L'isolement social est parfois directement lié aux problèmes de mobilité et au manque de décentralisation des services que connaît notre arrondissement et peut-être d'autres.
- Les décrochages multiples existent aux niveaux social, scolaire et familial.
- Les familles se retrouvent en situation de multi-précarité face à l'emploi, au logement, aux soins de santé, aux difficultés d'accès à la culture, aux loisirs, au sport,...
- Il manque d'activités accessibles pour occuper les jeunes pendant leurs temps libres, de lieux d'échanges et de personnes ressources qui créent du lien.

**Le Conseil souhaite interpeller le Collège pour susciter une collaboration intersectorielle permettant d'endiguer les phénomènes cités ci-dessus.**

En matière de scolarité, il semble que la problématique liée à la prétendue gratuité de l'enseignement obligatoire soit une question qui traverse le territoire de l'ensemble de la FWB. Dès lors, il importe de relayer les préoccupations liées à cette question au Collège de prévention en termes, à minima, de gratuité du matériel scolaire, de repas chauds du midi et d'accueil et de soutien extra-scolaires.

Le projet « SolidarCité » couvre actuellement plusieurs arrondissements au niveau de la FWB. Ce projet a apporté une aide précieuse à 110 jeunes volontaires durant l'année scolaire 2018-19 (idem pour cette année). Ceux-ci sont en décrochage scolaire et attendent de trouver une place dans une société qui manque de répondant face à leur désarroi. En outre, ils présentent des difficultés à se projeter dans l'avenir et à construire un projet de formation ou professionnel. Les intervenants de ce projet ont aussi apporté des aides ponctuelles à 47 jeunes, volontaires durant l'année scolaire précédente. Cet outil est bien souvent considéré comme le dernier recours pour les jeunes qui ne

fréquentent plus un établissement scolaire. **Le Conseil suggère que le Collège promeuve largement ce projet afin que d'autres AMO puissent éventuellement le développer au sein de leur service.**

Le Conseil suggère au Collège d'analyser la question de l'accessibilité générale (géographique, horaire, tarifaire, barrières symboliques) des services de soins et plus particulièrement de soins en santé mentale. Cette analyse pourrait aboutir à une interpellation des autorités compétentes en la matière.

## Conclusion

Au terme de ce travail d'analyse et en vue de la préparation de la phase liée à l'action sociale définie par l'appel à projets qui sera lancé mi-juillet, nous avons tenté de « resserrer » l'ensemble des priorités reprises précédemment afin de soumettre au Conseil de Prévention du Brabant Wallon un document (repris en annexe) servant de base à la nécessaire concertation entre intervenants des différents secteurs afin de définir un projet commun décliné suivant quelques axes directeurs.

Ce document tient compte des informations transmises au service de prévention et retranscrites jusqu'ici dans les différentes parties du diagnostic social et réalise, en outre, la synthèse de la partie 6 dudit diagnostic.

Afin de distinguer les différents niveaux d'actions de prévention sociale, nous avons classé les priorités en différentes catégories : les actions pouvant déboucher sur des projets concrets (en vue de l'appel à projets), les actions de coordination ou de partenariats ne nécessitant pas nécessairement de budget spécifique, les actions d'interpellations que le Conseil pourrait adresser aux autorités compétentes et enfin, les éléments plus généraux ou transversaux que le Conseil pourrait communiquer au Collège de Prévention.

Ce texte a été présenté au Conseil de Prévention sous la forme d'un document de travail afin de préparer les débats de la réunion, en visio-conférence, du 22.06.2020. Il a fait l'objet d'un choix de priorités qui sont reprises ici dans cette conclusion, dans la partie relative aux projets.

Lors de cette réunion du Conseil, la question de la crise du Covid-19 et de ses répercussions socio-économiques sur les jeunes et les familles vulnérables a également été abordée. Si cette crise semble bien avoir comme conséquences d'accroître les difficultés préexistantes et porteuses d'inégalités sociales, actuellement le Conseil a fait le choix de maintenir une vigilance dans l'analyse permanente des faits sociaux qui y sont liés et sur cette base, de voir d'ici quelques mois la manière dont il faudra éventuellement revoir ses priorités et adapter les projets en cours.

Cette démarche de synthèse et de priorisation finalise le diagnostic social du Conseil et définit donc ses priorités pour le plan d'actions 2021-2023.

Nous formons le vœu que tout ce travail permette de renforcer et de soutenir les actions visant à aider les jeunes et les familles les plus vulnérables en réduisant les inégalités sociales et les violences auxquelles ils sont confrontés, en leur donnant un accès plus juste à leurs droits fondamentaux et en leur permettant d'accéder à une vie digne, émancipatrice et valorisante.

Nous tenons, une nouvelle fois, à remercier l'ensemble des partenaires qui ont collaboré, dans un état d'esprit très constructif, à l'élaboration de ce diagnostic social et ce, malgré la période particulière que nous traversons.



## 1) Les projets :

1. Promouvoir des actions spécifiques, souples, accessibles et inconditionnelles pour des jeunes en situation de « grand décrochage » réputés incasables afin de leur permettre la mise en place de projets personnels qui prennent sens et qui favorisent la reprise d'une confiance en eux, d'une reconnaissance et d'une valorisation ; tout en veillant à ce que ces projets atypiques puissent être reconnus par la société.
2. Promouvoir des actions intersectorielles et de réseau visant à recréer du lien social dans les quartiers défavorisés, à rompre l'isolement social et à réduire les inégalités touchant les jeunes et les familles en favorisant :
  - les accès aux droits fondamentaux (à un logement adapté, à la mobilité, aux soins de santé, à la formation et à l'emploi, à la culture et aux loisirs,...) pour les jeunes et les familles ;
  - la visibilité, l'accessibilité et la mise en réseau des services d'aide de première ligne ;
  - la création et l'accompagnement de projets par, pour et avec les jeunes en rupture de lien et/ou en manque de perspectives d'avenir ;
  - la création de lieux de rencontres entre jeunes et/ou familles soutenant le lien social et la diversité.
3. Promouvoir des actions intersectorielles pour informer, sensibiliser, orienter ou accompagner les enfants et les jeunes au sujet des risques que comportent les consommations de drogues et d'alcools et des problèmes potentiels liés aux « écrans » (surconsommation, violences liées aux réseaux sociaux, cyber-harcèlement, « nues »,...).
4. Promouvoir toutes les actions intersectorielles permettant la mise en place de dispositifs d'accompagnement adaptés visant l'émancipation et l'autonomisation des jeunes vulnérables (de 16 à 22 ans) dans leur transition vers l'âge adulte. Celles-ci pourront les informer et les soutenir dans l'accès à leurs droits en lien avec leur statut (généralisation de l'individualisation des droits sociaux), dans l'accès à un logement (accessible, salubre et adapté à leurs besoins), à une formation (souhaitée et qualifiante), à un emploi (stable et digne), à des soins de santé (accessibles et adaptés), à des loisirs,...
5. Soutenir toutes les actions de prévention sociale, transversales et intersectorielles visant à favoriser l'accès aux droits fondamentaux des familles fragilisées (monoparentales, les jeunes parents, les familles en situation de précarités multiples,...) et plus particulièrement concernant les droits : au logement, à la mobilité, à l'enseignement, aux loisirs et à l'accueil des tout-petits afin de tenter de réduire les conditions défavorables dans lesquelles peuvent apparaître différentes formes de désengagement parental (manque d'intérêts pour les enfants, absence de repères éducatifs,...) et de tensions familiales (parfois porteuses de violences) et ainsi de permettre aux parents d'assumer plus sereinement leur rôle parental.

## **2) Les partenariats et les coordinations :**

1. Développer des **concertations locales « enseignement/aide à la jeunesse »** sur chaque territoire d'intervention d'une AMO permettant de travailler les problématiques scolaires spécifiques vécues par les jeunes (décrochage, harcèlement, violences, violences institutionnelles,...) et leur permettant d'avoir accès à un cadre rassurant, bienveillant et motivant, en lien étroit avec les partenaires locaux et en tenant compte des expériences déjà menées jusqu'ici au niveau de l'arrondissement.
2. Créer différents **partenariats** favorisant la mise en place d'un **soutien adapté** à l'ensemble des difficultés liées à la **toxicomanie et/ou alcoolisme** d'un ou des **parent(s)** et/ou à leurs **pathologies mentales voire psychiatriques** et permettant une prise en charge intégrée, souple et accessible.
3. Encourager la **création de tables rondes luttant contre la précarité des familles** ou la mise en place de groupes de concertation intersectorielle entre professionnels qui prennent en compte les difficultés et la manière de favoriser un meilleur accès aux droits fondamentaux des familles précarisées sur leur commune. Il est important que ces familles puissent être représentées et participer à ces groupes.
4. Encourager les **partenariats entre l'aide sociale générale, la culture, l'ADEPS et l'aide à la jeunesse** permettant de faciliter **l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes vulnérables**. Les difficultés les plus courantes énoncées par les partenaires sont : le manque de moyens financiers des parents et le lieu inaccessible sans voiture pour les familles vulnérables.
5. Evaluer, relancer et préciser le **protocole** de collaboration existant entre les **CPAS et l'aide à la jeunesse** (en ce compris la prévention) au niveau des instances du Brabant wallon.
6. Renforcer la collaboration entre les CPAS, l'enseignement, la formation professionnelle, l'aide à la jeunesse,... pour **favoriser un accrochage scolaire solide et l'accès à un emploi durable**.
7. De manière générale, favoriser et **renforcer le réseautage social et les partenariats sociaux** en étant particulièrement attentifs aux collaborations les plus fragiles, avec des intervenants aux intérêts parfois divergents et en visant à construire des projets fédérateurs communs au bénéfice des enfants, des jeunes et des familles en situation de vulnérabilité.

### **3) Les interpellations du Conseil :**

1. Afin de réduire les inégalités sociales, les questions liées aux frais scolaires discriminants, à l'accessibilité des écoles dans certaines sous-régions et à certaines **violences générées par le système scolaire** (procédures de renvoi, de non réinscription, de réorientations,...) feront l'objet d'interpellations de la part du Conseil de Prévention aux structures compétentes. En outre, le Conseil sensibilisera les écoles sur les conséquences négatives que les violences scolaires peuvent causer, particulièrement aux élèves en situation de vulnérabilité et sur la nécessité de créer un contexte institutionnel rassurant, bienveillant et motivant permettant de susciter une réelle accroche scolaire.
2. Le Conseil souhaite interpeler les pouvoirs publics sur les différentes **causes de la désaffiliation des jeunes** en soutenant leur parole (et celle des familles) via des actions de prévention intersectorielles et socio-culturelles visant à les mobiliser, à les valoriser et à conscientiser les autorités mais aussi les autres familles du Brabant wallon.
3. Le Conseil souhaite interpeler les pouvoirs publics concernant les problématiques liées aux différentes formes d'**addictions** (aux drogues, à l'alcool ou aux écrans) et le **peu de services spécialisés** présents dans notre arrondissement permettant des prises en charge adaptées et de proximité. De plus, le Conseil pourra aussi interpeller les pouvoirs publics sur le manque de places ou de possibilités de prises en charge dans les services spécialisés de manière générale (centres de planning familial, services de santé mentale,...).
4. Le Conseil souhaite interpeller les pouvoirs locaux, provinciaux et régionaux au sujet de la **politique du logement** (et du logement public) en Brabant wallon et plus spécifiquement concernant les difficultés pour les familles et les jeunes vulnérables de trouver un logement accessible, décent et adapté à leurs besoins sur l'arrondissement.
5. Le Conseil souhaite interpeller les pouvoirs publics par rapport à la **difficulté de mobilité en transport en commun** et le manque de solutions alternatives dans le Brabant wallon et plus particulièrement à l'Est.
6. Le Conseil souhaite interpeller les autorités compétentes sur le **peu d'accessibilité des principaux services sociaux en Brabant wallon** (souvent en lien avec la difficulté de mobilité des familles), sur la concentration de ces services au centre de l'arrondissement et sur le « désert institutionnel » à l'Est de celui-ci.
7. Le Conseil souhaite interpeller les autorités publiques sur la **complexité et la longueur des différentes démarches administratives** et sur la nécessité d'une simplification administrative pour les jeunes et les familles vulnérables.
8. Le Conseil souhaite interpeller l'ONE par rapport au **manque de lieux d'accueil et de loisirs pour les tout-petits**. Il n'y a pas suffisamment de lieux d'accueil et de loisirs pour eux à coût raisonnable et disponibles rapidement en cas de nécessité pour les parents.

#### **4) Les constats à relayer au Collège de prévention :**

1. Le Conseil suggère que le Collège de Prévention prenne en considération les multiples constats évoqués en lien avec les difficultés de **mobilité** et soutienne un investissement pour une mobilité « jeunes et familles » ainsi qu'une meilleure **accessibilité à l'information** (connaissance des droits, des aides accessibles et de tous les dispositifs mis en place sur un territoire donné) et une **réduction de la fracture numérique**.
2. Le Conseil souhaite interpeller le Collège pour susciter une collaboration intersectorielle permettant d'endiguer les phénomènes cités ci-dessous :
  - a. Les familles et les jeunes se retrouvent en situation de **multi-précarités et de décrochages multiples** liés au peu de ressources familiales, relationnelles, sociales et économiques et à leurs grandes difficultés d'accès aux droits en matières de logement, de mobilité, de soins de santé, de formation, d'emploi, d'accès à la culture, aux loisirs et au sport,...
  - b. Une **politique du logement** permettant un réel accès à des lieux de vie salubres, accessibles financièrement et adaptés aux besoins des familles
  - c. **L'isolement social** est parfois directement lié aux **problèmes de mobilité** et au manque de décentralisation des services que connaît notre arrondissement et peut-être d'autres.
  - d. Le **manque d'activités accessibles** (culturelles, sportives ou simplement de loisirs) aux jeunes en situation de vulnérabilité pendant leurs temps libres ; le manque de lieux d'échanges et le manque de personnes ressources qui créent du lien.
  - e. Le manque de **places d'accueil** (accessibles financièrement) **pour les tout-petits**.
3. En matière de **scolarité**, il semble que la problématique liée à la **prétendue gratuité de l'enseignement obligatoire** soit une question qui traverse le territoire de l'ensemble de la FWB. Dès lors, il importe de relayer les préoccupations liées à cette question au Collège de Prévention en termes, à minima, de gratuité du matériel scolaire, de repas chauds du midi et d'accueil et de soutien extra-scolaires.
4. **Le projet « SolidarCité »** couvre actuellement plusieurs arrondissements au niveau de la FWB. Ce projet apporte une aide précieuse pour plus d'une centaine de jeunes volontaires en décrochage scolaire et en attente de trouver une place dans une société qui manque de répondant face à leur désarroi. En outre, ils présentent des difficultés à se projeter dans l'avenir et à construire un projet de formation ou professionnel. Cet outil est bien souvent considéré comme le dernier recours pour les jeunes qui ne fréquentent plus un établissement scolaire. Le Conseil suggère que le Collège promeuve largement ce projet afin que d'autres AMO puissent éventuellement le développer au sein de leur service.
5. Le Conseil suggère au Collège d'analyser la question de **l'accessibilité générale (géographique, horaire, tarifaire) des services de soins et plus particulièrement de soins en santé mentale**. Cette analyse pourrait aboutir à une interpellation des autorités compétentes en la matière.

# Bibliographie

- Diagnostic Social 2020-2022 actualisation février 2020, la Croisée ASBL.
- DIAGNOSTIC SOCIAL 2020 Présentation de la troisième mise à jour des phénomènes répertoriés sur le territoire de l'AMO, AMO Carrefour J, 2020.
- Diagnostic social 2020 de l'AMO COLOR'ADOS, l'AMO Color'Ados.
- Diagnostic social du service AMO PlanJ-2020, l'AMO PlanJ.
- DIAGNOSTIC SOCIAL DES AMOS, l'AMO Tempo, 15/02/2020.
- DIAGNOSTIC SOCIAL 2020 La Chaloupe ASBL service d'Action en milieu ouvert, AMO La Chaloupe.
- Diagnostic social 2020, Service d'Aide aux Jeunes en Milieu Ouvert ASBL.
- Décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.
- Site de STATBEL la Belgique en chiffres, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#panel-12>
- IWEPS, L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, <https://www.iweps.be/>.
- Chiffres-clé de la Wallonie, <https://www.iweps.be/publication/cc2019/>, Région Wallonne
- WALSTAT, Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie, <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>.
- l'ISADF 2018 (<https://isadf.iweps.be/isadf.php>)
- CYTISE, <http://www.cytise.be/>, centre DEMO de l'UCL
- Contrat de développement territorial – diagnostic, province du brabant wallon, 2018, <https://www.brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/patrimoine/contrat-de-developpement-territorial/>
- Working paper n°30 Mesures de l'accessibilité géographique du territoire wallon selon les différents moyens de transport : première application aux gares ferroviaires, IWEPS, février 2020.
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21.02.2013 relatif à la mise en œuvre de la prévention générale par les conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse.
- Carte blanche du collectif du 18 novembre 2019 réalisée par le collectif Interpel'AMOs intitulée « Les difficultés de mobilité des jeunes et des familles sont-elles une entrave à leurs droits fondamentaux ? »
- Administration générale de l'Aide à la jeunesse – Direction des transversalités et de l'appui stratégique - Base de données IMAJ (extraction du 19 juin 2019)
- Site internet de l'aide à la jeunesse-enseignement, <http://www.accrochaje.cfwb.be/>
- Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, <http://www.rwlp.be/index.php> (consulté le 10/05/2020)

# Annexes

- I. Cartes d'identité des communes du Brabant Wallon
- II. Ensemble des services et plateformes sur le Brabant Wallon
- III. Ensemble des phénomènes retenus par les AMO du Brabant Wallon
- IV. Glossaire des AMO La Chaloupe, Plan J, Carrefour J, La croisée, Color'Ados et SAJMO
- V. Carte blanche du collectif du 18 novembre 2019 réalisée par le collectif Interpel'AMOs intitulée « Les difficultés de mobilité des jeunes et des familles sont-elles une entrave à leurs droits fondamentaux ? »
- VI. Les données complémentaires relatives aux différents constats des autres secteurs représentés au Conseil
  - a. Données complémentaires en lien avec les constats des services de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse
  - b. Données statistiques en lien avec les constats de la justice
- VII. Données complémentaires en lien avec les constats du P.E.P. « Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté »